
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

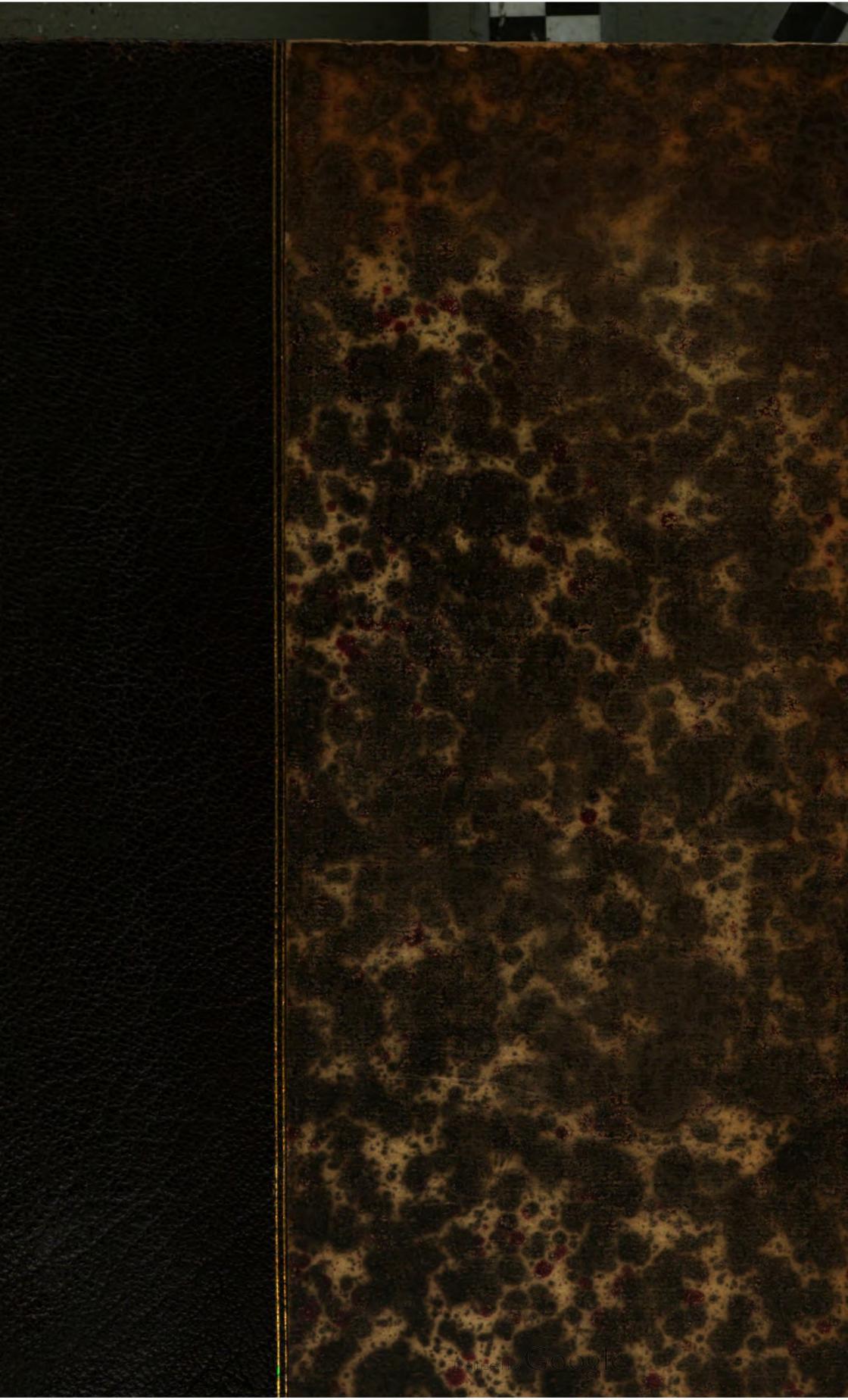
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



*Bibliothèque
de M. le comte Riant*

Fr. 809/2.2



HARVARD UNIVERSITY LIBRARY



FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT

MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST

MDCCC

GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE ♣
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE

1889



HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE

DES FAMILLES NOBLES

DU NOM DE LA PORTE

*Cet Ouvrage n'étant pas destiné au commerce n'a été tiré
qu'à deux cents exemplaires numérotés.*

N° 

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE
DES FAMILLES NOBLES DU NOM DE
DE LA PORTE

AVEC LES MAINTENUES
LES PREUVES DE NOBLESSE ET LES SOURCES

Jean Pierre : *écrit par*
CA. DE LA PORTE *des Vaux*

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-SYLVESTRE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM
DE NOTRE-DAME DE LA CONCEPTION DE PORTUGAL, ETC.
OFFICIER D'ACADÉMIE
LAURÉAT DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.



POITIERS

IMPRIMÉ PAR OUDIN FRÈRES
pour le compte de l'auteur

—
1882

* ~~7525.117~~
Fr. 8092.2

Harvard College Library
Riant Collection
Gift of J. Randolph Coolidge
and Archibald Cary Coolidge
Feb. 26, 1939.



Ne sint ludibria ventis.

PRÉFACE

OBSCUR héritier d'un nom autrefois célèbre, j'ai consacré les loisirs de ma jeunesse à rassembler des documents dispersés par les révolutions, comme les pêcheurs, après la tempête, ramassent au bord de la mer les débris de leurs barques détruites. Ces notes, qui forment un volumineux dossier, contiennent tout ce qu'il m'a été possible de recueillir sur les différentes maisons historiques du nom de la Porte, et j'en commence aujourd'hui la publication, en demandant à Dieu de me laisser conduire cette entreprise à bonne fin, avant de me rappeler à lui.

Écrire sur la noblesse, dans un temps où le mot d'égalité est dans toutes les bouches, et tracer des généalogies, quand il est question d'abolir la famille, c'est peut-être mal choisir son temps et son sujet ; cependant, je crois pouvoir compter sur la sympathie de ceux dont je vais prouver l'illustre origine, et sur l'indulgence des érudits, scrupuleux d'exactitude ; mon ambition ne va pas plus loin.

C'est une loi, dans la nature, que les vers rongent les chênes tombés dans la forêt, et que les hommes arrachent jusqu'à la dernière pierre des maisons qui s'écroulent. L'antiquaire retrouve parfois, à travers les ronces, l'emplacement des pittoresques demeures où les preux des vieux âges abritaient leur renommée ; mais c'est en vain qu'il demande le sort des anciens maîtres, aux maîtres actuels de leurs domaines, et l'histoire, qui sauve de l'oubli les actions glorieuses des personnages illustres, est presque toujours muette sur leur postérité. J'ai voulu combler cette lacune pour les familles du même nom que moi, et depuis vingt ans je ramasse une à une les pages incomplètes de ce livre. Malgré les difficultés de ma tâche, je l'ai poursuivie avec ardeur, persuadé qu'aucun autre n'aurait la patience de recommencer un pareil travail, et que les documents deviendraient d'autant plus introuvables qu'on laisserait de nouvelles années les couvrir de leur ombre.

Hélas ! que d'enseignements dans ces simples annales, que de drames douloureux, que de deuils amers, que de splendeurs détruites, que d'oublis des services rendus, que d'infortunes noblement supportées !

Le nom de la Porte, si justement célèbre sous les six derniers règnes de la monarchie, n'est porté aujourd'hui par aucun des grands fonctionnaires de l'État ; mais il n'est pas tombé : ceux qui en ont hérité, quelle que soit leur condition, se souviennent

de leurs pères et n'attendent que l'occasion de marcher sur leurs traces.

Un jour, quelqu'un des enfants qui auront appris à lire dans cette histoire domestique de nos ancêtres, y retrouvera le secret de leur illustration, et jettera un nouvel éclat sur nos tombeaux : alors ma cendre tressaillera de joie, car mon livre aura obtenu sa récompense.

MAJORES VESTROS ET POSTEROS COGITATE

(C. C. TACITUS).





INTRODUCTION

La noblesse n'est plus, en France, qu'une décoration héréditaire, une distinction honorifique transmissible aux enfants. Il ne lui reste aucun des grands privilèges dont nos pères l'avaient entourée; cependant son prestige est immortel, parce qu'il rappellera toujours l'honneur, le courage, le désintéressement; et toutes les formules égalitaires seront à jamais impuissantes à faire disparaître de l'histoire la longue liste des héros sortis de son sein.

Il ne faut donc pas s'étonner si, même en notre siècle de démocratie, on trouve beaucoup de gens qui cherchent à se faufiler dans la noblesse. Les « champignons de fortune », comme dit Saint-Simon, sont aussi nombreux de nos jours qu'au temps où Molière les flagellait de ses sarcasmes. Ce spectacle d'ailleurs est de toutes les époques. Partout et toujours on trouve, dans nos annales, la bourgeoisie, ou classe moyenne, attirée vers la noblesse par une aspiration ardente et jalouse, tandis que le petit commerce vise à la bourgeoisie, et le bas peuple à la commune. Nous en avons un exemple bien connu, dans la conduite de ces patriotes, qui, après avoir, dans la séance du 4 août 1789, supprimé toutes les qualifications nobiliaires, s'empressèrent de venir tendre la main, à la première distribution de titres que fit l'empereur Napoléon. C'est ainsi, on s'en souvient, que Sieyès, régicide, devint

comte ; Carnot, régicide, comte, et plus tard chevalier de Saint-Louis ; Jean Bon-Saint-André, régicide, baron ; Merlin, régicide, comte ; Fouché, régicide, duc d'Otrante ; Monge, régicide, duc de Péluse, etc., etc. Peut-être, hélas ! un avenir prochain nous réserve-t-il encore de pareilles surprises !

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas l'intention de donner ici, même en abrégé, l'histoire de l'établissement de la noblesse en France, ni de décrire l'organisation féodale du pays, en bénéfices, fiefs et arrière-fiefs ; ni de faire étalage des privilèges et des honneurs dont jouissaient autrefois les nobles, en échange des devoirs qui leur étaient imposés. Je dirai simplement en quelques mots et pour l'intelligence de ce qui va suivre : — par quels moyens on arrivait à la noblesse ; — comment on peut prouver la noblesse d'une maison ; — comment la qualité nobiliaire est indépendante du titre ; — enfin le compte qu'il faut tenir des armoiries et des noms dans l'établissement des généalogies.

I. Dans le principe, la noblesse s'est acquise tacitement et par le seul usage. Elle était établie depuis longtemps, lorsque les rois se sont chargés de la régler et se sont attribué le droit de la conférer.

On nomme, en France, noblesse immémoriale, ou d'ancienne chevalerie, celle qui n'a pas de commencement connu : c'est la plus estimée, et il existe encore des familles nobles, *de toute antiquité*, suivant l'expression consacrée, quoique les grandes guerres du moyen-âge en aient fait une ample moisson.

Les premiers anoblissements datent de 1085, époque des Croisades. Alors les rois commencèrent à conférer la noblesse aux plus illustres de leurs sujets, soit par inféodation, soit à la suite de

l'acquisition de fiefs, soit pour des services militaires éclatants. Plus tard, la possession de certains emplois supérieurs dans la magistrature, diverses charges de finance, l'échevinage dans quelques villes privilégiées, enfin l'industrie et les arts reçurent de nos souverains la même récompense, concurremment avec les défenseurs de la patrie. Ce qui démontre clairement, quoi qu'on en ait dit, que la noblesse n'est pas une caste, — la caste étant exclusive, — mais une classe de familles illustres, dans laquelle chacun peut aspirer à se faire admettre, ou à faire admettre ses enfants. D'où l'adage ancien : « Le Tiers-État est séminaire de noblesse ».

II. Une famille peut prouver qu'elle est noble, non seulement par la présentation des *Lettres* d'anoblissement, ce qui n'est possible que pour la noblesse récente ; — mais encore et d'une manière tout aussi certaine, par la production des *Maintenues de noblesse*, rendues par les Parlements ou les intendants des provinces, délégués par les rois pour la recherche des faux nobles : notamment, celle qui fut commencée sous Louis XIV en 1664 et terminée sous Louis XV en 1727 ; — puis par les *Preuves* faites devant les juges d'armes et les généalogistes officiels pour les honneurs de la cour, pour l'admission aux chapitres nobles, au corps des pages, à la maison royale de Saint-Cyr, aux écoles militaires, à la religion de Malte, et aux ordres du roi ; — enfin par les procès-verbaux des *États des provinces*, tels que le *Catalogue des assemblées de la noblesse*, pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, où sont inscrits tous les nobles existants alors en France, sauf ceux qui ne possédaient aucun fief ou qui n'avaient pas atteint l'âge de vingt-cinq ans. — Quant à la particule dite nobiliaire, tout le monde sait le cas qu'il en faut faire.

Les preuves de noblesse, pour la plupart, ont le double avantage de constater la condition des familles et de produire une partie considérable de leurs généalogies, établies dans chaque degré par trois actes, pour les xviii^e, xvii^e, xvi^e siècles, et par deux au moins, pour les siècles antérieurs.

Avec cet appui et l'aide des actes de mariage, de décès ou de naissance conservés partout depuis l'établissement des registres des paroisses et de l'état civil, on peut en général compléter les descendances jusqu'à l'époque contemporaine; mais la difficulté devient presque toujours insurmontable, si l'on veut remonter la filiation au delà de 1400, parce que les preuves antérieures à cette époque n'étant exigées ni pour les honneurs de la cour, ni pour l'admission dans les ordres ou chapitres, ni pour la jouissance d'aucun des privilèges nobiliaires, la plupart des intéressés ne se donnaient pas la peine de vaincre les obstacles inhérents aux recherches qu'il eût fallu faire pour les établir.

III. La qualité de noble s'énonçait par le mot de *gentilhomme*, « lequel a toujours été si honorable que les rois juraient sur ce titre ». François I^{er}, tenant un lit de justice, disait qu'il était né gentilhomme et non roi. Henri IV, faisant l'ouverture des États de Rouen, s'écriait, à son tour, que la qualité de gentilhomme était le plus beau titre qu'il possédât. Les mots *écuyer* ou *chevalier* suivaient ordinairement la signature du gentilhomme pour marquer la possession de noblesse.

Quant aux titres de duc, marquis, comte, vicomte ou baron, ils exprimaient un office, mais non point, comme on le croit généralement, un degré plus ou moins élevé de noblesse, car *la noblesse est une*. Les ducs conduisaient les armées, les comtes

présidaient à la justice, les marquis étaient gouverneurs de places ou de frontières, les barons formaient le conseil de la nation. Ces noms devinrent plus tard et sont encore, au moins nominale-ment, des signes de propriété. Il fallait tant de clochers, de places fortes et d'abbayes pour constituer un duché; tant pour un marquisat; tant pour un comté. Tout gentilhomme qui devenait possesseur d'une terre érigée en marquisat, comté ou baronnie, obtenait généralement l'autorisation de se qualifier marquis, comte ou baron. En créant, plus tard, des marquis, des comtes et des barons sans fiefs, les souverains ont étendu cette législation, mais ne l'ont point abrogée.

Voilà pourquoy, dans l'énumération solennelle de leurs titres, les membres de l'ancienne noblesse ne manquaient pas de mettre en première ligne leur qualité de chevalier. J'ai sous les yeux un acte de Gabriel de Rochechouart, le père de la célèbre M^{me} de Montespan, rédigé sous Louis XIII en 1646; cette pièce commence ainsi : « Gabriel de Rochechouart, *chevalier*, premier gentilhomme de la chambre du roi, capitaine du château du Louvre, Haut-Poitou, Haute et Basse-Marche, marquis de Mortemart, comte de Vivonne, prince de Tonnay-Charente, etc. (1) ». On a suivi cette règle dans les procès-verbaux des diverses convocations de la noblesse, et même pour les derniers Etats généraux de 1789. Dans cette célèbre assemblée, les scrupuleux observateurs de l'étiquette ne manquèrent point de faire constater leur qualité de gentilhomme avant d'énumérer les titres de duc, comte ou marquis, indicatifs de l'office qu'eux ou leurs ancêtres tenaient de la munificence du souverain. C'est ainsi qu'on

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. xxix.

trouve au *Catalogue* : Louis-Marie-Bonaventure Frottier, chev. marquis de la Messelière (Poitou) ; Jean-Baptiste de Brettes, chev. marquis de Cros (Marche) ; Paul-Jean comte de Chamborant, chev. (Marche) ; Gilbert-Annet de la Saigne, chev. marquis et seigneur de Saint-Georges (Marche) ; exemples qu'il serait facile de multiplier à l'infini, ensuivant les procès-verbaux des diverses provinces. « Tant de fois comte, s'écrie Bossuet, dans son *sermon sur l'honneur*, tant de fois seigneur, possesseur de tant de richesses, il ne faut pour l'abattre qu'une seule mort. »

IV. Pour ce qui est des armoiries, *toutes les familles nobles en sont pourvues*, mais elles ne le sont pas exclusivement. Il est vrai que dans le principe, c'est-à-dire au temps des Croisades, époque à laquelle on commença à substituer des armoiries, soumises aux règles d'un art spécial, aux emblèmes personnels dont les gens de guerre avaient coutume d'orner leurs boucliers, le droit de porter ces insignes n'appartenait qu'à la noblesse ; mais, par des concessions diverses, les villes, les corporations et un certain nombre de bourgeois obtinrent successivement l'autorisation de graver des emblèmes héraldiques sur leurs cachets, leurs voitures et la façade de leurs maisons, sans pour cela acquérir aucune qualité nobiliaire. Cette autorisation fut même généralisée, dans un moment de gêne, par le roi Louis XIV, à tous ceux qui en feraient la demande et verseraient au Trésor une cotisation de vingt francs.

Toutefois, un édit de 1583, qui n'a jamais cessé d'être en vigueur, réserve expressément aux gentilshommes le droit de porter des timbres au-dessus de leurs écus, c'est-à-dire des casques et des couronnes diverses, suivant les titres : cercle entièrement

fleuronné pour les ducs, — quatre fleurons entremêlés de perles, pour les marquis; — grosses perles rangées, pour les comtes; — quatre perles, pour les vicomtes; — tortil avec bandes de petites perles, pour les barons; — casque d'or ou d'acier poli, posé de trois quarts et montrant trois grilles, pour les chevaliers; — casque de profil et fermé, pour les écuyers. Quant aux supports, lambrequins et devises, la fantaisie en fut toujours la seule règle.

On a souvent dit que les armoiries adoptées par les ancêtres ont été religieusement et constamment conservées par leurs descendants; c'est une erreur. Le respect de la tradition a bien maintenu dans quelques familles, surtout dans les branches aînées, les armoiries anciennes de leur maison, mais aucune loi ne les y obligeait. Jusque vers la moitié du *xvi^e* siècle, chaque gentilhomme changeait ou modifiait ses armoiries à son gré. Bien plus, les armoiries pleines des ancêtres étaient regardées comme le privilège de l'aîné des enfants, et « tous les autres *doivent* briser », dit un vieil auteur. Il est vrai qu'on pouvait briser, en ajoutant à l'écu quelques pièces héraldiques qui ne l'altéraient pas, comme un lambel, une étoile, un anneau, une bordure, une cotice; mais rien n'empêchait l'un des puînés de se distinguer en changeant les émaux du blason paternel, et un second de retrancher certaines pièces ou de les remplacer par d'autres plus à sa convenance. Or, tous ceux qui connaissent l'art du blason, conviendront qu'une fois l'émail changé et la pièce principale remplacée, l'armoirie primitive n'existe plus. Ce fut seulement en 1555 que, pour remédier à l'abus et à la confusion causée par un tel désordre, Henri II, dans son édit d'Amboise, défendit à toute personne de changer ses armes, sans autorisation royale. Encore

cet édit, n'ayant pas été enregistré par les cours souveraines, n'a jamais reçu aucune sanction légale.

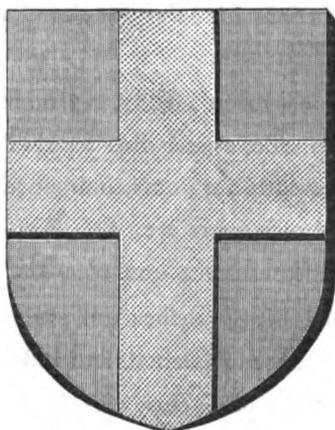
Une autre cause, peu connue, d'embarras pour les historiens est la grande licence avec laquelle les gentilshommes de notre pays changeaient autrefois de nom, sans aucune forme judiciaire. Antérieurement au XII^e siècle, il n'existait pas en France de nom de famille, à proprement parler, c'est-à-dire que rien n'obligeait le fils à prendre le nom de son père. A partir de cette époque, l'usage s'établit de porter deux ou trois noms : le nom de baptême, le nom de famille, commun à toutes les branches de la même race, et enfin le nom de la seigneurie, qui variait suivant le domaine de chaque rameau. Mais il arriva bientôt que les cadets, jaloux des aînés, et fiers de fonder une nouvelle lignée sur leur propre illustration, affectèrent de ne porter et de ne signer que du nom de leur terre. Des exemples de ce que j'avance ici se trouvent dans l'histoire de presque toutes les races nobles, et ces fantaisies finirent par jeter un tel désarroi dans la perception du fisc, que le *Code Michau*, publié en forme d'édit en 1629, jugea nécessaire d'enjoindre « à tous les gentilshommes, de signer du nom de leur famille, et non de celui de leur seigneurie, en tous actes et contrats qu'ils feront, à peine de nullité desdits actes et contrats ». Cette sage mesure restreignit un peu l'abus, sans cependant faire disparaître les omissions des siècles précédents, et en laissant les généalogies dans un chaos inextricable, dont les filiations des races princières ont pu seules être retirées. Quant aux autres maisons nobles, leurs représentants se contentèrent, comme je l'ai déjà dit, de faire les recherches nécessaires pour l'établissement de leur qualité, ou pour la justification des faveurs auxquelles ils aspiraient, mais renoncèrent à pousser plus loin

leurs investigations dans un passé ténébreux, pour y trouver des parentés contestables.

Dans le travail qu'on va lire, il ne faudrait donc pas attacher une importance exagérée à la diversité des armoiries des nombreuses familles chevaleresques du nom de *de la Porte*, et à l'impossibilité d'établir entre elles, par des actes authentiques, une origine commune, pour en conclure que ces maisons n'ont pas eu *un lien primordial de parenté*. Il est probable, au contraire, que plusieurs d'entre elles se rattachent aux troncs principaux du Dauphiné, du Périgord et de l'Anjou, dont l'existence, sinon la filiation, est facile à prouver depuis les Croisades.

Quoi qu'il en soit, je traiterai, complètement à part, l'histoire de chacune d'elles, estimant qu'en pareille matière il ne faut rien laisser à la conjecture, mais appuyer tout ce qu'on avance sur des preuves irréfutables.





GÉNÉALOGIE
DE LA FAMILLE
DE LA PORTE D'EYDOCHE

AVEC LES BRANCHES DE L'ARTAUDIÈRE ET BOCSOZEL

(FAMILLE ÉTEINTE)

LA famille de la Porte d'Eydoche, — de l'Artaudière — et de Bocsozel, avait pour armes : *de gueules à la croix d'or*. L'écu sommé d'une couronne de marquis, posée sur un casque de front, est orné de lambrequins d'or et de gueules, avec la devise : *Pour elle tout mon sang*. (Armoiries indiquées dans les différentes généalogies et l'Armorial de la province de Dauphiné.)

Cette maison est la plus ancienne du nom de la Porte dont les papiers soient conservés. Elle peut remonter sa généalogie, sur

preuves incontestables, jusqu'à 1284, et prouve son existence depuis la seconde Croisade, c'est-à-dire depuis l'époque où l'usage des armoiries et l'hérédité des noms commencèrent à s'introduire dans les familles de race guerrière.

La suite de ce récit montrera quel rôle les de la Porte d'Eydoche et leurs différentes branches ont joué dans l'histoire, et quel cas les rois de France faisaient de leur influence en Dauphiné. On peut dire qu'ils n'ont jamais cessé d'avoir quelques-uns de leurs membres parmi les officiers de l'armée, ou les grands dignitaires de l'Etat. Lorsque la famille tomba en quenouille en 1833, son dernier représentant était maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'Épée de Suède, et des Saints-Maurice et Lazare de Piémont.

Le berceau de cette maison paraît avoir été la terre d'Eydoche, située paroisse du même nom (1), qu'elle posséda jusqu'à son extinction. Il ne reste plus que des débris de l'ancienne maison forte, où tant de générations ont vécu. Le château, avec ses dépendances, fut vendu en 1805, par M^{me} Hygenson, née de la Porte, moyennant une somme de six cent mille francs. Il était en fort mauvais état. Les tours tombaient en ruines et le corps de logis, construit en briques, avait reçu des assauts terribles, pendant les mauvais jours de la révolution. L'acquéreur fit abattre, au lieu de restaurer. On ne conserva du bâtiment principal qu'une petite partie, à peine habitable aujourd'hui. Les douves comblées, le parc morcelé, avec ses jardins, et les cours divisées par lots, ont servi à créer tout un quartier du village.

(1) Eydoche, commune du canton de Grand-Lemps, arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère).

Les preuves de noblesse, constatées par la Mainteneur de l'intendant Dugué en 1670, ont été faites plusieurs fois, par les membres de cette famille, pour l'admission dans les chapitres nobles, ainsi que dans l'ordre de Malte. Celles exigées pour l'admission à la cour et dans les carrosses du roi ont été reçues par Chérin. Leur écusson était peint autrefois, suivant Saint-Allais, sur les vitraux de la Sainte-Chapelle : il figure aujourd'hui dans la salle des Croisades, au palais de Versailles, parmi ceux des plus anciennes maisons de France.

L'orthographe du nom n'a jamais varié. Les chartes latines l'écrivent *de Porta*. Les actes rédigés en français, le *Nobiliaire du Dauphiné* de Guy Allard, les travaux manuscrits de d'Hozier, les preuves de cour de Chérin, le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, et le *Catalogue des gentilshommes électeurs du Dauphiné en 1789*, l'écrivent unanimement de la Porte, en trois mots. La qualification nobiliaire a nécessairement subi de plus grandes variations. Les de la Porte d'Eydoche portèrent d'abord le titre de damoiseaux ; ils commencèrent à se qualifier chevaliers en 1516, et la branche aînée ne porta jamais d'autre titre. La branche de Bocsozel jouissait de celui de comte lorsque le colonel Etienne-François de la Porte, après avoir fait ses preuves de cour, monta dans les carrosses du roi en 1774 : celle de l'Artaudière avait fait ériger ses terres en marquisat depuis 1729.

NOMS ISOLÉS

PORTE (GUIGUE DE LA) figure comme témoin, avec Nanthelme de Monchenu, Rostaing de Miribel, et plusieurs autres chevaliers dauphinois, dans un acte de donation, fait à l'époque de la seconde

Croisade, par Guillaume de Mercurione, à l'abbaye de Bonnevaux (1), sous le gouvernement de Golsein, qui en fut abbé de 1138 à 1151. (*Archives du royaume, suppl. au Trésor des chartes S, carton 842.*)

PORTE (GUIGUE ET HERBERT DE LA), chevaliers dauphinois, prirent part à ce magnifique siège d'Acres qui immortalisa les noms de Philippe-Auguste, de Richard Cœur-de-Lion, de Saladin et des autres héros de la troisième Croisade. Étant au camp devant la ville, en 1191, ils firent, avec plusieurs autres croisés, un emprunt de deux cent vingt marcs d'argent à un certain Raphaël Cattane. Cette obligation, revêtue de la garantie et du sceau du roi Philippe, est devenue le plus ancien titre de l'illustre maison à laquelle ils appartenaient. Lorsque le roi Louis-Philippe fit exécuter les peintures de la salle des Croisades, au palais de Versailles, cette pièce servit à justifier l'insertion des armoiries de nos deux seigneurs dans ce musée des gloires de la France. De retour de Terre Sainte, Herbert vécut encore quelques années, car il est nommé dans une vente faite par Anselme de Montrond à Aymard, archevêque de Vienne, en 1197. (*L'original en latin, sur parchemin, appartenait en 1844 à M^{me} la marquise de la Porte. Mention en est faite dans l'ouvrage intitulé : Les Salles des Croisades du château de Versailles, suppl. au t. I, page 20.*)

PORTE (GIRARD DE LA) se rendit plège, avec Guillaume de Clermont, Aymar de Sassenage, Ismidon de Bocsozel et autres principaux seigneurs de la province, des conventions d'un contrat

(1) BONNEVAUX, abbaye d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1117 en Dauphiné.

passé en 1198, entre Albert II, seigneur, baron de la Tour-du-Pin, et Aynarde, veuve du baron de Bressieux, à l'occasion du mariage de leurs enfants. (*Hist. du Dauphiné, par Valbonnais, t. I, page 180.*)

PORTE (HUGUES DE LA) fut témoin, avec Simon de Bombelle, d'un emprunt contracté à Damiette, par Diego Martinez de Garriz, écuyer, à l'époque de la première expédition de saint Louis en Afrique. La date de ce parchemin, qui est de novembre 1249, correspond à l'époque où l'enivrement d'une première victoire permettait aux croisés les fêtes et les plaisirs sans nombre, qui devaient bientôt être si chèrement payés, par la défaite de Mansourah, la captivité et la mort. (*Original sur parchemin, en langue espagnole, faisant partie des archives de feu la marquise de la Porte, et cité au tome XI de l'Armorial général de d'Hozier, vol. suppl.*)

FILIATION SUIVIE.

§ I. — DE LA PORTE (BRANCHE AINÉE OU D'EYDOCHE).

I. — PORTE (PIERRE DE LA) est le premier seigneur de cette maison dont la descendance soit nettement établie par des preuves écrites. Il habitait Eydoche, alors paroisse de Bocsozel, au diocèse de Grenoble, et y possédait le fief qui est devenu, plus tard, la maison forte de la Porte d'Eydoche. On le voit paraître en 1284, époque où le Dauphiné avait encore ses souverains propres. A cette date, d'après d'Hozier, Pierre de la Porte fit un hommage à l'archevêque de Vienne pour des biens qu'il tenait au mandement de Seyssuel. Il passa une obligation de la somme

de cinquante livres à Girard de Castillon, le jour des kalendes de septembre 1303, et vivait encore en 1315, date du mariage de son fils. Le nom de sa femme est inconnu ; il en eut entre autres enfants :

A. FALQUES OU FALCOZ, qui suit.

II. — PORTE (FALQUES DE LA). Au témoignage de Guy Al-lard, historien des familles nobles du Dauphiné, Falques de la Porte, damoiseau, fils de Pierre, épousa en 1315, le jeudi avant la fête de saint Antoine, damoiselle ALIX DE BATERNAY, fille de noble Jourdain, chevalier, seigneur de Baternay, en présence de Guillaume de la Porte, prieur de Carreyrat, et de plusieurs autres seigneurs ses parents. Les preuves de cour de la famille citent de lui un acte d'acquisition, passé le 14 avril 1324, de divers cens et rentes dépendants des fiefs des comtes de Savoye et de Drouet de Rivoire. Il épousa en deuxièmes nocés, avant le 18 mai 1326, AGNÈS DE VIRIEU, déjà veuve de Odet de Bocsozel, et fille de Aymon de Virieu, damoiseau. Falques était mort en 1350, lorsque Agnès donna quittance finale de sa dot à Jean de Virieu, chevalier, son frère. Aucun enfant n'était issu de la première union ; la seconde donna naissance à :

A. GUILLAUME, qui suit.

B. JEAN, qui se croisa en 1345, avec le Dauphin Humbert II, le même qui fit don du Dauphiné à la couronne de France.

C. JEANNE, mariée à noble N... DE SAINT-ALBIN.

III. — PORTE (GUILLAUME DE LA), damoiseau, seigneur d'Eydoche, épousa, du vivant de sa mère, le 18 janvier 1350, BÉATRICE DE BOCSOZEL, fille de noble Odet, et belle-fille d'Agnès de

Virieu. Cette première union dura peu et n'eut pas de fruit. Guillaume se maria une seconde fois, en 1360, avec AYNARDE DE VARCES. Les papiers de famille nous montrent ce seigneur recevant un hommage de noble Geoffrey, seigneur de Montier, en 1352, et faisant des acquisitions de terres et de rentes le 10 et le 30 juin 1368. Il est aussi nommé au nombre des nobles du mandement de la Côte-Saint-André, dans un recensement de la noblesse dauphinoise fait en 1367.

Par son testament, daté du 1^{er} avril 1383, il choisit pour lieu de sa sépulture le prieuré de Mottier (1), dépendant de Bocsozel, et prescrivit que soixante prêtres assistassent à ses funérailles. Des fouilles faites en 1825 ont fait découvrir son corps dans un caveau de l'église de ce prieuré, d'après le récit qui m'en a été fait par un prêtre du pays. Il laissait de son second mariage :

- A. FALQUES ou FALCOZ, qui suit.
- B. JEAN, dont la destinée est inconnue.
- C. RAYMOND, dont la trace se perd également.
- D. GUYONNE, mariée à noble JEAN DE QUINCIEU.

IV. — PORTE (FALQUES DE LA), damoiseau, seigneur d'Eydoche, eut une vie courte. Après la mort de son père, il épousa, le 22 août 1391, noble damoiselle ARNAUDE DE GATABLIER (*Gatableri*), fille de Jean, chevalier, de la paroisse de Quincieu, qui lui constitua en dot mille florins d'or, à la condition de renoncer à la succession paternelle. Falques fit hommage, le 3 décembre 1399, au dauphin Charles de France, fils de Charles VI, entre les mains du gouverneur de la province, pour sa maison forte et

(1) MOTTIER, commune du canton de la Côte-Saint-André (Isère).

le bourg d'Eydoche. Il vendit quelques cens et rentes à Albert Pilliard, le 27 mars 1400, testa le 9 avril, et mourut avant la fin de la même année. Sa veuve se remaria, en 1401, à messire Antoine Comier, licencié ès lois, sieur de Saint-Guillaume. Elle avait eu de son premier mari :

A. HUMBERT, qui suit.

V. — PORTE (HUMBERT DE LA), damoiseau, seigneur d'Eydoche et en partie de Moirenc, était mineur quand son père mourut. Deux actes de 1407 et 1409 montrent sa grand'mère et tutrice, Aynarde de Varcès, faisant pour lui une acceptation et engageant au curé d'Eydoche, pour six ans, une partie de sa fortune, afin de demeurer quitte des legs faits, à l'église dudit lieu, par Agnès de Virieu, son arrière-grand'mère. Ce seigneur vécut sous Charles VII. Il épousa en 1417 noble demoiselle JEANNE D'ARCES, fille de Pierre, seigneur de la Roche-d'Eglun, et d'Anglantine Chapot. Il fit différentes acquisitions en 1430 et 1438, donna quittance, le 6 juillet 1439, de la somme de 300 florins faisant partie de la dot de sa femme, et rendit hommage, le 2 novembre 1446, au dauphin Louis XI, entre les mains du gouverneur.

Il vivait encore à l'époque du mariage de ses deux fils, et c'est à tort que les auteurs de la *Revue Historique*, ann. 1869, le citent parmi les chevaliers dauphinois tués à la bataille de Verneuil en 1424. Il s'agit probablement d'un de ses oncles. De son mariage étaient issus quatre enfants :

A. JEAN, qui suit.

B. FALQUES, auteur de la branche de l'Artaudière, qui sera rapportée au § 2.

C. ANTOINE, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui est dé-

signé avec son frère Pierre comme exécuteur testamentaire de Falques, leur aîné, en 1465.

D. PIERRE, qui entra également en religion.

VI. — PORTE (JEAN DE LA), damoiseau, seigneur d'Eydoche, que nous regardons, avec Guy Allard, comme le fils aîné d'Humbert, contre l'opinion de Chérin, et qui hérita de la demeure paternelle, fut présent, avec son père et son frère, à un acte passé par sa grand'mère, le 24 octobre 1449. Le 20 octobre 1450, il épousa ANTOINETTE DE BLANC, OU LE BLANC (lat. *Albe*), fille de noble Antoine et de Péronnette Roland. Le même jour, Falques son frère cadet épousait Françoise de Blanc, sœur d'Antoinette. Ce double contrat fut passé en présence d'Humbert, leur père, et d'une nombreuse assemblée.

Jean de la Porte reçut une reconnaissance, le 18 septembre 1466, comme seigneur de la maison forte d'Eydoche. Il en reçut diverses autres des habitants de Saint-Véran, le 6 février 1472, comme tuteur d'André, son neveu. D'autres actes de 1475 et de 1477 indiquent qu'à cette époque il était encore vivant; mais aucun titre ne justifie la qualification de conseiller de la ville de Vienne, que les généalogistes lui donnent, et la paternité du célèbre magistrat Jeannin de la Porte qu'ils lui attribuent. Jeannin était, en effet, fils d'un de la Porte, consul Viennois; mais ils appartiennent l'un et l'autre à une autre famille. Le seigneur d'Eydoche laissait pour enfants :

A. PIERRE, qui suit.

B. ANTOINETTE, qui épousa noble DIDIER DU CHASTEL, par contrat du 8 septembre 1465 ou 1468.

VII. — PORTE (PIERRE DE LA), damoiseau, seigneur d'Ey-

doche, se distingua dans la carrière des armes, comme le témoignent les preuves pour l'ordre de Malte de ses petits-fils. Au rapport de Saint-Allais, il aurait servi en Italie, sous le roi Charles VIII, dans le corps de Luxembourg, et après avoir pris part aux premiers succès de cette expédition glorieuse, il y aurait été fait prisonnier. Un vieux terrier original de la terre d'Eydoche, que Chérin a eu entre les mains, confirme un grand nombre de reconnaissances au nom de ce gentilhomme, pour les années 1472 et suivantes, jusqu'à 1525. Il avait épousé, par contrat passé le 22 juillet 1487, damoiselle ANNE DE LOUAT ou LOUAT, fille d'Humbert, chevalier, seigneur de la Frette, et de Jeanne de Celas. Il fit son testament en 1526, et laissa pour fils :

A. AYMAR, qui suit.

VIII. — PORTE (AYMAR DE LA), chevalier, seigneur de la maison forte d'Eydoche et de Chaponnay (1), suivit, comme son père, le parti des armes, et servait encore à cinquante ans, sous la charge de M. de Rieux. Un terrier original, intitulé : *Recognitiones nobilis et potentis viri Aymari Porte, militis domini domûs forte Edochie, heredis universalis nobilis Petri Porte, ejus quondam patris*, contient les reconnaissances qu'Aymar de la Porte reçut comme seigneur d'Eydoche, depuis l'année 1529. La tradition le met au nombre des gentilshommes qui complimentèrent Eléonore d'Autriche, femme de François I^{er}, lorsque cette princesse fit son entrée dans Vienne, le 8 janvier 1533. Il épousa, par contrat passé le 11 janvier de la même année, noble CATHERINE DE VIRIEU, fille d'Artaud, seigneur de Combas, et de Catherine de la Fontaine, qui lui constituèrent une dot de 2,000 écus

(1) CHAPONNAY, commune du canton de Saint-Symphorien d'Ozon (Isère).

d'or. Aymar étant sur le point de faire un voyage, tant à Paris et en Normandie, qu'ailleurs où il a affaire, dit le texte, dicta son testament le 4 juin 1550, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église d'Eydoche, au tombeau de ses ancêtres, et donna l'usufruit de ses biens à sa femme. Il vivait cependant encore en 1559, époque à laquelle il fit une acquisition. Il laissa, en mourant, cinq enfants nés de son mariage :

A. CLAUDE, qui suit.

B. ARTAUD, légataire de 500 écus d'or, par le testament de son père.

C. FRANÇOIS, auteur de la branche de Bocsozel et Montagneu, qui sera rapportée au § 3.

D. PONS, qui, après avoir fait, le 30 juin 1566, ses preuves testimoniales pour entrer dans l'ordre de Malte, y servit avec beaucoup d'éclat. Dans un contrat de mariage de 1582, il est désigné avec le titre de procureur général d'Auvergne. Il était déjà commandeur de Villefranche en 1576, et de Chazelles (1) en 1587, date d'une lettre que lui écrivit le roi Henri III, pour le remercier de l'assistance qu'il avait donnée au sieur de la Valette, en la défaite des Suisses. M. de la Valette lui écrivit aussi sur le même sujet, le 15 septembre suivant. On peut lire dans les *Mémoires et Caravanes de J.-B. de Luppé de Garané*, p. 107, le récit d'une remarquable expédition en Barbarie, qu'il fit avec cinq galères de la Religion, en 1610, ayant le titre de maréchal de l'Ordre. Je regrette que les limites de cet ouvrage ne me permettent pas d'en donner le récit.

E. PIERRE, chanoine de Saint-Chef de Vienne, en 1550, fit

(1) CHAZELLES-SUR-LYON, canton de Saint-Galmier (Loire), où se voient encore les ruines de la Commanderie.

ses preuves pour l'ordre de Malte en 1575. Il était commandeur de Montferrand en 1599, lorsqu'il assista avec Jean au mariage de François, leur frère. Son nom est cité dans Vertot.

IX. — PORTE (CLAUDE DE LA), chevalier, seigneur d'Eydoche, Sillans, Chaponnay et autres lieux, eut, comme son frère Pons, une vie militaire brillante, sous les règnes de Charles IX et Henri III. Il avait été institué par son père héritier universel de ses biens, le 4 juin 1550 ; mais celui-ci vivait encore lorsqu'il épousa, le 4 octobre 1557, JEANNE DE THEYS, fille de noble Claude, seigneur de Sillans, et de N. de Virieu. Il reçut commission du roi Charles IX pour lever 200 hommes de pied, en 1567, et pour commander une bande de cent arquebusiers à cheval. Le 19 octobre 1569, il fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Lorsque la guerre des protestants se fut transportée en Dauphiné, après la douloureuse journée de la Saint-Barthélemy, il reçut différentes commissions des lieutenants généraux de la province, en 1574 et 1576, à l'effet de procurer des munitions pour les troupes royales. Ses bons services furent reconnus par Henri III, qui lui conféra le collier du Saint-Esprit en 1578. Il mourut vingt ans après, en 1598, dans un âge encore peu avancé. Guy Allard dit que Jeanne de Theys, sa femme, ayant chargé l'aîné de ses descendants de porter le nom et les armes de Theys, cet usage est resté après elle dans sa branche. Ses armes étaient *de gueules à deux fasces engreslées d'argent*. On y plaça en abîme l'ancien écusson de la famille : *de gueules à la croix d'or*, avec la devise nouvelle : *ab Adamo*. Jeanne avait donné à son mari sept enfants :

A. FRANÇOIS, qui suit.

B. GEOFROY, qui fit ses preuves pour Malte en 1586.

C. PIERRE, qui entra également dans l'ordre de Malte, et devint commandeur de Bellecombe.

D. HUGUETTE-BONNE, qui épousa, en 1591, PIERRE DE FILLION, conseiller au Parlement de Grenoble.

E. CLÉMENCE, mariée à GASPARD DE L'AUBE, seigneur de Bron.

F. ANTOINETTE, mariée à CLAUDE TESTE, seigneur de la Motte.

G. LOUISE, qui fut abbesse de Laval-Bressieux (1).

X. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), chevalier, seigneur d'Eydoche, Theys, Sillans, etc., n'avait pas plus de quinze ans lorsqu'il reçut, en 1572, commission de lever une compagnie de cent hommes pour le service du roi Charles IX. Il était capitaine d'une compagnie de deux cents hommes, au régiment du comte de Montlaur, quand il contracta mariage, le 25 mars 1586, avec damoiselle RENÉE DU CHASTELLIER, fille de noble Jean, chevalier, conseiller du roi, intendant des finances, et d'Hippolyte d'Escravelli, l'une des dames d'honneur de la reine. On trouve, au nombre des personnes de qualité présentes au contrat, Bernard de Nogaret de la Valette, grand amiral de France. François eut une seconde femme, dont on ne sait pas le nom, et une troisième qui fut MARGUERITE AUDOYER, fille de Jean-Claude, président au Parlement de Dauphiné, et de Anne-Aimée de Saint-Julien. Après avoir assisté au siège de Cazalet rendu divers services aux rois Henri III et Henri IV, le seigneur d'Eydoche fut fait, par ce dernier, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et chevalier de son ordre. Il mourut en 1634, laissant de sa première femme :

(1) LAVAL-BRESSIEUX, célèbre abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Vienne, en Dauphiné.

A. PONS, qui suit.

B. HIPPOLYTE, religieuse au monastère de Laval-Bressieux.

C. ANGLANTINE, morte jeune.

XI. — PORTE (PONS DE LA), chevalier, seigneur d'Eydoche, Theys, Charrey et Quinsonnas, était né vers 1588. En 1614, il était capitaine d'une compagnie de pied. Il épousa, le 15 février 1625, damoiselle FRANÇOISE DE FILLION, sa parente, fille de Melchior, seigneur d'Aiguebelle et de Quinsonnas, conseiller du roi et procureur général au Parlement de Grenoble, et de Françoise de Fromenton. Selon Saint-Allais, ce gentilhomme prit part à l'expédition du Piémont, dirigée en 1629 par le maréchal de Créqui, gouverneur du Dauphiné. Il devint commissaire de la noblesse de sa province près du roi Louis XIII, et testa le 18 septembre 1636. Sa femme ne mourut qu'en septembre 1661, laissant de leur mariage :

A. JOSEPH, qui suit.

B. JEAN-BAPTISTE, seigneur de Charrey, qui fut garde du corps du roi et servit ensuite avec distinction dans la marine hollandaise, sous les ordres de l'amiral Ruyter.

C. HUGUETTE-BONNE, morte jeune.

D. ESPÉRANCE, épouse de noble FRANÇOIS CLAVEYSON, seigneur de St-Maurice, qui est nommée dans le testament de son père.

E. ANNE, religieuse au monastère de Saint-André-le-Haut de Vienne, également nommée dans le testament de son père.

F. MARIE, religieuse au même lieu, nommée, avec ses sœurs, dans le testament de son père.

XII. — PORTE (JOSEPH DE LA), chevalier, seigneur d'Eydoche, Theys, Aiguebelle et autres lieux, ne suivit pas la carrière des

armes. Ayant perdu son père de bonne heure, il fut élevé dans sa famille maternelle et en prit les goûts.

Nous le trouvons conseiller au Parlement de Metz en 1661, à l'âge de 32 ans. Le 2 avril 1670, il fut maintenu dans sa noblesse, avec Jean-Baptiste, son frère et, ses cousins Jean, François et André, par jugement de Dugué, intendant du Dauphiné. En 1676, il fut remplacé à Metz par Mathieu Andry, et devint président de la Chambre des comptes de Grenoble. Mais il quitta ce nouveau poste en 1692, époque où Louis XIV, après la conquête de Nice, l'y nomma premier président.

« Le traité de paix du 4 juillet 1694, auquel ce magistrat influent avait singulièrement coopéré, rendit Nice au duc de Savoie, et laissa M. de la Porte sans emploi. C'est alors que, pour le récompenser de ses services, Louis XIV l'appela à présider le Parlement de Metz. Sa réception dans cette cour souveraine eut lieu le 4 novembre 1696, avec une grande solennité, et fut l'occasion d'un beau discours du nouveau président, qui a été conservé et qui fait le plus grand honneur à son auteur. La *Clef du cabinet des princes de l'Europe* rapporte plusieurs autres discours de M. de la Porte qu'il avait à prononcer, chaque année, à l'ouverture des semestres du Parlement. En 1708, le roi lui accorda un brevet de retenue de vingt mille écus. Son crédit allait toujours croissant, lorsqu'en 1716, ayant été député à Paris, pour les affaires de la compagnie, il mourut, en cette ville, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, dont soixante passés dans la magistrature. » (*Biographie du Parlement de Metz*, par Em. Michel, 1 vol. in-8°, page 270.)

Joseph de la Porte ne laissa aucune postérité de son mariage contracté en 1669 avec CHARLOTTE-CHRISTINE SERVIEN, fille

d'Ennemond, président de la Chambre des comptes de Dauphiné, et nièce d'Abel Servien, marquis de Sablé, qui fut ambassadeur en Italie et surintendant général des finances. Il laissa, par testament, sa fortune à André de la Porte, seigneur de Bocsozel, son parent, et fut le dernier représentant de la branche aînée de sa famille.

§ II. — *DE LA PORTE (BRANCHE CADETTE,
OU DE L'ARTAUDIÈRE)*

VI. — PORTE (FALQUES DE LA), damoiseau, fils de Humbert de la Porte, seigneur d'Eydoche, et de Jeanne d'Arces, rapportés au V^e degré du § I, naquit vers 1420. Il fut présent, avec son père et ses frères, à un acte passé par sa grand'mère, le 24 octobre 1449. En octobre 1450, il épousa, devant nombreuse assemblée de gentilshommes, FRANÇOISE DE BLANC, OU LE BLANC (*Albe*), proche parente de Julien de la Rovère, élu pape sous le nom de Jules II, et fille de noble Antoine et de Peronnette Roland. Le même jour, son frère aîné Jean épousait Antoinette, sa-belle sœur. Les détails de la vie de ce gentilhomme nous sont inconnus. A peine âgé de quarante-cinq ans, il signait son testament le 25 avril 1465, choisissant sa sépulture dans l'église paroissiale d'Eydoche, fondant des messes pour le repos de son âme et de celle de son épouse, faisant des legs à ses filles, instituant son héritier universel André, son fils aîné, et nommant pour exécuteurs testamentaires Antoine et Pierre, ses frères cadets. Il laissait quatre enfants en bas âge et orphelins :

A. ANDRÉ, qui suit.

B. ANTOINETTE, qui paraît être restée fille, et fut légataire d'une somme de 600 écus, dans le testament de son père.

C. JEANNE, qui épousa INNOCENT SALIGNON.

D. ANGLANTINE, qui fut mariée à PIERRE SALIGNON, son beau-frère.

VII. — PORTE (ANDRÉ DE LA), noble et puissant homme, seigneur de l'Artaudière, Saint-Lattier et la Forteresse, était encore sous la tutelle de ses oncles le 14 juin 1470, époque où Jean l'aîné faisait une vente en son nom. Il épousa, par contrat passé le 2 octobre 1483, noble PHILIPPE ARTAUD, veuve de Pierre Maubec. Elle était fille de feu noble Guillermet Artaud, dont la famille, selon Guy Allard, descendait des comtes de Forcalquier et de Sisteron. Sa mère se nommait Guyonne de Quincieu. La jeune mariée avait en dot 1100 écus d'or, et apportait dans la maison de la Porte l'importante seigneurie de l'Artaudière (1).

De concert avec Pierre, son cousin, André reçut le 28 octobre 1489, des frères Salignon, quittance de la dot de Jeanne et de Anglantine, ses sœurs. Il était marié depuis vingt-huit ans, lorsque sa femme fit son testament, le 3 février 1511. Elle choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Vincent de Chaste, fit des legs à ses fils et à ses filles, et institua son mari héritier universel. Celui-ci vécut encore quelques années. Il assista, le 9 novembre 1516, au contrat de mariage de Guigue, son fils, et fit à son tour son testament, le 15 avril 1517, demandant à être enseveli près de son épouse, *in aviagio parentum suorum*, fondant des messes à l'Artaudière, et instituant Guigue, son fils, héritier universel de ses biens. Il laissait cinq enfants :

(1) L'ARTAUDIÈRE, commune de la Forteresse, canton de Tullins (Isère). Ce château est aujourd'hui complètement ruiné. Un autre plus moderne, bâti à la Forteresse même, par un de la Porte, existe encore, et est flanqué d'une tour monumentale.

A. GUIGUE, qui suit.

B. CHARLES, seigneur de Saint-Veran, nommé dans le testament de sa mère, et qui vivait encore en 1546.

C. FRANÇOISE, qui prit le voile à Saint-Just de Romans. Elle est citée dans le testament de son père.

D. MARGUERITE, mariée en 1511 à GUILLAUME GOTTFREY, seigneur de Molard.

E. FRANÇOISE, la plus jeune, qui épousa, en 1523, CLAUDE DE CHAPONNAY, de Saint-Bonnet.

VIII. — PORTE (GUIGUE DE LA), chevalier, seigneur de l'Artaudière, Saint-Lattier, et co-seigneur de la Forteresse, épousa, par contrat passé le 5 novembre 1516, noble damoiselle GUYONNE SALVAING, fille de feu noble et puissant Georges, seigneur de Boissieu, et de Claudine Guiffrey. Le testament de son père lui transmet, l'année suivante, l'universalité de ses biens. Ce chevalier paraît avoir laissé passer le règne brillant de François I^{er}, sans s'occuper des affaires publiques. Il testa à son tour, le pénultième jour d'octobre 1539, choisit sa sépulture dans l'église des Carmes de Saint-Marcellin, confirma la fondation d'une chapelle dans sa maison forte de l'Artaudière, laissa l'administration de ses biens à sa femme, et institua André, son fils aîné, héritier universel. Il avait cessé de vivre en 1546. Sa veuve vivait encore en 1553. De leur union sont issus :

A. ANDRÉ, qui suit.

B. PHILIPPINE, religieuse au monastère de Laval-Bressieux en 1539, à l'époque où son père fit son testament.

C. LYONNETTE, nommée pareillement dans le testament de son père, et mariée à noble JEAN MORETON DE CHABRILLAN.

IX. — PORTE (ANDRÉ DE LA), chevalier, seigneur de l'Artaudière, Saint-Lattier, la Forteresse, etc., gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de son ordre, fut, suivant l'historien Chorier, un grand homme de guerre, et à l'exemple de son cousin Claude de la Porte d'Eydoche, chef de la branche aînée, il joua un rôle important dans les guerres de religion. Il épousa fort jeune, par contrat passé le 14 janvier 1546, damoiselle MARIANNE GUIFREY, fille de noble Claude et de Gabrielle de Beaumont, sœur du trop célèbre baron des Adrets. « Etant sur son partement, disent les papiers de famille, pour aller au service du roi, en la guerre, et ayant ci-devant fait son testament, devant Claude Pautrain, notaire dauphinois, il fit à Paris son codicille, le 26 juillet 1553, par lequel il déclare que sa femme est enceinte de son fait et ordonne que sa mère rende compte de l'administration qu'elle a eue de ses biens jusqu'à son mariage. »

André de la Porte suivit, avec dévoûment, la cause catholique, durant les troubles qui eurent lieu dans sa province, sous les rois Charles IX et Henri III. Il reçut d'eux de nombreuses lettres, parmi lesquelles on nous saura gré de citer :

Du 1^{er} mai 1568. — « Monsieur de l'Artaudière, j'ay bien entendu, par ce que m'a ordinerement escript le sieur de Gordes (1) le bon et grand debvoir dont vous avez usé pour mon service, durant cette dernière guerre, auprès de luy. En quoi vous avez rendu très-suffisant témoignage de vostre bonne volonté et affection en mon dit service, en la quelle je vous prie de continuer, pour le singulier contentement que j'en ay reçu ; le vous ayant bien voulu faire scavoir par la présente et vous-en remercier bien

(1) Bertrand DE SIMIANE, baron de Gordes, lieutenant général au gouvernement du Dauphiné.

fort, avec assurance que, où l'occasion se présentera, je n'oublieray de le recognoistre envers vous et les vostres, de sorte que aurez occasion d'en demourer satisfait. Ce que attendant, je prieray Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de l'Artaudière, en sa sainte et digne garde. Escript à Paris, le premier jour de may 1568. — Signé : CHARLES, et plus bas, *Robertet.* »

Du 13 décembre 1570. — « Monsieur de l'Artaudière, j'ay donné charge à mon cousin le prince Dauphin, et en son absence au sieur de Gordes, de remontrer et proposer, à la noblesse de son gouvernement, la nécessité où sont aujourd'hui mes affaires; et encore que je me tienne assuré que pour vostre regard, vous accorderez volontiers la pryère qu'il vous fera de ma part, sy vous ai-je voulu escrire en particulier, pour vous pryer, non seulement de n'y faire difficulté, mais de vous ayder à disposer tous les aultres gentilshommes du baillage où vous estes, à en faire le semblable; vous assurant, et eulx aussi, que je ne me suis meü à faire cette demande qu'en mon extrême besoing, et pour obvier à ung irréparable désordre, qui seroict pour advenir, s'il n'étoict promptement pourveu à ce que vous entendrez de mon dict cousin et du dict sieur de Gordes, que je vous pryé croire et luy ajouter foy au surplus de ce qu'il vous dira, de ma part, comme vous voudriez faire à moy mesme, qui pryé Dieu, monsieur de l'Artaudière, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript à Villiers-Costeretz, le treizième jour de décembre 1570. — Signé : CHARLES, et plus bas, *Pinart.* »

Du 30 novembre 1579. — « Monsieur de l'Artaudière, j'ay entendu de la royne, Madame et mère, à son retour près de moy, le service et l'assistance qu'elle a eu de vous, par dela, dont elle m'a bien voulu rendre tesmoignage, et de la singulière

affection que toujours vous montrez à mon service, affin d'accroistre d'autant plus vostre recommandation en mon droit. En quoi vous pouvez croire que me trouverez conforme à sa bonne intention, pour vous reconnoistre et gratifier, tant plus volontiers, quand l'occasion s'en présentera, n'ayant en moindre estime le service que luy font mes bons serviteurs, que s'il estoit fait à ma propre personne. Et n'estant la présente que pour vous assurer de ma bonne volonté, je prie, sur ce, le Créateur qu'il vous ait, monsieur de l'Artaudière, en sa sainte et digne garde. Escript à Paris, le dernier jour de novembre 1579 — Signé : HENRY, et plus bas, *de Neufville.* »

Du 12 juin 1580. — « Monsieur de l'Artaudière, j'ay commandé au sieur de Livarot (1) de vous faire entendre la résolution que j'ay prinse d'envoyer mon cousin le duc de Mayenne en mon pays de Daulphiné, pour commander aux forces que j'ay délibéré y employer, contre ceulx qui désobéissent à mes commandements et tiennent la province en trouble. Et comme je désire et est besoing que ma bonne intention soit embrassée et assistée par tous mes bons subjectz et serviteurs du dit pays, je faitz estat que vous y emploirez volontiers vostre personne et vos moiens, comme vous avez fait en toutes aultres occasions qui se sont présentées pour le bien de mon service ; ce que je vous pry de faire, et croire qu'en meilleur endroit vous ne me sauriez faire paroistre la continuation de vostre dévotion et bonne volonté, la quelle je reconnoistray à jamais, ainsi que vous le dira le sieur de Livarot. Priant Dieu qu'il vous ait, monsieur de l'Artaudière, en sa sainte garde. Escript à Paris, le douzième

(1) Jean d'ARCES, baron de Livarot, l'un des mignons de Henri III.

jour de juin 1580. — Signé : HENRY, et plus bas, *de Neufville.* »

Du 14 février 1586. — « Monsieur de l'Artaudière, j'ay reçu du sieur de la Valette (1), le zèle et l'affection que vous apportez en tout ce qui se présente pour mon service, par delà, et le bon devoir que vous avez rendu, à acheminer et faire résoudre par les Estatz de mon pays de Daulphiné, le fournissement des dix mil escus, qu'ilz ont accordé de paier, pendant trois mois; de quoy je vous ay bien voulu dire que je vous scay très-bon gré, et vous assure que comme il me demeure beaucoup de satisfaction de vos fidelles services, elle est accompagnée de toute bonne et entière volonté de les reconnoistre, à l'endroit de vous et des vostres, et de tout ce qui se présentera pour vostre bien et avantage, priant Dieu, monsieur de l'Artaudière, qu'il vous ait en sa sainte garde. Escript à Paris, le xiv^e jour de febvrier 1586. — Signé : HENRY, et plus bas, *de Neufville.* »

En récompense de ses services, André de la Porte avait été nommé, dès le 1^{er} octobre 1568, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, par Charles IX. Il fut gratifié par Henri III d'une somme de six mille écus, en considération des pertes éprouvées en ses maisons de l'Artaudière et la Forteresse, qui avaient été brûlées par les ligueurs. Il fit son testament le 20 août 1586, à Saint-Marcellin, choisissant sa sépulture dans l'église des Carmes du dit lieu, au tombeau de son père, donnant à sa femme l'usufruit d'une partie de ses biens et instituant Claude, son fils aîné, héritier universel; il laissait quatre enfants :

A. CLAUDE, l'aîné, seigneur de l'Artaudière et Saint-Lattier, n'eut pas de postérité de son union contractée en 1589 avec

(1) BERNARD DE NOGARET DE LA VALETTE, lieutenant général de l'armée en Dauphiné.

LOUISE DE PRUNIER, de Saint-André, fille d'Artus, premier président du Parlement de Provence, et de Honorade de Simiane. Le roi Henri IV lui écrivit du camp devant Chartres, le 12 mars 1591, une lettre pressante pour l'inviter à reconnaître Alphonse d'Ornano comme son lieutenant général en Dauphiné. Sa femme et lui ne vivaient plus le 28 mai 1629.

B. ANTOINE, qui suit.

C. ANSELME, le troisième, embrassa l'état ecclésiastique. Il était grand vicaire de Grenoble et député du clergé de sa province, lorsque Henri IV lui écrivit le 23 août 1604, pour lui marquer la satisfaction de ses fidèles services. Voici cette lettre :

« Monsieur de la Forteresse, je suis bien adverty que dans toutes les occasions qui se sont présentées par delà, vous vous estes toujours fait reconnoistre pour mon affectionné et fidel serviteur, dont j'ay bien voulu icy vous donner le contentement d'y voir la créance que j'en ay, attendant qu'il y ait lieu de vous donner celluy du ressentiment que j'en veulx faire, comme j'ai donné charge au sieur président de Saint-Jullien de vous en assurer de ma part. A quoy me remettant, je ne vous feray celle-cy plus longue, que pour vous prier de continuer toujours à me confirmer, par bons effetz, la bonne opinion que j'ay de vous, que je prie Dieu tenir en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau, le xxiiii^e jour d'août 1604. — Signé : HENRY, et plus bas, *Forget.* »

D. LUCRÈCE, la quatrième, fut mariée à JEAN D'IZERAND, seigneur de la Grange, en 1580.

X. — PORTE (ANTOINE DE LA), chevalier, seigneur de Saint-Veran, passa sa vie dans la position un peu précaire d'un cadet qui n'a d'emploi ni dans l'armée ni dans la magistrature. Il avait

épousé, le 7 janvier 1602, damoiselle CATHERINE DE BRESSIEUX, fille de noble Louis, et de Marguerite de Revel. Son frère aîné ayant cessé de vivre avant lui, sans laisser de postérité, il ne mourut qu'avec la consolation de voir le patrimoine de ses ancêtres revenir à ses enfants. Par son testament du 28 mai 1629, il choisit sa sépulture dans l'église des Carmes de Saint-Marcellin, et institua héritier Claude, son fils aîné. Sa femme l'avait précédé dans la tombe, laissant :

A. CLAUDE, seigneur de Saint-Veran, qui hérita de l'Artaudière, Saint-Lattier et la Forteresse, à la mort de Claude, son oncle et son parrain. Mais il mourut, comme lui, sans postérité, laissant la fortune à son frère cadet.

B. JEAN, dont l'article suit.

C. ANTOINE, qui n'a pas laissé de trace.

D. LOUISE, mariée en 1625 à CLAUDE DE MORAND, seigneur du Mont.

E. MARIANNE, nommée au testament de son père, avec ses sœurs. — F. MARGUERITE. — G. LOUISE.

XI. — PORTE (JEAN DELA), chevalier, seigneur de l'Artaudière, Saint-Lattier, Saint-Veran et la Forteresse, vécut sous les rois Louis XIII et Louis XIV, sans prendre une part directe aux affaires publiques. Il n'avait encore hérité que de son père, lorsqu'il épousa à Grenoble, le 1^{er} août 1647, et non pas 1621, comme le dit Pithon-Curt, LAURENCE DE SIMIANE, fille de Claude, chevalier, président du Parlement du Dauphiné, et de Louise du Faure de la Rivière. C'était une alliance illustre et riche. Vingt ans après, Jean fut maintenu dans sa noblesse par M. Dugué, intendant du Dauphiné, le 20 juin 1667, avec son frère aîné, dont

la mort lui remit en main toute la fortune de sa branche. Sa femme mourut en 1681; il la suivit de près au tombeau; deux enfants étaient nés de leur union :

A. JOSEPH, seigneur de Saint-Lattier, l'aîné, qui mourut avant son père, avait embrassé la carrière des armes et servit sous Louis XIV, en qualité de capitaine au régiment de Royal-Cravattes. De son union contractée, le 4 mars 1681, avec noble MARIANNE D'ÀVITY, fille de Claude, seigneur de Montmartin, et de Marie du Puy de Murinais, ne sortit aucun rejeton.

B. CLAUDE-MATHIAS, qui suit.

XII. — PORTE (CLAUDE-MATHIAS DE LA), chevalier, marquis de l'Artaudière, seigneur de Saint-Lattier, la Forteresse, Saint-Bonnet, Quincivet, Saint-Etienne, Saint-Hilaire, Notre-Dame-de-Montagne, etc., étant cadet de sa maison, entra dans la magistrature, à l'exemple du président Joseph de la Porte, son parent. Il était conseiller au Parlement de Grenoble, lorsqu'il épousa, le 19 mai 1695, JUSTINE EYRAUD DE SAINT-MARCEL, fille de Etienne, également conseiller du roi en ladite cour, et de Françoise Brenier. Devenu maître d'une immense fortune par la mort de son frère, et peu après se trouvant l'aîné de sa race par l'extinction de la branche d'Eydoche, il fit ériger la terre de l'Artaudière en marquisat, par lettres du roi Louis XV, datées du 20 mai 1729. Il avait déjà fait son testament le 11 avril 1728, dans lequel il est parlé de sa femme, morte depuis neuf ans, de ses filles auxquelles il fait divers legs, et de son fils Claude-Joseph-François, qu'il institue son héritier universel. On ne connaît pas exactement l'époque de sa mort, mais elle est antérieure à 1746. Il laissait huit enfants.

A. CLAUDE-JOSEPH-FRANÇOIS, qui suit.

B. JUSTINE-ANGÉLIQUE, mariée à NICOLAS VACHON DE BELMONT.

C. MARIE-LAURENCE, qui reçut, ainsi que ses sœurs, une dot de 20,000 livres, par testament de son père, et entra, avec elles, au couvent de la Visitation de Grenoble.

D. CATHERINE-PULCHÉRIE, abbesse de Hayes, au diocèse de Grenoble, dont le *Mercur de France* annonça la mort le 17 septembre 1777.

E. FRANÇOISE-GABRIELLE. — F. MARIE-RENÉE. — G. PAULINE-NICOLE. — H. HENRIETTE.

XIII. — PORTE (CLAUDE-JOSEPH-FRANÇOIS DE LA), marquis de l'Artaudière, seigneur de Saint-Lattier, la Forteresse, Rattières, Quincivet, Saint-Bonnet, etc., ne paraît pas avoir occupé d'emploi public. Il n'était plus jeune, lorsqu'il épousa, après la mort de son père, le 19 septembre 1746, demoiselle ANNE-ELISABETH DE MONTCHENU, fille de Nicolas, chevalier, seigneur dudit lieu, et de feu Anne de Vaucocourt, en Périgord. Neuf ans plus tard, le 29 avril 1755, il rendait hommage au roi Louis XV, en la Chambre des comptes de Dauphiné, des fiefs de Saint-Lattier, Saint-Etienne, Saint-Bonnet, Saint-Hilaire, etc., et du château de l'Artaudière, qui composaient le marquisat de ce nom. L'époque de sa mort est incertaine ; il laissa cinq enfants :

A. JOSEPH-NICOLAS, qui suit.

B. JEAN-LAURENT, qui embrassa l'état ecclésiastique et devint, croit-on, vicaire général de Grenoble. C'est à tort que Saint-Allais et le continuateur de d'Hozier le mettent au nombre des chanoines et comtes de Saint-Chef de Vienne. Des recherches minutieuses nous ont convaincu que ce titre s'applique à Ferdinand de la Porte, son parent, dont il sera parlé plus loin.

C. ANTOINE-FRANÇOIS, qui entra dans la marine à l'époque de la guerre navale avec l'Angleterre. On ne lui connaît pas d'alliance.

D. ANGÉLIQUE-JOSÉPHINE-ADRIENNE, qui épousa, en 1767, LOUIS DE SAINT-LATTIER, seigneur de Bayanne, colonel du régiment de Bretagne.

E. ANTOINETTE, mariée, en 1769, à PIERRE-PAUL D'AMBOIS DE NAILLAC, chevalier de Saint-Louis et ambassadeur à Gênes.

XIV. — PORTE (JOSEPH-NICOLAS DE LA), marquis de l'Artaudière, seigneur de Saint-Lattier, Saint-Bonnet, Saint-Hilaire, la Forteresse, etc., fut baptisé le 20 août 1752. Il fit, à l'âge de neuf ans, pour entrer dans l'ordre de Malte, des preuves qui furent admises, par délibération de la vénérable langue d'Auvergne, le 13 août 1761. Reçu page de la petite écurie du roi Louis XV, il fut successivement garde du corps, capitaine dans le régiment d'Orléans-Cavalerie, colonel, puis mestre de camp.

C'est avec ce grade qu'il épousa, le 6 décembre 1784, demoiselle MARIE-VICTOIRE EMÉ DE MARCIEU, fille de Pierre, marquis de Montmirail, lieutenant général des armées du roi, et gouverneur de Grenoble, et de Françoise de Prunier. Cette union se fit avec une solennité qui mérita la mention des journaux; mais elle ne tarda pas à être troublée par les orages de la Révolution française. Le marquis de la Porte et sa vertueuse compagne eurent à subir des épreuves dont le détail ne nous est malheureusement pas parvenu. C'est à la bienveillance de M. Villard, notaire à Saint-Antoine (Isère), que nous devons de savoir qu'ils s'éteignirent, sans enfants, à Paris, le premier en 1833, avec le grade de maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, et commandeur de l'Épée de Suède; la seconde, le 5 novembre 1848.

§ III. DE LA PORTE (BRANCHE DE BOCZOZEL).

IX. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), damoiseau, troisième fils de Aymar de la Porte, seigneur d'Eydoche, et de Catherine de Virieu, rapportés au VIII^e degré du § I^{er}, naquit vers 1538, sous le règne de François I^{er}. Il épousa, après la mort de son père, le 7 janvier 1571, damoiselle LOUISE DE CATINEL, fille de Louis, seigneur de Doissin, et de Jacqueline de Valin, dont il eut quatre enfants. Il était seigneur de Bocsozel (1) et de Montagneu, lorsqu'il épousa, en secondes noces, par contrat du 20 mars 1599, damoiselle ANTOINETTE BOYSSAT, fille de Pierre, conseiller du roi, et de Marie Arthaud, qui ne lui donna qu'un fils. Il fit son testament le 24 octobre 1624, par lequel il choisit sa sépulture, institua héritier universel Jean-Baptiste, son fils aîné, et fit des legs à ses autres enfants; il était alors veuf et fort âgé. Il laissa après lui :

A. JEAN-BAPTISTE, écuyer, seigneur de Doissin, Chatelard et Montagneu, qui entra au service militaire, se maria jeune à JEANNE-MARIE DE VALIN, devint capitaine des gendarmes de Mgr Gaston d'Orléans, qui l'honorait d'une confiance particulière, et eut de son mariage deux enfants :

1^o PIERRE, reçu jeune encore dans l'ordre de Malte, en 1638, et tué, du vivant de son père, au service du roi, étant lieutenant des Cheveau-Légers d'Orléans.

2^o GASPARDE, qui épousa JEAN-ARMAND MITTE DE CHEVRIÈRES.

(1) BOCZOZEL, château du x^e siècle, commune du Mottier, canton de la Côte-Saint-André (Isère), aujourd'hui en ruines.

B. CLAUDE, seigneur de Montagneu, qui mourut avant son père, sans postérité.

C. GASPARDE, mariée, en 1599, à noble ANTOINE D'IZERAND DE LEMPS, seigneur du Mouchet.

D. ESPÉRANCE, qui épousa, en 1605, BALTHAZAR DE GIRARD, seigneur de Saint-Paul, lieutenant général des armées.

E. BENOIT, qui suit.

X. — PORTE (BENOIT DE LA), chevalier, seigneur de Bocsozel, Montagneu, etc., issu du second mariage de son père, embrassa, comme son aîné, le parti des armes, et servit sous Louis XIII, d'abord en qualité d'enseigne des gendarmes du comte de Créqui, et ensuite comme capitaine dans le régiment de Saint-Paul. Il était jeune encore lorsqu'il épousa, le 14 août 1634, CATHERINE DE RAME, fille de feu messire Guillaume, seigneur de Rame, et de Jeanne Pluvier. Il vit mourir avant lui son frère aîné et ses neveux, dont il hérita, et vivait encore en 1661. Il laissa pour enfants :

A. JEAN-BAPTISTE, dont l'article suit.

B. FRANÇOIS, seigneur de Saint-Hilaire, qualifié docteur en droit, le 1^{er} mars 1668, époque à laquelle son cousin Joseph, chef de la branche aînée, était déjà conseiller au Parlement de Metz. Il suivit, l'année suivante, avec son frère André, l'expédition conduite par le maréchal de Navailles au secours de Candie, assiégée par les Turcs.

C. ANDRÉ, seigneur de Montagneu, était capitaine au régiment de Navailles, et fit, avec lui, l'expédition de Candie, en 1669. Il fut maintenu dans sa noblesse, ainsi que ses frères, par Dugué, le 2 avril 1670, et mourut célibataire,

XI. — PORTE (JEAN-BAPTISTE DE LA), chevalier, seigneur de Bocsozel et Montagneu, après avoir servi comme volontaire en Flandre, durant la jeunesse du roi Louis XIV, se maria, le 28 juillet 1661, à demoiselle ANNE-CLEMENCE DE LA POYPE, fille d'Abel, comte de Serrière, et de Claude de Disimieux. Il avait environ trente-neuf ans lorsqu'il transigea, avec ses frères, dans la succession de leur père, par acte du 1^{er} mars 1668, et fut maintenu dans sa noblesse, avec eux et ses cousins, par jugement de l'intendant du Dauphiné, en date du 2 avril 1670. A une époque où tant de familles allaient se ruiner à la cour, ce gentilhomme paraît avoir passé le reste de sa vie dans ses terres. Il fit son testament le 19 octobre 1697, et laissa pour enfants :

A. ANDRÉ, qui suit.

B. HENRI, qui fut admis, sur preuves, dans l'ordre de Malte, le 12 novembre 1680. Son nom est cité à tort par Vertot comme appartenant à une famille des Dombes.

C. JEAN-BAPTISTE, qui fut chanoine de l'église Saint-Pierre de Vienne.

D. CATHERINE, religieuse, devint abbesse de Laval-Bressieux, en 1715.

E. GASPARDE, religieuse à Notre-Dame des Hayes (1).

F. MARIE, religieuse au même monastère.

G. PIERRETTE, qui prit l'habit à Notre-Dame de Crémieu (2).

XII. — PORTE (ANDRÉ DE LA), chevalier, seigneur de Bocsozel, Eydoche, Marlieu, fut choisi, le 20 juillet 1694, pour commis-

(1) LES HAYES, abbaye de femmes de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Grenoble.

(2) CRÉMIEU, abbaye de femmes près de la Tour-du-Pin (Isère).

saire de l'escadron des gentilshommes du Dauphiné. Il avait alors une trentaine d'années, et occupait, probablement, un grade dans l'armée, quoique aucune pièce n'en fasse mention. Après avoir été institué héritier universel, par testament de son père, du 19 août 1697, il épousa, le 22 novembre 1707, damoiselle ESPÉRANCE DE VIENNOIS, fille de feu Charles, chevalier, seigneur de Visars, et de Françoise Claveyson. Joseph de la Porte, seigneur d'Eydoche, qui était le dernier représentant de la branche aînée de la famille, assistait à ce mariage. Lorsqu'il mourut, en 1716, après une vie des plus glorieuses et en possession du titre de premier président du Parlement de Metz, il laissa son immense fortune à son jeune parent. C'est à la suite de cet héritage qu'André rendit hommage au roi, par procuration, en la Chambre des comptes du Dauphiné, pour son fief et maison forte d'Eydoche, le 17 mars 1731, à peu près à la même époque où son cousin, Claude-Mathias, chef de la deuxième branche, faisait ériger sa terre de l'Artaudière en marquisat.

Après avoir vécu assez longtemps pour jouir d'une vie prospère et assisté avec sa femme au mariage de leur fils, André de la Porte fit son testament le 5 juillet 1749, vers le milieu du règne de Louis XV, choisissant sa sépulture à Notre-Dame de Montagneu et instituant pour héritier universel son fils unique :

A. JEAN-BAPTISTE-ANGÉLIQUE, qui suit.

XIII. — PORTE (JEAN-BAPTISTE-ANGÉLIQUE DE LA), chevalier, seigneur d'Eydoche, Bocsozel et Marlieu, ne paraît pas avoir porté les armes. Venu au monde dans la vicillesse de son père, il épousa fort jeune, le 21 avril 1731, demoiselle LOUISE DE MELAT, fille de feu messire Gaspard, chevalier, seigneur de Châteauvieux,

et de Louise de Pérotin de Saint-Sulpice. Il fit hommage au roi Louis XV, en la Chambre des comptes de Dauphiné, de la maison forte d'Eydoche, dite le château de la Porte, et de la terre de Bocsozel, à la date du 8 août 1768. Il fut père de dix enfants :

A. ETIENNE-FRANÇOIS, qui suit :

B. JOSEPH, né le 25 avril 1742, entra jeune dans l'ordre de Malte. Il était officier au régiment de Royal-Normandie, lorsqu'il fut présenté à la cour et admis dans les carrosses du roi, le 11 mai 1784. C'est probablement le même qui figure comme lieutenant des maréchaux de France, à Saint-Marcellin, sur le *Catalogue des gentilshommes électeurs du Dauphiné, pour les États généraux de 1789*. Il mourut sans alliance.

C. FERDINAND, seigneur de Montagneu, chanoine et comte de Saint-Pierre et Saint-Chef de Vienne (1), fut également convoqué aux assemblées de la noblesse en 1789.

D. N....., page du roi Louis XV, fut tué d'un coup de fusil, au château de Choisy, par la maladresse de l'un de ses camarades.

E. LOUISE-GABRIELLE est indiquée par Warroquier, dans l'*Etat général de la France en 1789*, comme religieuse au chapitre noble d'Alix, au diocèse de Lyon (2).

F. MARIE-PIERRETTE, religieuse au même couvent.

G. ROSE, dite mademoiselle d'Eydoche, religieuse au même couvent.

H. SOPHIE, dite mademoiselle de Châteauvieux, religieuse au même couvent.

(1) Le chapitre de SAINT-CHEF, à Vienne (Isère), était composé de 28 chanoines, et demandait la preuve de seize quartiers de noblesse.

(2) Le chapitre d'ALIX, canton d'Anse (Rhône), destiné aux demoiselles nobles, demandait la preuve de huit quartiers de noblesse.

I. HÉLÈNE, dite mademoiselle de Marlieu, religieuse au même couvent.

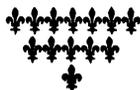
J. MARTHE-JULIE, la sixième, fut religieuse comme ses sœurs et avec elles. Pendant la révolution, le chapitre d'Alix ayant été dispersé, les demoiselles de la Porte se retirèrent ensemble à Eydoche, puis à Saint-Symphorien d'Ozon. L'historien de la vie de Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay, dernier archevêque de Vienne, parle du bon accueil fait par elles à ce vénérable prélat, en 1800, à son retour de l'émigration. Mademoiselle Marthe de la Porte mourut le 31 octobre 1822; sa sœur Hélène vécut jusqu'au 13 mars 1824. Elles furent ensevelies l'une et l'autre à Saint-Symphorien.

XIV. — PORTE (ETIENNE-FRANÇOIS DE LA), titré comte de la Porte, seigneur d'Eydoche, Bocsozel, Marlieu, Châteaueux, etc., naquit le 30 janvier 1737. Il fut, de bonne heure, destiné à l'armée, devint lieutenant au régiment de la Marine, en 1756, et il était chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de la Vieille - Marine, lorsque Leurs Majestés signèrent le contrat de son mariage, en mai 1774, avec MARIE DE BREGET, fille de N. de Breget, baron du Saint-Empire, mestre de camp de dragons et brigadier des gardes de Monsieur, et de N. Herbert. Il fit ses preuves devant Chérin pour monter dans les carrosses du roi, le 30 septembre de la même année, et fut présenté à Sa Majesté Louis XVI le 22 octobre suivant. Ce brillant officier n'avait que 41 ans lorsqu'il mourut en 1778. Sa femme l'avait précédé dans la tombe depuis 1776, laissant deux enfants en bas âge :

A. ALPHONSE, mort jeune, sans postérité.

B. MARIE-JULIETTE-JOSÉPHINE, née le 1^{er} décembre 1776, fut mariée pendant la Terreur à sir JEAN HYGENSON, Anglo-Américain, dont elle ne tarda pas à se séparer. Elle habitait Eydoche dont elle avait hérité, après la mort de son père et de son frère, lorsqu'au mois de septembre 1806 elle vendit à divers acquéreurs le château et le domaine de ce nom, ainsi que la terre de Bocsozel, moyennant une somme de six cent mille francs. Elle se retira alors à Vienne, et mourut en 1825, ne laissant qu'une fille.

Ainsi s'est éteinte, après neuf cents ans d'existence, une des plus illustres maisons du Dauphiné. Elle n'était plus représentée, au commencement de ce siècle, que par le marquis Joseph-Nicolas de la Porte de l'Artaudière, et par des prêtres ou des femmes. Aujourd'hui, elle a complètement disparu; ses biens sont dispersés, et son souvenir reste à peine dans la mémoire des hommes.





PIÈCES JUSTIFICATIVES

MAINTENUE DE NOBLESSE DE 1670.

COPIE D'UNE MAINTENUE DE NOBLESSE EN PAPIER, SIGNÉE DUGUÉ, QUI SE TROUVE
AU CABINET DES TITRES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

L'an 1670, et le deuxième jour du mois d'avril, deux heures de relevée, dans notre hôtel, en cette ville de Lyon, par-devant nous, François Dugué, chevalier, conseiller ordinaire du roi, en ses conseils d'Etat et privé, et direction de ses finances, intendant de la justice, police et finances de la ville de Lyon, provinces de Lyonnais, Forest, Beaujolais et Dauphiné, commissaire départi par Sa Majesté, pour l'exécution de ses ordres, ès-dites provinces, par arrêt du conseil du 22 mars 1666 et commission sur icelui du 30 avril ensuivant, pour la vérification des titres de noblesse, dans l'étendue desdites provinces, en exécution des déclarations de Sa Majesté.

Ont comparu : nobles JOSEPH DE LA PORTE de Theys, seigneur dudit lieu, Eydoche, Aiguebelle, conseiller du roi en sa cour de Parlement, comptes, aides et finances de Metz, âgé de quarante ans ou environ, demeurant dans la ville de Vienne, lorsqu'il n'est pas de semestre; JEAN-BAPTISTE DE LA PORTE, seigneur de Charrey, âgé de trente-quatre ans ou environ, son frère, demeurant ordinairement dans la ville de Paris; et nobles JEAN-BAPTISTE DE LA PORTE, seigneur de Bocsozel; FRANÇOIS DE LA PORTE, sieur de Saint-Hilaire, et ANDRÉ DE LA PORTE, sieur de Montagneu, frères, et cousins au troisième degré, desdits sieurs Joseph et Jean-Baptiste. Ledit sieur de Bocsozel, âgé de trente-trois ans ou

environ, ledit sieur de Saint-Hilaire de vingt-quatre, et ledit sieur de Montagneu, de vingt-deux ou environ, demeurant ordinairement au lieu de la Tour-du-Pin, élection de Vienne; lesquels nous ont dit et remontré que, pour satisfaire auxdites déclarations, arrêt, et ordonnance rendue en conséquence le 12 novembre 1666, et aux assignations à eux données, à la requête de M^e Ambroise de Tiger, commis par Sa Majesté, à la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, en Dauphiné, ils nous représentent les titres et pièces justificatives de leur noblesse, sur lesquels ils prétendent fonder leur qualité de noble, par eux prise, pour leur être fait droit, à la forme desdites déclarations, arrêt et ordonnance.

Et pour justifier qu'ils sont issus de noble et ancienne race, disent : premièrement qu'ils portent dans leurs armes : *de gueules à la croix d'or*, et ledit Joseph porte encore les armes de Theys, comme il y est obligé par le testament de messire Claude de Theys, seigneur de Sillans, du 25 janvier 1558, dont les armes sont : *de gueules à deux fasces engreslées d'argent*, et qu'ils sont fils, savoir : — lesdits Joseph et Jean-Baptiste de la Porte, de Pons de la Porte; que ledit Pons l'était de François; ledit François fils de Claude; ledit Claude fils d'Aymard; ledit Aymard de Pierre, second du nom; ledit Pierre fils de Jean; ledit Jean fils d'Humbert; ledit Humbert fils de Falcoz second; ledit Falcoz fils de Guillaume; ledit Guillaume fils de Falcoz premier; ledit Falcoz fils de Pierre de la Porte, premier du nom; — et quant à la branche desdits sieurs Jean-Baptiste, François et André, qu'ils sont fils de Benoist de la Porte; ledit Benoist fils de François; ledit François fils d'Aymard de la Porte, aïeul commun desdits sieurs comparaisants. — Tous les-

quels sus-nommés ont toujours vécu noblement, sans faire acte dérogeant à ladite qualité, et pour tels ont été reconnus, et joui paisiblement des privilèges, immunités, rang, titres et exemptions attribuées aux anciens et véritables gentilshommes du royaume.

Et pour justifier de la généalogie articulée par lesdits sieurs comparants, et pour l'établissement du premier degré, savoir que lesdits nobles Joseph et Jean-Baptiste sont fils de Pons de la Porte, produisent : — le testament de noble Pons de la Porte, seigneur de Quinsonnaz, Eydoche et Charrey, du 18 septembre 1636, reçu par Guerre, notaire royal, par lequel ledit Pons institue son héritier, son fils aîné non encore baptisé, et donne à son cadet, non encore baptisé, le château de Charrey et ses dépendances; lègue (*sic*) Esperance de la Porte, femme de noble François de Clavezon, seigneur de Saint-Maurice, et Marie de la Porte, religieuse en l'abbaye royale de Saint-André de Vienne ; et fait usufruitière damoiselle Françoise de Fillion, sa femme. — Et pour faire voir que lesdits Joseph et Jean-Baptiste de la Porte sont bien les mêmes qui sont appelés au testament dudit Pons, produisent le testament de ladite damoiselle Françoise de Fillion, veuve dudit noble Pons de la Porte, du 12 septembre 1661, reçu et expédié par Cholier, notaire royal, dans lequel il est fait mention desdits nobles Joseph et Jean-Baptiste, qualifiés nobles, ses enfants naturels et légitimes et dudit noble Pons de la Porte.

Et pour justifier du second degré, savoir que ledit Pons était fils de François de la Porte, lesdits sieurs comparants rapportent : — en premier lieu le mariage contracté par ledit noble Pons avec ladite damoiselle de Fillion, dame de Quinsonnaz, fille de

noble Melchior de Fillion, seigneur d'Aiguebelle et Quinsonnaz, conseiller et procureur général du roi, au Parlement de Grenoble, et de dame Françoise de Fromenton, du 15 février 1625, reçu et expédié par Jacon, notaire royal, dans lequel ledit Pons est qualifié noble, fils légitime et naturel dudit noble François de la Porte, présent et autorisant ledit mariage. — Le testament dudit noble François de la Porte de Theys, qualifié seigneur de Sillans, du 25 décembre 1634, reçu et expédié par Recourdon, notaire royal, dans lequel ledit noble Pons est institué son héritier universel, et qualifié son fils naturel et légitime.

Pour la justification du troisième degré, savoir que ledit François était fils de Claude de la Porte, produisent : — le mariage contracté par ledit noble François de la Porte, seigneur de Sillans, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes de pied, pour le service du roi, au régiment du sieur comte de Montlaur, avec damoiselle Renée de Chastellier, fille de feu messire Jean, chevalier, conseiller du roi en son conseil d'Etat et intendant de ses finances, et de dame Hippolyte d'Escaravelli, l'une des dames d'honneur de la mère du roi, du 25 mars 1586, reçu et expédié par Perrion, notaire royal, dans lequel il est qualifié noble, fils naturel et légitime de noble Claude de la Porte, qualifié chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre; — l'inventaire des biens dudit noble François de la Porte, du 14 novembre 1598, par lequel il est aussi qualifié fils dudit messire Claude de la Porte. — Produisent encore le testament de dame Jeanne de Theys, femme dudit noble Claude de la Porte, du 24 novembre 1590, reçu et expédié par Guillon, notaire, par lequel elle institue son héritier universel ledit noble François, qualifié son fils. — Le mariage dudit

Claude, qualifié seigneur de Chaponnay, avec ladite damoiselle Jeanne, fille de noble et puissant seigneur messire Claude de Theys, chevalier, seigneur de Sillans, du 4 octobre 1557, reçu Bossan, notaire royal.

Pour la preuve du quatrième degré, savoir que ledit Claude était fils d'Aymard, rapportent : — le testament dudit Aymard, qualifié noble, seigneur de Chaponnay et de la Porte, du 4 juin 1550, reçu et expédié par Bonnet, notaire royal, par lequel il institue son héritier universel ledit noble Claude de la Porte, qualifié noble, son fils naturel et légitime. — Ensemble le testament de dame Catherine de Virieu, dame de la Porte, veuve dudit Aymard, du 5 mai 1584, reçu et expédié par Devanne, notaire royal, dans lequel il est fait mention dudit Claude, qualifié noble, son fils naturel et légitime. — Produisent en outre le mariage en latin dudit Aymard, qualifié noble et puissant homme et chevalier, avec ladite damoiselle de Virieu, fille de noble et puissant Artaud, seigneur de Combas, du 11 janvier 1533, reçu et signé par Ranvier, notaire royal.

Pour la justification du cinquième degré, savoir que ledit Aymard était fils de Pierre second, lesdits sieurs comparants rapportent : — le testament en latin et en parchemin dudit noble Pierre de la Porte, de l'année 1526, reçu et expédié par Bussa, notaire royal, dans lequel il institue son héritier universel ledit noble Aymard, qualifié son fils naturel et légitime. — Le mariage en latin et en parchemin contracté par ledit noble Pierre de la Porte avec damoiselle Anne de Lovat, de l'année 1487, reçu et expédié par Pelissonis, notaire royal.

Pour la preuve du sixième degré, savoir que ledit Pierre second était fils de Jean de la Porte, produisent : — une vente

en latin et en parchemin, faite par noble Philippe de Virieu à noble Antoine de Blanc, d'un étang, du consentement de noble Pierre de la Porte, dans laquelle ledit Pierre est qualifié noble, fils et héritier de noble Jean, du 21 juillet 1496, expédiée par Pelissonis, notaire royal.

Pour prouver le septième degré, savoir que ledit Jean était fils d'Humbert de la Porte, rapportent : — un contrat en papier et en latin du mariage de noble Jean de la Porte avec noble Antoinette de Blanc, et de noble Falcoz de la Porte avec Françoise de Blanc, frères et sœurs, dans lesquels lesdits nobles Jean et Falcoz de la Porte sont qualifiés nobles, enfants naturels et légitimes dudit noble Humbert de la Porte, présent auxdits mariages, du 20 octobre 1450, reçu et expédié par Verdonnay et Albert, notaires royaux.

Pour la justification du huitième degré, savoir que ledit Humbert était fils de Falcoz de la Porte, second du nom, produisent : — le testament en latin et en parchemin dudit noble Falcoz de la Porte, par lequel il institue son héritier ledit noble Humbert, qualifié noble, son fils naturel et légitime, du 9 avril 1400, reçu et expédié par Gaudonin, notaire royal.

Pour prouver le neuvième degré, savoir que ledit Falcoz était fils de Guillaume de la Porte, produisent : — le même testament, énoncé au huitième degré, dudit noble Falcoz, par lequel il est qualifié fils naturel et légitime de noble Guillaume de la Porte. — Le testament en latin et en parchemin dudit Guillaume de la Porte, du 1^{er} avril 1383, reçu par Jean Audrenety, par lequel il institue pour l'un de ses héritiers universels ledit Falcoz, qualifié noble, son fils naturel et légitime.

Pour justifier du dixième degré, savoir que ledit Guillaume

était fils de Falcoz de la Porte, premier du nom, produisent : — le même testament dudit Guillaume nommé en l'article ci-dessus, par lequel il est qualifié fils dudit noble Falcoz de la Porte.

Pour la preuve du onzième degré, savoir que ledit Falcoz était fils de Pierre de la Porte, premier du nom, lesdits sieurs comparants rapportent : — le mariage en latin et en parchemin contracté par ledit Falcoz de la Porte, qualifié damoiseau, avec damoiselle Alix de Baternay, fille de Jourdain, chevalier, dans lequel il est qualifié fils dudit Pierre de la Porte, aussi qualifié damoiseau, présent audit mariage, du jeudi avant la fête de saint Antoine de l'année 1315, reçu par Hugues Cotte. — Produisent encore la quittance de dot passée par ledit Falcoz au fermier dudit Jourdain de Baternay, de l'année 1324, reçue par Pierre Pressin, dans laquelle il est aussi qualifié damoiseau et fils dudit noble Pierre de la Porte.

Venant maintenant à la branche desdits nobles Jean-Baptiste, François et André de la Porte, et pour l'établissement du premier degré, savoir qu'ils sont fils de Benoist de la Porte, produisent : — le mariage contracté par ledit noble Jean-Baptiste de la Porte avec damoiselle Clemence de la Poype, fille de noble et puissant seigneur Abel, comte de Serrière et baron de Coursay, et de dame Claudine de Disimieux : dans lequel ledit Jean-Baptiste est qualifié fils naturel et légitime dudit noble Benoist de la Porte, seigneur de Bocsozel; — une transaction passée entre lesdits frères, dans laquelle ils sont qualifiés nobles, enfants naturels et légitimes dudit noble Benoist de la Porte, du 1^{er} mars 1668, reçue par Pascal, notaire royal.

Pour établir le deuxième degré, savoir que ledit Benoist était fils de François de la Porte, produisent : — le testament dudit

noble François de la Porte, qualifié seigneur de Bocsozel, Chatelard et Doissin, du 24 octobre 1624, reçu et expédié par Bourin, notaire royal, par lequel il institue son héritier Jean-Baptiste, qui n'a laissé pour enfant que dame Gasparde de la Porte, dame du Chatelard, Montagneu et Doissin, épouse de haut et puissant seigneur messire Jean-Armand Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chaumont, comte de Myolans, premier baron du Lyonnais, dans lequel testament ledit Benoist est qualifié noble et fils naturel et légitime dudit noble François de la Porte. — Le mariage dudit Benoist avec damoiselle Catherine de Rames, fille de messire Guillaume, seigneur dudit lieu, et de dame Jeanne de Pluviers, du 14 août 1634, reçu par Lapère.

Pour la justification du troisième degré, savoir que ledit François était fils d'Aymard de la Porte, aïeul commun desdits sieurs comparaisants, produisent : — les testaments desdits nobles Aymard et damoiselle Catherine de Virieu, ci-devant employés, dans lesquels ledit François est qualifié noble et fils naturel et légitime desdits mariés. — Le mariage contracté par ledit noble François de la Porte, avec damoiselle Louise de Catinel, du 7 janvier 1571, où ledit François est encore qualifié fils dudit noble Aymard de la Porte et de ladite damoiselle Catherine de Virieu, qualifiée douairière dudit Aymard, duquel la filiation, ensemble des autres degrés, a été prouvée dans la branche desdits nobles Joseph et Jean-Baptiste, de laquelle ils se rapportent.

Pour justifier, présentement, que les sus-nommés ont été considérés pour anciens gentilshommes, et qu'ils ont servi dignement nos rois, produisent : — en premier lieu, un hommage rendu par noble Geofrey, chevalier du Montier, à noble Guillaume de la Porte, damoiseau, seigneur de

Bocsozel, fils de Falcoz, damoiseau, de l'année 1352, reçu par Tapineri.

Les preuves de noblesse de Pons de la Porte, fils d'Aymard, pour être reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, où il se voit que Jean de la Porte, écuyer, seigneur dudit lieu, était d'ancienne famille de noblesse, que Pierre avait servi pendant sa vie dans les armées du roi, et qu'Aymard de la Porte avait pareillement servi le roi dans ses armées, sous la charge du sieur de Rieux. Lesdites preuves de l'année 1566.

Les preuves de noblesse de Pierre de la Porte, fils dudit Aymard, pour être reçu chevalier dudit ordre, en 1575.

Lettres de commission de Bertrand de Simiane, seigneur de Gordes, à noble Claude de la Porte, seigneur de Sillans, pour lever et commander deux cents hommes de pied, pour le service de Sa Majesté, du 6 octobre 1567. — Autre commission de Charles IX, roi de France, audit Claude de la Porte, pour lever et commander deux bandes, l'une de cent arquebusiers à cheval, et l'autre de deux cents hommes de pied, pour le service de Sa Majesté, du 23 octobre 1567. — Lettres patentes du roi, par lesquelles ledit Claude de la Porte, sieur de Sillans, est fait gentilhomme ordinaire de sa chambre, du 19 octobre 1569. — Autres lettres patentes du roi adressées au sieur de Maugiron, chevalier de son ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et son lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, pour bailler et présenter, audit Claude, le collier de son ordre, et prendre de lui le serment, avec les lettres missives du roi auxdits sieurs de Maugiron et de la Porte, du 11 juin 1578. — Commission de François de Bourbon, prince Dauphin, marquis de Mézière, comte de Saint-Frezeau, baron de Mirebeau,

gouverneur et lieutenant général pour le roi en Dauphiné, adressante à monsieur de Sillans, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour se transporter vers le comte de Charny, gouverneur et lieutenant général de Bourgogne, et prendre dans ladite province et celles de Lyonnais, Foretz et Beaujolais, les blés et autres choses nécessaires pour l'entretien de l'armée du roi, en date du 7 mai 1574. — Autre commission dudit François de Bourbon, audit sieur de la Porte, pour faire apporter les poudres, balles et boulets nécessaires pour la guerre, de même date que la précédente. — Autre commission de Laurent de Maugiron, marquis d'Ozon, comte de Monléans, baron de Montbellet, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'Etat, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général pour le roi en Dauphiné, adressante à messire Claude de la Porte, pour faire lever et exiger dans ladite province l'argent et munitions de guerre et de bouche, pour la subsistance des troupes qui y étaient en séjour, pour contenir les rebelles. Daté du 4 mars 1580. — Commission de Claude Chapuis, seigneur de Brigaudières, procureur général du pays, de l'avis de plusieurs des principaux gentilshommes du Dauphiné, à messire Claude de la Porte, chevalier, seigneur de Chaponnay, par laquelle il est prié de vouloir prendre et accepter la charge de faire conduire l'artillerie nécessaire, et autres munitions de guerre et de bouche, pour le siège de Morestel, du 23 mars 1576, avec les ordres pour la conduite de ladite artillerie, et plusieurs commissions données par le gouverneur de ladite province. — La nomination faite aux Etats généraux du Dauphiné, tenus à Grenoble, le 6 mai 1565, par laquelle ledit Claude est commis pour la noblesse de cette province.

La collation de la Commanderie de Villefranche en faveur de Pons de la Porte, fils dudit Aymard, du 3 septembre 1576, ledit Pons ayant été, dans la suite, commandeur de Chazelles et maréchal dudit ordre.

Les preuves de noblesse de Geofroy de la Porte, fils de Claude, pour être chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 28 mai 1586.

Brevet du roi pour l'abbaye de Laval, de l'ordre de Cîteaux, en faveur de dame Louise de la Porte, fille dudit Claude, avec les lettres de Sa Majesté, adressantes à Sa Sainteté, à monsieur le cardinal d'Este, protecteur des affaires du roi en cour de Rome, et à monsieur d'Ossat, secrétaire de sa chambre, avec les bulles de sadite Sainteté.

Lettres du Parlement du Dauphiné audit sieur de la Porte, du 19 février 1566, pour se trouver à l'assemblée des États généraux. — Commission du sieur de Gordes, lieutenant général en Dauphiné, audit sieur de la Porte, pour conduire des troupes, du 20 avril 1566.

Commission de Charles IX, roi de France, à François de la Porte, du 13 avril 1572, pour lever une compagnie de cent hommes, sous la charge du comte de Clermont-Tallard, premier baron du Dauphiné, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi. — Autre commission adressée audit François de la Porte, par Henri, roi de France et de Pologne, du 16 avril 1585, pour lever une compagnie de deux cents hommes de guerre, sous l'autorité du duc d'Épernay, pair de France, colonel général de l'infanterie. — Un acte du 5 juin 1591, par où l'on voit que ledit François de la Porte, capitaine de deux cents hommes d'armes, était près du général de l'armée.

Autre acte du 23 septembre 1630, où l'on voit que Pons de la Porte était au secours de Casal. — Autre du 30 décembre 1614, par lequel on voit que ledit Pons était capitaine d'une compagnie de gens de pied, dans le régiment du colonel Allard. — Rôle de la compagnie de cavalerie du sieur de Saint-Paul, où ledit Pons de la Porte est désigné en qualité de lieutenant, et ensuite il fut fait premier capitaine commandant du régiment dudit sieur de Saint-Paul. — Plusieurs lettres du Parlement et des gouverneurs, qui font voir que ledit de la Porte était commissaire de la noblesse de Dauphiné, avec le sieur de Montplaisant.

Les provisions accordées par Sa Majesté, le 26 juin 1657, à Joseph de la Porte, de conseiller à la cour des Aides de Dauphiné. — Autres provisions pour ledit Joseph de la Porte, de l'année 1659, de conseiller en la cour souveraine de Bourg. — Autres provisions audit Joseph de la Porte, du 23 novembre 1661, de conseiller au Parlement de Metz, avec les arrêts de réception dudit Joseph de la Porte auxdites cours. — Un cahier de procédures, ordonnances et jugements rendus par ledit Joseph de la Porte, qui font voir qu'outre lesdites charges il a été honoré par Sa Majesté de différents emplois, entre autres d'une commission pour faire les fonctions de trésorier de France, en la généralité de Bourg. — Un hommage rendu au roi, en la chambre des comptes du Dauphiné, du 21 juillet 1661, par ledit Joseph de la Porte, étant sur ses pieds, à la manière des gentilshommes, outre plusieurs autres hommages rendus par Aymard, Falcoz et Guillaume, ses prédécesseurs, des château, fossés et bourg d'Eydoche et plusieurs autres juridictions.

Ledit Jean-Baptiste, seigneur de Charrey, a aussi servi Sa Majesté, premièrement en qualité de cornette de cavalerie, ensuite comme garde du roi, et après, par sa permission, il s'est

embarqué sur la flotte des Hollandais, lorsqu'elle était sur les côtes du Boulonnais, et a mérité l'estime particulière de M. de Ruyter, amiral des Hollandais.

Ledit noble François de la Porte, seigneur de Bocsozel, a laissé Jean-Baptiste et Benoist de la Porte, le premier ayant servi le roi dans ses armées, comme capitaine au régiment de... et ensuite honoré de la charge de capitaine des gendarmes de monsieur le duc d'Orléans; et, avant sa mort, il a vu mourir plusieurs de ses enfants, entre autres Pierre, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont les preuves sont produites par acte du 18 mai 1638, et qui fut tué au service du roi, pourvu de la charge de capitaine lieutenant des Cheveu-Légers de monsieur le duc d'Orléans.

Ledit Benoist a servi le roi, en qualité d'enseigne colonelle du sieur comte de Tournon, ensuite capitaine dans le régiment de Saint-Paul, après lieutenant de la compagnie de cavalerie de monsieur de Boissac; ledit Benoist ayant été pourvu aussi de la charge d'enseigne de la compagnie d'ordonnance du sieur Maréchal, duc de Créqui, ainsi qu'il résulte des certificats produits. Outre lesdits emplois, il a eu l'honneur de présider à une assemblée de noblesse à Grenoble.

Ledit Jean Baptiste de la Porte, seigneur de Bocsozel, a aussi servi, en qualité de volontaire dans l'armée du roi, en Flandre.

Et lesdits François et André de la Porte ont pareillement servi Sa Majesté, tant en qualité d'officiers au régiment de Picardie, qu'en Candie, comme il résulte des certificats à eux donnés par le duc de Navailles le 10 octobre 1669.

Par toutes lesquelles pièces produites, lesdits sieurs comparants, leurs prédécesseurs et leurs descendants, ayant toujours été

qualifiés nobles, écuyers, damoiseaux et chevaliers, réputés pour tels, et fait les actions de véritables nobles, ils nous requièrent les vouloir renvoyer des assignations à eux données, à la requête dudit M^e de Tiger, et en conséquence les maintenir en la possession et jouissance des rang, titres, privilèges et immunités attribués aux anciens et véritables gentilshommes.

Ledit M^e de Tiger, ayant eu communication desdites pièces, s'est remis à nous d'y faire droit, et le procureur du roi en notre commission ayant eu pareille communication desdites pièces, a conclu à ce que lesdits nobles JOSEPH et JEAN-BAPTISTE DE LA PORTE frères, JEAN-BAPTISTE, FRANÇOIS et ANDRÉ DE LA PORTE, aussi frères, soient maintenus, et leurs descendants vivant noblement, dans leurs noblesse, rang, titres, privilèges et exemptions dont jouissent les anciens et véritables gentilshommes du royaume.

Sur quoi, nous intendant et commissaire susdit, avons donné acte, auxdits sieurs de la Porte, de la représentation de leurs titres de noblesse, lesquels, après avoir été par nous vus, examinés et paraphés, ont été rendus auxdits sieurs de la Porte, qui par lesdits titres ont suffisamment prouvé leur noblesse, dont nous leur avons donné certificat, pour leur servir et valoir ce que de raison. — Fait à Lyon, ledit jour et an que dessus. Signé : DUGUÉ. — Collationné par moi, secrétaire de mondit seigneur. Signé : PÉAN.





SOURCES

DANS LESQUELLES ON A PUISÉ LES ÉLÉMENTS DE
CETTE GÉNÉALOGIE

NOBILIAIRE DU DAUPHINÉ, par CHORIER, 4 volumes in-12. Grenoble, 1697.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DES MAISONS NOBLES DU DAUPHINÉ, par GUY ALLARD, 4 volumes in-4. 1697.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE D'HOZIER, tome XI. Paris, 1844, 1 volume in-4.

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE, par DE SAINT-ALLAIS, 20 volumes in-8, réimpression Bachelin. Paris, 1872, tome 1.

CATALOGUE DES GENTILSHOMMES ÉLECTEURS EN 1789, par DE LA ROQUE ET DE BARTHÉLEMY, 2 volumes in-8. Paris, Dentu, 1866.

LES MAZURES DE L'ABBAYE DE L'ISLE-BARBE, par LE LABOUREUR, 2 volumes in-4, 1681. Paris, Couderot.

PREUVES DE COUR, dressées pour le comte Étienne-François de la Porte, seigneur d'Eydoche, en 1774, signées CHÉRIN, conservées au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

AFFICHES DU DAUPHINÉ : Articles des 6 et 17 décembre 1784.

MAINTENUE DE NOBLESSE DE 1670, par l'intendant DUGUÉ, dont le texte, conservé à la Bibliothèque nationale, est reproduit ci-dessus.

I DEGRÉ. — Obligation de la somme de cinquante livres, passée par Pierre de la Porte, damoiseau, seigneur de Bocsozel, à Girard de Castillon, bourgeois de Saint-Georges, par acte du jour des kalendes de septembre 1303, reçu par Péronnet de Chandega, notaire du comte de Savoie. (*Original en parchemin, cité par les preuves de cour, dressées par Chérin en 1774, et conservées au cabinet des titres.*)

II DEGRÉ. — Contrat par lequel Falques de la Porte, damoiseau, épouse, en présence de Pierre de la Porte, son père, le jeudi avant la fête de Saint-Antoine de l'an 1315, damoiselle Alix de Baternay, fille de messire Jourdain, chevalier. Guillaume de la Porte, prieur de Carreyrat, et autres figurent dans cet acte. (*Cité par la Maintenu de Dugué et les preuves de cour.*)

Acte par lequel Falques de la Porte, damoiseau, acquiert de Pierre Spina, aussi damoiseau, divers cens et rentes dépendant des fiefs du comte de Savoie, en date du 14 avril 1324. Signé Jean de Lugduno, notaire de la Cour de Vienne. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Acte par lequel divers seigneurs se rendent caution de la dot d'Anne ou Agnès de Virieu, seconde épouse de Falques de la Porte, en date du 18 mai 1326. Signé *Jacques Payrodi*, notaire de la Côte-Saint-André. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

III DEGRÉ. — Acte par lequel Guillaume de la Porte contracte mariage, le 18 janvier 1350, avec Béatrix de Bocsozel, fille de noble Odet. (*Cité dans les preuves de cour.*)

Acte par lequel Guillaume de la Porte, damoiseau, fait acquisition de quelques cens dépendant de son fief, lesquels appartenaient à noble Jeanne, veuve de Jean de Ruxius, en date du 25 février 1362. Signé *Jean Putois*, notaire royal. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Acte par lequel noble Guillaume de la Porte, de la paroisse d'Eydoche, acquiert de noble Albert et Jeannin Flamenchi, damoiseaux, certaines possessions, en date du 10 juin 1368. Signé *Mermillot*, notaire de l'officialité de Vienne. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Acte par lequel noble Guillaume de la Porte, damoiseau, acquiert divers cens et rentes d'Albert et Jean Flamens, et de Bertrand leur neveu, en date du 30 juin 1368. Signé *Jean Papelard*, notaire de la province de Vienne. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Testament en latin et en parchemin de Guillaume de la Porte, daté du 1^{er} avril 1383, reçu par Jean Audrenety, par lequel il institue pour l'un de ses héritiers universels, Falcoz, qualifié noble, son fils naturel et légitime. (*Cité par la Mainteneur de Dugué.*)

Acte par lequel Aynarde de Varces, veuve de noble Guillaume de la Porte, fait une acceptation de rentes, comme tutrice d'Humbert de la Porte, son petit-fils, né de feu Falcoz, son fils, en date du 22 juin 1407. Signé *Viviani*, notaire. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Acte par lequel noble Aynarde de Varces, veuve de Guillaume de la Porte, engage pour six ans, au curé d'Eydoche, partie de la fortune d'Humbert, son petit-fils, pour l'acquittement de legs faits à l'Église, par Agnès de Virieu, mère dudit Guillaume, en date du dernier mars 1409. Signé *Jean Presto*, notaire. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

IV DEGRÉ. — Contrat de mariage entre noble homme Falques (lat. *Falco*) de la Porte, damoiseau, d'Eydoche et Bocsozel, et noble Arnaude de Gatablier (*Gatableri*), fille de Jean, chevalier, de la paroisse de Quincieu, qui lui constitue une dot de mille florins d'or, en date du 22 août 1391. Signé *Savelli*, notaire de Saint-Marcellin. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Acte par lequel noble Falques de la Porte, d'Eydoche, vend quelques cens et rentes à Albert Pillard, de la Côte-Saint-André, en date du 27 mars 1400. Signé *Antoine Viviani*, notaire dudit lieu. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Testament, en latin et sur parchemin, de noble Falques de la Porte, par lequel il institue son héritier noble Humbert, son fils naturel et légitime, du 9 avril 1400. Reçu par *Gaudouin*, notaire royal. (*Cité par la Mainteue de Dugué.*)

V Degré. — Acte d'hommage, fait par noble Humbert de la Porte à Louis Dauphin de France, entre les mains du gouverneur du Dauphiné, pour sa maison forte d'Eydoche, bourg et forteresse, qu'il tenait comme héritier de son père, en date du 2 novembre 1413. (*Expédition de la Chambre des comptes de Dauphiné, citée dans les preuves de cour.*)

Acte d'achat d'une vigne, vendue à noble Humbert de la Porte, par Jean Arnaud et Pierre Massini, de la Côte-Saint-André, en date du 17 mars 1438. Signé *Jean Verdonnet*, notaire dudit lieu. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Quittance de la somme de trois cents florins, donnée par noble Humbert de la Porte, de la paroisse d'Eydoche, comme faisant partie de la dot de noble Jeanne d'Arces, sa femme, fille de noble Pierre, habitant de la Roche-d'Eglun, en date du 6 juillet 1439. Signé *Claude Leussonis*, notaire à Saint-Marcellin. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

VI Degré. — Acte par lequel noble dame Arnaude de Gatablier, du consentement d'Humbert, son fils, et en présence de Jean et Falques, ses petits-fils, passe une obligation, le 24 octobre 1449, devant *Jean Ouvrard*, notaire de Grenoble. (*Cité dans les preuves de cour.*)

Double contrat de mariage de Jean de la Porte, damoiseau, seigneur d'Eydoche, fils d'Humbert, damoiseau, et de Jeanne d'Arces, avec Antoinette de Blanc ou le Blanc (*Albe*), fille de noble Antoine, de la Côte-Saint-André, et de Péronnette Roland; et de noble Falques de la Porte, frère du marié, avec damoiselle Françoise de Blanc, sœur de l'épousée, en date du 20 octobre 1450. (*Cité dans l'Histoire généalogique du Dauphiné, par Guy Allard, et dans la Mainteue de Dugué.*)

Testament de noble Falques de la Porte, fils de noble Humbert, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église paroissiale d'Eydoche, fonde des messes pour le salut de noble Françoise de Blanc (*Albe*), son épouse, institue son héritier André, son fils unique, fait des legs à ses filles, et substitue, en cas de mort, audit André, Jean son frère et ses enfants mâles; enfin, nomme Antoine et Pierre, ses deux autres frères, pour exécuteurs testamentaires; en date du 25 avril 1465. Passé à Eydoche, dans la maison forte de Jean de la Porte, devant *Humbert*, notaire du lieu. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Acte de vente faite par Jean de la Porte, tant en son nom qu'en celui d'André, son neveu, dont il est tuteur, en date du 14 juin 1470. Signé *Jacques Broudin*, notaire de Saint-Marcellin. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

VII Degré. — Contrat de mariage de noble André de la Porte, de la paroisse d'Eydoche, fils de Falques, damoiseau, et d'Antoinette de Blanc, avec noble Philippe Artaud, fille de feu noble Guillermet et de Guyonne de Quincieu, et veuve de Étienne de Maubec, en date du 2 octobre 1483. Signé *Claude de Chillon*, notaire. (Cité dans les preuves de cour.)

Contrat de mariage de noble Pierre de la Porte, fils de Jean, damoiseau, seigneur d'Eydoche, et de Antoinette de Blanc, avec Anne de Lovat ou Louat, fille d'Humbert, chevalier, seigneur de la Frette, et de Jeanne de Celas, en date du 22 juillet 1487. (Cité dans la *Maintenue de Dugué*.)

Acte par lequel noble André de la Porte et Pierre, son cousin, reçoivent des frères Salignon quittance de la dot de Jeanne et d'Anglantine de la Porte, femmes de nobles Innocent et Pierre Salignon, en date du 28 octobre 1489. Signé *Antoine Chaveyri*, de la Côte-Saint-André. (Grosse en parchemin, citée dans les preuves de cour.)

Vieux terrier original de la terre d'Eydoche, coté depuis 1 jusqu'à 172, dans lequel se trouvent grand nombre de reconnaissances, données à noble Pierre de la Porte, seigneur d'Eydoche, les 18 février 1470, 11 novembre 1493 et 10^e mai 1525, où il est qualifié damoiseau. (Cité dans les preuves de cour.)

Testament de noble damoiselle Philippe Artaud, épouse de noble André de la Porte, de la paroisse de Saint-Bonnet, par lequel elle choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Vincent de Chaste, fait des legs à ses fils et à ses filles, institue héritier universel ledit André son mari. Fait à l'Artaudière, le 3 février 1511, devant *Maxini*, notaire. (Grosse en parchemin, citée dans les preuves de cour.)

Testament de noble et puissant André de la Porte, seigneur de l'Artaudière, par lequel il choisit sa sépulture près de sa femme, et institue son fils Guigue héritier universel, en date du 15 avril 1517, devant *Pierre Albi*, notaire. (Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.)

Testament en latin et en parchemin de noble Pierre de la Porte, de l'année 1526, reçu par *Bussa*, notaire royal, dans lequel il institue son héritier universel noble Aymar, qualifié son fils naturel et légitime. (Cité dans la *Maintenue de Dugué*.)

VIII Degré. — Contrat de mariage de noble Guigue de la Porte, fils de André, seigneur de l'Artaudière, et de Philippe Artaud, avec Guyonne Salvaing, fille de feu noble Georges, de la paroisse de Theys, et de Claudine Guifredi, en date du 5 novembre 1516. Signé *Pierre Albi*, notaire. (Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.)

Acte par lequel noble Aymar de la Porte, seigneur de la maison forte d'Eydoche, fait acquisition de quelques cens et rentes le 8 février 1532, devant *Étienne Chevillon*, notaire delphinois. (Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.)

Contrat de mariage de noble Aymar de la Porte, chevalier, de la paroisse d'Eydoche, fils de feu Pierre, damoiseau, seigneur d'Eydoche, et de Anne Lovat, avec Catherine de Virieu, fille de noble Artaud, seigneur de Combas, et de Claudine de la Fontaine, en date du 11 janvier 1533. Signé *Ranvier* et *Juncheri*, notaires delphinois. (*Cité dans les preuves de cour.*)

Testament de Guigue de la Porte, chevalier, seigneur de l'Artaudière et co-seigneur de la Forteresse, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église des Carmes de Saint-Marcellin, laisse l'administration de ses biens à Guyonne Salvaing, sa femme, et institue héritier universel André, son fils, en date du pénultième jour d'octobre 1539. Reçu dans la maison forte de l'Artaudière, par *Claude Santierrri*, notaire. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Testament de noble Aymar de la Porte, chevalier, seigneur de Chaponnay et de la maison forte de la Porte d'Eydoche, par lequel étant sur le point de faire un voyage, il choisit sa sépulture dans l'église d'Eydoche, et laisse l'usufruit de sa fortune à noble Catherine de Virieu, son épouse, en date du 4 juin 1550. Signé *Bonnet*, notaire. (*Cité dans les preuves de cour, et par la Maintenu de Dugué.*)

Preuves pour Malte de Pons de la Porte d'Eydoche, du 30 juin 1566, et de Pierre de la Porte, son frère, du 15 août 1575, dans lesquelles sont rappelés noble Aymar de la Porte et Catherine de Virieu, leurs père et mère. (*Cité dans les preuves de cour.*)

IX DEGRÉ. — Contrat de mariage de noble André de la Porte, chevalier, seigneur de l'Artaudière, fils de Guigue, seigneur de l'Artaudière, et de Guyonne Salvaing, avec Marianne Guifrey, fille de noble Claude, paroissien de Cheylas, et de Gabrielle de Beaumont, par lequel une somme de 1,200 écus d'or est constituée à la jeune fille, en date du 14 janvier 1546. Signé *Tissot*, notaire. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Testament de noble homme messire André de la Porte, chevalier, seigneur de l'Artaudière et de Saint-Lattier, l'un des cent gentilshommes de la Maison du roi, étant sur son partement pour aller au service du roi, à la guerre, en date du 26 juillet 1553. Signé *Cothereau*, notaire au Chatelet de Paris. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Lettres du roi Charles IX à messire André de la Porte, seigneur de l'Artaudière, en date du 1^{er} mai 1568 et du 13 décembre 1570. (*Conservées en originaux aux archives de la marquise de la Porte, et citées dans les preuves de cour.*)

Lettres du roi Henri III à messire André de la Porte, seigneur de l'Artaudière, en date des 30 novembre 1579, 22 mai 1580, 12 juin 1580, 14 février 1586 et 25 janvier 1589. (*Conservées en originaux aux archives de la marquise de la Porte, et citées dans les preuves de cour.*)

Lettres d'admission d'André de la Porte de l'Artaudière, parmi les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, pour ses vertus et mérites, en

date du 1^{er} octobre 1568. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Contrat de mariage de Claude de la Porte d'Eydoche, fils d'Aymar, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Catherine de Virieu, avec Jeanne de Theys, fille de Claude, seigneur de Sillans, et de N. de Virieu, en date du 4 octobre 1557. (*Cité dans les preuves de cour et la Maintenu de Dugué.*)

Lettres de nomination de Claude de la Porte, chevalier, seigneur d'Eydoche, à l'emploi de gentilhomme de la chambre du roi, en date du 19 octobre 1569. (*Cité dans les preuves de cour et dans la Maintenu de Dugué.*)

Lettres de nomination de Claude de la Porte d'Eydoche, parmi les chevaliers de l'ordre du Roi, en date du 11 juin 1578. (*Cité dans les preuves de cour et dans la Maintenu de Dugué.*)

Contrat de mariage de François de la Porte, fils d'Aymar, chevalier, seigneur d'Eydoche, et de Catherine de Virieu, avec damoiselle Louise de Catinel, fille de Louis, seigneur de Doyssin, et de Jacqueline de Valin, en date du 7 janvier 1571. (*Cité dans les preuves de cour, d'après les preuves pour Malte de Pierre de la Porte, et dans la Maintenu de Dugué.*)

Lettres qui accordent à André de la Porte, seigneur de l'Artaudière et la Forteresse, chevalier de l'ordre du Roi, une somme de six mille écus, en considération de ses fidèles et anciens services, et des pertes qu'il a subies dans sa maison, brûlée par ceux de la religion prétendue réformée, à la date du 21 juillet 1582. Signé *Henri (III)*. (*Cité dans les preuves de cour.*)

Testament d'André de la Porte de l'Artaudière, chevalier de l'ordre du Roi, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église des Carmes de Saint-Marcellin, donne à Marianne de Guifrey, sa femme, l'usufruit de sa terre de Saint-Veran, et institue héritier universel Claude, son fils, en date du 20 août 1586. Signé *Duvache*, notaire de Saint-Marcellin. (*Copie collationnée par autorité de justice, citée dans les preuves de cour.*)

Contrat de mariage de François de la Porte, fils d'Aymar, chevalier, seigneur d'Eydoche, et de Catherine de Virieu, avec damoiselle Antoinette Boyssat, fille de feu noble Pierre, conseiller du roi, en présence de noble Pons, chevalier de l'ordre Saint-Jean, commandeur de Chazelles, et de noble Pierre, commandeur de Montferrand, ses frères, en date du 20 mars 1599. Signé *Guerro*, notaire delphinois. (*Cité dans les preuves de cour.*)

Testament de noble François de la Porte, seigneur de Bocsozel, la Tour-du-Pin, Chatelard et Doyssin, par lequel il institue héritier universel Jean-Baptiste, son fils, et fait des legs à ses autres enfants, en date du 24 octobre 1624. Signé *Georges Bourin*, notaire de la Tour-du-Pin. (*Expédition en papier, citée dans les preuves de cour et dans la Maintenu de Dugué.*)

X DEGRÉ. — Contrat de mariage de François de la Porte, seigneur d'Eydoche et Sillans, fils de Claude, chevalier de l'ordre du Roi, et de Jeanne de Theys, avec damoiselle Renée de Chastellier, fille de Jean, conseiller du

roi, et d'Hippolyte d'Escavarelli, fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, en date du 25 mars 1586. (*Cité dans les preuves de cour.*)

Testament de noble François de la Porte de Theys (Eydoche), qualifié seigneur de Sillans, du 25 décembre 1634, vu et expédié par *Recourdon*, notaire royal, dans lequel Pons, son fils naturel et légitime, est institué son héritier universel. (*Cité dans la Maintenu de Dugué.*)

Preuves testimoniales pour Malte, faites le 28 mai 1586, en faveur de Geofroy de la Porte, fils de Claude, seigneur d'Eydoche, et de Jeanne de Theys. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Commissions pour lever et pour conduire des troupes, en qualité de capitaine d'armes, données par le roi à noble François de la Porte, de 1572 à 1585. (*Jugement de Maintenu de Dugué, cité dans les preuves de cour.*)

Contrat de mariage d'Antoine de la Porte, seigneur de Saint-Veran, fils d'André, chevalier, seigneur de l'Artaudière, et de Marianne Guifrey, avec Catherine de Bressieux, fille de Louis, seigneur de Beaucressant, et de Marguerite de Revel, en date du 7 janvier 1602. Signé *Rucat* et *Bossey*, notaires delphinois. (*Grosse en parchemin, citée dans les preuves de cour.*)

Lettre de Henri IV à Claude de l'Artaudière, pour l'engager à reconnaître Alphonse d'Ornano comme son lieutenant général, en date du camp devant Chartres, le 12 mars 1591. (*Aux archives de la famille, d'après d'Hoziér.*)

Testament d'Antoine de la Porte, seigneur de l'Artaudière, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église des Carmes de Saint-Marcellin, au tombeau de feu Claude, son frère, et de Catherine de Bressieux, sa femme, en date du 28 mai 1629. (*Original en papier, cité dans les preuves de cour.*)

Contrat de mariage de noble Benoît de la Porte, chevalier, seigneur de Bocsozel, fils de François, seigneur de Bocsozel, la Tour-du-Pin, le Chate-lard, et de Louise de Catinel, avec damoiselle Catherine de Rame, fille de feu Guillaume, seigneur dudit lieu, et de Jeanne de Pluviers, en date du 14 août 1634. Signé Jacques *Lapère*, notaire. (*Cité dans les preuves de cour.*)

Lettres de service de M. Bocsozel, enseigne de la compagnie des gendarmes de Créqui, en date du 20 août 1635. (*Original en parchemin, cité dans les preuves de cour.*)

Lettres de nomination de Jean-Baptiste de la Porte, fils de François, seigneur de Bocsozel, à la charge de capitaine lieutenant de la compagnie des gendarmes d'Orléans. (*Citées dans les preuves de cour.*)

XI Degré. — Contrat de mariage de noble Pons de la Porte, capitaine au régiment de Saint-Paul, fils de François, seigneur d'Eydoche, et de Renée de Chastellier, avec damoiselle Françoise de Fillion, fille de Melchior, conseiller du roi et procureur général au Parlement du Dauphiné, et de Françoise de Fromenton, en date du 15 février 1625. (*Maintenu de Dugué en 1670.*)

Testament de noble Pons de la Porte, seigneur d'Eydoche et de Quin-

sonnaz, en date du 18 septembre 1636. (*Cité dans les preuves de cour et la Maintenu de 1670.*)

Testament de damoiselle Françoise de Fillion, veuve dudit noble Pons de la Porte, du 12 septembre 1661, reçu et expédié par *Chalier*, notaire royal, dans lequel il est fait mention desdits nobles Joseph et Jean-Baptiste, qualifiés nobles, ses enfants naturels et légitimes, et dudit noble Pons de la Porte. (*Maintenu de 1670 signée Dugué.*)

Preuves pour Malte de noble Pierre de la Porte de Bocsozel, fils de Jean-Baptiste, écuyer, seigneur de Doyssin, et de Jeanne Marie de Valin, en date du 18 mai 1638. (*Citées dans les preuves de cour.*)

Contrat de mariage de noble Jean de la Porte, seigneur de l'Artaudière, Saint-Lattier, Saint-Veran, la Forteresse, fils de noble Antoine et de Catherine de Bressieux, avec damoiselle Laurence de Simiane, fille de Claude, chevalier, président du Parlement du Dauphiné, et de Louise du Faure, en date du 1^{er} août 1647. Signé *Meissenc*, notaire à Grenoble. (*Grosse en parchemin, citée dans les preuves de cour.*)

MAINTENU de noblesse en faveur de Jean de la Porte, seigneur de l'Artaudière, avec Claude, son frère, le 20 juin 1668, sur titres remontant jusqu'en 1315, par M. Dugué, intendant du Dauphiné. Expédition signée *Beaujeon*. (*Citée dans les preuves de cour avec cette mention : l'Original au cabinet.*)

MAINTENU de noblesse en faveur de Joseph de la Porte d'Eydoche, seigneur de Theys, Aigubelle, et conseiller du roi en sa cour et parlement de Metz, avec Jean-Baptiste son frère, Jean-Baptiste, François et André ses cousins, par jugement de M. Dugué, intendant du Dauphiné, le 2 avril 1670, sur titres remontant au contrat de mariage de Falcoz, damoiseau, fils de Pierre, aussi damoiseau, en 1315. (*Pièce reproduite ci-dessus.*)

Contrat de mariage de Jean-Baptiste de la Porte, chevalier, seigneur de Bocsozel, Montagneu, etc., fils de Benoît et de Catherine de Rame, avec damoiselle Anne-Clémence de la Poype, fille de messire Abel, comte de Serrière, et de Claude de Disimieux, en date du 28 juillet 1661. Signé *Dubois*, notaire royal. (*Grosse en papier, citée dans les preuves de cour et la Maintenu de noblesse de Dugué.*)

Transaction entre noble Jean-Baptiste de la Porte, de Bocsozel, avec ses frères et sœurs, dans la succession de leur père, par acte du 1^{er} mars 1668. Signé *Pascal*, notaire à la Tour-du-Pin. (*Grosse en papier, citée dans les preuves de cour.*)

Testament de noble Jean-Baptiste de la Porte, seigneur de Bocsozel, dans lequel il institue héritier universel André, son fils aîné, en date du 19 octobre 1697. Signé *Veysette*, notaire à la Tour-du-Pin. (*Grosse en parchemin, citée dans les preuves de cour.*)

Note concernant le mariage de Joseph de la Porte d'Eydoche, président à la Chambre des comptes de Dauphiné, avec Charlotte-Christine Servien,

filles d'Ennemond, seigneur de Cossey, ancien garde des sceaux et ambassadeur en Savoie, et de Justine de Brassac, en date de 1669. (*Lettres inédites de Hugues de Lionne, publiées par le Dr U. Chevalier, in-8. Valence, 1879.*)

XII Degré. — Contrat de mariage de Joseph de la Porte, seigneur de Saint-Lattier, fils de Jean, seigneur de l'Artaudière, et de Laurence de Simiane, capitaine au régiment des Cravattes du roi, avec damoiselle Marianne d'Avity, fille de Claude, seigneur de Montmartin, conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes du Dauphiné, et de Marie de la Murinais, dans lequel le seigneur de l'Artaudière, son père, lui fait donation de tous ses biens. En date du 4 mars 1681, devant *Claude Agier*, notaire. (*Cité dans les preuves de cour.*)

Contrat de mariage de Claude-Mathias de la Porte, chevalier, seigneur de la Forteresse, l'Artaudière, conseiller du roi en la cour de Parlement, aides et finances du Dauphiné, fils de feu Jean, seigneur de l'Artaudière, et de feu Laurence de Simiane, avec Justine Eyraud de Saint-Marcel, fille de Étienne, aussi conseiller du roi en ladite cour, et de Françoise Brenier; par acte du 10 avril, reconnu le 19 mai 1695, devant *Claude Aubert*, notaire à Grenoble. (*Grosse en parchemin, citée dans les preuves de cour.*)

Contrat de mariage d'André de la Porte, chevalier, seigneur de Bocsozel, Marlieu, etc., fils de Jean-Baptiste et de Clémence de la Poype, avec Espérance de Viennois, fille de feu Charles, chevalier, seigneur de Visars, et de Françoise Claveyson. Joseph de la Porte, chevalier, seigneur de la Porte et d'Eydoche, conseiller du roi et premier président au Parlement de Metz, est mentionné comme présent au contrat, en date du 22 novembre 1707. Signé *Bredy*, notaire royal. (*Cité dans les preuves de cour.*)

Testament olographe de Claude-Mathias de la Porte, seigneur de l'Artaudière, Saint-Lattier, la Forteresse, etc., dans lequel il fait mention de celui de sa femme morte en 1719, institue héritier universel Claude-Joseph-François, son fils aîné, et fait divers legs à ses filles. Déposé entre les mains de *Benoît*, notaire à Grenoble, en date du 11 avril 1728. (*Grosse en papier, citée dans les preuves de cour.*)

Lettres d'érection en marquisat de la terre et seigneurie de l'Artaudière, en faveur de Claude-Mathias de la Porte, en date du 20 mai 1729. (*Registres du Parlement de Grenoble pour 1730.*)

Hommage rendu au roi par procuration, en la Chambre des comptes de Dauphiné, par noble André de la Porte, pour son fief et maison forte d'Eydoche, dont il avait hérité, à la mort de Joseph de la Porte, son grand-oncle. En date du 17 mars 1731. (*Cité dans les preuves de cour.*)

Testament d'André de la Porte, chevalier, seigneur de Bocsozel, Eydoche, Marlieu, etc., par lequel il choisit sa sépulture à Notre-Dame de Montagneu, et institue son fils unique héritier universel, en date du 5 juillet 1749. (*Original en papier, cité dans les preuves de cour.*)

XIII DEORÉ. — Contrat de mariage, de Jean-Baptiste-Angélique de la Porte, fils de André, chevalier, seigneur de Bocsozel et d'Eydoche, qui assiste au contrat, ainsi que Espérance de Viennois, son épouse, mère du contractant, avec demoiselle Louise de Melat, fille de feu messire Gaspard, chevalier, seigneur de Châteauevieux, et de Louise de Pérotin de Saint-Sulpice, en date du 21 avril 1731. Signé *Michau*, notaire royal de Saint-Symphorien. (*Grosse en parchemin, citée dans les preuves de cour.*)

Contrat de mariage de haut et puissant seigneur Claude-Joseph-François de la Porte, marquis de l'Artaudière, fils de feu Claude-Mathias et de Justine Eyraud de Saint-Marcel, avec damoiselle Elisabeth de Montchenu, fille de Nicolas, chevalier, seigneur dudit lieu, et de feu Anne de Vaucocourt de Naillac, dont la dot est fixée à 80,000 francs, en date du 19 septembre 1746, devant *Ithier*, notaire royal de Saint-Donnat. (*Grosse en parchemin, citée par d'Hoziér.*)

Hommage rendu au roi, en la Chambre des comptes du Dauphiné, par messire Claude-Joseph-François de la Porte, seigneur, marquis de l'Artaudière, la Forteresse, Saint-Lattier, etc., de ses terres et seigneuries de Saint-Lattier, Saint-Étienne, Saint-Bonnet, Chavannes, Saint-Hilaire, fief et château de l'Artaudière, maison forte de Montrond, etc., qui composent le marquisat de l'Artaudière, en date du 29 avril 1755. (*Expédition en parchemin, citée par d'Hoziér.*)

Hommage rendu au roi, en la Chambre des comptes du Dauphiné, par noble Jean-Baptiste de la Porte, seigneur de Bocsozel et d'Eydoche, pour sa maison forte d'Eydoche, dit le château de la Porte et celui de Bocsozel, en date du 8 août 1768. (*Cité dans les preuves de cour.*)

XIV DEORÉ. — Extrait de baptême de Joseph-Nicolas de la Porte de l'Artaudière, fils de Claude-Joseph-François, marquis de l'Artaudière, et de Élisabeth de Montchenu, célébré en l'église de Saint-Bonnet de Chavannes le 20 août 1752, et dans lequel dame Laurence de la Porte, abbesse des Aydes, est désignée comme marraine. (*Extrait légalisé, cité par d'Hoziér.*)

Extrait de baptême de Étienne-François de la Porte de Bocsozel, fils de Jean-Baptiste-Angélique, chevalier, seigneur d'Eydoche, et de Louise de Melat, né à Eydoche le 30 janvier 1737. (*Cité dans les preuves de cour.*)

Preuves pour Malte, faites en faveur de Joseph-Nicolas de la Porte de l'Artaudière, qui fut admis par délibération de la vénérable langue d'Auvergne du 13 août 1761. Signé: le chevalier *de Lestrangé*. (*Original en papier, cité par d'Hoziér, aux manuscrits du cabinet des titres.*)

Contrat de mariage de Etienne-François de la Porte, seigneur d'Eydoche, Bocsozel, Marlieu, Châteauevieux, etc., fils de Jean-Baptiste-Angélique et de damoiselle Louise de Melat, avec Marie de Bréget, fille de N. baron du Saint-Empire, brigadier aux gardes, et de N. Herbert, en date de mai 1774. (*Cité dans les preuves de cour et dans le Mercure de France, octobre 1774.*)

PREUVES DE COUR, faites par Etienne-François de la Porte, seigneur d'Eydoche, Bocsozel, etc., fils de Jean-Baptiste-Angélique et de Louise de Melat, le 30 septembre 1774, pour obtenir l'honneur de monter dans les carrosses du roi. (*Original en papier, au cabinet des titres.*)

Note sur la mort de dame Marie de Bréget, épouse du comte de la Porte, décédée en couches, à l'âge de vingt ans, le 1^{er} décembre 1776, à Givray-sur-Seine. (*Mercure de France de janvier 1777.*)

Mariage de Joseph-Nicolas de la Porte, marquis de l'Artaudière, mestre de camp de cavalerie, fils de Claude-Joseph-François et d'Elisabeth de Montchenu, avec Marie-Victoire Emé de Marcieu, fille de Pierre, lieutenant général, gouverneur de Grenoble, et de Françoise de Prunier, en date du 6 décembre 1784. (Voir les *Affiches du Dauphiné des 6 et 17 décembre 1784.*)

Etats de services du marquis Joseph-Nicolas de la Porte, né le 20 août 1752, à Saint-Marcellin (Isère). — Page du roi en la petite écurie le 18 décembre 1768. — Garde du corps du roi, compagnie Ecossaise, le 26 juin 1771. — Commissionné capitaine de cavalerie le 27 mars 1775. — A quitté les Gardes du corps, pour servir comme aide de camp du comte de Chabot, le 1^{er} juin 1776. — Sous-lieutenant des gendarmes de Monsieur, avec rang de lieutenant-colonel de cavalerie, le 24 juin 1780. — Second lieutenant des Gendarmes-Dauphin, avec rang de mestre de camp de cavalerie, le 27 juillet 1784. — Colonel attaché au régiment de Soissonnais-Infanterie, le 30 avril 1788. — A cessé de servir, par suite de la nouvelle organisation, le 1^{er} avril 1791. — Maréchal de camp honoraire, le 18 avril 1816. — Chevalier de Saint-Louis, le 9 avril 1786. — Autorisé à porter la décoration de commandeur de l'ordre de l'Épée de Suède. (*Délivré à Paris, par ordre du ministre de la guerre, le 18 février 1881, signé: Hennet.*)

Liste des doyens et chanoines de Saint-Pierre et de Saint-Chef, collégiale de Vienne, réunis en un seul Chapitre noble et royal, par bulle de Pie VI en 1777, dressée par maître Guillermin, trésorier, archiviste et généalogiste du Chapitre, dans laquelle figure Ferdinand de la Porte de Montagneu. (*Pièce communiquée par le Dr Minjollat.*)

Acte mortuaire de Joseph-Nicolas de la Porte, marquis de l'Artaudière, décédé sans postérité, en 1838, à Paris. (*Renseignement communiqué par M. Villard, notaire à Saint-Antoine, Isère.*)

Acte mortuaire de Marie-Victoire Emé de Marcieu, épouse de Joseph-Nicolas de la Porte, marquis de l'Artaudière, avec lequel elle s'était mariée en 1784, décédée sans postérité, à Paris, le 5 novembre 1848. (*Annuaire de la noblesse, de Borel d'Hauterive, pour 1848.*)

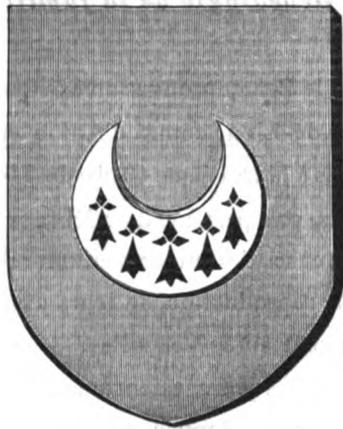
XV DEGRÉ. — Les actes de naissance et de décès d'Alphonse de la Porte, fils de Etienne-François, seigneur d'Eydoche, et de Marie de Bréget, ont été égarés; mais il est constant qu'il mourut sans postérité. (*Note communiquée par l'abbé David, vicaire d'Eydoche, en 1868.*)

L'acte de naissance de Marguerite-Joséphine-Juliette de la Porte, fille de Etienne-François, comte et seigneur d'Eydoche, et de Marie de Bréget, et son acte de mariage avec Jean Hygenson, Anglo-Américain, sont également égarés et n'ont pu être retrouvés. (*Note communiquée par M. l'abbé David, vicaire d'Eydoche.*)

Vente du château et du domaine d'Eydoche, arrondissement de la Tour-du-Pin, consentie par madame Joséphine-Marguerite-Juliette de la Porte, épouse séparée, quant aux biens, de M. Jean Hygenson, à M. Badin, notaire à Champier, en date du septembre 1806, par-devant Delalier, notaire, et moyennant une somme de 600,000 francs. (*Note communiquée par M. l'abbé David, vicaire d'Eydoche.*)

Vente du château et de la terre de Bocsozel, à trois kilomètres d'Eydoche, consentie par madame Joséphine-Marguerite-Juliette de la Porte, épouse séparée, quant aux biens, de M. Jean Hygenson, à M. Jean Lametière, habitant de la même commune de Mottier, également en 1806. (*Note communiquée par M. l'abbé David, vicaire d'Eydoche.*)





GÉNÉALOGIE
DE LA FAMILLE
DE LA PORTE DE VEZINS

AVEC

LES BRANCHES SUBSTITUÉES ET CELLE DE LA RAMBOURGÈRE

(FAMILLE ÉTEINTE)

LA famille de la Porte de Vezins — la Rambourgère, etc., — avait pour armes : *de gueules, au croissant montant d'argent, chargé de cinq hermines de sable* ; l'écu timbré d'une couronne de marquis. (Les Maintenués de noblesse et les Armoriaux d'Anjou, de Bretagne et de Poitou, n'en font pas d'autre description.)

Cette maison, d'ancienne chevalerie, remonte sa filiation suivie, sur preuves, vérifiées par les Juges d'armes, jusqu'en 1291, au

règne de Philippe le Bel, et prouve son existence depuis le temps où Richard Cœur-de-Lion, comte d'Anjou et roi d'Angleterre, entraînait ses sujets à la troisième Croisade. Harduin de la Porte, seigneur de Vezins, prit part à cette célèbre expédition des chrétiens en Palestine, et ses descendants en ont reçu le plus éclatant témoignage, par la reproduction de leurs armes dans les *Salles des Croisades* du château de Versailles.

De si brillants débuts présageaient un avenir qui ne s'est jamais démenti. La famille dont je vais retracer l'histoire a toujours soutenu sa noblesse avec éclat, non seulement en Anjou, dont elle est originaire, mais aussi en Bretagne et en Poitou, où s'établirent ses divers rameaux. On verra, dans la suite de ce récit, combien de maisons illustres ont recherché son alliance, et combien était grande sa renommée. — La substitution d'une autre race à la branche aînée, sur le point de s'éteindre, et plusieurs autres circonstances, ont amené dans nos recherches des embarras nombreux, qu'il n'a pas toujours été possible de surmonter ; mais nous avons la conscience d'avoir redressé beaucoup d'erreurs, dans cette généalogie, et montré clairement le rôle considérable joué par les seigneurs de Vezins dans les affaires du pays, depuis leur auteur jusqu'à Paul-Jules, leur dernier représentant, qui mourut contre-amiral en 1807.

La terre de Vezins, qui forme aujourd'hui une petite ville, et qui appartenait autrefois aux Marches de l'Anjou et du Poitou, doit être considérée comme leur berceau (1). Le manoir où ils résidaient n'existe plus. C'était une forteresse imposante, dont les

(1) VEZINS, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaupréau (Maine-et-Loire).

protestants s'emparèrent pendant les guerres de Religion, et qui fut rasée par ordre de Louis XIII. On a plusieurs fois rebâti le château ; il appartient depuis 1750 à la famille Le Clerc. C'est une charmante résidence, dans une des contrées les plus riches de la France.

Tous les auteurs écrivent le nom de la Porte comme il est indiqué ici. D'Hozier, aux *Manuscrits du cabinet des titres* ; du Paz, dans l'*Histoire généalogique de Bretagne* ; Bodin, dans les *Recherches historiques sur l'Anjou* ; Potier de Courcy, dans le *Nobiliaire de Bretagne*, et Barentin, dans la *Maintenue de noblesse de 1667*, ont adopté la même orthographe. Les de la Porte de Vezius portèrent longtemps la qualification d'écuyers, puis de barons. L'usage, plutôt que des lettres dûment enregistrées, modifia insensiblement ce titre, et lorsque, peu d'années avant la Révolution, Paul-Jules de la Porte de Vezius, chef d'escadre, fut présenté à la cour, ce fut avec le titre de marquis qu'il monta dans les carrosses du roi.

NOMS ISOLÉS.

PORTE (HARDUIN DE LA), croisé en 1190, suivit en Palestine Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, son suzerain. Il prit part au célèbre siège de Ptolémaïs ou Saint-Jean d'Acre, qui dura trois ans, et son nom figure comme témoin dans un acte de garantie d'emprunt, donné par le roi Richard, en 1192. Ce titre a fait admettre les armoiries de la maison de la Porte de Vezius dans la collection qui décore les salles des Croisades, au palais de Versailles. (*Galleries de Versailles, supplément du tome I Paris, in-fol.*)

PORTE (JEAN DE LA), sieur de Vezins, partant pour la Terre Sainte à la fin de la cinquième Croisade, en 1221, faisait don au prieuré de Vezins, dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm (1), de deux septiers de terre et autres droits. (*Cité dans les notes de d'Hoziér, au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.*)

PORTE (GERVAIS DE LA), sieur de Vezins, faisait donation en 1228, à l'église de Coudray (2), d'une portion des bois du Breuil-Arnoux. (*Même source.*)

PORTE (BARBE DE LA), fille de Baudoin, seigneur de Vezins, et de Marie de Lésignan, épousa, vers l'an 1300, Geofroy d'Andigné. (*Registres imprimés de l'Armorial de d'Hoziér.*)

FILIATION SUIVIE.

§ I. — DE LA PORTE (BRANCHE AINÉE OU DE VEZINS).

I. — PORTE (HARDUIN DE LA), chevalier, seigneur de Vezins, commence la filiation suivie. Ce gentilhomme vécut sous Philippe le Bel, à une époque où la province d'Anjou, récemment sortie des mains de l'Angleterre, appartenait à Charles de Valois, du chef de sa femme Marguerite, fille du roi de Naples. A l'exemple de ses ancêtres, il faisait sa résidence au fief de Vezins, dans la paroisse du même nom, ainsi que l'attestent un acte de donation de bien faite par lui en 1291 à un certain Simon Verdon, et

(1) SAINT-MICHEL-EN-L'HERM (*in eremo*), canton de Luçon (Vendée), était une abbaye de Bénédictins, fondée en 680.

(2) COUDRAY, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

un autre acte d'échange de terres, passé entre lui et son frère André de la Porte de Vezins, en 1324, devant la cour d'Angers. Il était mort avant 1328. Les notes que j'ai recueillies dans les Manuscrits de Dupuy, t. DCXXIV, p. 26, lui donnent successivement pour épouses : Catherine de Mailly et Marguerite de Moulins. Je préfère suivre l'opinion plus autorisée de d'Hozier, qui indique comme femme d'Harduin, PHILIPPE DE MONTFORT, et en donne une preuve authentique. De ce mariage :

A. HARDY, qui suit.

B. AVICE, qui mourut en religion.

II. — PORTE (HARDY DE LA), chevalier, seigneur de Vezins, qualifié valet en 1314. Il avait épousé en premières noces JEANNE DE DOUÉ, dont il eut un fils. En 1335, il contracta une autre alliance dans une maison illustre du Poitou, avec AGNÈS DE BEAUÇAIS, veuve de Guillaume de Rochechouart, qui lui apporte en dot de grands biens, situés dans le Loudunais. En 1339, Hardy reconnaît, avec Jean son fils, avoir donné 400 livres de rente et 6,000 livres d'argent à ladite Agnès son épouse. On a de ce seigneur une quittance assez curieuse, dont voici la traduction : « Sachent tous, que je Hardouin de la Porte, chevalier, ai eu et reçu de Jean Chauvel, trésorier des guerres du roi notre sire, sur mes gages et ceux de cinq écuyers de ma compagnie, servant en ces présentes guerres, sous le gouvernement de M. l'évêque de Beauvais..... Donné à Angoulême, sous mon scel, le dernier octobre 1345 ». — Hardy laissa pour enfants :

A. JEAN, qui suit.

B. FRANÇOIS, nommé dans la généalogie dressée par Dupuy, sans autre renseignement.

III. — PORTE (JEAN DE LA), valet, seigneur de Vezins, épousa, à une époque difficile à fixer, mais voisine de 1340, ANGEVINE DE MONTAILLE, fille de Macé, seigneur de Chollet. Il obtint en 1360 des lettres du roi Jean, pour contraindre ses vassaux à faire le guet et la garde de son château de Vezins. Ses enfants furent :

A. HARDUIN, qui suit.

B. YVES, dont il est question dans un acte de 1402.

IV. — PORTE (HARDUIN DE LA), écuyer, seigneur de Vezins, était fort jeune lorsqu'il épousa, en 1363, MARGUERITE DE LA JAILLE, fille aînée d'Yvon et de Jeanne de Guignen, qui lui apporta de grands biens situés en Bretagne, entre autres les terres de Saint-Mars et de Pordic. Il est cité comme ayant reçu, le 24 février 1394, de Guillaume Chelvic, abbé de Chambon, un aveu pour le lieu et appartenances de la Rosellière, paroisse de Nueil-sous-Passavant, et mourut en 1400. Du Pas, dans son *Histoire généalogique de Bretagne*, parle de ce gentilhomme, qu'il appelle : « très vaillant et brave chevalier » ; mais il se trompe sur les degrés de filiation qui le séparent de Jean, époux de Jeanne Thomas d'Orson. Harduin laissa quatre enfants :

A. HARDY, qui suit.

B. YVES, indiqué par Dupuy comme chef d'une branche qui aurait porté le surnom d'*Outreville*. Les données sur lesquelles s'appuie cette filiation, nous semblent trop incomplètes pour la reproduire ici autrement qu'en note (1).

(1) Filiation: — V. — PORTE (*Yves de la*) vécut sous les règnes de Charles V et Charles VI; il eut pour femme *Catherine de Longueval*, dont : A. *Pierre*, qui suit.

VI. — PORTE (*Pierre de la*), seigneur d'*Outreville*, près Clermont en

C. MARIE, qui épousa, d'après Beauchet-Filleau, LOUIS FOUCHER, seigneur de Thenies, fils d'Antoine, chevalier, qui avait été prisonnier à Azincourt, et de Gillette Rouault.

D. JEAN, qui était mineur en 1402, et possédait sous l'autorité de Yves, son oncle, les terres de la Jaille et de Pordic. Il épousa, vers 1410, MARIE DE RIEUX, fille de Jean, sire de Rieux, maréchal de France, le célèbre vainqueur de Rosbecque, et de Jeanne de Rochefort, qui lui apporta les grands biens de sa mère. Il ne sortit de cette union qu'une fille :

1° BÉATRIX, mariée, en 1428, à YVES DE TOURNEMINE, seigneur de la Hunaudaye en Bretagne, et morte sans postérité. Après le décès de Béatrix, les terres de Saint-Mars-la-Jaille et de Pordic revinrent aux de la Porte.

V. — PORTE (HARDY DE LA), écuyer, seigneur de Vezins, Chavagnes, Plouareignes, avait épousé, du vivant de son père, le 11 mars 1392, CATHERINE MALOR, déjà veuve d'Olivier de la Chapelle, et dame des terres de Montgrison et Sernières. Hardy vécut sous le règne troublé de Charles VI. On ignore s'il porta les armes. Sa femme et lui se firent un testament réciproque

Beauvoisis, occupa l'emploi d'enseigne des gardes du corps, et épousa Agnès Lesieur, fille de Jacques, seigneur d'Outreville. Il fut père de : A. François, qui suit. — B. Marie, qui devint femme de Jean de Vignacourt, gentilhomme de la chambre du roi.

VII. — PORTE (François de la) chevalier de l'ordre du Roi, vécut sous François I^{er}, qui le fit son ambassadeur en Angleterre et lui donna le collier de son ordre. Il fut marié d'abord à Jeanne du Plessis, puis, en 1559, à Anne de Sainte-Christine, qui le rendit père de : A. Abel, qui suit.

VIII. — PORTE (Abel de la), écuyer, seigneur d'Outreville et du Breuil, épousa Catherine Bodin, et vivait encore en 1610. C'est tout ce que l'on en sait. Sa branche s'éteignit, sans doute, avec lui.

en 1401. Il rendit aveu, le 25 juin 1404, au seigneur de Parthenay, pour son fief de Chavagnes, situé en Poitou, et mourut en 1408, laissant pour enfants :

A. HARDY, qui suit.

B. CATHERINE, dame de Clouers, qui épousa ARTHUS CHABOT, sieur de Laleu, d'une illustre maison du Poitou, fils de Tristan, écuyer, seigneur de Pressigny, et de Jeanne de Rezay. Elle était veuve, sans enfants, en 1478.

VI. — PORTE (HARDY DE LA), chevalier, seigneur de Vezins, le Pordic, Saint-Mars, Chavagnes, etc., était, en 1453, chambellan du roi Charles VII. Il avait pu connaître Jeanne Darc, et assister aux grandes batailles qui délivrèrent la France des Anglais. Son mariage avec MARGUERITE DE LA ROCHEFOUCAULD, fille aînée de Foulques, chevalier, seigneur de Magné, qui lui apporta diverses terres en Poitou, fut célébré vers 1434. En 1440, Marie de Rieux, veuve de Jean de la Porte, fit un testament dans lequel il est question de messire Hardy de la Porte, de sa sœur Catherine, et d'autre Hardy, leur père commun. Quinze ans plus tard, était passé un contrat de partage entre noble et puissant seigneur messire Hardy de la Porte, chevalier, seigneur de Vezins, etc., et Catherine, dame de Clouers, sa sœur. Enfin, en 1460, après la mort de Béatrix de la Porte, sa cousine, un nouveau partage intervint entre lui, sa sœur, et messire René de la Chapelle, au sujet des terres de Saint-Mars-la-Jaille, Orvault, la Surdière, Vaudor, etc., provenant de la succession de Béatrix. Hardy mourut postérieurement à 1464, époque où il donna quittance des deniers dotaux de sa femme. Celle-ci lui survécut avec deux enfants :

A. FRANÇOIS, qui suit.

B. JACQUES, auteur de la branche de la Rambourgère, qui sera rapportée au § 3.

VII. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), écuyer, seigneur de Vezins, Pordic, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Porchaire, etc., paraît s'être marié fort jeune et du vivant de son père, car une note de d'Ho-zier l'indique déjà, en 1457, comme époux de JEANNE DE LA NOE, fille de Maurice, seigneur dudit lieu, et de Jeanne de Saint-Porchaire. Il figure en 1472, pour ses hôtels de la Forêt de Jay et de Fontenay, parmi les seigneurs qui doivent hommage au vicomte de Thouars. En 1476, la dame de la Rochefoucauld, sa mère, vivait encore et faisait un aveu, au nom de ses deux fils. En 1478, François de la Porte baillait le « *minu* » au duc de Bretagne, dit du Paz, pour la terre de Pordic, tombée en rachat. A la date de 1480, il partageait noblement avec son frère Jacques, et lui cé-dait l'hôtel, terre et appartenances de la Touche, près le Coudray, en Anjou, à quoi fut ajouté plus tard le domaine de la Forêt de Jay en Poitou. Le 31 août de la même année, il faisait aveu, à Monseigneur de la Trémoille, de la terre et appartenances de Saint-Porchaire, près Bressuire; enfin il chargeait son frère de comparaître pour lui, en 1481, à l'assignation que le roi Louis XI venait de donner aux nobles du pays d'Anjou, à Vendôme. Il mourut peu après, laissant un seul fils :

A. JEAN, qui suit.

VIII. — PORTE (JEAN DE LA), écuyer, seigneur de Vezins, Saint-Mars-la-Jaille, Sernière, le Tremblay et Pordic, étant le seul enfant d'un père valétudinaire, fut élevé très doucement et marié dès l'âge de 19 ans. Le 30 novembre 1476, il épousa, en présence de son père et de son oncle Jacques, damoiselle FRAN-

ÇOISE DE COESMES, fille de noble François, seigneur dudit lieu, et de Jeanne Turpin. D'Hozier le qualifie, en 1486, du titre de chambellan du roi Charles VIII; il avait alors vingt-neuf ans. Il mourut fort jeune, laissant :

A. JEAN, qui suit.

B. ARDOUYN, chevalier, qui fit aveu, sous l'hommage de Monseigneur de la Trémoille, vicomte de Thouars, de sa terre et appartenance de Saint-Porchaire, près Bressuire, le 2 décembre 1501. Il épousa ROSE DE GOULAINÉ, et mourut sans postérité.

C. RENÉE, qui épousa RENÉ LE BEUVEUX.

IX. — PORTE (JEAN DE LA), baron de Vezins, seigneur de Pordic, Saint-Mars-la-Jaille, Montgrison, Sernière, etc., se maria fort jeune, comme son père, car il n'avait que vingt ans quand il épousa, le 16 février 1497, JEANNE THOMAS D'ORSON, fille de Gilles, seigneur du Fâ, et de Jeanne du Cellier. Le *Dictionnaire des terres du comté Nantais* le désigne comme possédant les fiefs de Montgrison et Sernière, paroisse de Saint-Mars-la-Jaille, en 1513, et le Tremblay, paroisse de Mésanger, en 1519. Il vivait encore en 1535. Sa femme le précéda au tombeau; elle lui avait donné onze enfants, dont on ne connaît que les suivants :

A. CHARLES, qui épousa, en 1533, ANNE DE CHAMPAGNÉ, fille de Baudoin, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Anne de la Chapelle. Il mourut sans enfants, peu de temps après son mariage.

B. JULIEN, qualifié gentilhomme de la vénerie du roi, en 1528, mourut sans alliance, avant son aîné.

C. FRANÇOIS hérita de son frère Charles, et se maria à ANTOINETTE DE MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, fille de Jean, baron de la

Tour-Landry, comte de Châteauroux, et de Marie de la Pallu. C'est à tort que la *Généalogie de Maillé*, dans La Chesnaye, attribue cette alliance à René le Porc de la Porte, qui ne prit femme qu'en 1589. François devint connétable de Nantes et capitaine général du ban et arrière-ban de cet évêché en 1551; mais il mourut sans enfants en 1555, et sa veuve transigea avec Jean Le Porc, qui avait épousé Marthe, sa sœur.

D. MARTHE, la plus jeune des enfants de Jean de la Porte, fut mariée, le 15 juin 1535, à JEAN LE PORC, fils aîné et héritier présomptif de noble François, seigneur de Larchas et du Plessis-de-Casson, en Bretagne, et de Nicole de la Rivière. Il est stipulé par le contrat que « le seigneur de la Porte baille à sa dite fille Marthe, deux cent cinquante livres de rente, en attendant partage, et que, si le cas advenait que la ligne masculine dudit sieur baron de la Porte faisait défaut, ou que les hoirs procréés de ladite damoiselle Marthe vinsent à recueillir en chef sa maison, pour la révérence, qualité et antiquité d'icelle, et pour que la mémoire n'en fût et demeurât perdue, les enfants et hoirs de ladite damoiselle, issants dudit mariage, à jamais, tant comme il y en aura, seraient tenus porter et s'intituler, avec leur surnom le Porc, celui de la Porte, et de porter en leurs armoiries l'écu écartelé dudit sieur de Vezins, à perpétuité, autant que la ligne et race durera ». Au même jour et an, furent faites les fiançailles, au château de la Jaille.

Les prévisions de Jean de la Porte ne se réalisèrent que trop promptement, et Marthe porta dans la famille le Porc, avec les terres et château de Vezins en Anjou, ses propriétés de Bretagne et le nom de ses aïeux, tandis que la branche cadette de sa famille, transportée en Poitou, y était absolument oubliée.

§ II. — LE PORC, DEVENU LA PORTE DE VEZINS
(Première branche).

X. — I. LE PORC DE LA PORTE (JEAN), baron de Vezins, seigneur de Saint-Mars-la-Jaille, Pordic, Larchas et le Moulin, devenu, par son mariage avec MARTHE DE LA PORTE de Vezins, héritier des biens de la branche aînée de cette famille, se trouva, à la mort de son père, un des plus riches seigneurs de sa province. On retrouve son nom dans divers actes de 1550 et 1555; mais on ignore les événements de sa vie, qui s'écoula sous les règnes de François I^{er} et de Henri II. Il eut pour enfants :

A. JACQUES, qui suit.

B. CLAUDE, *chef de la seconde branche de le Porc de la Porte*, dont il sera parlé ci-après.

C. LOUISE, qui épousa en 1566 JEAN D'ANDIGNÉ, fils de Mathurin, chevalier, seigneur du Bois de la Court, et de Renée de la Rivière, dont elle n'eut pas d'enfants.

D. MARTHE, qui épousa MATHURIN DE LA BRUNETIÈRE, fils de René, seigneur de la Garenne. Ce Mathurin, dit l'auteur de la *Vie de Ménage*, eut plusieurs emplois importants, et l'un de ses fils devint gentilhomme ordinaire du roi.

XI. — II. LE PORC DE LA PORTE (JACQUES), baron de Vezins, est célèbre dans l'histoire de l'Anjou, par une aventure bizarre dont j'emprunte le récit aux *Recherches historiques* de Bodin. Il avait épousé, en 1556, CLAUDINE DE LA NOUE, sœur du célèbre général protestant, François de la Noue, dit *Bras de fer*, et fille de François, seigneur dudit lieu, et de Bonaventure L'Épervier. Il eut de cette union un fils et deux filles, mais il

conçut, paraît-il, tant d'aversion pour ces enfants, qu'il résolut de s'en défaire. Ses filles furent envoyées dans une de ses terres de Bretagne, et son fils, âgé de trois ans, exilé à la Roche-Bernard, près de Châteaudun. Peu de temps après, il chargea deux domestiques d'aller prendre son fils dans sa retraite, sous prétexte de le conduire en Bretagne, et leur donna en même temps l'ordre de le faire adroitement disparaître pendant le voyage.

Ceux-ci amenèrent l'enfant jusqu'aux Rosiers (1), feignirent qu'il y était mort le 19 octobre 1563, firent un enterrement simulé, prirent un certificat du curé et le présentèrent au père, avec les habits de son fils. Mais les valets, plus humains que leur maître, avaient remis l'enfant à un homme de confiance, qui le plaça dans une ferme, où il fut élevé comme un petit abandonné. La mère, abreuvée de douleurs, alla mourir dans sa famille, au château de la Gâcherie, à quelques lieues de Nantes, sur les bords de l'Erdre, en 1573.

Devenu veuf, le baron de Veziins fit de nouveau enlever ses filles de leur asile, et les détenait dans l'île de Guernesey, lorsque le procureur général du Parlement de Bretagne, instruit de cet enlèvement, fit poursuivre le père et rendre un jugement qui le condamna à payer leur pension dans un couvent où elles se retirèrent. Cela n'empêcha pas le vindicatif baron de faire également enlever son fils, dont il avait découvert l'existence et la retraite, et de l'envoyer à Genève, où il fut placé chez un cordonnier.

S'étant ainsi débarrassé de ses enfants, le baron de Veziins songea à se remarier. Il épousa, en 1578, LOUISE DE MAILLÉ de Lathan,

(1) LES ROSIERS, commune de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

fille de Pierre, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Anne de Montberon. Il eut deux enfants de cette union, et mourut en 1585. Sa veuve, en qualité de tutrice de ses enfants, s'empara de tous les biens. Ils étaient fort considérables, car la légende raconte qu'elle fut demandée en mariage à main armée, d'une façon assez singulière, par un seigneur épris de ses richesses ; mais elle sut lui résister, et épousa plus tard Louis le Gay, seigneur de la Fautrière.

Cependant René de Vezins, garçon cordonnier à Genève, porta un jour une paire de bottes à un officier français. C'était le fameux de la Noue, homme aussi recommandable par ses vertus que par ses expéditions militaires. Le général huguenot, frappé de la ressemblance des traits de ce jeune homme avec ceux du baron, son beau-frère, lui fit diverses questions, et les réponses de René achevèrent de le convaincre que ce cordonnier était son neveu. Il le prit aussitôt sous sa protection, et lui fit donner une éducation convenable à sa naissance. Il le fit ensuite revenir en Anjou, à la mort de son père, pour qu'il fût reconnu et recueillît la fortune qui lui revenait. Naturellement, Louise de Maillé le traita d'imposteur. Il s'en suivit un procès qui dura quinze ans et fixa l'attention de toute la province. Enfin René triompha, et ses biens lui furent rendus. On ignore ce que devinrent ses sœurs. Leur mort réduisit à trois la postérité de Jacques le Porc de la Porte :

A. RENÉ, qui suit, issu du premier lit.

B. JEAN, issu du deuxième lit, dont la trace se perd.

C. MARQUISE, également issue du deuxième lit, qui épousa CLAUDE DU PÉ, seigneur d'Orvault, et possédait la terre de Saint-Mars-la-Jaille en 1630. Dix ans plus tard, cette terre était entre les mains de Jacques Constantin, conseiller au Parlement de

Bretagne, d'où elle passa par mariage dans la maison de la Feronnais en 1697 (1).

XII. — III. LE PORC DE LA PORTE (RENÉ), baron de Vezins, dont la jeunesse avait été traversée par de si tragiques aventures, vécut sous les règnes tourmentés de Henri III et de Henri IV, au milieu des guerres de religion. Lorsqu'après son procès avec Louise de Maillé, sa belle-mère, il fut rentré en possession d'une partie des biens paternels, il était déjà marié, depuis 1589, à ANNE DE MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, parente éloignée de sa marâtre, fille de François, baron de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, chambellan du roi, et de Diane-Françoise de Rohan.

C'est à lui qu'est due la construction du château de la Tour-Landry, près de Chemillé. Il fit élever cet édifice pour lui servir d'habitation, en place du château de Vezins, qui avait été laissé aux protestants comme place de sûreté, et qui ne fut rendu à sa veuve, sous le roi Louis XIII, que pour être détruit. Le château de la Tour-Landry fut achevé en 1606. René de la Porte l'habita jusqu'à sa mort.

On attribue à tort à ce gentilhomme l'honneur d'avoir sauvé la vie, pendant les massacres de la Saint-Barthélemy, à un chevalier nommé Resnier, qui était son ennemi. Ce trait s'applique à Antoine Levezou de Vezins, gouverneur du Rouergue, dont la famille n'a aucune parenté avec celle qui nous occupe. Il laissait deux garçons et cinq filles :

A. FRANÇOIS, qui suit.

(1) Voyez *Dictionnaire des terres du comté Nantais*, 1 vol. in-8°.

B. ANDRÉ, né en 1593, fut, à l'âge de 27 ans, sacré évêque de Saint-Brieuc, qu'il gouverna avec sagesse de 1620 à 1632. « A une époque où l'importance politique des évêques, en Bretagne, égalait celle des principaux seigneurs, ce prélat, tout occupé de son clergé, dit l'abbé Tresvaux, dans l'ouvrage intitulé : *l'Église de Bretagne*, se montra un digne pasteur et donna tous ses soins à faire fleurir la discipline ecclésiastique dans son diocèse. Les statuts qu'il publia en 1624 ont été en vigueur pendant plus d'un siècle. La même année, il fonda dans sa ville épiscopale un couvent d'Ursulines, en faveur duquel il fit les plus grands sacrifices. Lorsqu'en 1631 il fut attaqué de la maladie de langueur qui devait le conduire au tombeau, il entreprit une confession générale et fit son testament, par lequel il légua aux pauvres tout ce qu'il possédait ; enfin il rendit son âme à Dieu le 22 juin 1632, à peine âgé de quarante et un ans. Trois prélats, les évêques de Saint-Malo, de Léon et de Tréguier, assistèrent à ses obsèques et l'inhumèrent dans l'église des Ursulines, où M. de Vezins, son frère, lui fit élever un tombeau surmonté de sa statue. »

La maison des Ursulines ayant changé de destination, son église fut démolie en 1833, et le tombeau ouvert. On y trouva le corps du digne évêque renfermé dans un cercueil de plomb, avec une crosse de bois et un calice de fer-blanc. Ces respectables restes, recueillis avec soin, furent pompeusement transférés, le 17 septembre de la même année, dans l'église cathédrale, par Mgr Le Groing de la Romagère. « J'assistais à cette cérémonie, nous écrit le vénérable chanoine, secrétaire de l'évêché de Saint-Brieuc ; le corps avec le tombeau et la statue ont été placés près du baptistère, en face de la chaire, au côté méridional de l'église, où ils se voient encore. »

C. CLAUDE, religieuse à Sainte-Croix de Poitiers.

D. MARTHE, qui épousa CHARLES D'ANDIGNÉ, baron d'Angril, dont les enfants prirent le titre de comtes de Vezins.

E. CHARLOTTE, mariée à JACQUES DE LA TOUCHE, seigneur de la Vergne en Poitou.

F. ANNE, qui épousa LOUIS LE PETIT DE Verno, fils de Henri-Marc-Antoine, seigneur de Chausseraye en Poitou, et de Anne-Ursule de Cossé-Brissac. Une sœur de Louis le Petit fut la célèbre demoiselle de Chausseraye, « cette grande et grosse fille, dit un chroniqueur, qui avait infiniment d'esprit, de sens et de vue, et devint l'amie de Louis XIV ».

G. MADELEINE, qui épousa JEAN PIDOUX, seigneur de la Roche-Faton, d'une ancienne famille de l'échevinage de Poitiers.

XIII. — IV. LE PORC DE LA PORTE (FRANÇOIS), baron de Vezins, la Noue, la Tour-Landry, etc., était né en 1590. Après avoir perdu son père en 1616, il épousa, en 1618, MARIE DE GOULAINNE, fille de Gabriel, maréchal des camps et armées du duc de Mercœur, et de Marguerite de Bretagne. La vie de ce gentilhomme est peu connue. Nous le trouvons, en 1623, seigneur de la terre de la Noue, comme héritier de Claudine de la Noue, sa grand'mère. En 1632, il fit rendre les honneurs funèbres et élever un monument à la mémoire de son frère André, évêque de Saint-Brieuc, puis mourut lui-même, sans enfants, le 8 mars 1639, laissant éteindre la branche aînée des Le Porc de la Porte. Après lui, la terre de la Noue passa à Louis le Petit de Verno, marquis de Chausseraye, son beau-frère, qui la vendit en 1675, et la terre de Vezins à Charles d'Andigné, son autre beau-frère, qui en prit le titre et le transmit à ses enfants.

§ II bis. — LE PORC, DEVENU DE LA PORTE DE VEZINS
(Deuxième branche).

XI. — II. LE PORC DE LA PORTE (CLAUDE), second fils de Jean le Porc, baron de Vezins, et de Marthe de la Porte, dernière héritière de la branche aînée de sa race, naquit vers 1540, et porta le nom de seigneur de Gorges. On le voit, d'après les notes de d'Hozier, transiger avec son frère Jacques sur le testament de Marthe, leur mère. Il épousa AGAR DE MAILLÉ de Lathan, dont les père et mère ne sont pas nommés, mais qui est probablement sœur de la seconde femme de son frère. L'époque de sa mort est inconnue. Il laissa deux enfants :

A. SIMON-PIERRE, qui suit.

B. LOUISE, qui épousa CHARLES DE SOUVIGNÉ, sieur de la Rocheboisseau.

XII. — III. LE PORC DE LA PORTE (SIMON-PIERRE), chevalier, seigneur de Gorges, né vers 1578, ne nous est connu que par l'arbre généalogique dressé par d'Hozier, et par cette note tirée de la *Vie de Ménage* : Simon de la Porte, seigneur de Gorges, de la Maison de Vezins, épousa MADELEINE LAURENS, fille de N., seigneur de la Crilloire, et de Diane Hunaud, qui descendait des échevins d'Angers. De ce mariage sont issus cinq enfants :

A. HENRI-CHARLES, qui suit.

B. FRANÇOIS, dit le Chevalier, qui ne paraît pas avoir contracté alliance et dont le sort est inconnu.

C. MARIE, qui épousa YVES DE QUELEN, écuyer, seigneur de Châteaufus en Bretagne.

D. MADELEINE, fille d'honneur de la reine Marie de Médicis, au temps de Henri IV.

E. MARGUERITE, religieuse à Saint-Florent.

XIII. — IV. LE PORC DE LA PORTE (HENRI-CHARLES), chevalier, seigneur de Gorges, né vers 1615, fut, d'après la *Vie de Ménage* et d'Hozier, lieutenant du roi en Anjou. Ce dernier le qualifie marquis, lorsqu'il inscrit, dans son registre imprimé, son mariage avec ANNE-URSULE DE COSSÉ-BRISSAC, fille du duc François, lieutenant général au gouvernement de Bretagne, et de Guyonne Ruellan. Cette alliance dut être célébrée aux environs de 1638, peu après le mariage de Marie de Cossé-Brissac, sœur d'Ursule, avec Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France, dont il sera parlé ailleurs. Le marquis de Gorges mourut en laissant un seul enfant :

A. CHARLES, qui suit.

XIV. — V. LE PORC DE LA PORTE (CHARLES), qualifié par d'Hozier marquis de Vezins, était né vers 1640. Peu de temps après sa naissance, sa mère, devenue veuve, s'amouracha, dit Saint-Simon, d'un gentilhomme Poitevin, nommé Henri-Marc-Antoine le Petit de Verno (1), et, malgré la remontrance du maréchal de la Meilleraye, son beau-frère, elle l'épousa. Elle en eut deux enfants, comme il a été dit : Louis, qui eut pour femme Anne le Porc de la Porte, et la célèbre demoiselle de la Chausseraye, dont nous avons déjà parlé.

(1) LE PETIT DE Verno, marquis de Chausseraye et beau-frère du marquis de la Meilleraye, acheta, vers 1654 la baronnie de Bressuire en Poitou, au prix de 360,000 livres. (Ledain, *Hist. de Bressuire*, in-8°, p. 191.)

Pendant ce temps, Charles de la Porte, entré dans l'armée, ne tarda pas à s'y distinguer. Il mourut jeune encore, avec le titre de lieutenant général des armées navales, laissant une grande réputation de bravoure. Il ne vivait déjà plus à l'époque où écrivait Saint-Simon. *L'Armorial général*, manuscrit de d'Hozier, cite sa veuve, MARGUERITE GARJANT, d'une ancienne famille de Bretagne. C'est la seule trace du mariage contracté par cet officier. Il ne laissa aucune postérité, et la famille des Le Porc de la Porte s'éteignit en lui.

§ III. — DE LA PORTE (BRANCHE CADETTE OU DE LA RAMBOURGÈRE).

VII. — PORTE (JACQUES DE LA), second fils de Hardy de la Porte de Vezins, écuyer, seigneur de Pordic, Saint-Mars, Chavagnes, etc., et de Marguerite de la Rochefoucauld, rapportés au VI^e degré du § I^{er}, alla s'établir en Poitou, où la famille de sa mère avait de grandes possessions. Dans le partage qu'il fit avec François, son frère aîné, en 1480, il reçut en part d'hoirie l'hôtel, terre et appartenances de la Touche, près Montreuil-Bellay, qui venait de leur mère. L'année suivante, il comparut pour son frère à la montre des gentilshommes du pays d'Anjou, convoqués par le roi Louis XI. Bientôt après, ayant épousé JEANNE JAY OU LE JAY, dont les parents ne sont pas nommés dans les actes, mais qui devait appartenir à une famille du Poitou (1), il vint se fixer au centre de cette province, dans le

(1) Jean JAY, seigneur de Boisseguin, était gouverneur de Poitiers en 1574.

petit fief de la Rambourgère (1), situé entre Niort et Parthenay. Ce gentilhomme était mort avant 1516, laissant trois enfants :

A. JEAN, écuyer, seigneur de la Touche, qui transigea avec son frère et sa sœur, en se réservant les droits d'aîné, dans le partage des biens de leur père, en 1519. Il avait épousé RENÉE VIGERON, qui était morte, ainsi que lui, en 1522, laissant :

1° ISABEAU, mariée, le 10 août 1529, à PALAMÈDE CHAUVIN, dont elle ne paraît pas avoir eu d'enfants.

B. ANTOINE, qui suit.

C. JEANNE, nommée dans le partage des biens paternels.

VIII. — PORTE (ANTOINE DE LA), écuyer, seigneur de la Touche et la Rambourgère, demanda en 1519 à Jean, son frère aîné, et obtint le partage noble des biens de Jacques, leur père. Sa vie, qui s'écoula sous le règne de François I^{er}, paraît s'être passée loin des combats. Il assista, en 1522, au conseil de famille tenu à Thouars, pour la curatelle d'Isabeau, sa nièce, devenue orpheline, et se maria en même temps qu'elle, dans la même famille, en épousant, le 10 août 1529, CATHERINE CHAUVIN, fille de Jean et de Louise Dreux. L'existence de ce gentilhomme était sans doute oubliée, du chef de la branche aînée, lorsqu'en 1535 il transporta son nom et ses titres à une race étrangère, par les clauses du mariage de sa fille Marthe avec Jean le Porc, seigneur de Larchas. Quoi qu'il en soit, Antoine de la Porte acheva sa paisible vie en 1550, et Catherine, sa veuve, se remaria, en 1554, avec Laurent

(1) LA RAMBOURGÈRE, paroisse de la Chapelle-Thireuil, canton de Coulonges, S.-O., arrondissement de Niort (Deux-Sèvres), n'est plus aujourd'hui qu'une grande ferme, où il n'y a de remarquable qu'une ancienne cheminée aux armes des de la Porte. Elle appartient à M^{lle} de Belleville. Ce fief dépendait jadis de la paroisse de Beugnon, et relevait de Boischapeleau.

Robert, seigneur de Puybrenier. Elle avait eu six enfants de son premier mariage :

A. FRANÇOIS, qui suit.

B. ALAIN, seigneur de la Mignonnière, qui, en 1565, demandait judiciairement à son frère aîné le partage des biens délaissés par leurs père et mère.

C. HÉLÈNE. — D. RENÉE. — E. ANNETTE. — F. FRANÇOISE.

IX. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), écuyer, seigneur de la Rambourgère, vit commencer la gêne de sa famille. On le trouve en effet seulement seigneur de la Rambourgère, la Touche ayant disparu, probablement par suite de vente; et ce mince fief qui lui appartenait par droit d'aînesse, François dut encore le défendre contre les prétentions de son cadet Alain, qui, après la mort de leur mère, en revendiquait sa part. Ce doit être ce gentilhomme qui autorisa François de la Porte de la Lunardière (la Meilleraye), célèbre avocat, natif de Parthenay, à prendre les armoiries de la famille de la Porte de Vezins, et à greffer sa généalogie sur celle de cette antique maison, lorsqu'il voulut faire entrer son fils Amador dans l'ordre de Malte. La maison de Vezins avait alors François de la Porte de la Rambourgère pour chef réel, car la branche aînée n'était représentée que par Jacques et Claude le Porc de la Porte.

Le seigneur de la Rambourgère eut successivement trois femmes : — Premièrement PHILIPPE LE BASCLE, veuve de Guillaume de la Cour, seigneur de Fonteniou, avant 1566; — Secondement CATHERINE LE BAULT; — Troisièmement MARGUERITE PREVOST. Il mourut en 1580, laissant un fils de son second mariage et deux enfants du troisième. Ce sont :

A. ANTOINE, issu du premier lit, qui suivra.

B. GELY, qui était sous la tutelle de sa mère en 1582, et ne paraît pas avoir contracté alliance.

C. MARIE, également nommée dans divers actes.

X. — PORTE (ANTOINE DE LA), écuyer, seigneur de la Rambourgère, la Bonnière et Lormoire, vécut modestement dans sa gentilhommière, sous le règne glorieux de Henri IV. Il épousa, en 1594, LOUISE LANDERNEAU, fille de Bonaventure, seigneur de la Bonnière. Le contrat est passé le 26 juin, sous le scel de Secondigny, près de Parthenay. Il obtint, en 1598, des lettres royales, signés à Paris, le 11 avril, et fut maintenu dans sa noblesse, le 31 décembre 1599, par Gaucher de Sainte-Marthe, commissaire royal pour le Poitou. Il transigea, au sujet de l'hôtel noble et terre de Lormoire, avec sa cousine, damoiselle Jeanne Bavet, veuve de Pierre du Montier, écuyer, à la date du 9 mars 1602, et était mort antérieurement à 1613, époque où la veuve signa une transaction avec Marguerite Prévost. Il laissa pour enfants :

A. RENÉ, qui suit.

B. ANTOINE se fit Carme en 1611, et acquit une grande célébrité.

C. FRANÇOIS, dont la trace se perd.

D. CHARLES, qui embrassa la vie religieuse comme son frère.

E. JEANNE, qui entra au couvent.

F. MARIE, mariée à FRANÇOIS DU MONTIER.

XI. — PORTE (RENÉ DE LA), écuyer, seigneur de la Rambourgère et de la Bonnière, resta, comme son père, au pays de Gâtine, tandis que son nouveau parent, le petit-fils de l'avocat de la Porte, poussé par le cardinal de Richelieu, son cousin, devenait le célèbre maréchal de la Meilleraye, et remplissait de

son nom les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. René épousa, par contrat du 31 janvier 1627, CATHERINE PARÉE, fille de noble homme Pierre Parée, et de Jeanne David. Il était mort en 1664, père de cinq enfants :

A. ANTOINE, qui épousa MARIE D'ENFER, et mourut avant son père, sans laisser de postérité.

B. PIERRE, qui fut d'Église et devint chanoine de Sainte-Croix de Parthenay. Il partagea noblement la succession paternelle avec ses frères et sa sœur Marie, le 8 août 1664.

C. ARMAND, écuyer, sieur de la Bonnière, qui épousa MARIE AUGRON, fille d'un médecin de Parthenay, et mourut sans postérité, en laissant son fief à son frère.

D. FRANÇOIS, qui suit.

E. MARIE, qui épousa, en 1668, JOSEPH CHARLET, seigneur de la Poupardière en Poitou.

XII. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), écuyer, seigneur de la Rambourgère, la Bonnière et Villeneuve, vécut sous le règne de Louis XIV, et bien qu'il n'ait pris aucune part aux affaires politiques, il paraît s'être lié avec Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye, fils du maréchal, et époux malheureux de la belle Hortense Mancini, qui, pour cacher ses chagrins, passa la plus grande partie de sa vie dans sa terre de Parthenay. Le double mariage contracté par les deux filles du duc de Brissac avec Henri-Charles le Porc de la Porte de Vezins, et avec le maréchal Charles de la Porte de la Meilleraye, établissait entre les deux maisons une sorte de parenté, beaucoup plus réelle que celle qui avait servi, un siècle auparavant, à la concession de leurs communes armoiries.

François de la Porte épousa, le 9 août 1666, **MARIE CHAPRON**, fille de François, seigneur de Villemont, et de Louise de Tusseau, qui le rendit père de cinq enfants. Il fut maintenu dans sa noblesse par Barentin, intendant du Poitou, le 30 décembre 1667, en même temps que ses frères et sœur Pierre, Armand et Marie, et mourut aux environs de 1711, dans un âge avancé. Il avait eu huit enfants :

A. **PIERRE**, légataire, en 1676, du chanoine Pierre de la Porte, son oncle. Il mourut assassiné en 1690.

B. **RENÉ-PAUL**, écuyer, seigneur de la Bonnière, la Pibollière, etc., né en 1675, épousa, le 11 janvier 1698, **MARIE OLIVIER**, fille de Jean, procureur ducal du duché de la Meilleraye, et de Marguerite Vernon. Devenu veuf et déjà père de quatre enfants, il se remaria, le 30 août 1709, avec **MARIE DE TAVEAU**, fille de Jacques, écuyer, seigneur de la Bergerie, et d'Elisabeth de Marconnay. Il fut maintenu noble avec Joseph, son frère, par ordonnance de Quentin de Richebourg en 1716, et mourut le 27 août 1724, à l'âge de quarante-neuf ans, laissant huit enfants :

1° **MARIE-JEANNE**, née le 8 décembre 1698, épousa, en 1727, **JACQUES-FRANÇOIS DE LAUZON**, seigneur de la Roullière, fils de Jacques, écuyer, seigneur de la Roullière, et de Thérèse Constant. Elle mourut sans postérité.

2° **GENEVÈVE**, née le 15 novembre 1699, mourut religieuse bénédictine à Saint-Maixent.

3° **CATHERINE**, née en 1700, dont la trace se perd.

4° **RENÉ-PAUL**, né le 22 mars 1703, servit au ban de la noblesse du Poitou en 1758, escadron de Villedon. Il ne paraît pas avoir laissé de postérité.

5° **HÉLÈNE-ÉLISABETH**, née le 24 mai 1710. Elle fut convo-

quée aux assemblées de la noblesse du Poitou en 1789, comme veuve de HENRI-CHARLES DE MAUVIZE, chevalier, seigneur du Tilloux, dont elle n'eut pas d'enfants.

6° ANGÉLIQUE-FRANÇOISE, née le 14 décembre 1712.

7° ARMAND, chevalier, seigneur de Beaufort, né le 16 février 1714, fit partie du ban de la noblesse du Poitou en 1758, escadron de Vassé. Il avait épousé MARIE-HENRIETTE DE LA RIVIÈRE, et rendait hommage au roi, le 10 mars 1767, pour le fief de la Vauccelle, à Châtellerault, en exerçant les droits de sa femme. Il mourut le 2 septembre 1775, au château du Tilloux, près le Blanc en Berry, à l'âge de 62 ans.

8° CHARLES, né le 7 janvier 1719, dont la trace est perdue.

C. JOSEPH, troisième fils, qui suit.

D. CATHERINE, qui épousa FRANÇOIS DE LA COUR DE FONTENIQU, d'une ancienne famille poitevine.

E. PAUL-JULES, chanoine de l'église de Sainte-Croix de Parthenay, au diocèse de Poitiers.

XIII. — PORTE (JOSEPH DE LA), écuyer, seigneur de la Rambourgère, était né vers 1680. Il fut pourvu de bonne heure de la charge de gouverneur de la ville et du château de Parthenay, place qu'il dut sans doute au duc Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye-Mazarin, par qui plusieurs de ses enfants furent tenus sur les fonts baptismaux.

Ce gentilhomme se maria deux fois, et eut comme René-Paul, son frère aîné, une postérité nombreuse. Il épousa, en 1709, MARIE-ANNE DE CHERGÉ, fille de Jean, écuyer, seigneur de la Champenoise, et de Marie-Charlotte Roy, qui le rendit père de onze enfants, et mourut en 1733. Trois ans plus tard, le 20 août

1736, étant déjà avancé en âge, il prit pour femme, en secondes noces, RADÉGONDE PINEAU, veuve de Jean-Baptiste Legros, avocat au Parlement, dont il n'eut pas de postérité, et mourut le 7 avril 1739. Ses enfants étaient :

A. MARIE-THÉRÈSE, née le 15 octobre 1711 à Parthenay, eut pour parrain Mgr Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye, duc de Mazarin, et pour marraine, sa grand'mère Marie Chapron. Cette jeune fille entra à la maison de Saint-Cyr en 1720, quelques mois après la mort de M^{me} de Maintenon, qui en était fondatrice. Elle n'en sortit que pour faire ses vœux au couvent des Carmélites de Paris. Il existe à la Bibliothèque nationale plusieurs lettres d'elle à d'Hozier, au sujet de Marie-Angélique, sa plus jeune sœur.

B. CHARLOTTE-GENEVIÈVE, née le 6 mars 1712.

C. JULES-PAUL, né le 16 mars 1715, avait pour parrain Jules-Paul de la Porte de la Meilleraye, duc de Mazarin, avec Armande de Durfort, son épouse, pour marraine. Cet enfant mourut en bas âge.

D. CHARLES-JOSEPH, qui suit.

E. GUY-JULES-PAUL, né le 10 février 1719, eut pour parrain Guy-Jules-Paul de la Porte de la Meilleraye, héritier du nom. Les événements de sa vie sont inconnus, et il était vraisemblablement mort, à l'époque des assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, puisque son nom ne figure pas sur les listes.

F. MARIE-JOSEPH, né le 18 avril 1724, mort, sans doute, en bas âge, n'a pas laissé de trace.

G. CHARLES-HONORÉ, né le 10 juillet 1726, également inconnu et probablement mort en bas âge.

H. PAUL-JULES, qualifié, dans ses états de services, marquis de Vezins, naquit à Parthenay, comme ses frères, le 3 décembre 1727. Il fut nommé garde de la marine à l'âge de 19 ans, le 12 janvier 1746; enseigne de vaisseau le 17 mai 1751; lieutenant de vaisseau le 17 avril 1757; capitaine de frégate le 1^{er} octobre 1764; capitaine de vaisseau le 18 février 1772; brigadier des armées navales le 9 novembre 1776; directeur général du port et arsenal de Brest le 1^{er} avril 1781; chef d'escadre le 20 août 1784, et contre-amiral le 1^{er} janvier 1792.

Créé chevalier de Saint-Louis depuis 1763, il avait profité de son séjour en Bretagne pour s'allier à une famille illustre du pays, en épousant, le 25 avril 1769, *HORTENSE DE KÉROUARTZ*, fille de Jacques-René, comte de Penhoat, ancien président au Parlement de Bretagne, et de Reine de Kergoet. Le 27 février 1775, il obtint du Parlement de Bretagne un jugement constatant sa qualité de chevalier d'ancienne extraction, pour lui et sa postérité née et à naître. L'année suivante, 26 mars 1776, il rendit hommage au roi pour la dime d'Alonne, et 10 ans plus tard, le 15 mars 1787, il fut admis dans les carrosses du roi, et fit sa présentation à Versailles, en qualité de marquis, chef d'escadre et directeur général du port de Brest. Malgré son grand âge, cet ancien et fidèle serviteur suivit le roi en émigration. Nous le trouvons à l'armée des Princes avec le modeste emploi de capitaine commandant l'escadron à cheval de la marine. Rentré en France à la fin de la République, il mourut des suites de ses fatigues, le 25 juillet 1807, à l'âge de 80 ans. Il avait eu de son mariage deux filles et un fils :

1^o *MATHURINE-FRANÇOISE-ALEXANDRINE*, mariée, le 20 août 1798, à *LOUIS-MARIE-JOSEPH DE KÉROUARTZ*, capitaine de vais-

seau, chevalier de Saint-Louis, fils de François-Jacques, marquis de Kérouartz, et de Marie-Charlotte de Kérouartz.

2° *MARIE-CHARLOTTE-LUCILE*, mariée à *FIDÈLE-CONSTANT-DENIS DE KÉRÉDERN DE TROBRIANT*, en Bretagne.

3° *PAUL-CHRESTIEN*, né le 27 septembre 1770, mort jeune, sans laisser de postérité.

I. JACQUES, né le 18 décembre 1728, dont la vie est inconnue.

J. FRANÇOIS, né le 8 mai 1730, mort enfant.

K. MARIE-ANGÉLIQUE, née le 16 juin 1731, fut reçue à Saint-Cyr, après la mort de son père, sur les instances de sa sœur la Carmélite, en 1742. L'historien de Saint-Cyr dit qu'elle mourut Visitandine.

XIV. — *PORTE* (*CHARLES-JOSEPH DE LA*), écuyer, seigneur de la Rambourgère, né le 27 février 1716, demeura à la maison paternelle, tandis que Paul-Jules, son puîné, entra dans la marine et s'y faisait un nom. Son père était mort depuis trois ans, lorsqu'il épousa, le 21 mai 1742, à l'âge de 26 ans, dans l'église de Parthenay, demoiselle *CATHERINE DE LA COUR DE FONTENIOU*, fille de feu François et de Catherine de la Porte de Vezins. On peut supposer que la mort du dernier des de la Porte de la Meilleraye, qui avait tenu son frère Guy-Jules-Paul sur les fonts baptismaux, priva ce gentilhomme d'un grand appui, et lui enleva le désir de se mêler aux affaires publiques. Les *Affiches du Poitou* pour 1774 le mentionnent parmi les gentilshommes qui ont des papiers de noblesse à réclamer à l'intendance de Poitiers. On était alors à la fin du règne de Louis XV, et la Révolution prochaine s'annonçait sourdement. M. de Vezins n'eut pas la douleur de voir ce terrible moment. Il était mort avant 1789, et son

nom ne figure pas parmi les électeurs de la noblesse qui furent convoqués, à cette date, dans toutes les provinces. Il avait eu quatre enfants de son mariage :

A. MARIE-CHARLOTTE-FÉLICITÉ, née le 3 septembre 1743. Elle embrassa la vie religieuse, et était, en 1789, chanoinesse au Chapitre noble de l'Argentière en Lyonnais.

B. CATHERINE-VICTOIRE, née le 30 mars 1746.

C. CHARLES-JOSEPH, né le 7 avril 1747 à Parthenay, embrassa la carrière des armes, et servit comme officier au régiment d'Artois-Dragons. A l'exemple de son oncle le chef d'escadre, il suivit les princes en émigration pendant la Révolution française, et fit avec eux la campagne de 1792. La trace de ce gentilhomme disparaît à partir de ce moment. Je n'ai pu découvrir la date ni le lieu de son décès. Je sais seulement que, quand le marquis Paul-Jules mourut, en 1807, il était le dernier représentant mâle de sa famille.

D. MARIE-ANGÉLIQUE-VICTOIRE, née le 2 avril 1748, morte sans alliance probablement avant son frère.

Ainsi s'éteignit cette ancienne et illustre race, qui recommençait à jeter un nouveau lustre, au moment où elle disparut pour jamais, après avoir fourni quinze générations, et vécu noblement pendant six cents ans.





PIÈCES JUSTIFICATIVES

MAINTENUE DE NOBLESSE DE 1667.

COPIE D'UNE MAINTENUE DE NOBLESSE QUI SE TROUVE DANS LES MANUSCRITS DU CABINET DES TITRES, A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Jacques-Honoré Barentin, chevalier, seigneur d'Hardivilliers, Maisoncelles, les Belles-Ruries, Madère et Monnoye, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et président en son grand conseil, commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en la généralité de Poitiers, et des arrêts du conseil des 22 mars 1666 et 5 mai 1667, pour la représentation des titres de noblesse, recherche des usurpateurs de ladite qualité et jugement d'iceux.

Entre le procureur du roi de la commission, poursuite et diligence de maître Jean Pinet, chargé des poursuites à faire pour la vérification des titres de noblesse, en la généralité de Poitiers, demandeur, d'une part,

Et PIERRE, ARMAND et FRANÇOIS DE LA PORTE, frères, écuyers, seigneurs de la Rambourgère et de la Bonnière, et damoiselle MARIE DE LA PORTE, leur sœur, demeurant en la ville de Parthenay, défendeurs, d'autre part

Vu par nous la déclaration du roi, du 21 juin 1664, vérifiée en la cour des Aides, le cinquième jour d'août ensuivant, par laquelle Sa Majesté ordonne qu'il sera expédié une commission générale, en vertu de laquelle il sera fait commandement aux usurpateurs des qualités de chevalier ou d'écuyer, ou à ceux qui se sont indûment exemptés de la contribution des tailles, de repré-

senter leurs titres à la cour des Aides pour être jugés. — Arrêt du conseil d'Etat, du 22 septembre 1665, par lequel Sa Majesté lève la surséance portée par l'arrêt du 1^{er} juin de ladite année, qui aurait sursis les recherches faites en la cour des Aides, à l'égard de cette généralité, et ordonne que ladite recherche, commencée devant M. Colbert, notre prédécesseur, sera continuée par-devant nous, contre lesdits usurpateurs. — Notre ordonnance, en conséquence dudit arrêt, du 20 décembre 1665. — Autre arrêt du conseil d'Etat, du 22 mars 1666, qui lève pareillement la surséance dudit arrêt dudit jour, 1^{er} juin 1665, pour toutes les généralités du royaume, et ordonne que ladite recherche sera continuée par les commissaires départis dans les provinces. — Autre arrêt du conseil, du 8 novembre 1666, par lequel il est ordonné que les anoblis, révoqués par la déclaration du mois d'août 1664, et les officiers dont les privilèges ont été pareillement révoqués, et qui se sont retirés dans les villes franches, depuis le mois de février 1661, y seront cotisés d'office, et paieront les taxes qui seront sur eux faites, à raison des années qu'ils ont demeuré dans lesdites villes, suivant le règlement des tailles de ladite année 1664. — Autre arrêt du conseil d'Etat, du 6 décembre, audit an, portant notre pouvoir de condamner ceux qui se désisteront de leur prétendue qualité, et les contumax, ainsi que nous jugerons à propos, et que les instances de ceux qui auront soutenu la qualité, et qui en seront déboutés, seront par nous renvoyées au conseil avec notre avis. — L'arrêt du conseil du 5 mai dernier, portant notre commission et pouvoir d'instruire et juger définitivement les instances contestées avec les particuliers, prétendus usurpateurs des titres de noblesse, sauf l'appel au conseil, où ils ne seront reçus qu'après que l'amende adjudgée sera payée. — Autre arrêt du

conseil d'Etat, du 20 mai dernier, portant défense de faire aucune poursuite contre ceux qui sont actuellement dans les troupes de Sa Majesté, et dont sera rapporté certificat en bonne forme des généraux d'armée, ou du secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, jusqu'à ce que autrement, par Sa Majesté, en ait été ordonné. — L'assignation donnée auxdits sieurs de la Porte, à la requête dudit sieur Pinet, commis par Sa Majesté à la recherche des usurpateurs de noblesse, dans la généralité.

Vu : — le contrat de partage entre noble et puissant seigneur messire Hardy de la Porte, chevalier, seigneur de Vezins, de Pordic et de Saint-Mars, d'une part, et la dame Catherine de la Porte, dame de Clouais, puînée dudit seigneur de Vezins, et messire René de la Chapelle, chevalier, seigneur de la Chapelle ; par lequel contrat il paraît que ledit Hardy de la Porte, seigneur de Vezins, partage noblement les terres et seigneuries de Vezins, Vaudor, la Surdière, lesquelles terres appartenaient à feu dame Béatrix de la Porte, en son vivant dame desdites terres et autres ; et à la fin de l'acte de partage, il paraît que noble homme François de la Porte, seigneur de Saint-Porchaire, fils aîné dudit messire Hardy de la Porte, alloue et approuve ce présent partage. Fait le 21^e jour de mai 1460. Signé : Leroux.

Contrat de mariage entre noble personne Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Vezins, Pordic et Saint-Mars, et damoiselle Françoise de Couesme, fille de noble et puissant François, seigneur de Couesme, par lequel il appert que ledit seigneur de Vezins donne à son fils, Jean de la Porte, la moitié de la terre et appartenances de Pordic ; ledit contrat fait le dernier jour de novembre 1476. Signé : Stanleau et Jacques de la Porte.

Aveu rendu par Marguerite de la Rochefoucauld, en son hôtel

de la Touche, près le Coudray, à messire Charles de Bornan, tant en son nom qu'en celui de François de la Porte, chevalier, seigneur de Vezins, son fils, et de Jacques de la Porte, son frère puîné. Le 28 août 1476.

Acte portant que noble et puissant François de la Porte, écuyer, seigneur de Vezins, de Pordic et de Saint-Mars, a donné, cédé, octroyé et transporté par héritage, à noble écuyer Jacques de la Porte, son frère puîné, présent et acceptant, l'hôtel, domaine, terre et appartenances de la Touche, près du lieu dit Coudray, et qui appartiennent encore à noble et puissante dame Marguerite de la Rochefoucauld, leur mère. En date du 26 décembre 1480. Signé : Parrion, et scellé.

Autre acte, où il paraît que noble et puissant François de la Porte, seigneur de Vezins, Pordic et Saint-Mars, constitue son procureur, noble homme Jacques de la Porte, son frère, écuyer, pour comparaître à Vendôme, aux assignations que le roi avait fait donner aux nobles du pays d'Anjou, en date du 6 juillet 1481. Signé : Baudry.

Trois actes en parchemin, par lesquels il paraît que Jacques de la Porte, écuyer, était seigneur de la Touche et de la Forêt de Jay, et que Jean de la Porte, son fils aîné, fut aussi seigneur de la Touche et de la Forêt de Jay, après la mort dudit Jacques, son père. En date du 18 septembre 1515, du 6 février 1516, et du 9 février dudit an. Signé : Bonneau, Delapierre et Charpentier.

Contrat de partage noblement fait, entre noble homme Antoine de la Porte, demandeur, d'une part, et Jean de la Porte, seigneur de la Touche, son frère aîné, défendeur; où ledit Antoine demande partage de la succession de feu noble homme Jacques de la Porte, en son vivant, seigneur de la Touche en Anjou, et de la Forêt de

Jay en Poitou, leur père; où il paraît que ledit feu Jacques était noble, et que ledit Jean a partagé noblement, de même que Jeanne de la Porte, leur sœur, et que les seigneurs de Vezins étaient aînés desdits de la Porte. En date du 10 novembre 1519. Signé : Jean de la Porte, Antoine de la Porte et Regnaud.

Acte de tutelle et curatelle d'Isabeau de la Porte, fille et seule héritière de défunt Jean de la Porte et de Renée Vigeron, ses père et mère, où il paraît qu'Antoine de la Porte, écuyer, René Vigeron et plusieurs autres parents sont appelés pour nommer un tuteur à ladite Isabeau. Donné à Thouars, le 8 avril 1522. Signé : Rideau.

Autre acte par lequel il paraît que Jeanne le Jay, aïeule paternelle de ladite Isabeau, est tutrice de ladite mineure, et qu'après la mort de son mari elle a baillé quittance du compte rendu, en date du 12 octobre 1524.

Copie vidimée du contrat de mariage d'Antoine de la Porte avec damoiselle Catherine Chauvin, et de Palamède Chauvin, écuyer, avec Isabeau de la Porte, en date du 10 août 1529. Signé : Charpentier.

Acte de transaction, en forme de partage, de la succession de Jean Chauvin, écuyer, seigneur du Teil, père de damoiselle Catherine Chauvin, entre Antoine de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, et Guillaume Chauvin, seigneur du Teil. Fait en 1529. Signé : Ouvrart et Jacob.

Autre contrat de partage entre Alain de la Porte, écuyer, seigneur de la Mignonnière, en la paroisse de Vernois, et François de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, en la paroisse de la Chapelle-Tireuil; par lequel il paraît que ledit Alain demande partage audit François des biens délaissés par feu Antoine de la Porte et Catherine Chauvin, leur père et mère, et que

les biens sont demeurés audit François de la Porte, comme aîné. Passé à Coulange, le 5 juillet 1565. Signé : Bressaut.

Autre acte de curatelle en parchemin, des enfants mineurs de Guillaume de la Cour, écuyer, seigneur de Fontenioux, où il paraît que le sieur du Puy du Fou, écuyer, seigneur de la Sivrie, est déchargé de ladite tutelle, et que François de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, et damoiselle Philippe le Bascle, sa femme, sont nommés curateurs. Donné à Poitiers par Jean de la Haye, lieutenant général, le lundi 17 mars 1566.

Contrat de mariage d'Antoine de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, fils aîné et principal héritier de François de la Porte, écuyer, seigneur dudit lieu, et de damoiselle Catherine le Bault, ses père et mère, avec damoiselle Louise Landerneau. Passé sous le scel de Secondigny, le 26 juin 1594. Signé : Bon et Régnault, notaires.

Transaction, en forme de partage, entre Antoine de la Porte, écuyer, seigneur de la Bonnière, d'une part, et damoiselle Jeanne Bavet, veuve de Pierre de Monteil, vivant écuyer, seigneur de la Justière, pour raison du partage des terres et seigneuries de Lormoire et de la Justière, comme héritiers de damoiselle Marguerite du Buisson, aïeule maternelle dudit de la Porte et mère de ladite de Bavet; où il paraît qu'audit Antoine de la Porte, écuyer, comme fils de damoiselle Catherine le Bault, par préciput et avantage, demeure l'hôtel noble et préclôture de Lormoire. Fait à Poitiers, le 9 mars 1602. Signé : Thévenet, notaire.

Lettres royaux obtenus par Antoine de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, donnés à Paris, le 11 avril 1598, et signés par le conseil : Rambouillet.

MAINTENUE. Sentence rendue par Gaucher de Sainte-Marthe,

commissaire départi par Sa Majesté, pour l'exécution de ses ordres et recherche des usurpateurs des titres de noblesse, par laquelle sentence, Antoine de la Porte, écuyer, sieur de la Rambourgère, est déclaré noble et issu de noble race, en date du 31 décembre 1599. Signé de Sainte-Marthe. Par ordonnance, Vallet, greffier.

Transaction, en forme de partage, entre Marguerite Prevost, veuve en premières noces de François de la Porte, écuyer, sieur de la Rambourgère, et en secondes, de René Richet, écuyer, sieur de la Belle-Livrée, et damoiselle Louise Landerneau, veuve de feu Antoine de la Porte, écuyer, sieur de la Rambourgère, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, où il paraît que ladite Landerneau partage noblement. Fait et scellé le 26 novembre 1613, par Bourdet et Bonnet, notaires.

Contrat de mariage de René de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère et de la Bonnière, fils aîné et principal héritier d'Antoine de la Porte, écuyer, et de damoiselle Louise Landerneau, ses père et mère, avec damoiselle Catherine Parée, fille de noble homme Pierre Parée, et de damoiselle Jeanne David. En date du 31 janvier 1627. Signé : Gineau, notaire à Bressuire.

Contrat de partage fait entre Pierre de la Porte, écuyer, sieur du lieu noble de la Bonnière et de la Rambourgère, fils aîné et héritier principal de René de la Porte, vivant écuyer, sieur de la Rambourgère, et de Catherine Parée, ses père et mère, et Armand, François et Marie, ses frères et sœur puînés, où il paraît que ledit Pierre partage noblement. Passé à Parthenay, le 8 août 1664. Signé : Boisdin, greffier.

Inventaire de production desdites pièces du 6 juillet 1667. Signé : P. de la Porte et Moreau, son procureur.

Généalogie desdits de la Porte, avec déclaration que dans leurs

armes ils portent : *de gueules, à un croissant montant d'argent, chargé de cinq hermines de sable.*

Contredits du sieur Pinet, signifiés le 19 août dudit an 1667.

Réponse auxdits contredits, formée par lesdits sieurs défenseurs, signifiée audit Pinet.

Conclusions du procureur du roi, auquel le tout a été communiqué, en date du 3 septembre dernier, signé : Thoreau; par lesquelles il déclare qu'il n'empêche que lesdits défenseurs soient maintenus en leur noblesse.

Tout considéré, faisant droit sur l'instance :

Nous, commissaire susdit, ordonnons que lesdits PIERRE, ARMAND et FRANÇOIS DE LA PORTE, écuyers, seigneurs de la Rambourgère et de la Bonnière, frères, leurs successeurs, enfants et postérité née et à naître, en loyal mariage, jouiront de la qualité de nobles et d'écuyers, ensemble ladite MARIE DE LA PORTE, leur sœur, en qualité de damoiselle, de tous les privilèges, honneurs et exemptions attribuées et accordées par Sa Majesté aux nobles de son royaume, tant et si longtemps, qu'ils ne feront acte dérogeant à noblesse, faisant défense à toute personne de les y troubler, à peine de mille livres d'amende; et pour cet effet que lesdits sieurs et damoiselle de la Porte seront inscrits dans le Catalogue des gentilshommes de la généralité de Poitiers, qui sera dressé et arrêté, conformément à l'arrêt du conseil du 22 mars 1666, et employés aux rôles des tailles des paroisses de leurs demeures, au chapitre des nobles et exempts. Fait à Poitiers, en notre hôtel, le 30^e jour de décembre 1667. Signé : BARENTIN. — Par Monseigneur : BELLINEAU, greffier.



SOURCES

DANS LESQUELLES ON A PUISÉ LES ÉLÉMENTS DE
CETTE GÉNÉALOGIE.

NOBILIAIRE DE BRETAGNE, par POTIER DE COURCY, 3 vol. in-4. Paris, Aubry, 1862.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE PLUSIEURS MAISONS ILLUSTRES DE BRETAGNE, par DU PAZ, 1 vol. in-fol., 1619.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'ANJOU, par BODIN, 2 vol. in-8.

CATALOGUE DES GENTILSHOMMES ÉLECTEURS EN 1789, par DE LA ROQUE et DE BARTHÉLEMY, 2 volumes in-8. Paris, Dentu, 1866.

ALMANACH ROYAL pour 1789, 1 vol. in-8.

MANUSCRITS DE DUPUY, tomes DCXXIV et DCXXXVIII. Généalogie de la famille de la Porte de Vezins; à la Bibliothèque nationale.

MAINTENUE DE NOBLESSE de 1667, par l'intendant BARENTIN, dont le texte, conservé à la Bibliothèque nationale, est reproduit ci-dessus.

I DEGRÉ. — Donation faite par Harduin de la Porte, chevalier, en 1291, à Simon Verdon, de domaines situés à la Fougereuse. (*Notes tirées du cabinet des titres à la Bibliothèque nationale : dossier de la Porte de Vezins.*)

Echange entre Harduin de la Porte, chevalier, sire de Vezins, et André de Vezins, autrement appelé Montagne. Passé en la cour d'Angers en 1324, et scellé. (*Même source.*)

II DEGRÉ. — Acte attribuant à Hardy de la Porte, fils du seigneur de Vezins, la qualification de valet, en 1314. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

Pièce indiquant, à la date de 1335, que Hardy de la Porte, veuf de Jeanne de Doué, est remarié à Agnès de Beauçais, veuve de Guillaume de Rochouchart. (*Même source.*)

Acte par lequel Hardy, chevalier, seigneur de Vezins, et Jean, son fils, reconnaissent que ledit Hardy donne à Agnès de Beauçais, son épouse, 400 livres de rente, et 6,000 livres en argent; à la date de 1339. (*Même source.*)

III DEGRÉ. — Pièce indiquant, à la date de 1348, Jean de la Porte, valet, seigneur de Vezins, comme marié à Angevine, fille de Macé de Montailié ou Montalais, seigneur de Chollet. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

Lettres obtenues en 1360, par lesquelles Jean de la Porte, seigneur de Ve-

zins, est autorisé du roi à contraindre ses vassaux à faire le guet et garde de son château de Vezins. (*Même source.*)

IV DEGRÉ. — Pièce indiquant, à la date de 1363, que Harduin de la Porte, écuyer, seigneur de Vezins, est marié à Marguerite, fille de Yvon, seigneur de la Jaille. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

Aveu fait à haut et puissant seigneur mons Harduin de la Porte, chevalier, seigneur de Vezins, à cause de son chastel et chastellenie de Vezins, du lieu et appartenances de la Rasellière, paroisse de Nyoil-sous-Passavant, par Guillaume Chelvic, abbé de Chambon, le 24 février 1394. (*Mém. de la Société de statistique des Deux-Sèvres, année 1874.*)

V DEGRÉ. — Acte de mariage de Hardy de la Porte, chevalier, seigneur de Vezins, le Pordic, etc., et de Catherine Malor, veuve d'Olivier de la Chapelle, seigneur de Molac en Bretagne, le 11 mars 1392. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

Acte par lequel il est indiqué que Hardy de la Porte, chevalier, seigneur de Vezins, et Catherine Malor, son épouse, se font mutuellement leur testament en 1401. (*Même source.*)

Note indiquant que Marie de Rieux, qui épousa Jean de la Porte de Vezins, fils de Harduin et de Marguerite de la Jaille, était fille de Jean de Rieux, maréchal de France, et de Jeanne de Rochefort. Son frère Pierre fut également maréchal de France. (*P. Anselme : Hist. des grands officiers de la couronne, t. VI, p. 766.*)

Acte par lequel il paraît que Jean, fils puîné de Hardy ou Harduin, était mineur, et possédait sous l'autorité d'Yves de la Porte, son oncle, en 1402. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

VI DEGRÉ. — Acte par lequel il paraît que Hardy de la Porte, chevalier, seigneur de Chavagne et Saint-Porchaire, était chambellan du roi en 1433. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

Acte par lequel il paraît que le même Hardy épousa Marguerite, fille aînée de Foulques de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Magné, et de Marguerite de Barbezieux. (*Même source.*)

Acte de partage entre noble et puissant seigneur, messire Hardy de la Porte, chevalier, seigneur de Vezins, de Pordic et de Saint-Mars, et la dame Catherine de la Porte, dame de Clouers, fille du seigneur de Vezins, et messire René de la Chapelle, par lequel contrat il paraît que ledit Hardy de la Porte, seigneur de Vezins, partage noblement les terres et seigneuries de Vezins, Vaudor, la Surdière, lesquelles terres appartenaient à feu dame Béatrix de la Porte, en son vivant dame desdites terres et autres : et à la fin de l'acte de partage, il paraît que noble homme François de la Porte, seigneur de Saint-Porchaire, aîné fils dudit messire Hardy de la Porte, alloue et approuve le présent partage fait le 21^e jour de mai 1460. Signé : Leroux, et scellé. (*Maintenue de 1667, rapportée ci-dessus.*)

Quittance donnée par Hardy de la Porte à Guy de la Rochefoucauld, des deniers dotaux de Marguerite, son épouse. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

Note concernant le mariage d'Artus Chabot, seigneur de Laleu, avec Catherine de la Porte, fille de Hardy, seigneur de Vezins. (*D'Hozier : généalogie de la maison de Chabot, aux Registres imprimés.*)

Note concernant le mariage de Béatrix de la Porte avec Yves de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye. (*Du Paq : Histoire généalogique de Bretagne : article de la Porte de Vezins*)

VII DÈGRÉ. — Acte par lequel il appert qu'à la date de 1457, François de la Porte, fils aîné de Hardy de la Porte, chevalier, seigneur de Vezins, encore vivant, était marié à damoiselle Jeanne de la Noé, fille de Maurice, seigneur dudit lieu. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

Aveu rendu par Marguerite de la Rochefoucauld, en son hôtel de la Touche, près le Coudray, à messire Charles de Bornan, tant en son nom qu'en celui de François de la Porte, chevalier, seigneur de Vezins, son fils, et de Jacques de la Porte, son frère puîné, le 28 août 1476. (*Maintenue de 1667.*)

Acte portant que noble et puissant François de la Porte, écuyer, seigneur de Vezins, le Pordic, Saint-Mars, etc., a donné, cédé, octroyé par héritage à noble écuyer Jacques de la Porte, son frère puîné, présent et acceptant, l'hôtel, domaine, terre et appartenances de la Touche, près du lieu du Coudray, qui appartenait encore à noble et puissante dame Marguerite de la Rochefoucauld, leur mère, en date du 26 décembre 1480. Signé : *Parrion*, et scellé. (*Même source.*)

Note par laquelle il paraît que François de la Porte, écuyer, seigneur de Vezins, figure parmi les seigneurs qui doivent hommage au vicomte de Thouars pour ses hôtels de la Forêt et de Fontenay, en 1472. (*Imbert : Histoire de Thouars, 1 volume in-8°, p. 179.*)

Aveu rendu à Mgr de la Trémoille, par François de la Porte, écuyer, pour sa terre et appartenances de Saint-Porchaire, près Bressuire, le 31 août 1480. (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Laon de Thouars. Extrait des mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres pour 1875.*)

Autre acte, où il paraît que noble et puissant François de la Porte, seigneur de Vezins, Pordic, etc., constitue son procureur noble homme Jacques de la Porte, son frère, écuyer, pour comparaître à Vendôme, aux assises que le roi avait fait donner aux nobles du pays d'Anjou, en date du 6 juillet 1481. (*Maintenue de 1667.*)

Note par laquelle il paraît que Jacques de la Porte, écuyer, seigneur de la Touche et la Forêt de Jay, second fils de Hardy de la Porte de Vezins et de Marguerite de la Rochefoucauld, épousa, vers 1481, Jeanne le Jay, et vint se fixer en Poitou. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

VIII DÈGRÉ. — Contrat de mariage entre noble personne Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Pordic, seul fils et principal héritier de noble et puis-

sant François de la Porte, seigneur de Vezins, Pordic et Saint-Mars, et damoiselle Françoise de Coesmes, fille de noble et puissant François, seigneur de Coesmes, par lequel contrat il appert que ledit seigneur de Vezins donne à son fils Jean la moitié de la terre et appartenances de Pordic. Ledit contrat fait le dernier jour de novembre 1476. Signé : *Stanleau, Jacques de la Porte* et autres. (*Maintenue de 1667.*)

Trois actes en parchemin, par lesquels il paraît que Jacques de la Porte, écuyer, était seigneur de la Touche et de la Forêt de Jay, et Jean, son fils aîné, aussi seigneur de la Touche et de la Forêt de Jay, après la mort dudit Jacques, son père. En date du 8 septembre 1515, du 18 septembre 1515, du 6 février 1516, et du 9 février dudit an. Signé : *Bonneau, de la Pierre, et Charpentier.* (*Maintenue de 1667.*)

Contrat de partage noblement fait entre noble homme Antoine de la Porte, demandeur, d'une part, Jean de la Porte, seigneur de la Touche, son frère aîné, défendeur, d'autre part, où ledit Antoine demande partage de la succession de feu noble homme Jacques de la Porte, en son vivant seigneur de la Touche en Anjou, de la Forêt de Jay en Poitou, leur père ; où il paraît que ledit feu Jacques était noble et que ledit Jean a partagé noblement, de même que Jeanne de la Porte, leur sœur, et que les seigneurs de Vezins étaient aînés desdits de la Porte. En date du 10 novembre 1519. Signé : *Jean de la Porte, Antoine de la Porte et Regneau.* (*Maintenue de 1667.*)

Acte de tutelle et curatelle d'Isabeau de la Porte, fille et seule héritière de défunt Jean de la Porte et de Renée Vigeron, ses père et mère, où il paraît qu'Antoine de la Porte, écuyer, Renée Vigeron et plusieurs autres parents sont appelés pour nommer un tuteur à ladite Isabeau. Donné à Thouars le 8 avril 1522. Signé : *Rideau.* (*Maintenue de 1667.*)

Autre acte par lequel il paraît que Jeanne Le Jay, aieule paternelle de ladite Isabeau, est tutrice de ladite mineure, et qu'après la mort de son mari elle a donné quittance du compte-rendu. En date du 12 octobre 1524. (*Maintenue de 1667.*)

Copie vidimée du contrat de mariage de messire Antoine de la Porte, écuyer, avec damoiselle Catherine Chauvin, et de Palamède Chauvin, écuyer, avec damoiselle Isabeau de la Porte. En date du 10 août 1529. Signé : *Charpentier.* (*Maintenue de noblesse de 1667.*)

Acte et transaction en forme de partage de la succession de Jean Chauvin, écuyer, seigneur du Teil, père de damoiselle Catherine Chauvin, entre Antoine de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, et Guillaume Chauvin, seigneur du Teil. Fait en 1529. Signé : *Ouvrard et Jacob.* (*Maintenue de noblesse de 1667.*)

IX Degré. — Contrat de mariage de Jean de la Porte, baron de Vezins, seigneur de Pordic et Saint-Mars, fils de Jean et de Françoise de Coesmes, avec Jeanne Thomas d'Orson, fille de Gilles, seigneur du Fâ, et de Jeanne

du Cellier. En date du 16 février 1497. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

Aveu fait par Ardouyn de la Porte, chevalier, seigneur de Vezins, sous l'hommage de Mgr de la Trémoille, vicomte de Thouars, de sa terre et appartenances de Saint-Porchaire, près Bressuire, en date du 2 décembre 1501. (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Laon de Thouars, déjà cité.*)

Acte de curatelle en parchemin des enfants mineurs de Guillaume de la Cour, écuyer, seigneur de Fonteniou, où il paraît que le seigneur du Puy du Fou est chargé de ladite tutelle, et que François de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, et damoiselle Philippe le Bascle, sa femme, sont nommés curateurs. Donné à Poitiers par Jean de la Haye, lieutenant général, le lundi 17 mars 1566. (*Maintenue de 1667.*)

Contrat de partage entre Alain de la Porte, écuyer, seigneur de la Mignonnière, en la paroisse de Vernois, François de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, en la paroisse de la Chapelle, par lequel il paraît que ledit Alain demande partage audit François des biens délaissés par feu Antoine de la Porte et damoiselle Catherine Chauvin, leurs père et mère, et que les biens sont demeurés audit François de la Porte, comme aîné. Passé à Coulanges, le 5 juillet 1565. Signé : *Alain de la Porte, François de la Porte et Bressaut.* (*Maintenue de 1667.*)

X Degré. — Note par laquelle il paraît que Charles de la Porte de Vezins, fils aîné de Jean et de Jeanne Thomas d'Orson, avait épousé, en 1533, Anne de Champagné, fille de Beaudoin, chevalier, et de Jeanne de la Chapelle. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

Note par laquelle il paraît que François de la Porte de Vezins, héritier de Charles, son frère aîné, mort sans enfants, était connétable de Nantes et capitaine général du ban et arrière-ban en 1551. (*Même source.*)

Contrat de mariage de Marthe de la Porte de Vezins et de Jean le Porc, fils de Jean, seigneur de Larchas, et de Nicole de la Rivière, où il est stipulé qu'en cas où la ligne masculine des barons de Vezins manquerait, ledit le Porc et ses descendants en prendraient le nom et écartelleraient leurs armes; en date du 15 juin 1535. (*Même source, et Du Paç : Histoire généalogique de Bretagne, déjà citée.*)

Contrat de mariage d'Antoine de la Porte de la Rambourgère, fils aîné et principal héritier de François, écuyer, seigneur dudit lieu, et de damoiselle Catherine le Bault, vivants ses père et mère, avec damoiselle Louise Lanterneau, fille de Bonaventure, seigneur de la Bonnière. Passé sous le scel de Secondigny, le 26 juin 1594. Signé : *Bon et Regnault*, notaires. (*Maintenue de noblesse de 1667.*)

MAINTENUE. — Sentence rendue par Gaucher de Sainte-Marthe, commissaire départi par Sa Majesté, par laquelle Antoine de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, est déclaré noble, et issu de noble race. En date du 31 décembre 1599. Signé : *de Sainte-Marthe.* (*Maintenue de 1667.*)

Transaction en forme de partage, entre Antoine de la Porte, écuyer, seigneur du lieu noble de la Bonnière, d'une part, et damoiselle Jeanne Bavet, veuve de Pierre du Montier, vivant écuyer, seigneur de la Justière, d'autre part, pour raison du partage des terre et seigneurie de Lormoire et la Justière, comme héritiers de dame Marguerite du Buisson, aïeule maternelle desdits de la Porte, et mère de ladite Bavet, où il paraît qu'audit Antoine de la Porte, écuyer, comme fils de feu damoiselle Catherine le Bault, par préciput et avantage, demeure l'hôtel noble et préclôtüre de Lormoire. Fait à Poitiers, le 9 mars 1602. Signé : *Thévenet*, notaire. (*Maintenue de 1667.*)

Transaction en forme de partage entre Marguerite Prévost, veuve en premières noces de François de la Porte, écuyer, sieur de la Rambourgère, et en secondes de René Richer, écuyer, sieur de Bellélivrée, et damoiselle Louise Landerneau, veuve de feu Antoine de la Porte, écuyer, sieur de la Rambourgère, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants ; où il paraît que ladite Landerneau partage noblement. Fait et scellé le 26 novembre 1613. Signé : *Bourdet et Bonnet*, notaires. (*Maintenue de 1667.*)

XI DEGRÉ. — Contrat de mariage de René de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère et la Bonnière, fils aîné et principal héritier de Antoine, écuyer, seigneur de la Rambourgère, et de damoiselle Louise Landerneau, avec damoiselle Catherine Parée, fille de noble homme Pierre Parée, et de Jeanne David ; en date du 31 janvier 1627. Signé : *Gineau*, notaire à Bresuire. (*Maintenue de noblesse de 1667.*)

Généalogie manuscrite, où il paraît que Jacques le Porc de la Porte, baron de Vezins, fils de Jean le Porc et de Marthe de la Porte, épousa en premières noces Claude de la Noue, et en secondes Françoise-Louise de Maillé de Lathan. (*Voir généalogie imprimée de Maillé, dans le Dictionnaire de La Chesnaye, et Notes manuscrites en forme de tableau, dans la collection de d'Hoziér, au cabinet des titres, ainsi que l'Histoire des gr. officiers de la couronne, t. VII, p. 508.*)

Notes relatives au mariage de Louise le Porc de la Porte avec Jean d'Andigné. (*Même tableau généalogique de d'Hoziér.*)

Note relative au mariage de Claude le Porc de la Porte, seigneur de Gorges, second fils de Jean et de Marthe de la Porte, avec Agar de Maillé de Lathan. (*Même tableau généalogique de d'Hoziér, au cabinet des titres, et Généalogie de Maillé.*)

XII DEGRÉ. — Contrat de partage fait entre Pierre de la Porte, écuyer, seigneur du lieu noble de la Bonnière et la Rambourgère, fils aîné et héritier principal de René de la Porte, vivant écuyer, sieur de la Rambourgère, et de Catherine Parée, ses père et mère, et Armand, François et Marie, ses frères et sœur puînés, où il paraît que ledit sieur de la Porte a partagé noblement. Passé à Parthenay, le 8 août 1664. Signé : *Bardin*, greffier. (*Maintenue de noblesse de 1667.*)

Contrat de mariage de messire François de la Porte, écuyer, sieur de la Rambourgère, fils de René et de Catherine Parée, avec damoiselle Marie Chapron, fille de François, seigneur de Villemont, et de Louise de Tusseau. En date du 9 août 1666. (*Notes tirées du cabinet des titres.*)

MAINTENUE. — Sentence de maintenue de noblesse rendue, le 30 décembre 1667, par Jacques-Honoré Barentin, maître des requêtes, commissaire départi pour la réformation de la noblesse du Poitou, en faveur de Pierre, Armand et François de la Porte, écuyers, sieurs de la Rambourgère, ainsi que Marie, leur sœur. (*Pièce reproduite ci-dessus.*)

Mariage de Antoinette (lisez Anne) de Maillé de la Tour-Landry, fille de François, baron de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, et de Diane-Françoise de Rohan, avec René le Porc de la Porte. (*P. Anselme : Histoire des grands officiers, article Maillé, et notes manuscrites de d'Hoziér.*)

Mariage de Simon de la Porte de Vezins, seigneur de Gorges, avec Madeleine Laurens, fille de M. Laurens, seigneur de la Crilloire, et de Diane Hunaud, qui descendait des échevins d'Angers. (*Vie de Ménage, Paris, in-4, 1675, et notes tirées du cabinet des titres.*)

XIII Degré. — Acte de mariage célébré à Parthenay par Jean Olivier, prêtre et chanoine, de Paul de la Porte, écuyer, seigneur de la Pibolière, âgé de 23 ans, fils de François, écuyer, seigneur de Villeneuve, et de dame Marie Chapron, avec demoiselle Marie Olivier, âgée de 23 ans, fille de Jean Olivier, procureur ducal du duché de la Meilleraye, et de défunte Marguerite Vernon, en présence de François de la Porte, père du marié, d'Armand de la Porte, son oncle, écuyer, seigneur de la Bonnière, et autres ; en date du 11 janvier 1698. (*Registre paroissial de Saint-Laurent de Parthenay, communiqué par M. Simonnet, greffier.*)

Mariage de Joseph de la Porte, écuyer, sieur de la Rambourgère, fils de François et de Marie Chapron, avec Marie-Anne de Chargé (*Chergé*), fille de Jean, écuyer, sieur de la Champenoise, lieutenant particulier du siège de Niort, et de Marie-Charlotte Roy. En date de 1709. (*Généalogie manuscrite de d'Hoziér, au cabinet des titres, et Généalogie de Chergé.*)

Acte d'inhumation de René-Paul de la Porte, écuyer, seigneur de la Pibolière et la Bonnière, dans l'église de Saint-Laurent de Parthenay, en date du 27 août 1724. (*Registre paroissial, communiqué par M. Simonnet.*)

Acte d'inhumation de Marie-Anne de Chargé (*Chergé*), épouse de messire Joseph de la Porte-Vezins, seigneur de la Rambourgère, en date du 12 octobre 1733. (*Même source.*)

Acte d'inhumation de messire Joseph de la Porte-Vezins, écuyer, seigneur de la Rambourgère, en date du 7 avril 1739. (*Même source.*)

Mariage de Marie de Goulaine, fille de Gabriel, maréchal des camps et armées du duc de Mercœur, et de Marguerite de Bretagne, avec François le Porc de la Porte, seigneur, baron de Vezins et de la Tour-Landry, en Anjou.

(*Nobiliaire de Saint-Allais, article Goulaine, et Généalogie manuscrite de la collection de d'Hoziér, au cabinet des titres.*)

Notice sur Monseigneur André le Porc de la Porte de Vezins, évêque de Saint-Brieuc, communiquée et complétée par M. le secrétaire général de l'Évêché de Saint-Brieuc. (*Papiers de l'auteur ; et l'Église de Bretagne, par M. l'abbé Tresvaux, in-8, Paris, 1839, Méquignon.*)

Mariage de Anne le Porc de la Porte de Vezins, fille de René, baron de Vezins, avec Louis le Petit de Vernon, fils de Henri-Marc-Antoine, seigneur de Chausseroye, et de Anne-Ursule de Cossé-Brissac. (*Généalogie des le Petit de Vernon, dans les Familles de l'ancien Poitou, par Beauchet-Filleau.*)

Mariage de Henri-Charles le Porc de la Porte de Vezins, chevalier, seigneur de Gorges, lieutenant du roi en Anjou, avec Anne-Ursule de Cossé-Brissac, fille de François, pair de France, et de Guyonne Ruellan. (*Généalogie de Cossé-Brissac, dans le Dictionnaire de La Chesnaye.*)

XIV Degré. — Acte de baptême de Marie-Jeanne de la Porte, fille de messire René-Paul, écuyer, seigneur de la Pibolière, et de dame Marie Olivier, en date du 8 décembre 1698. (*Registre paroissial de Saint-Laurent de Parthenay, communiqué par M. Simonnet, greffier.*)

Actes de baptême de Geneviève de la Porte, en date du 15 novembre 1699, et de Catherine de la Porte, en date du 28 novembre 1700, filles des mêmes. (*Même source.*)

Acte de baptême de René-Paul de la Porte, fils de messire René-Paul, écuyer, seigneur de la Pibolière, et de dame Marie Olivier. Ses parrain et marraine ont été messire Jacques-Antoine Augron, conseiller du roi, et damoiselle de la Porte, en date du 22 mars 1703. (*Même source.*)

Acte de baptême de Marie-Thérèse de la Porte, fille de messire Joseph de la Porte, écuyer, sieur de la Rambourgère, et de dame Marie-Anne Chargé. Ses parrain et marraine ont été Monseigneur Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin, pair de France, et dame Marie Chapron, veuve de messire François de la Porte, écuyer, en date du 15 octobre 1711. (*Même source.*)

Actes de baptême de Charlotte-Geneviève de la Porte, en date du 6 mars 1712, et de Charles-Joseph de la Porte, en date du 27 février 1716, enfants des mêmes. (*Même source.*)

Acte de baptême de Charles de la Porte, fils de messire René-Paul, écuyer, seigneur de la Bonnière, et de dame Marie Taveau, en date du 7 janvier 1719. (*Même source.*)

Acte de baptême de Guy-Jules-Paul-Louis-François de la Porte, fils de messire Joseph de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, et de dame Marie-Anne de Chargé, présenté par Jacques de Lauzon et Françoise de Chassé, au nom de très haut et très puissant Guy-Jules-Paul Mazarin, duc de la Meilleraye, pair de France, et de très haute et puissante Louise-Fran-

çoise de Rohan, duchesse de la Meilleraye, en date du 10 février 1719. (*Même source.*)

Actes de baptême de Marie-Joseph de la Porte, en date du 18 avril 1724, et de Charles-Honoré de la Porte, en date du 10 juillet 1726, enfants des mêmes. (*Même source.*)

Acte de baptême de Paul-Jules de la Porte, fils de messire Joseph de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, gouverneur de la ville et château de Parthenay, et de Marie-Anne de Chargé. Le parrain a été messire Paul de la Porte, chanoine de l'église de Sainte-Croix, frère du père. En date du 3 décembre 1727. (*Même source.*)

Acte de baptême de Marie-Angélique-Félicité, fille de Joseph de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, et de Marie-Anne de Chargé, en date du 16 juin 1731. (*Même source.*)

Acte de mariage de Charles-Joseph de la Porte-Vezins, seigneur de la Rambourgère, fils majeur de feu Joseph et de feu Marie-Anne Chargé, avec demoiselle Catherine de la Cour de Fontenieu, fille de feu François, et de Catherine de la Porte de Vezins, en date du 21 mai 1742. (*Même source.*)

Hommage fait au roi pour le fief de Vaucelle, à Châtellerault, par Armand de la Porte, chevalier, seigneur de Beaufort, exerçant les droits de Marie-Henriette de la Rivière, son épouse, en date du 10 mars 1767. (*Pièce communiquée par M. Redet, archiviste de la Vienne.*)

Contrat de mariage passé le 21 avril 1769, devant *Laurent* et *Caret*, notaires de la principauté de Léon, au siège de Landiviziau, de haut et puissant seigneur messire Paul-Jules de la Porte-Vezins, chevalier, seigneur de Loumois, la Rambourgère et autres lieux, capitaine des frégates du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant en second de la compagnie des Gardes-pavillon, au département de Brest, fils majeur de feu haut et puissant seigneur, messire Joseph de la Porte-Vezins, seigneur de la Rambourgère, la Bonnière, Loumois, ancien capitaine au régiment de Berry, et de dame Marie-Anne Chargé, son épouse, avec demoiselle Hortense de Kerouartz, fille cadette de très puissant seigneur, messire Jacques-Joseph-René, chevalier, seigneur de Koatbian, comte de Penhoat, ancien président au Parlement de Bretagne, et de dame Mathurine-Joséphe-Reine de Kergoet, son épouse. (*Manuscrits du cabinet des titres.*)

Hommage rendu au roi pour la grande dime d'Alonne, près Secondigny, par Paul-Jules de la Porte-Vezins, chevalier, seigneur de Loumois, la Garde et autres lieux, capitaine de vaisseau; en date du 26 mars 1776. (*Pièce communiquée par M. Redet, archiviste de la Vienne.*)

Admission à Saint-Cyr, en 1720, de Marie-Thérèse, fille de Joseph de la Porte, écuyer, seigneur de la Rambourgère, et en 1742, de Marie-Angélique, sa sœur. (*Notes tirées du cabinet des titres, et Histoire de Saint-Cyr, par Th. Lavallée.*)

Etats de services de Paul-Jules, marquis de la Porte de Vezins, fils de Jo-

seph et de Marie-Anne de Chargé, extraits des registres matricules des archives de la marine, dressés par ordre du ministre et certifiés par le conservateur Gallet de Kulture, le 21 août 1867. (*Entre les mains de l'auteur.*)

XV Degré. — Acte de baptême de Marie-Charlotte-Félicité de la Porte-Vezins, fille de Charles-Joseph, chevalier, seigneur de la Rambourgère, et de Catherine de la Cour de Fonteniou, en date du 3 septembre 1743. (*Registre paroissial de Saint-Laurent de Parthenay, communiqué par M. Simonnet, greffier.*)

Acte de baptême de Catherine-Victoire de la Porte-Vezins, née des mêmes père et mère, en date du 30 mars 1746. (*Même source.*)

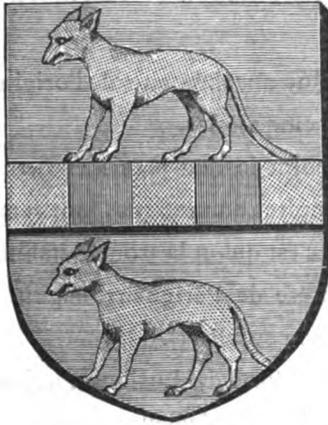
Acte de baptême de Charles-Joseph de la Porte-Vezins, né des mêmes père et mère, en date du 7 avril 1747. (*Même source.*)

Acte de baptême de Marie-Angélique-Victoire de la Porte-Vezins, fille des mêmes père et mère, en date du 2 avril 1748. (*Même source.*)

Acte de mariage de Mathurine-Françoise-Alexandrine de la Porte-Vezins, fille du marquis Paul-Jules, chef d'escadre, directeur général du port de Brest, et de Hortense de Kerouartz, avec Louis-Marie-Joseph de Kerouartz, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, fils de François-Jacques, et de Marie-Charlotte de Kerouartz, en date du 20 août 1798. (*Papiers de la famille de Kerouartz, communiqués par le comm. de Kerouartz.*)

Acte de mariage de Marie-Charlotte-Louise de la Porte de Vezins, fille du marquis Paul-Jules, chef d'escadre, avec Fidèle-Constant Denis de Kerédern de Trobriant. (*Papiers de la famille de Kerouartz, communiqués.*)





GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE

DE LA PORTE DE LUSIGNAC

AVEC LES BRANCHES

DE LA VALLADE, PÉRIGNAC, BEAUMONT ET ESTRADES

(DE LA PORTE AUX LOUPS)

La famille de la Porte de Lusignac — la Vallade — Pérignac — Beaumont — et Estrades — a pour armes : *d'azur, à la fasce componée d'or et de gueules, accompagnée de deux loups passants d'or, l'un en chef et l'autre en pointe.* L'écu est surmonté d'un tortil de baron. (Armoiries indiquées par les Preuves de noblesse de 1688, et les Armoriaux du Périgord, du Poitou et de l'Angoumois.)

La tradition fait sortir du Périgord un groupe entier de familles du nom de la Porte, parmi lesquelles la maison de Lusignac

s'est montrée la plus attachée au sol d'origine, car elle s'y est maintenue près de cinq siècles.

On ne connaît point le lieu précis où germa cette souche féconde, que les mémoires domestiques font remonter à l'an 1000; ce qui est certain, c'est qu'on la trouve établie à Lusignac, près Verteillac, au diocèse de Périgueux, depuis 1262, époque où commence sa filiation suivie (1).

Le château de la Porte de Lusignac, aujourd'hui en ruines, était une vaste et splendide demeure, avec tours, tourelles, donjon et souterrains. Ses dépendances occupent encore le sommet de la colline, dont les flancs portent l'église et le bourg, avec une charmante petite rivière au bas, et de magnifiques horizons pour perspective. Cette féodale habitation n'est plus aujourd'hui qu'une ferme. Un pavillon en mansarde, perdu dans une immense cour, sert de maison au régisseur. Les tours ne protègent plus que les vulgaires engins d'une exploitation agricole, et la porte romane, dénuée de son pont-levis, est une entrée banale pour les troupeaux. Ces débris modestes sont cependant toujours le château pour les habitants de Lusignac, et l'imagination des bonnes femmes s'exerce à raconter des légendes, sur les souterrains qui partent des caves effondrées de l'ancien manoir.

Ce fut en 1710 que les seigneurs de la maison de la Porte cessèrent d'habiter cette résidence, où leurs ancêtres avaient vécu tant d'années. Jeanne, dernière héritière d'Elie-Jean de la Porte, seigneur de Lusignac, baron de la Saludic, porta les deux fiefs par mariage à Pierre de Lageard, comte de Cherval, grand sénéchal d'Angoumois.

(1) LUSIGNAC, commune du canton de Verteillac, arrondissement de Ribérac (Dordogne).

Déjà la branche cadette, de la Vallade, au voisinage d'Hiersac, avait quitté le Périgord pour l'Angoumois, en 1433, et les divers rameaux qui en sortirent s'établirent soit dans cette contrée, soit en Saintonge, où quelques-uns subsistent encore, tandis que d'autres sont remontés vers le Poitou.

Les généalogistes désignent, depuis un siècle ou deux, cette famille sous le nom de *de la Porte aux loups*, à cause des deux loups qui figurent dans ses armoiries. Elle a toujours occupé un rang très important, tant en Périgord qu'en Angoumois et en Saintonge, comme on peut le voir par la présence de ses membres à la cour, dans les ordres militaires, parmi les officiers de l'armée, et aussi par leurs illustres alliances.

Ils furent maintenus dans leur noblesse par tous les commissaires et intendants du roi dans leurs provinces : en 1580, par Claude Molon ; en 1599, par de Blois et Razin ; en 1635, par de Verthamont ; en 1667, par Daguesseau et de Montozon ; en 1699, par Begon et Lacour de Beauval ; mais, par suite d'une négligence inexplicable, toutes ces *Maintenues* sont aujourd'hui égarées : il en est résulté, pour nous, une difficulté extrême dans l'établissement de la généalogie de cette famille, dont les membres encore existants sont peu nombreux et dispersés. Cependant, à l'aide du travail imprimé de M. de Chergé ; des preuves de noblesse dressées en 1688 pour l'entrée de Marie de la Porte de Lusignac à Saint-Cyr ; de celles qui furent signées par Chérin en 1783, pour l'entrée aux pages de Gaspard-Armand de la Porte de Beaumont ; de la généalogie faite à la même époque, dont nous avons pris copie au cabinet des titres ; et enfin des notes minutieusement recueillies dans les registres de l'état civil

et les études des notaires, nous croyons être parvenu à dresser la filiation d'une façon assez exacte.

Dans tous les anciens ouvrages, et en particulier dans ceux de d'Hozier et La Chesnaye, aussi bien que dans les *Procès-verbaux d'assemblée du ban et arrière-ban*, et le *Catalogue des gentils-hommes électeurs de la noblesse en 1789*, le nom de de la Porte est écrit selon l'orthographe que nous avons adoptée. C'est donc par négligence ou erreur, que, dans quelques actes et quelques signatures, on le trouve écrit de Laporte. Les plus anciens seigneurs de cette maison étaient qualifiés donzels ou damoiseaux, puis écuyers. Ils commencèrent à prendre le titre de barons sous Louis XIII, en devenant maîtres de la baronnie de la Saludie. Quelques membres de la branche de Beaumont ont été qualifiés marquis ; ceux qui restent portent le titre de comtes d'Hust et du Saint-Empire, communiqué à ses enfants par Victorine-Hélène-Marie de la Broue de Vareilles.

NOMS ISOLÉS.

PORTE (RAYMOND DE LA), qualifié damoiseau, certifia le don fait par feu Pierre de la Porte, son aïeul, d'une rente sur des fonds situés au lieu de Saint-Jean-Ligoure, en faveur des pauvres de Saint-Gérald de Limoges, le 12 des kalendes d'août 1249 (*Tableau gééal. de Waroquier, 7 vol. in-18, 1736*).

PORTE (AYMERY DE LA), époux de Marguerite de Pons, en faveur desquels Regnault de Pons, seigneur de Montignac, et frère de Marguerite, constituait une rente de 120 livres de Périgord, en 1257. (*Archives de Pau, tome IV, page 208.*)

FILIATION SUIVIE.

§ I. — DE LA PORTE (BRANCHE AINÉE OU DE LUSIGNAC).

I. — PORTE (GEOFROY DE LA), chevalier, de la paroisse de Lusignac, vendit, le 8 des ides du mois d'octobre 1262, la terre de la Bachelierie à Arnaud et Guillaume Bachelard, de concert avec Ithier, son frère, et du consentement de ses deux fils aînés, qui sont nommés dans l'acte. D'après une ancienne généalogie que j'ai entre les mains, Geofroy aurait fait cette vente pour fournir aux frais d'un voyage en Terre Sainte, dans l'époque qui sépare les deux Croisades de saint Louis. Malgré cette assertion, les armes des de la Porte de Lusignac ne figurent point dans la *Salle des Croisades*, au musée de Versailles. Il faut dire que les événements de la vie de ce seigneur sont peu connus. La situation de son domaine explique cette obscurité. Le Périgord avait alors pour souverain le comte Archambault III, et sans cesser de relever de la couronne de France, ce pays avait été rendu à titre de fief au roi d'Angleterre, avec le Quercy, le Limousin, l'Agenois, et une partie de la Saintonge, par le pacte de 1259 : l'autorité y était fort disputée, et les troubles permanents. Geofroy vivait encore en 1290. Sa femme se nommait BÉATRIX ; elle le rendit père de cinq enfants :

A. ITHIER, qui suit.

B. AYMAR, nommé dans l'acte de vente de 1262, avec son aîné.

C. GEOFROY, dont les biens sont partagés en 1295.

D. GUILLAUME, nommé dans le même acte, avec son 5^e frère,

E. JOURDAIN, mort, comme lui, sans postérité.

II. — PORTE (ITHIER DE LA), damoiseau de Lusignac, cité dans l'acte de vente de la terre de la Bachelierie par son père, en 1262. Il vécut dans les dernières années du roi Louis IX et le règne de Philippe IV le Hardi, sous la pression douloureuse du traité qui soumettait le Périgord à Édouard d'Angleterre, comme grand vassal de la couronne de France. Il résulte d'un acte de vente d'un hommage, fait par ses héritiers, que ce seigneur était mort avant le jour de la Pentecôte 1291. D'après la généalogie dressée par d'Hozier, il aurait épousé JEANNE DE LA TOUR, qui le rendit père de :

A. GUILLAUME, seigneur de Rochas, nommé dans un acte de vente d'hommage en 1297, à Élie de la Motte, damoiseau.

B. BÉATRIX, nommée dans le même acte, avec son frère aîné.

C. ARNAUD, qui suit.

D. MARIE, mariée d'abord à PIERRE GÉRALD, dont elle eut une fille; et en secondes noces, à PIERRE HÉLIE, seigneur de Puyagu. Elle transigea avec son frère Geofroy, en 1295.

E. GEOFROY, qui transigea en 1295 et 1300 avec Arnaud, son frère, sur la succession de Geofroy, leur aïeul, d'Ithier, leur père, de Guillaume, Jourdain et Aymar, leurs oncles.

F. IMBERGE, femme d'ÉLIE DE LA MOTTE.

III. — PORTE (ARNAUD DE LA), clerc et donzel de Lusignac, fit un accord avec ses frères et sœurs, au sujet de la succession de Guillaume de la Porte de Rochas, leur oncle, en 1295 et 1300. Il épousa en 1301, GOMBERGE DES ROCHES, et vécut sous les règnes de Philippe le Bel, Louis X, Philippe V, Charles le Bel et Philippe VI de Valois. Le comte de Périgord était, en ce temps-là, Archambaud IV, qui plaida au Parlement contre les habitants de la

ville de Périgueux. Arnaud de la Porte eut également avec lui un démêlé, au sujet de pilleries, qui avaient été faites dans ses terres, par des gens de guerre, en 1335. L'affaire s'arrangea moyennant une indemnité de mille livres, qui lui fut payée. Il mourut peu après, laissant entre autres enfants :

A. ITHIER, qui suit.

B. GUILLAUME, nommé dans un acte de 1336.

C. GEOFROY, nommé dans le même titre.

D. ADHÉMAR, cité par d'Hozier, dans la généalogie manuscrite, au sujet d'un acte de 1344.

IV. — PORTE (ITHIER DE LA), damoiseau, seigneur de Lusignac, intervint dans le traité fait par son père, avec le comte de Périgord, en 1335. Vers 1340, il épousa, suivant d'Hozier, PERRETTE DE LISLE, dame de Florac en Angoumois. D'autres lui donnent pour femme Anne de la Tour-Blanche. Aucune pièce ne nous reste pour justifier cette divergence. Ce gentilhomme vécut sous Philippe VI et Jean le Bon, au milieu des conquêtes d'Edouard d'Angleterre. Il reçut un hommage en 1353, et vivait encore en 1362, époque où il assignait une dot à Marguerite, sa fille, du consentement d'Arnaud, son aîné. Il laissa pour enfants :

A. ARNAUD, qui suit.

B. MARGUERITE, qui épousa ÉLIE AUTHIER, damoiseau de la Chapelle-Grésignac, ainsi qu'il résulte d'un acte de 1362.

C. ANNE, mariée à ÉLIE ROUX, de la paroisse de Monberlon, en Périgord.

V. — PORTE (ARNAUD DE LA), damoiseau, seigneur de Lusignac, commence à paraître en 1362, dans l'assignation de la dot de Marguerite, sa sœur. Contemporain de Du Guesclin,

il vécut sous les règnes de Charles V et Charles VI, et put voir le héros breton conduire en Espagne les Grandes compagnies, au secours du roi Henri de Transtamare, tandis que le général anglais Chandoz, au nom du Prince Noir, armait à grande force, en Gascogne, Poitou, Saintonge et Limousin, les gentilshommes du pays, pour les conduire également au delà des Pyrénées, au secours de Don Pedre. Peut-être prit-il fait et cause pour l'un ou l'autre des deux généraux ; peut-être fut-il retenu par l'exemple redoutable de son suzerain Archambaud V, le Vieux, qui, ayant pris trop énergiquement le parti du roi d'Angleterre, fut condamné au bannissement par Charles VI. Cette époque fut une des plus mauvaises de nos annales, pour les provinces du centre, car, à leur retour de Castille, après la bataille de Navarette, en 1367, les Routiers y revinrent « comme dans leur chambre », et se mirent à piller de plus belle. Tous les crimes qu'ils commirent, et dont la mémoire s'est perpétuée dans les récits de nos paysans, ne sont jamais désignés autrement que par ces mots : « Du temps des Anglais ! » Cette lutte se termina par la retraite des ennemis en Guyenne, et la saisie du Périgord au profit de Louis d'Orléans.

Arnaud de la Porte épousa, en 1370, HUGUETTE FOUCAUD. Il est désigné dans cet acte, et dans un autre de 1382 : *Arnoldus de Porta, domicellus, parochianus ecclesiæ de Lusigniaco, Petragoricensis diocesis*. Nous le retrouvons, en 1396, payant à sa sœur Anne, la somme de quarante-cinq deniers, pour le reste de sa dot ; enfin un acte de dénombrement, de 1399, nous le montre comme ayant cessé de vivre, à cette date. On connaît, de son union, trois enfants :

A. AYMAR, qui suit.

B. GEOFFROY, cité par la généalogie manuscrite de d'Hozier.

C. MARIE, qui épousa, en 1392, GÉRAUD DE CHAUDERIC, damoiseau, seigneur de la Roche-Chauderic, aujourd'hui Roche-Chaudry, paroisse de Mouthier, près Angoulême, assistée de son père, et de son oncle Pierre Foucaud, abbé de Brantôme.

VI. — PORTE (AYMAR DE LA), damoiseau, viguier de Lusignac, avait perdu son père depuis un an seulement, lorsqu'il rendit hommage, le 13 mai 1400, à Mgr Pierre des Fontaines, évêque de Périgueux, à cause de la viguerie du bourg de Lusignac et du mas du Colombier. Il vécut dans les dernières années du règne de Charles VI, le célèbre Louis d'Orléans étant comte de Périgord.

Il avait épousé, du vivant de son père, MARIE COTET, dame de Villette, de Florac et de Beytours, d'une ancienne famille du Limousin. Il vécut peu, car il était mort avant le 16 mars 1419, époque à laquelle les héritiers d'Annette Foucaud cèdent à Élie, Alain, Guillaume et Almoïde de la Porte, enfants d'Aymar, damoiseau de Lusignac, et de Marie Cotet, sa veuve et leur tutrice, certaines propriétés représentatives de la dot d'Huguette Foucaud, leur grand'mère. Marie fit, en 1453, son testament devant Pierre Blanchard, garde-scel à Jarnac, choisissant sa sépulture dans l'église de Vaux, et faisant des legs aux Carmes et Dominicains, à Marie du Barry, veuve de son fils aîné Élie, à ses enfants, à Guillaume son troisième fils et à ses filles, sur les hôtels de Florac, Beytours et Villette. Elle vivait encore en 1471, époque où elle fit un échange avec Jean de Bretagne, comte de Penthievre. Quoique, d'après la pièce qui précède, le fils aîné fût Élie, Aymar, usant du droit féodal, laissa sa succession à Alain, le deuxième. On lui connaît cinq enfants :

A. ÉLIE, auteur de la branche de la Vallade et Saint-Genis, qui sera rapportée au § 2.

B. ALAIN, qui suit.

C. GUILLAUME, prieur de Nontron, cité dans un acte de 1419, et dans le testament de sa mère, en 1453.

D. ALMOÏDE ou AGNÈS, citée dans les mêmes titres que Guillaume, avec Élie et Alain, leurs frères.

E. ANNE, citée dans la généalogie de d'Hozier, comme ayant épousé, en 1413, EMERIC DE CAUMONT.

VII. — PORTE (ALAIN DE LA), écuyer, seigneur de la Porte et Lusignac, figure pour la première fois, après la mort de son père, dans l'acte par lequel Henri de Requiran et sa sœur, héritiers d'Annette Foucaud, cèdent, le 16 mars 1419, à Élie, Alain, Guillaume et Almoïde de la Porte, enfants d'Aymar, damoiseau de Lusignac, et de Marie Cotet, sa veuve et leur tutrice, le repaire de la Vergne-Foucaud, pour les droits qu'ils avaient sur la dot promise à Huguette, leur grand'mère, par Pierre Foucaud, son frère, abbé de Brantôme. Alain vécut sous Charles VII, et eut le bonheur de voir les Anglais chassés de Périgord.

Il épousa, en 1440, ANNE DE PLEYDERAN, fille de Élie, chevalier, et de Marguerite Brun, dame de Champniers. Un acte de 1477 indique qu'à cette époque il avait cessé de vivre. Il laissait cinq enfants :

A. JEAN, qui suit.

B. FRANÇOIS, prieur de Montbron, près d'Angoulême.

C. PIERRE, prieur de Nontron, cité par d'Hozier.

D. TRISTAN, chevalier, seigneur de Beytours, qui épousa, en 1477, ROBERTE DE SAINTE-MAURE, et passa avec son frère Jean

une transaction au château de Limoges, le 3 août 1498. Il eut de son mariage un fils :

1° JEAN, qui naquit vers 1480, et transigeait en 1520 avec ses cousins, Jean et Paul, fils d'autre Jean, au sujet de la succession d'Alain, leur aïeul.

E. FRANÇOISE, mariée, en 1477, à BERNARD JOUMARD, damoiseau, seigneur de Sufferte et la Brangelie, en présence de Jean, François et Tristan, ses frères.

VIII. — PORTE (JEAN DE LA), écuyer (*scutiferus*), seigneur de la Porte, Lusignac, Champniers, Chambon, la Valette et la Vergne, né avant 1450, avait succédé à son père dans le fief de Lusignac, vers 1477. Il vécut sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, et vit passer le Périgord dans la maison d'Albret.

Il épousa, en 1480, JEANNE DU BARRY, dame de la Renaudie, fille de Guy, chevalier, et de Delphine Tizon, d'une ancienne maison du Périgord, déjà alliée à la branche cadette de la famille depuis 1433, et dont un membre devait être, à quelque temps de là, le premier auteur de la conspiration d'Amboise. Un document tiré des *Archives de Pau*, p. 214, nous représente Jean de la Porte et Tristan, son frère, accusés d'avoir ravagé le pays de Nontron, à la tête d'une troupe d'hommes armés, vers 1480, et parle d'une enquête faite, à ce sujet, par François de Peysillon. Après la mort de Jean, qu'un acte assigne au voisinage de 1509, sa veuve épousa en secondes noces Antoine de Montchenil, laissant de sa première union cinq enfants :

A. JEAN, qui suit.

B. FRANÇOIS-GERMAIN, seigneur de Champniers, chevalier de l'ordre du Roi, l'un des cent gentilshommes de la maison de

Henri II. De son mariage contracté, en 1507, avec **MARIANNE DE BEAUPOIL DE SAINTE-AULAIRE**, fille de Jean, maître d'Hôtel du roi François I^{er}, l'un des héros de la bataille de Pavie, et de Marguerite de Bourdeille, naquirent deux enfants, qui sont :

1° **JEANNE**, mariée, en 1556, à **ROBERT GREEN DE SAINT-MARSAUT**, écuyer, seigneur de Rochemaux, chevalier de l'ordre du Roi, d'une ancienne famille d'Angoumois.

2° **GERMAIN**, chevalier, seigneur de Champniers et de Chambon, paroisse de Moutier-Ferrier, qui vécut peu de temps, et laissa de son mariage, contracté avec **MADLEINE DE CRUC**, vers 1550, deux filles, savoir :

a. **MARIE**, dame de Champniers, qui épousa, par contrat du 7 août 1579, **JACQUES DE PONS**, fils de François, gentilhomme de la chambre du roi, seigneur de Mirambeau et de Montaigu, et de Françoise Geofroy.

b. **JEANNE**, qui épousa, la même année, **JACQUES DE BEAUMONT**, sieur de Rioux, zélé huguenot, dont le père avait été tué à la bataille de Jarnac.

C. **JEAN**, qui fut protonotaire apostolique.

D. **PAUL**, mort avant 1521, sans enfants de **PAULETTE DE MENSIGNAC**, son épouse.

E. **FRANÇOISE**, mariée à **MARTIAL AUTHIER**, conseiller au Parlement de Bordeaux.

IX. — PORTE (JEAN DE LA), écuyer, seigneur de la Porte, Lusignac et Champniers en partie, resta maître du fief de sa famille après la mort de son père, en 1509, quoiqu'il ne soit pas bien certain qu'il fût l'aîné de son frère François. Il vécut sous Louis XII et François I^{er}, à l'époque des premiers troubles de la

Réforme, dont les fauteurs trouvaient asile et protection auprès de Jeanne d'Albret, comtesse de Périgord et mère de Henri IV.

Jean de la Porte passa une transaction, le 30 juillet 1520, avec Jean, son frère, protonotaire apostolique, au sujet de la succession de leur mère. Il épousa en premières noces, le 19 mai 1522, CATHERINE DE LA BAUME (*de la Balme*), fille de François, seigneur de la Balme, et de Jacqueline de Pellegrue, qui mourut le 27 juillet 1529, en le laissant père de trois enfants. Le seigneur de Lusignac se remaria, vers 1534, avec JACQUETTE-LÉONARDE JOUMARD DE LA BRANGELIE, d'une ancienne famille d'Angoumois, dont il eut encore deux enfants. Accablé du chagrin de voir la Réforme de Calvin pénétrer dans sa maison, et lui enlever son fils aîné, il fit son testament le 11 octobre 1540, dans lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Lusignac, auprès de ses prédécesseurs, et institue son second fils, Bertrand, pour légataire universel. Il mourut peu de temps après, laissant six enfants, dont quatre du premier lit :

A. RAYMOND, qui suit.

B. BERTRAND, choisi par le testament de son père pour héritier universel, se maria jeune à ANNE DE FAYOLLE ; mais il mourut sans postérité, en 1566, et le fief de Lusignac retourna à son frère aîné.

C. JACQUETTE, nommée en 1529 dans le testament de sa mère, et en 1540, dans celui de son père.

D. MARIE, également avantagée dans les testaments de sa mère et de son père. On croit qu'elle épousa JEAN DESMIER, écuyer.

E. JEAN, nommé dans le testament de son père, en 1540, et dont la trace se perd.

F. GUILLAUME, ou Guillot, dont la postérité est également inconnue, et qui figure sur le testament de son père, en 1540.

X. — PORTE (RAYMOND DE LA), écuyer, seigneur de Lusignac, vécut dans la période la plus agitée des guerres de Religion, sous les règnes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Il avait été dépouillé de son droit d'aînesse par son père, en 1540, pour avoir embrassé les doctrines nouvelles. C'est à lui qu'on attribue une lettre dont l'original se conserve dans la famille, et qui fut écrite par un seigneur de Lusignac à M. de Colonges, ministre à Genève, en 1561, pour l'assurer de son attachement à la Réforme. La mort prématurée de son frère Bertrand, qui décéda sans postérité, en 1566, lui ayant rendu la seigneurie de Lusignac, il épousa, le 26 juillet de la même année, MARGUERITE DE LAMBERT, fille de Bertrand, écuyer, sieur de Lamourat, conseiller du roi au siège de Périgueux, et de Jeanne du Laux de la Coste d'Alleman. Il testa en 1585, laissant de son mariage six enfants :

A. JEAN, qui suit.

B. SAMUEL, écuyer, sieur du Bois-de-Ret, marié, avant 1605, à ESTHER MÉHÉE, d'une famille noble, protestante, des environs de Cognac; et avant 1613, à ELISABETH PINEAU. Il vivait encore en 1614. On lui prête pour fils :

1° ISAIE, écuyer, qui fut convoqué au ban de la sénéchaussée d'Angoumois, en 1635.

C. TOBIE, dont la trace se perd, et que d'Hozier indique à la date de 1618.

D. REINE, mariée à JEAN DE FAULAC, à une époque que d'Hozier et les autres généalogistes n'indiquent pas.

E. MARIE, qui épousa, également à une époque non indiquée, JEAN DE CHILLOU, d'une famille noble d'Angoumois.

F. ANNE, mariée, en 1618, à FRANÇOIS DE BIRON-MONTFERRAND,

seigneur de la Salle et de Saint-Oric, en Périgord, fils de Jean et de Bernardine de Lavedan.

XI. — PORTE (JEAN DE LA), écuyer, seigneur de Lusignac, resté maître de l'héritage paternel, en 1585, vécut sous les règnes de Henri III et Henri IV. Il était déjà veuf, sans enfants, de MARIE DE LA TOUCHE, lorsqu'il épousa, le 15 juin 1611, FRANÇOISE DE BEYNAC, fille de Jean, seigneur de la Roque et de Tayac, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre et capitaine de cinquante hommes d'armes, et de dame Marie de Fumel. Il paraît avoir abandonné la religion réformée, car un de ses enfants se fit prêtre, et lui-même rendit hommage, le 23 décembre 1622, à Mgr François de la Béraudière, évêque de Périgueux, pour la viguerie du bourg et paroisse de Lusignac et le mas du Colombier.

Jean de la Porte fut maintenu dans sa noblesse, le 10 mai 1635, par M. de Verthamont, commissaire départi par le roi Louis XIII pour le régallement des tailles en Guyenne, après avoir justifié ses titres, depuis l'an 1262. Il vivait encore en 1651, et mourut dans une vieillesse avancée, laissant cinq enfants :

A. PIERRE, qui suit.

B. FRANÇOIS, écuyer, capitaine et major de la citadelle de Metz, fut maintenu noble, avec Pierre, son frère, par le sieur de Montozon, à la date du 14 janvier 1667.

C. PIERRE-ÉLIE, prêtre, prieur de Cornuel et curé de Lusignac, fut également maintenu noble, avec Pierre et François, ses frères, à la date du 14 janvier 1667.

D. MARIE, citée dans la généalogie de d'Hozier.

E. PAULE, citée dans la même pièce.

XII. — PORTE (PIERRE DE LA), chevalier, seigneur de Lusignac, la Porte, baron de la Saludie, etc., vécut sous Louis XIII et Louis XIV, ayant d'abord été capitaine, puis lieutenant-colonel du régiment de Hautefort, en 1650. Aux grandes propriétés qui lui venaient de sa famille, il en ajouta d'autres par son mariage contracté, le 29 août 1651, avec MARIE DE LAGEARD, fille de Philippe, chevalier, seigneur de Saint-Martial, grand sénéchal d'Angoumois, et de Renée Goulard de Touverac; il les accrut encore, en achetant, le 4 mai 1654, de Louis de Briançon, trois repaires nobles et la baronie de la Saludie, pour laquelle il rendait hommage, le 18 juin 1666, à Guillaume le Roux, évêque de Périgueux.

Il fut maintenu noble, avec ses frères, François et Pierre-Elie, le 14 janvier 1667, sur la présentation de leurs titres, depuis l'an 1300, et la justification de leur noblesse immémoriale, par ordonnance du sieur de Montozon, délégué de l'intendant de Guyenne. On le voit encore paraître en 1674; il ne laissa en mourant que deux enfants :

A. ÉLIE-JEAN, qui suit.

B. FRANÇOISE, sur qui les renseignements manquent.

XIII. — PORTE (ÉLIE-JEAN DE LA), chevalier, seigneur de Lusignac, baron de la Saludie, vécut sous Louis XIV, et mourut jeune. Son père vivait encore, lorsqu'il épousa, le 2 juillet 1674, MARTHE DE LA TOUCHE, fille de Jacques, chevalier, seigneur de Chillac, et de Marguerite Cholet. Il cessa de vivre peu après, en 1688. Ses deux fils étant décédés jeunes, sans contracter d'alliance, sa branche s'éteignit après lui. Il était père de cinq enfants, dont trois filles :

A. RAYMOND, né en 1675, mort sans alliance, avant son frère.

B. ANDRÉ, né en 1676, fut tué à la bataille de Malplaquet, d'après Warroquier, en 1709.

C. JEANNE, fille aînée et principale héritière, née en 1677, épousa, en 1710, son cousin PIERRE DE LAGEARD, comte de Cherval, grand sénéchal d'Angoumois, fils de Jean-Élie et de Marguerite de la Touche. Elle porta dans sa nouvelle famille le château et le fief de Lusignac.

D. MARIE, née en 1680, fut admise à la maison royale de Saint-Cyr, vers 1688, du vivant de Madame de Maintenon, fondatrice de cette maison, et sur preuves de noblesse signées du généalogiste d'Hozier. On croit qu'elle devint dame de Saint-Cyr, et y termina sa vie. Elle fut la dernière survivante de la branche aînée de la famille de la Porte de Lusignac.

E. RENÉE, mariée à ÉTIENNE CADIOT, sieur de Pontenier, est citée par Warroquier en 1728.

§ II. — *DE LA PORTE (BRANCHE CADETTE OU DE LA VALLADE ET SAINT-GENIS).*

VII. — PORTE (ÉLIE DE LA), écuyer, seigneur de Florac et la Vallade, fils aîné de Aymar de la Porte, damoiseau, viguier de Lusignac, et de Marie Cotet, rapportés au VI^e degré du § I^{er}, est nommé avec ses frères, Alain et Guillaume, dans un acte de 1419. Il était l'aîné de la famille, mais pour une cause qui ne nous est pas connue, ce fut son frère Alain qui reçut, en héritage, le fief patrimonial. Contemporain du roi Charles VII, il fut marié, en 1433, à MARIE DU BARRY, dame de la Vallade, fille de Pierre, chevalier, seigneur de la Renaudie et de la Vallade, et d'Isabeau

de Chabonais, et devint seigneur du fief de la Vallade, où il s'établit (1). On a de lui, à la date du 4 mai 1449, sous le scel de Jarnac, un arrentement de certains domaines sis à Echallat, au sieur Thevenot de la Brousse. Il avait cessé de vivre en 1453, date du testament de sa mère, laissant pour enfants :

A. ITHIER, écuyer, seigneur de Florac, mentionné, en 1453, dans le testament de sa grand'mère, et marié, avant 1460, à MARIE DE TURPIN. Il vivait encore en 1486, et laissa en mourant deux enfants, dont la trace est perdue, et dont l'un portait le nom de Louis : d'Hozier l'indique sans postérité.

B. FRANÇOIS, qui suit.

C. PIERRE, brigandinier à l'arrière-ban d'Angoumois, en 1467, dont la postérité, s'il en eut, est inconnue.

D. MARGUERITE, mariée, en 1457, à BERTRAND DE LA CROPTE, damoiseau, seigneur de la Mothe et de Pontafé.

E. HELIETTE, mariée, le même jour, à JEAN DE LA CROPTE, et mentionnée dans le contrat de mariage de son neveu Ithier.

F. JEANNE, mariée, en 1466, à PIERRE DE JUSSAC.

VIII. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), écuyer, seigneur de la Vallade et de Fontguyon, était né vers 1435, et comparait déjà dans un acte de 1449. A la mort de son père en 1453, il reçut, quoique second fils, la part d'aîné, au préjudice de son frère Ithier, auquel fut allouée la seigneurie de Florac. Il vécut sous le

(1) LA VALLADE, commune d'Echallat, canton d'Hiersac (Charente). C'est aujourd'hui une simple ferme ; mais le château de Fontguyon, qui n'en est séparé que par un ruisseau, existe toujours et est habité. Il fut construit, vers 1490, par Guillaume de la Porte, qui en prit le nom et le laissa à son frère. Plus tard, le chevalier de Malte, Louis de la Porte, le fit rebâtir avec beaucoup d'élégance. On voit encore son écusson dans la chapelle.

règne de Louis XI, sans se mêler aux affaires publiques, à l'exemple de ses cousins de Lusignac.

En 1461, il épousa MARGUERITE TURPIN DE CRISSÉ, fille de Jacques, écuyer, seigneur de Crissé, et de Isabelle Chabot, qui lui donna six enfants et cessa de vivre avant lui. M. de Chergé indique pour deuxième femme MARGUERITE DE COUSSY, sans postérité. Il testa le 3 octobre 1481, et donna ordre de l'ensevelir dans l'église d'Echallat. Ses enfants étaient :

A. ITHIER, qui suit.

B. GUILLAUME, écuyer, seigneur de Fontguyon, qui, de concert avec son frère Ithier, agissait contre le prieur de Saint-Genis, en 1498. Il ne paraît pas s'être marié.

C. PIERRE, dont le sort est inconnu.

D. CATHERINE, mariée, en 1486, à FRANÇOIS MARCOUSSEAU, écuyer, seigneur de Luchat.

E. JEANNE, nommée dans la généalogie dressée par M. de Chergé, sans autre renseignement.

F. ISABEAU, qui testa, le 25 octobre 1523, en faveur de Jean, son neveu, fils d'Ithier, qui suit.

IX. — PORTE (ITHIER DE LA), écuyer, seigneur de la Vallade et Chatillon (1), était encore enfant, lorsqu'il resta orphelin et aîné d'orphelins, en 1481. Il vécut sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, et ne prit aucune part aux affaires publiques. Son oncle Ithier, seigneur de Florac, qui était son tuteur, le maria, à l'âge de 24 ans, le 18 novembre 1486, à MARIE DE CORGNOL, dame de Chatillon, fille de Colin, écuyer, seigneur de

(1) CHATILLON, château situé commune et canton de Couhé-Verac, (Vienne), existe encore, en mauvais état.

Mirebazin, et de Marie de Massougne. En 1498, il partagea avec les fils de son oncle l'héritage de la famille, et obtint du roi des lettres pour se faire rendre hommage de la seigneurie de Florac. Il avait cessé de vivre en 1530, laissant pour enfants :

A. JEAN, qui suit.

B. FRANÇOISE, mariée, en 1513, à JEAN DE GASCOUGNOLLE, écuyer, seigneur de la Taillée, fils de feu Pierre, écuyer, et de Marguerite Thibaud.

C. GUYONNE, mariée, en 1531, à JEAN DU CLAVEAU, seigneur de Puyviaud, fils de feu Henri, et d'Antoinette Voussard.

D. MARGUERITE, qui épousa PIERRE DU PLESSIS, par contrat du 21 juin 1536, dans lequel son frère et sa belle-sœur lui constituent une dot.

E. MADELEINE, mariée, en 1559, à ELIE DE POLIGNAC, seigneur de Fontaines en Saintonge, fils de François, chevalier, et Louise de la Mothe.

X. — PORTE (JEAN DE LA), écuyer, seigneur de la Vallade, Fontguyon, Chatillon, etc., vécut sous François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX et Henri III, et vit le commencement de la Réforme en Saintonge et en Angoumois, et le zèle de son cousin, Raymond de la Porte de Lusignac, pour les doctrines nouvelles.

Le 28 septembre 1535, par contrat passé à la Vallade, il épousa MARGUERITE DE POLIGNAC, fille de Gaspard, écuyer, seigneur de Saint-Germain, gouverneur de Blaye, zélé huguenot, et de Marie de Gassier. Nous le voyons rendre hommage, les 18 juin 1541 et 2 juin 1543, des hôtels de la Vallade, Fontguyon, etc., et obtenir des lettres du roi François I^{er}, le 9 novembre 1542, pour se

faire payer certaines sommes, rentes et dîmes. Il passa, en 1554, un accord avec Louis Corgnol, son oncle, et rendit hommage au comte François de la Rochefoucauld, le 19 juin 1560, étant lieutenant du château de Blaye, sous son beau-père. Sa femme et lui firent leur testament, le 28 décembre 1571, donnant les deux tiers de leurs biens à Pierre, leur fils aîné, et l'autre tiers à leurs enfants puînés; demandant à être enterrés à Échallat, avec leurs ancêtres, et nommant pour exécuteurs testamentaires, Louis de la Porte de Florac, leur cousin, et Louis, chevalier de Malte, leur fils. En 1583, Jean devenu veuf, et ayant perdu Tristan, Jacques et Marguerite, ses enfants, modifia son testament primitif.

Il avait été maintenu dans sa noblesse, à Poitiers, le 20 novembre 1580, par Claude Molon, conseiller du roi, et mourut peu d'années après, dans un âge avancé. Neuf enfants étaient nés de son mariage :

A. PIERRE, qui suit.

B. TRISTAN, qui avait cessé de vivre en 1583, sans postérité.

C. JACQUES, mort jeune, comme le précédent.

D. JEAN, écuyer, seigneur de Vieilleville, qui épousa LOUISE DE POLIGNAC, sa cousine, et fut confirmé dans sa noblesse, à Saint-Jean-d'Angély, en 1599, par de Blois et Razin, commissaires du roi. On lui attribue deux enfants :

1° ABRAHAM, dont la descendance est inconnue.

2° LOUISE, qui épousa SAMUEL DE MOREL.

E. LOUIS, chevalier de Malte, entré dans l'ordre en 1561, et que Vertot signale à tort comme étant de la province d'Anjou, et portant les armes des la Porte de Vezins. Il rebâtit le château de Fontguyon, dans sa belle forme actuelle.

F. ANTOINE, dont la postérité est inconnue.

G. JEAN, écuyer, seigneur du Pin, qui épousa, le 11 juillet 1591, LEA BLANCHARD, dont naquit une fille unique :

1° ANNE, mariée, vers 1615, à ELIE DE MOREL, écuyer, seigneur de Puyrousseau.

H. FRANÇOISE, mariée en 1558, à NICOLAS RAYMOND, écuyer, seigneur du Breuil, élection d'Angoulême.

I. MARGUERITE, mariée, en 1566, à ANTOINE RAYMOND, écuyer, seigneur de Scée, paroisse de Vars, en Angoumois.

XI. — PORTE (PIERRE DE LA), écuyer, seigneur de la Vallade, Chatillon, Saint-Genis (1), est un des premiers de sa famille qui aient paru à la cour. Il était protestant et gentilhomme de la chambre de Henri IV, qu'il servit dans ses guerres de la Ligue, de manière à mériter l'éloge du roi lui-même.

Il avait trente ans passés, lorsque, par contrat du 28 juillet 1570, il épousa, à Angoulême, JACQUETTE DE LIVENNE, dame de Saint-Genis, fille de Pierre, seigneur dudit lieu, et de Marie de Livenne, qu'il laissa veuve et mère de quatre enfants, lorsqu'il mourut prématurément à l'âge de cinquante ans à peine.

Sa veuve passait une transaction, le 1^{er} juillet 1591, avec Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Vieilleville, et autre Jean de la Porte, écuyer, sieur du Pin, ses beaux-frères. Elle fut confirmée dans sa noblesse, avec ses enfants, le 6 février 1599, par les commissaires du roi de Blois et Razin, et laissa pour enfants :

A. JEAN, écuyer, seigneur de la Vallade, qui, ayant hérité de la maison chemière, en qualité d'ainé, vendit cette seigneurie, en 1603, en présence de ses frères, Isaac et Pierre, à Antoine Gan-

(1) SAINT-GENIS, paroisse du canton d'Hiersac (Charente).

dilhaut, seigneur de Saint-Aignan, d'une famille noble de l'élection d'Angoulême. C'est ainsi que la terre de la Vallade sortit de la famille, après y être restée 149 ans. Jean se maria, paraît-il; mais sa descendance est inconnue.

B. ISAAC, qui suit.

C. PIERRE, auteur de la branche de Pérignac, qui sera rapportée au § 3.

D. MADELEINE, qui épousa, avant 1607, BONAVENTURE RENOUARD, écuyer, seigneur de Rochevert.

XII. — PORTE (ISAAC DE LA), écuyer, seigneur de Saint-Genis, Mirambeau, etc., très zélé protestant, vécut sous Henri IV et sous Louis XIII. Il prit part à toutes les luttes de la Réforme en Angoumois, et épousa, le 22 juin 1603, à Mirambeau, en Saintonge, LOUISE DE PONS, fille de Jacques, baron de Mirambeau, gentilhomme de la chambre du roi, et de feu Marie de la Porte, dame de Champniers. Cette illustre union eut pour témoins Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Vieilleville, oncle du futur, et Jean, seigneur de la Vallade, son frère aîné.

Devenu veuf, dans un âge avancé, Isaac de la Porte épousa en secondes noces, postérieurement à 1632, JACQUETTE RAIMOND, veuve de Raymond de Morel de Thiac, dont il n'eut pas d'enfants. Son nom figure au procès-verbal de l'assemblée du ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoumois, en 1635. Il vivait encore en 1641, et laissa en mourant quatre enfants de son premier lit, qui sont :

A. JACQUES, dont l'article suit.

B. N....., capitaine d'une compagnie à pied, dite de Saint-Genis.

C. MADELEINE, qui épousa, en 1630, JEAN DE MOREL, écuyer,

seigneur du Vigier, zélé huguenot, fils de Raymond de Morel, et de Jacquette Raimond. Cette dernière épousa elle-même le père de sa belle-fille.

D. LOUISE, dont la trace se perd.

XIII. — PORTE (JACQUES DE LA), écuyer, seigneur de Saint-Genis, Mirambeau en partie, Beaumont, Cravans, etc., entra jeune dans les armées du roi Louis XIII, ce qui ne l'empêcha pas de se marier avant l'âge de vingt-cinq ans, le 3 février 1625, à CATHERINE DE MOREL, fille de Raymond, écuyer, seigneur de Thiach, et de Jacquette Raimond, dont le frère et la mère ne devaient pas tarder à entrer dans la famille de la Porte, puisque Jean de Morel épousa Madeleine, sœur de Jacques, et qu'Isaac de la Porte s'unit lui-même à leur mère.

On le voit passer accord, le 22 novembre 1631, avec Henri du Laux, à propos de la succession de feu Madeleine de Cruc, dont sa mère était légataire, et devenir ainsi possesseur de la terre de Beaumont; puis lever, par ordre du roi du 6 novembre 1635, une compagnie de cent hommes de guerre; servir sous les ordres du prince de Condé, chef de la Fronde, pendant la minorité de Louis XIV; et déclarer, en 1652, vouloir profiter des bénéfices de l'édit de Nantes en faveur des réformés, ce qui fait supposer qu'il fut, comme son père, un huguenot convaincu. Lorsqu'il cessa de vivre le 8 juin 1654, trois de ses enfants étaient encore mineurs. Sa veuve, Catherine de Morel, mourut à Cravans, en 1662; elle lui avait donné :

A. MADELEINE, mariée à CHARLES DE LIVENNE, écuyer, seigneur de Grosbos, fils de Pierre et de Renée de Montier, par contrat du 28 décembre 1653.

B. JACQUETTE, mariée, la même année que sa sœur aînée, à JEAN PREVOST, seigneur de la Chaume, d'une ancienne famille noble d'Angoumois.

C. HENRI, qui suit.

D. ARMAND, auteur de la branche de Beaumont, qui sera rapportée au § 4.

E. LOUISE, nommée avec ses deux frères, Henri et Armand, dans le partage des biens paternels, que Catherine de Morel, leur mère et tutrice, fit faire en 1654. Elle était morte en 1657, laissant des enfants du mariage qu'elle avait contracté avec DANIEL DE SOLLIÈRES, écuyer.

XIV. — PORTE (HENRI DE LA), écuyer, seigneur de Saint-Genis en partie, né vers 1630, assista, en 1654, avec Henri et Louise, ses frère et sœur, à l'inventaire des biens paternels, dressé par ordre de la dame Catherine de Morel, leur mère et tutrice. Il vécut sous le règne de Louis XIV, dans la religion de ses pères, malgré la défaveur qui s'attachait au nom de huguenot.

A la date du 3 février 1656, il obtint, du siège présidial de Saintes, un jugement pour amener ses frère et sœurs au partage des biens délaissés de Jacques de la Porte, écuyer, sieur de Saint-Genis et Mirambeau, leur père.

Antérieurement à cette date, et du vivant même de son père, il avait épousé, le 7 novembre 1653, HENRIETTE DE MOREL, sa cousine, fille de Jean, écuyer, seigneur du Vigier, et de Madeleine de la Porte, ayant pour témoins Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Linières, et Jacques de la Porte, écuyer, seigneur de la Fenestre. Il eut de ce premier lit quatre enfants, et se remaria, le 27 juin 1667, avec MARIE PHILIPPEAU, fille de Laurent et de

Marie Regnault, déjà âgée et deux fois veuve, dont il n'eut pas de postérité.

Une sentence de Daguesseau, intendant du Limousin, délégué en Angoumois, le maintint noble avec Armand, son frère, Jean de la Porte de Linières, et Jacques de la Porte de la Fenestre, ses cousins, à la date du 21 mai 1667. Il figure encore parmi les possesseurs de fiefs en Angoumois en 1682. Ses enfants furent :

A. LOUIS, qui suit.

B. ARMAND, auteur de la branche d'Estrades, qui sera rapportée au § 5.

C. JACQUES, écuyer, seigneur de Chabannais, qui contracta deux alliances : la première, sans postérité, avec ANNE DE MOREL, fille d'Isaac, écuyer, seigneur de Thiac, et de Marie Audier, à la date du 25 mai 1693, et la seconde, avec MADELEINE PREVOST, fille de Jacques, écuyer, seigneur de Moulins, et de Louise de Morel, qu'il épousa le 1^{er} mai 1717, dont un fils :

1^o FRANÇOIS-ANDRÉ, qui fut capitaine de cavalerie.

D. MADELEINE, mariée à RABAIN DE CUMONT, écuyer, seigneur de Chemeneuil.

XV. — PORTE (LOUIS DE LA), écuyer, seigneur de Saint-Genis en partie, né vers 1655, vécut sous Louis XIV, et assista à tous les embarras que la révocation de l'édit de Nantes suscita aux protestants. Il n'avait que vingt-trois ans, quand il épousa, le 8 mars 1678, MARIE RÉGNAUD, fille de Pierre, écuyer, et de Françoise Savary, en présence d'Armand de la Porte, son oncle, auteur de la branche de Beaumont. Son père, quoique vivant encore, n'est pas nommé dans cet acte.

Louis produisit, en 1699, ses titres de noblesse, et fut maintenu

par Charles de Lacour de Beauval, conseiller du roi. A partir de cette époque, la trace de ce gentilhomme se perd. Ses enfants étaient au nombre de trois :

A. ARMAND, qui suit.

B. JACQUES, qui était lieutenant au régiment d'infanterie de Chamilly, par brevet du 3 février 1706, et dont la postérité, s'il en eut, n'est pas connue.

C. MARIE, qui épousa fort jeune, en 1696, JACQUES DE SAINT-MARTIN, écuyer, seigneur des Granges.

XVI. — PORTE (ARMAND DE LA), chevalier, seigneur de Saint-Genis en partie, né vers 1680, vécut sous Louis XIV et Louis XV, et entra jeune au service militaire. Il était déjà capitaine de cavalerie à l'âge de 26 ans, en 1706, époque où il reçut l'ordre de lever une compagnie en Saintonge, et de la conduire à la Rochelle dans le régiment de Chamilly.

Trois ans plus tard, par contrat du 25 septembre 1709, il épousa MARTHE DROUET, fille de Paul, écuyer, seigneur de Cravans, et de Marie Drilhon. Il avait cessé de vivre en 1759, ainsi que le constate un contrat passé par sa veuve, à cette date, devant Gardrat, notaire royal en Saintonge. Ses fils le suivirent au tombeau sans laisser de postérité, et la ligne directe de la deuxième branche de sa maison s'éteignit comme avait fait la première, après lui avoir survécu un siècle. Ses enfants étaient :

A. PAUL, écuyer, seigneur de Saint-Genis, décédé sans alliance en 1750, à Saintes.

B. ANDRÉ-ARMAND, écuyer, seigneur de Saint-Genis, après son frère aîné, entra au service militaire, comme son père, et devint, comme lui, capitaine de cavalerie. Il resta fidèle à la religion

réformée, et donna aux protestants le terrain sur lequel a été construit le temple de Gémozac, en 1774. On croit qu'il avait épousé JULIE HAUTECLAIR, qui fut convoquée, en 1789, aux Etats provinciaux d'Anjou, comme veuve du chevalier de la Porte, mais ne laissa pas de postérité.

C. MARTHE, dame de Cravans, épousa, en 1751, ARMAND DE LA PORTE, son parent, chevalier, seigneur de Beaumont, capitaine de cavalerie au régiment d'Archiac, fils d'autre Armand et de Marie de Queux.

D. N., qui épousa JEAN DU BREUIL DE THÉON, dont elle eut une fille nommée, en 1760, dans le testament de Marthe Drouet, sa grand'mère.

§ III. — *DE LA PORTE (BRANCHE DE PÉRIGNAC, ISSUE DE LA VALLADE).*

XII.— PORTE (PIERRE DE LA), écuyer, seigneur de Chatillon, Boisbertaud et la Resselière, second fils d'autre Pierre, écuyer, seigneur de la Vallade, Chatillon, Saint-Genis, et de Jacqueline de Liveinne, rapportés au XI^e degré du § II, était né vers 1575, et vécut sous les règnes de Henri IV et Louis XIII. On n'est pas certain qu'il ait porté les armes. A l'âge de trente-quatre ans, le 28 octobre 1609, il épousa CHARLOTTE DE CURZAY, fille de Jean, écuyer, seigneur de Boisbertaud, et de Françoise Gentil. Son nom figure au ban d'Angoumois de 1635, pour son beau-frère, Pierre de Curzay. L'époque de sa mort est inconnue; mais ses quatre enfants partageaient sa succession et celle de sa femme, devant Petit, notaire royal, le 23 mai 1641. C'étaient :

A. JEAN, écuyer, seigneur de Linières, demeurant au logis

noble du Breuil, près Rouillac, marié, le 16 septembre 1636, à JULIE DE BÉCHET, d'une ancienne famille noble d'Angoumois. Il figura avec ses cousins parmi les nobles de l'élection d'Angoulême maintenus par Daguesseau, en 1667. De son mariage naquirent :

1° JACQUES, écuyer, seigneur de Chatillon, dont on sait seulement qu'il fut maintenu noble en 1698.

2° CHARLOTTE, qui fut mariée à GEORGES DU TEIL, écuyer, seigneur de la Garde.

3° ANNE, qui épousa GÉDÉON BERNARD, écuyer, seigneur de Javerzac en Angoumois.

B. LOUISE, sœur de Jean, épousa JEAN DE BARBEZIÈRES, écuyer, seigneur de Boisauroux.

C. PIERRE le troisième, n'a laissé aucune trace.

D. JACQUES, qui suit.

XIII. — PORTE (JACQUES DE LA), écuyer, seigneur d'Ancé et de la Fenêtre, était mineur quand son père mourut, puisqu'on lui créa un curateur aux biens, le 17 juillet 1643. Il vécut sous le règne de Louis XIV, et fut maintenu noble, avec son frère aîné, Jean, et ses cousins de Beaumont et Saint-Genis, par jugement de Daguesseau, en 1667. Il avait épousé, par contrat passé le 30 novembre 1655, devant Lombard, notaire en Périgord, FRANÇOISE EYRIAUD, fille de Joseph, écuyer, seigneur de la Fenêtre, paroisse de Pérignac (1), élection d'Angoulême. L'époque de sa mort est inconnue ; mais sa postérité a continué jusqu'à nos jours à résider à Pérignac, dont elle a pris le nom, pour se distinguer des

(1) PÉRIGNAC, commune du canton de Blanzac (Charente).

autres branches de la même famille. Il laissa entre autres enfants dont les noms ne nous sont pas parvenus :

A. JACQUES, qui suit.

XIV. — PORTE (JACQUES DE LA), écuyer, seigneur de la Fenêtre, dont la vie est peu connue, vécut sous le règne de Louis XIV. Il épousa, vers l'âge de 35 ans, par contrat passé le 10 septembre 1692, LOUISE DE MASSOUGNE. Les recherches les plus minutieuses n'ont pu me faire découvrir la date de la mort de ce seigneur, non plus que celle de la naissance de ses enfants : étaient-ils protestants, et pour cette cause exclus des registres de l'Eglise? c'est ce qu'on ne saurait dire. Ce qui est certain, c'est que le lien d'attache légal manque ici, pour continuer la filiation. Cependant la tradition, la transmission des biens, et la résidence constatée au fief de la Fenêtre, près Pérignac, ne me laissent aucun doute sur la descendance. Je crois donc pouvoir affirmer qu'il naquit de ce mariage au moins deux enfants :

A. FRANÇOIS, qui porta le nom de la Porte aux Loups, et dont le prénom pourrait faire supposer qu'il eut pour marraine Françoise Eyriaud, sa grand'mère. En sa qualité d'aîné, il dut être détenteur du fief de la Fenêtre. Son acte de décès ne dit pas s'il fut marié, mais seulement qu'il mourut à Pérignac, le 12 janvier 1772, âgé d'environ 78 ans, ce qui mettrait la date de sa naissance vers 1694.

B. JEAN, qui suit.

XV. — PORTE (JEAN DE LA), écuyer, seigneur de Champaignon, qualifié aux Loups, me semble, comme je l'ai dit, sans que je puisse en donner la preuve certaine, être fils de Jacques et de Louise de Massougne. On voit, par son acte de décès, et ceux de

ses enfants, qu'il dut naître vers 1710; il se maria une première fois à MARIE LEVISTE, dame de Champagnon, antérieurement à 1734, par conséquent fort jeune, et eut d'elle trois enfants. Il se remaria, vers 1747, à JEANNE CHAPEAU, en eut un fils, et demeura veuf le 19 août 1777. Il mourut lui-même à l'âge d'environ 80 ans, dit son acte de décès, le 22 septembre 1791, et fut enterré à Pérignac. Les actes de naissance et de décès de la paroisse nous font connaître parmi ses enfants :

A. FRANÇOIS, qualifié aux Loups, comme son père, qui mourut à Pérignac, le 4 mars 1809, âgé d'environ 75 ans. L'acte mortuaire n'indique aucune alliance.

B. SUZANNE, qui mourut à Pérignac, âgée d'environ 46 ans, le 20 mars 1784, également sans alliance.

C. JEAN, issu du premier lit comme les deux précédents, mourut aussi à Pérignac, le 6 novembre 1786.

D. JOSEPH, qui suit.

E. RENÉE, qui épousa le sieur N. DE VARS, écuyer, et possédait deux domaines dans la paroisse de Pérignac, en 1780, comme l'indique le *Rôle des vingtièmes* imposés sur la noblesse d'Angoumois, nous semble également fille de Jean de la Porte; mais nous n'en avons pas de preuve certaine.

XVI. — PORTE (JOSEPH DE LA), écuyer, seigneur de Champagnon et la Fenêtre, qualifié aux Loups, paraît être le seul fils issu du mariage de Jean avec Jeanne Chapeau. Il naquit sous Louis XV, et vit les mauvais jours de la Révolution. Les événements de sa vie sont peu connus. On trouve, sur les registres de Pérignac, son acte de mariage, à la date du 19 mars 1790, avec ELISABETH OGIER DES GENTILS, fille de François, seigneur de

l'Erce, et de Elisabeth Chevalier. Il eut d'elle trois enfants, et mourut à Pérignac, à la fin de la Révolution, le 3 thermidor an XIII. Sa veuve lui survécut et mourut également à Pérignac, le 30 janvier 1821, âgée de 68 ans. Leurs enfants étaient :

A. FRANÇOIS-LOUIS-JOSEPH, né le 30 janvier 1791, sur lequel il n'existe aucun autre renseignement.

B. FRANÇOISE-CORNÉLIE, née à Champagnon, le 1^{er} mars 1793, épousa à Pérignac, le 28 mai 1816, LOUIS AUBRY, fils de Jacques et de Louise Menaut.

C. JEAN-THÉODORE, qui suit:

XVII. — PORTE (JEAN-THÉODORE DE LA), né à Blanzac, le 22 germinal an IV (1796), est inscrit sous le nom de *Laporte*. Il épousa, à vingt ans, le 30 janvier 1816, à la résidence de Blanzac, LUCE-JULIE-FÉLICITÉ VIDAUD DU DOGNON, fille de François, ancien percepteur, et de FÉLICITÉ MESNARD. Il était lui-même percepteur de Blanzac, lorsque survint la Révolution de 1830, qui le destitua. Des revers l'ayant forcé à vendre ses propriétés de la Fenêtre et de Champagnon, il crut pouvoir aller tenter fortune en Amérique, où il mourut. Sa veuve, restée à Blanzac, y est morte fort âgée. Elle avait eu huit enfants :

A. JACQUES, né à Blanzac, le 1^{er} novembre 1816, indiqué par les registres comme mort en bas âge.

B. IRMA-ÉLISABETH-FRANÇOISE, née à Blanzac, le 13 novembre 1818, mariée, le 28 novembre 1838, au même lieu, à ANDRÉ DENEAUVE, fils de Jean et de Marie-Françoise Verdeau.

C. MARIE-ADÈLE-FLORIDA, née à Blanzac, le 4 mars 1820, mariée au même lieu, le 1^{er} juin 1843, à PIERRE DUBOIS, banquier à Ruffec, fils de Jean et de Rose Béchet.

D. JOSEPH-BÉLISAIRE, né à Pérignac, le 22 octobre 1821, épousa au même lieu, le 8 mai 1865, MARIE-ALEXANDRINE VIDAUD DU DOGNON, sa cousine, née le 2 janvier 1835, fille de François et de Jeanne-Victoire Tabuteau. Peu de temps après son mariage, M. de la Porte a quitté le pays, pour passer aux îles, où sa trace s'est perdue.

E. MARIE-ÉLISA, née à Pérignac, le 13 janvier 1823, aujourd'hui religieuse au monastère du Bon-Pasteur d'Angers.

F. JEAN-EDMOND, né à Blanzac, le 28 mars 1827, mort à Santiago de Cuba, en 1856.

G. ADRIEN-PIERRE, né à Blanzac, le 19 juillet 1828, mort en Amérique, pendant la guerre de sécession.

§ IV. — *DE LA PORTE (BRANCHE DE BEAUMONT, ISSUE DE LA VALLADE).*

XIV. — PORTE (ARMAND DE LA), écuyer, seigneur de Beaumont (1), et Saint-Genis en partie, second fils de Jacques, écuyer, seigneur de Saint-Genis, Mirambeau, Beaumont, etc, et de Catherine de Morel, rapportés au XIII^e degré du § II, était né vers 1632, et vécut, comme son frère Henri, sous le règne de Louis XIV, sans quitter la religion réformée, malgré la défaveur dont elle était l'objet. Lorsque son père mourut, en 1654, il assista avec son frère et sa sœur à l'inventaire, dressé par ordre de leur mère, des titres et papiers de la famille. Il transigea avec Henri, son

(1) BEAUMONT, commune de Cravans, canton de Gémozac (Charente-Inférieure). Le château de Beaumont n'existe plus ; il n'en reste que les caves. On a construit récemment, sur ses ruines, une habitation moderne, entourée d'un vaste parc.

frère aîné, par acte passé au château de Beaumont, le 14 septembre 1657; et dans le partage des biens d'Isaac, leur grand-père, qui se fit en 1658, il obtint, pour sa part, partie de Saint-Genis et Beaumont, dont il prit le nom.

Il épousa, le 31 décembre 1663, à trente ans passés, **MARIE RODIER**, fille de Jean, seigneur de Tasseraut, avocat, et de Sara Marchais. — A l'époque de la recherche de la noblesse d'Angoumois par Daguesseau, intendant du Limousin, Armand, qui demeurait alors à Gémozac, près de Saintes, fut maintenu, avec Henri, son frère, écuyer, seigneur de Saint-Genis, Jacques, écuyer, seigneur d'Ancé, et Jean, écuyer, seigneur de Linières, ses cousins, à la date du 21 mai 1667, sur présentation des titres de la famille, remontant à 1344.

Il mourut le 4 juillet 1691, vers l'âge de soixante ans, au château de Gémozac. Sa veuve, qui lui survécut longtemps, fut déclarée tutrice de ses quatre enfants, le 31 août de la même année; unie à Henri, son beau-frère, et à Armand, son neveu, auteur de la branche d'Estrades, elle fut maintenue dans sa noblesse, une seconde fois, par ordonnance de Begon, intendant de la Rochelle, d'où relevait Gémozac, le 17 mai 1699, et vivait encore à l'époque du mariage d'Armand, son fils, en 1719. Ses enfants sont :

A. **ARMAND**, qui suit.

B. **MARIE**, nommée dans l'acte de tutelle établi à la mort de son père, en 1691.

C. **LOUISE**, nommée dans la même pièce avec sa plus jeune sœur.

D. **MADELEINE**, dont on ne connaît que le nom.

XV. — **PORTE (ARMAND DE LA)**, écuyer, seigneur de Beaumont, et Saint-Genis en partie, Comarque, naquit à Bianne, vers

1675, et vécut sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Comme son père, il suivit la religion réformée. Les détails de sa vie sont peu connus.

Il n'était plus jeune, lorsqu'il épousa, à Bordeaux, le 8 mai 1719, FRANÇOISE-MARIE DE QUEUX, fille de Jacques, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, et de Louise Gaillard. Son nom figure dans une convocation du ban de la noblesse de Saintonge à Saint-Jean-d'Angély, en 1758 ; mais il fut dispensé de servir, à cause de son grand âge. Nous le trouvons encore fournissant le dénombrement de sa maison noble de Bianne, située en Blaye, qu'il possédait du chef de sa femme, le 2 août 1765 ; et se faisant représenter par Simon, son fils, le 1^{er} septembre 1766, pour rendre hommage à François-Armand du Plessis, maréchal, duc de Richelieu, comte de Cosnac, du fief de Puygourneau, situé dans la paroisse Saint-Thomas de Cosnac, et relevant du comté de Cosnac, au devoir d'une paire de gants blancs. Il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans. Marie de Queux, restée veuve, mourut au château de Beaumont, le 29 juillet 1769, laissant pour enfants :

A. ANDRÉ-ARMAND, qui suit.

B. JACQUES-HENRI, écuyer, seigneur de Rioux et la Richardière, servit dans la cavalerie, où il était capitaine en 1759. Il épousa au temple protestant de Cognac, le 30 novembre 1768, MADELEINE-ESTHER PYNHOT, fille de Charles-Samuel, chevalier, et de Anne-Julie de Clervaux, dont il n'eut point d'enfants. On le voit, la même année, assister à l'inventaire de feu André-Armand, son frère, décédé. Il mourut à Gémozac, le 11 janvier 1787.

C. SIMON-FÉLICIEN, écuyer, seigneur de Champeaux, assista pour son père au ban de la noblesse de 1758. Il servit, comme ses frères, dans la cavalerie, et était officier à l'époque du ma-

riage de son aîné, auquel il assista, en 1763. Il rendit pour son père un hommage en 1766, et fut convoqué aux assemblées de la noblesse de l'élection de Saintes, en 1789, pour son fief de Puygourneau. Pendant la Révolution, il fut incarcéré à Brouage, et mourut sans alliance, en fructidor an VIII.

D. SUZANNE-LOUISE, nommée comme présente dans le contrat de mariage de André-Armand, son frère.

E. MARIE-HENRIETTE, dont on ne connaît que le nom.

XVI. — PORTE (ANDRÉ-ARMAND DE LA), écuyer, seigneur de Beaumont, Comarque, Cravans, etc., né vers 1725, vécut sous le règne de Louis XV, et entra jeune au service, comme ses deux frères. Il fut reçu cornette au régiment de cavalerie de Saint-Simon, le 22 janvier 1743, et breveté capitaine d'une compagnie de Cheval-Légers, au régiment d'Archiac, le 1^{er} août de la même année. Mais il quitta la carrière des armes pour se marier, après avoir reçu la croix de Saint-Louis.

Le 12 septembre 1752, il épousa MARTHE DE LA PORTE, fille d'Armand, chevalier, seigneur de Saint-Genis, et de Marthe Drouet, dame de Cravans. A cette occasion, il fut émancipé par son père au château de Beaumont, le 4 février 1752, en présence de Henri de la Porte, chevalier, seigneur d'Estrades, son cousin. Peu de temps après, la dame Marthe Drouet, sa belle-mère, veuve de Armand de la Porte, chevalier, seigneur de Saint-Genis, lui fit donation entre-vifs, le 16 février 1755, de sa terre et seigneurie de Cravans et de partie de ses droits sur celle de Beaumont, le tout évalué à la somme de cinquante-cinq mille francs. Mais il perdit bientôt sa femme, sans qu'elle lui eût donné d'héritiers. Les *Bulletins archéologiques de la Charente* ont publié

un Rôle du ban et arrière-ban de la noblesse de Saintonge et Angoumois, pour 1758, dans lequel figure André-Armand de la Porte, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il se remaria, par contrat du 3 octobre 1763, à MARIE-HENRIETTE PANDIN, fille de Jean-Gaspard, chevalier, seigneur de Romfort, et de feu Elisabeth Green de Saint-Marsaut. Parmi les témoins du mariage, célébré à l'église réformée de Cognac, se trouvait Henri de la Porte d'Estrades, qui est désigné comme cousin issu de germain du marié.

André-Armand descendit au tombeau dans le courant de 1768, ainsi que le témoigne un inventaire dressé par ordre de Marie-Henriette Pandin, sa veuve, le 15 novembre de cette année. Par une sentence du lieutenant général de Saintonge, du 11 janvier 1769, elle fut instituée tutrice et curatrice de ses enfants : Marthe, Gaspard-Armand, Marie-Jeanne et Louis-Jean ; de l'avis de messire Jacques-Henri de la Porte, major de cavalerie, et de messire Simon de la Porte de Champeaux, chevaliers, oncles paternels des mineurs.

La même fit constater, le 16 mars 1780, par une enquête de notoriété faite devant le lieutenant général de la sénéchaussée de Saintonge, la noblesse, descendance et filiation de Gaspard-Armand, son fils aîné, alors âgé de treize ans. La date de sa mort est inconnue. Ses enfants étaient, comme il a été dit :

A. MARTHE, née en 1764, mariée, en 1782, à PHARAMOND DE SAINT-LÉGIER, écuyer, seigneur d'Orignac.

B. GASPARD-ARMAND, qui suit.

C. MARIE-JEANNE, dont le nom seul est connu.

D. LOUIS-JEAN, né le 4 octobre 1768, à Gémozac, était sous-lieutenant au régiment d'Angoumois-Infanterie à l'époque de la Ré-

volution. Il fut convoqué, en 1789, pour l'assemblée de la noblesse de la Rochelle, suivit les princes en émigration, et revint mourir dans son pays, à Périgny, en 1807, épuisé de fatigues et sans avoir été marié.

XVII. — PORTE (GASPARD-ARMAND DE LA), écuyer, seigneur de Beaumont et Cravans, qualifié plus tard marquis, naquit le 10 mai 1766, et vécut dans les époques orageuses du règne de Louis XVI, de la Révolution et de l'Empire. Ayant perdu son père en 1768, il fut élevé sous la tutelle de sa mère, qui fit faire à son sujet, en 1780, une enquête de notoriété de noblesse, probablement dans le but de le faire admettre aux Pages. Trois ans après, il entra, comme sous-lieutenant, au régiment du Roi-Cavalerie, sur preuves dressées par Chérin, à la date du 16 août 1783, dont l'original se trouve au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Il était lieutenant au même corps à l'époque de l'assemblée provinciale de la noblesse de Saintonge, en 1789, dont il signa le procès-verbal : le marquis de la Porte.

Il épousa, en 1790, CATHERINE-LOUISE COTTIN DE LA THULLERIE, fille de Jean-Jacques, chevalier, seigneur de Mauregard, capitaine de cavalerie, et de Jeanne-Louise Renouard, dont il eut un fils. Devenu veuf, à vingt-sept-ans, il se maria, en 1794, à MARIE-ANNE-ANTOINETTE DE FRÉTARD D'ESCOYEUX, fille de Louis, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, et de Louise de Saint-Mathieu, dont il eut quatre enfants. Ce fut le premier de sa branche qui prit le surnom aux Loups, tiré d'un des meubles de son écu. Il ne paraît pas avoir émigré, et laissa de ses deux mariages cinq enfants, dont un du premier lit :

A. JEAN-ARMAND, qui suit.

B. GASPARD-ALPHONSE, écuyer, né à Saintes, le 11 novembre 1798, entra, à la Restauration, dans le service des forêts, où il était sous-inspecteur, lorsqu'il épousa, à Saintes, le 5 juin 1832, DELPHINE DE BOSCAL DE REALS DE MORNAC, fille du comte Charles-François, député, officier de la Légion d'honneur, et de Jeanne-Louise Martin de Bonsonge. M. de la Porte mourut à Saintes, en 1840, laissant trois filles :

1° CAROLINE, mariée, en 1858, à LUDOVIC DE MAZIERAS.

2° MARIE, mariée, le 22 novembre 1859, à GUSTAVE DE JAMES.

3° CLOTILDE, mariée, le 10 juillet 1860, à PROSPER DE JAMES.

C. PHARAMOND-AMÉDÉE, écuyer, né à Beaumont, le 28 janvier 1800, entra dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, et devint directeur à Niort. Il avait épousé à Saint-Dizant-du-Gua, le 12 novembre 1833, EUGÉNIE-MARIE-ANNE MANÈS, fille de Charles-Marie, et de Madeleine Fribault, dont quatre enfants, morts en bas âge, à l'exception d'un seul. Sa veuve s'est remariée à Paris, le 24 novembre 1869, au marquis des Roches de Savignac. Son fils,

1° JEAN-ARMAND-AMÉDÉE, né à Niort, le 20 juin 1848, était, au commencement de 1877, auditeur au Conseil d'État, et secrétaire du ministre des travaux publics. Il est aujourd'hui député de Niort et membre du Conseil général des Deux-Sèvres. Il a épousé, le 7 janvier 1879, HENRIETTE ALLAIN-TARGÉ, fille du député de ce nom.

D. ZOÉ-ÉMELINE, née à Beaumont, le 10 juin 1803, s'est mariée, le 27 octobre 1828, à JEAN-CÉSAR MAUDUIT DE KERLVIVIO.

E. HORTENSE, née à Beaumont, le 31 mai 1805, s'est mariée, le 29 mai 1833, à FRANÇOIS-NICOLAS HUON DE LÉTANG.

XVIII. — PORTE (JEAN-ARMAND DE LA), qualifié marquis de la Porte aux Loups, né à Pons, le 10 mars 1791, passa son en-

fance au milieu des émotions terribles que les guerres de la Vendée répandirent dans tout l'Ouest, et au bruit des gloires de l'Empire. Il avait vingt-trois ans à l'époque de la Restauration, et s'empressa de prendre du service dans les Chevaux-Légers ; mais il y resta peu, et se maria, le 20 avril 1820, à Mondion (Vienne), avec Mademoiselle VICTORINE-HÉLÈNE-MARIE DE LA BROUË DE VAREILLES, comtesse d'Hust et du Saint-Empire, fille de Ferdinand-Maximilien-Louis, marquis de Vareilles, et de Louise-Marie Prévost-Sansac de Touchimbert. A partir de cette époque, M. de la Porte se retira à Poitiers, pour administrer les propriétés qu'il possédait en Poitou. Il vendit la terre de Beaumont, en 1860, et termina sa vie en juillet 1863, au château de la Couetterie (Sarthe), laissant deux enfants :

A. JEAN-GABRIEL, qui suit.

B. GASPARD-LOUIS-HENRI, qualifié comte d'Hust, né le 28 janvier 1832, à la Roche de Vouneuil, près Poitiers, épousa en premières noces, le 8 janvier 1855, au château de Salles, près la Mothe-Saint-Héraye, LOUISE-AGATHE-JUNIA DE LESCOURS, fille de Charles-Léon, comte de Lescours, ancien officier de chasseurs, et de Louise-Henriette-Félicie Green de Saint-Marsaut. Devenu veuf en 1858, il se remaria, le 17 mai 1865, à HENRIETTE D'ARGY, fille du comte Charles-Augustin d'Argy, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel de cavalerie, et de Victoire Besnard de Chesnay.

La guerre de 1870 le trouva, comme ses cousins, prêt à marcher à l'ennemi. Il partit comme brigadier aux Eclaireurs volontaires de l'Ouest et fit courageusement la campagne de 1871. Il est mort à Royan, le 7 juin 1876, à l'âge de 43 ans, laissant un fils du premier lit et une fille du second :

1° *HENRI-ARMAND*, né au château de Salles, le 28 novembre 1855, entré à Saint-Cyr en 1876; il est aujourd'hui sous-lieutenant d'infanterie.

2° *MARIE-CAROLINE-GABRIELLE*, née au château de la Couetterie, le 4 août 1867.

XIX. — *PORTE (JEAN-GABRIEL DE LA)*, comte d'Hust, qualifié marquis de la Porte aux Loups, né à la Roche de Vouneuil, le 19 mars 1829, se trouva, fort jeune, à la tête d'une grande fortune. A l'âge de 28 ans, il épousa à Angers, le 27 janvier 1857, *CATHERINE-ÉMILIE DE GRANDSAIGNE*, fille de Louis, ancien garde du corps, et de Césarine-Antoinette de Terves. Après s'être distingué, comme son frère, pendant la guerre de 1870, en combattant courageusement parmi les volontaires de l'Ouest, M. de la Porte est passé au Canada en 1873, en laissant un seul enfant :

A. *LOUIS*, né le 22 novembre 1857, au château de la Couetterie, encore célibataire.

§ V. — *DE LA PORTE (BRANCHE D'ESTRADES, ISSUE DE LA VALLADE).*

XV. — *PORTE (ARMAND DE LA)*, écuyer, seigneur d'Estrades (1), Linières, etc., fils de Henri, écuyer, seigneur de Saint-Genis, et de Henriette de Morel, rapportés au XIV^e degré du § II, était né vers 1657, et vécut sous Louis XIV, dans la fidélité à la Réforme. Il vit toutes les persécutions des protestants d'Angou-

(1) *ESTRADES*, commune de Verdille, canton d'Aigre (Charente), vieux logis seigneurial encore debout sur une éminence, à une petite distance du bourg, avec de vastes jardins, une garenne de vieux arbres et une chapelle funéraire.

mois, ainsi que les missions bottées du marquis de Boufflers. Les troubles de la province, à cette époque, expliquent bien que les papiers de famille des religionnaires se soient égarés. On arrive cependant à reconstituer la filiation, à l'aide des généalogies des familles alliées.

Le père d'Armand était mort, lorsqu'il épousa, le 9 février 1692, LOUISE DE MONTALEMBERT, fille de René, chevalier, seigneur d'Estrades, de la branche de Vaux, et de Louise Geoffroy du Breuil. Cette jeune femme, ayant hérité de son frère Jacques, porta à son mari la terre d'Estrades, située au voisinage de Ruffec, qui passa ensuite à ses enfants. On croit qu'étant devenu veuf, Armand se remaria avec MARIE DE GORET ; mais il n'en eut pas d'héritiers. Il vivait encore en 1710, et laissa après lui :

A. HENRI, qui suit.

B. MARIE-MADELEINE, née en 1709, mariée à THÉODORE BROUSSARD, de la famille Broussard de Fontmarais, seigneur de Villaret, en Angoumois.

XVI. — PORTE (HENRI DE LA), écuyer, seigneur d'Estrades, né vers 1700, vécut sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Il ne peut être, comme le croit M. de Chergé, l'arrière-petit-fils du précédent, mais seulement son fils, car il est nommé dans l'acte de mariage de André-Armand de la Porte de Beaumont, avec Henriette Pandin, qui fut célébré à Cognac, le 18 novembre 1763, comme cousin issu de germain du futur.

Il épousa, d'après les *Rôles Saintongeais*, vers 1725, ELISABETH BROUSSARD, sœur de son futur beau-frère, Théodore Broussard, et fille de Bertrand, seigneur de Fontmarais, d'une ancienne famille de négociants réformés de Cognac, et d'Elisabeth

Gausen. Son nom figure, en 1745, sur un *Rôle de capitation*, signé Barentin. L'époque de sa mort est inconnue, mais postérieure à 1763. Il ne laissa qu'un fils :

A. JACQUES, qui suit, — et deux filles dont les noms sont douteux et les alliances incertaines.

XVII. — PORTE (JACQUES DE LA), chevalier, seigneur d'Estrades et du Maine-Pichet, naquit au château d'Estrades, en 1729. A l'âge de vingt-neuf ans, il épousa, à Cognac, en 1758, MARIE-JULIE LÉRIGET, fille de François, sieur des Rouchères, négociant à Cognac, et d'Anne Bernelet, Les fils qu'il eut de ce mariage étaient déjà majeurs lorsque la terre d'Estrades fut mise en vente dans les *Affiches du Poitou* de 1784, avec moyenne justice, maison du seigneur, métairies, fuye, futaie, dîmes, etc. Il alla habiter alors le fief de la Rigoletterie, paroisse de Saint-André, près Cognac, et mourut en 1811, le 12 octobre, au château de Lusaudière, en Poitou, à l'âge de 82 ans. De son mariage étaient nés huit enfants :

A. HENRI-GASPARD, qui suit.

B. JACQUES-GASPARD, né le 10 octobre 1762, entra comme cadet-gentilhomme dans le régiment de Guyenne-Infanterie, en 1778; il émigra en 1792, et revint se faire tuer glorieusement en Vendée, dans la célèbre insurrection de ce pays.

C. MARIE, qui épousa, le 11 novembre 1782, dans l'église réformée de Villefagnan, LOUIS-PIERRE DE SAINT-MARTIN, fils de Louis, seigneur des Granges, et de Marianne le Coq de Boisbaudran.

D. VICTOIRE, mariée à JEAN-GUY GUÉRIN DE FONTJOYEUSE, dont la postérité habite la Guadeloupe.

E. HENRIETTE, baptisée, le 5 octobre 1763, dans l'église réfor-

mée de Villefagnan, décédée à Angoulême, le 21 janvier 1842, dans sa soixante-dix-huitième année, sans avoir été mariée. Ruinée par la Révolution, elle se livra à l'enseignement, et tint longtemps à Angoulême un pensionnat qui jouissait de la plus légitime réputation.

F. JULIE, mariée à N. D'ARNAUD, pasteur à Pons.

G. ESTHER, morte sans alliances à la Rigoletterie, près Cognac.

H. ÉLISABETH, mariée à HENRI MOREAU.

XVIII. — PORTE (HENRI-GASPARD DE LA), écuyer, né à Cognac, le 20 mai 1760, était déjà dans le régiment de Guyenne-Infanterie, comme officier, quand son frère y entra en 1778. Ils comparurent l'un et l'autre à la vente qui fut faite, en 1786, de la terre et seigneurie d'Estrades, à Jacques-Louis Louveau de la Règle, capitaine des vaisseaux du roi. Antérieurement à cette catastrophe, Henri-Gaspard, à peine âgé de vingt-deux ans, avait épousé, à Augé, le 12 janvier 1782, MARIE-FÉLICITÉ DE LIVENNE, fille de Jean-Charles, baron et comte de Balan, et de Marie-Paule de Livenne. Ce mariage amena l'abjuration que fit M. de la Porte de la religion réformée.

En 1789, il fut convoqué aux assemblées de la noblesse de Saintonge, pour l'élection des députés aux Etats généraux. Bientôt après, la Révolution étant survenue, il partit avec son frère pour l'émigration, et alla servir à l'armée de Condé, de 1791 à 1799. Il s'y conduisit comme un héros, fut blessé le 13 août 1796, à l'affaire de Kamlach, reçut le brevet de capitaine en 1798, et bientôt après, celui de lieutenant-colonel. Mais, forcé de quitter l'armée à cause de ses blessures, et ne pouvant rentrer en France, il ne dédaigna pas de se vouer à la modeste carrière de

professeur. Il fit l'éducation des enfants du comte Czacki, et contribua à l'organisation du collège de Kremenitz.

Après vingt ans de séjour dans ces lointaines contrées, le retour de nos rois le rappela dans sa patrie. Il reçut aussitôt la croix de Saint-Louis et le poste de conseiller de préfecture à Angoulême. Dans cette paisible fonction, il acheva une vie longtemps tourmentée, après avoir contracté mariage pour la seconde fois, en 1821, avec MARGUERITE BARBOT DE LA TRÉSORIÈRE, fille de Jean-Marc, ancien capitaine et chevalier de Saint-Louis, et de Marguerite Chatenet. Il eut de cette union une fille qui ne vécut pas, et mourut lui-même en 1823, à Paris, laissant quatre enfants de sa première femme :

A. JACQUES-GASPARD, qui suit.

B. CHARLES, baptisé à Passirac, le 31 mars 1786, tué à l'âge de vingt-deux ans au service de la France, pendant les guerres de l'Empire en Espagne.

C. ANNE-MARIE-VICTOIRE, née au Bouquet, paroisse de Javerzac, près Cognac, le 28 décembre 1789, et mariée, le 26 avril 1812, à JEAN-PIERRE DAVID, fils de Jean-Pierre, et de Jeanne Labonne.

D. MARIE-ALEXANDRINE, née, comme sa sœur, au Bouquet, en 1791, et mariée à Angoulême, le 15 novembre 1820, à PIERRE CALLANDREAU, procureur du roi, fils de Léonard, notaire royal, et de Anne Bourgier. M. Callandreau devint conseiller à la cour de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur et député de la Charente.

XIX. — PORTE (JACQUES-GASPARD DE LA), qualifié baron de la Porte aux Loups, naquit au château du Châtelard, paroisse de Passirac, le 18 décembre 1784. Resté orphelin en 1791, par la

mort de sa mère et l'exil de son père, il fut élevé, ainsi que ses frères, par des parents dévoués. Il entra volontaire dans les troupes impériales, au 20^e régiment de Dragons, en 1804, fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1807, sous-lieutenant en 1808, et poursuivit glorieusement la carrière des armes. Il était déjà chef d'escadron, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il épousa, à Langonnet (Morbihan), le 12 février 1825, ROSALIE-ALEXANDRINE DE LIVENNE, sa cousine germaine, fille unique de Charles-Joseph de Livenne, baron de Balan, et dernière héritière du nom et du titre qu'elle porta à son mari. Gaspard de la Porte devint, dans la suite, major de cavalerie à l'École de Saumur, chef du bureau des remontes au ministère de la guerre, et intendant militaire. Il est mort aux Méricots, près Angoulême, le 18 décembre 1860, à l'âge de soixante-seize ans, laissant divers écrits estimés sur l'amélioration de la race chevaline. Un seul enfant lui survécut :

A. CHARLES-CÉLESTIN, qualifié baron de la Porte aux Loups, né à Langonnet, le 6 novembre 1825. Ce jeune homme entra dans l'administration des haras, et devint directeur de celui d'Hennebon. Il avait épousé, le 18 décembre 1854, à Fontainebleau, LOUISE-JULIE CORBIN DE SAINT-MARC, fille d'Auguste-Hippolyte, ancien avocat à la Cour de Paris, et de Pauline Brulley. Cette union ne fut pas féconde. M^{me} de la Porte mourut sans enfants, dans la terre des Méricots, près Angoulême, le 15 octobre 1870.

Désespéré de la perte qu'il venait de faire et de nos revers dans la guerre contre les Prussiens, M. de la Porte prit les armes avec la jeune noblesse de l'Ouest, qui se ralliait au nom de Charette. Il entra dans cette glorieuse phalange qui devait

s'immortaliser à Patay, et parcourut avec elle toutes les étapes de la lutte ; mais il ne put jouir de la gloire qu'il avait si bien méritée. La mort l'atteignit à la fin de la campagne, dont les fatigues avaient épuisé sa vie. Il succomba le 24 mars 1871, à Saint-Hilaire (Manche). Il était le dernier des de la Porte d'Estrades. Sa fin fut celle qui convenait à un gentilhomme, puisqu'il mourut pour la France. On a de lui un ouvrage remarquable d'archéologie : *Karnac, nouvelle interprétation de ses monuments, par le baron Charles de la Porte aux Loups. (1 vol. in-8°, Quimperlé, 1866.)*

Sa mère ne put résister à cette suprême épreuve ; elle s'éteignit à Angoulême, en 1871, laissant sa fortune à ses neveux.

Il ne reste plus aujourd'hui de l'antique maison des de la Porte aux Loups, que très peu de rejets. Les branches de Lusignac et de la Vallade sont éteintes ; celle de Pérignac est allée finir en Amérique ; celle d'Estrades a perdu, en 1871, son dernier et glorieux chef. Celle de Beaumont, la seule qui ait survécu, est représentée par le jeune LOUIS DE LA PORTE, fils de Jean-Gabriel ; par HENRI-ARMAND DE LA PORTE, son cousin germain ; et par JEAN-ARMAND AMÉDÉE DE LA PORTE, député des Deux-Sèvres.





PIÈCES JUSTIFICATIVES

PREUVES POUR SAINT-CYR EN 1688.

RELEVÉES AU TOME DEUXIÈME DES PREUVES DE LA NOBLESSE
DES DEMOISELLES DE SAINT-CYR, MANUSCRIT DE D'HOZIER, AU CABINET DES TITRES
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (1).

*PREUVES de noblesse de demoiselle MARIE DE LA PORTE DE
LUSIGNAC, présentée pour être reçue dans la communauté des de-
moiselles de Saint-Louis, à Saint-Cyr, au mois d'octobre 1688.*

*ARMES : D'azur, à deux loups passants d'or, l'un sur l'autre, à
une fasce en devise, de gueules.*

Extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Notre-Dame
de Lusignac, au diocèse de Périgueux, signé, par collation du
8 août 1688, Jacquet, greffier de la sénéchaussée de Périgueux,
et légalisé, portant que Marie, fille de Jean-Hélie de la Porte,
chevalier, seigneur de Lusignac, et de dame Marthe de la Tou-
che, naquit et fut baptisée le 26 janvier 1680.

Premier degré. — Contrat de mariage de messire Hélie de la
Porte, chevalier, seigneur de Lusignac, fils de messire Pierre de
la Porte, chevalier, baron de la Saludie, co-seigneur de la Porte,
de la Guillermie et de Vermerot, et de dame Marie de Lageard,

(1) Tous nos efforts ayant été inutiles pour retrouver le texte des Main-
tenues de noblesse qui furent délivrées aux divers membres de la famille de
la Porte aux Loups, dans les années 1580, 1599, 1635, 1667 et 1699, nous
avons reproduit ici : 1° les Preuves de noblesse pour la Maison royale de
Saint-Cyr en 1688, dont l'original existe, signé de la main même de d'Hozier,
juge d'armes en France ; 2° celles pour une sous-lieutenance de cavalerie,
établies, en 1783, par Chérin, généalogiste des ordres du Roi.

avec demoiselle Marthe de la Touche, fille de messire Jacques de la Touche, chevalier, seigneur de Chillac, et de dame Marguerite Cholet. Ce contrat, du 2 juillet 1674, reçu par Ganneau, notaire à Blanzac, en Angoumois.

Deuxième degré. — Contrat de mariage de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur de Puignaud, fils de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de la Porte, et de damoiselle Françoisse de Beynac, avec damoiselle Marie de Lageard, fille de messire Philippe de Lageard, chevalier, seigneur de Saint-Martial, Viveyrol, Charvard et Beauregard, et de dame Renée Goulard. Ce contrat, du 29 août 1651, reçu par Seguin, notaire au bourg de Charvard, en Périgord.

Ordonnance du sieur de Montozon, subdélégué par M^e Pelot, intendant en Guyenne, rendue à Périgueux, le 14 janvier 1667, par laquelle il donne acte à messire Pierre de la Porte, chevalier, seigneur de Lusignac, la Porte et la Saludie, et à François de la Porte, écuyer, capitaine et major de la citadelle de Metz, et à messire Pierre de la Porte, prieur de Cornuel et curé de Lusignac, de la représentation qu'ils avaient faite de leurs titres depuis l'an 1300, pour la justification de leur noblesse immémoriale. Cet acte signé Montozon, et contresigné Bonnet.

Vente des repaires nobles du Colombier, de Vermerot et de la Guillermie, faite, le 4 mai 1654, à messire Pierre de la Porte, chevalier, seigneur de la Porte de Lusignac, par messire Louis de Briançon, seigneur de la Saludie. Cet acte reçu par Beaufort, notaire au Châtelet de Paris.

Hommage de la seigneurie de la Porte, de la baronnie de la Saludie et de la viguerie de Lusignac, fait, le 18 juin 1666, à messire Guillaume le Roux, évêque de Périgueux, par messire

Pierre de la Porte, chevalier, seigneur de Lusignac. Cet acte signé Reynaud.

Commission de lieutenant-colonel du régiment de Hautefort, pour le capitaine de la Porte, donnée par le roi le 4 août 1650.

Troisième degré. — Contrat de mariage de Jean de la Porte, écuyer, fils de Remond de la Porte, écuyer, seigneur de la Porte, et de damoiselle Marguerite de Lambert, avec damoiselle Françoise de Beynac, fille de messire Jean de Beynac, seigneur de la Roque et de Taillac, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et de dame Marie de Fumel, sa veuve. Ce contrat, du 15 juin 1611, reçu par Debarri, notaire à la Roque, en Périgord.

Ordonnance rendue à Périgueux, le 10 mai 1635, par le commissaire député par le roi pour le régallement des tailles en Guyenne, par laquelle Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Lusignac, en Périgord, est maintenu dans sa noblesse, après l'avoir justifiée par titres, depuis l'an 1262. Cet acte signé de Verthamont et de Gourgue.

Hommage de la viguerie du bourg et de la paroisse de Lusignac, et du mas du Colombier, fait, le 23 décembre 1622, à messire François de la Beraudière, évêque de Périgueux, par noble Jean, seigneur de la Porte, écuyer. Cet acte signé Archambaud.

Quatrième degré. — Contrat de mariage de Remond de la Porte, écuyer, fils de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de la maison noble de la Porte, dans la paroisse de Lusignac, et de damoiselle Catherine de la Baume, avec damoiselle Marguerite de Lambert, fille de Bertrand de Lambert, conseiller du roi et magistrat au siège de Périgueux, et de damoiselle Jeanne du Laux.

Ce contrat, du 26 juillet 1566, reçu par Faure, notaire à Périgueux.

Testament de damoiselle Catherine de la Baume, fait le 27 juillet 1529, par lequel elle fait ses légataires damoiselle Jacqueline de Pellegrue, sa mère, et Bertrand, Jacqueline et Marie de la Porte, ses enfants, institue son héritier universel Jean de la Porte, son mari, écuyer, seigneur de la Porte, et lui substitue Remond de la Porte, son fils aîné. Cet acte reçu par Vigier, notaire à Lusignac.

Cinquième degré. — Contrat de mariage de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de la Porte, avec damoiselle Catherine de la Balme, fille de François, seigneur de la Balme et de la Moline, et de Jacqueline de Pellegrue. Ce contrat, du 19 mai 1522, reçu par Monnier, notaire au lieu de la Moline, diocèse de Périgueux.

Testament de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de la Porte, fils de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Champniers et de Chambon, et de damoiselle Jeanne du Bari, fait le 11 oct. 1540, par lequel il ordonne sa sépulture dans l'église de Lusignac, auprès de ses prédécesseurs ; fait ses légataires Remond, Jacqueline et Marie de la Porte, ses enfants, et de Catherine de la Baume, sa première femme, et Jean et Guillaume de la Porte, ses enfants, et de Léonarde Joumard, sa deuxième femme ; et institue son héritier universel Bertrand de la Porte, son second fils, et de Catherine de la Baume, auquel il substitue ses autres enfants. Cet acte reçu par Rouvier, notaire à Lusignac.

Sixième degré. — Transaction faite, le 30 juillet 1520, entre noble et puissant Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Champniers, et Jean de la Porte, son frère, protonotaire apostolique,

sur les différends qu'ils avaient pour le partage de la succession de Jean de la Porte, seigneur de Chambon, et de Jeanne du Bari, leurs père et mère. Cet acte reçu par Milanges, notaire à Bordeaux.

Transaction faite, le 30 juillet de l'an 1520, entre noble homme Jean de la Porte, seigneur de Champniers-aux-Bruns, messire Jean de la Porte, protonotaire apostolique et Paul de la Porte, écuyer, enfants de Jean de la Porte, et Jean de la Porte, leur cousin germain, écuyer, fils de messire Tristan de la Porte, écuyer, seigneur de la Veytoure; sur les différends qu'ils avaient pour le partage de la succession de Alain de la Porte, seigneur de la Porte, et d'Agnès de Bléderan, sa femme, leur aïeul et aïeule, qui était fille et héritière de dame Marguerite Brune, dame de Champniers. Cet acte reçu par Milanges, notaire à Bordeaux.

Contrat de mariage de noble Françoise de la Porte, assistée de nobles Jean, François et Tristan de la Porte, ses frères, seigneurs de Champniers, Chambon, et co-seigneurs de la Veytoure, de la Vallette, de la Porte et de Florac, avec noble Bernard Joumard, damoiseau, fils de noble Audoin, seigneur de Souferte. Ce contrat, du 22 septembre 1477, reçu par Decharlan, notaire à Champniers-aux-Bruns, au diocèse de Limoges.

Septième degré. — Acte du 16 mars 1419, par lequel Henri de Requiran et Yves de Requiran, sa sœur, héritiers d'Annette Foucaude, veuve de Bernard de la Chapelle, notaire à Périgueux, cèdent à Hélie, Alain, Guillaume et Almoïde de la Porte, enfants d'Aymar de la Porte, damoiseau de Lusignac, et de damoiselle Marie Cothette, sa veuve et leur tutrice, le repaire de la Vergne-Foucaud, pour les droits qu'ils prétendaient à cause de la dot qui avait été promise à Huguette Foucaude, leur aïeule, par

Pierre Foucaud, abbé de Brantôme, et par Guillaume Foucaud, son frère, lorsqu'elle fut mariée avec Arnaud de la Porte, leur grand-père. Cet acte reçu par Maximin, notaire à Périgueux.

Huitième degré. — Hommage fait, le 13 mai 1400, à messire Pierre, évêque de Périgueux, par Aymar de la Porte, damoiseau, à cause de la viguerie du bourg de Lusignac, et du mas du Colombier, qui lui appartenait comme héritier d'Arnaud de la Porte, son père, damoiseau.

Aveu et dénombrement d'héritages assis dans la paroisse de Verteillac, donné, le 2 février 1399, à noble homme Aymar de la Porte, damoiseau, fils d'Arnaud de la Porte, et petit-fils d'Ithier de la Porte, damoiseau.

Neuvième degré. — Quittance de la somme de quarante-cinq deniers d'or, payés, le 1^{er} janvier de l'an 1396, par Arnaud de la Porte, damoiseau de Lusignac, à damoiselle Anne de la Porte, sa sœur, pour le reste de la dot qui lui avait été constituée par Ithier de la Porte, son père, damoiseau, lorsqu'elle fut mariée avec Hélié Roux, de la paroisse de Montberlon en Périgord. Cet acte reçu par Etienne, notaire à Périgueux.

Dixième degré. — Assignation de la dot de Marguerite de la Porte, femme d'Hélié Aucher (Authier), damoiseau de la chapelle de Grésignac, faite, le samedi après la fête de saint Martial de l'an 1362, par Ithier de la Porte, son père, damoiseau, du consentement d'Arnaud de la Porte, son fils.

Onzième degré. — Donation d'héritages assis à Lusignac, faite, le 9^e des kalendes de janvier de l'an 1336, par Guillaume de la Porte, damoiseau, fils d'Arnaud, à Geofroy de la Porte, son frère, damoiseau.

Acte du 13^e des kalendes d'août de l'an 1301, par lequel Arnaud

et Geoffroy de la Porte frères, clerks et donzels de Lusignac, s'obligent de payer la somme de quatre-vingts livres, pour le reste de la dot qu'ils avaient promise à Marie de la Porte, leur sœur, en faveur de son mariage avec Pierre Hélié, damoiseau.

Douzième degré. — Sentence arbitrale rendue, le 11 des nones de décembre de l'an 1300, entre Arnaud et Geoffroy de la Porte, enfants d'Ithier de la Porte, damoiseau de Lusignac, et dame Imburge, femme de Hélié de la Motte, sur les différends qu'ils avaient pour la succession de Guillaume des Roches, damoiseau, qui avait fait son testament l'an 1291.

Vente d'un hommage auquel étaient obligés Guillaume et Béatrix de la Porte, héritiers d'Ithier de la Porte, faite, le lundi après la fête de la Pentecôte de l'an 1297, à Hélié de la Motte, damoiseau, par Pierre-Henri de la Tour-Blanche, chevalier.

Treizième degré. — Vente des terres de la Bachelerie, faite, le 8^e des ides d'octobre de l'an 1262, à Guillaume et Armand Bachelard, par Geoffroy de la Porte, chevalier, de la paroisse de Lusignac, et par Ithier de la Porte, son frère, du consentement d'Ithier et de Aymar de la Porte, ses enfants.

NOUS CHARLES D'HOZIER, *conseiller du roi, généalogiste de sa maison, juge général des armes et blasons de France, et chevalier des ordres militaires des saints Maurice et Lazare de Savoie,* CERTIFIONS au roi que demoiselle MARIE DE LA PORTE DE LUSIGNAC a la noblesse nécessaire pour être reçue dans la communauté des demoiselles de Saint-Louis, à Saint-Cyr, comme il est justifié dans les actes énoncés dans cette preuve, que nous avons vérifiée et dressée à Paris, le 10 décembre 1688. Signé, D'HOZIER.

PREUVES POUR LE GRADE D'OFFICIER, EN 1783

PIÈCE DRESSÉE PAR CHÉRIN, ET INDIQUÉE COMME FAISANT PARTIE
DE LA COLLECTION DU CABINET^{DES} TITRES, A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ;
NOUS N'AVONS PU EN RETROUVER L'ORIGINAL.

PREUVES *de noblesse* de GASPARD-ARMAND DE LA PORTE DE
BEAUMONT, *présenté pour une sous-lieutenance au régiment du
Roi-Cavalerie, en vertu de l'ordonnance du 22 mai 1781.*

ARMES : *d'azur, à la fasce componée d'or et de gueules,
accompagnée de deux loups passants d'or, l'un en chef et
l'autre en pointe.*

GASPARD-ARMAND DE LA PORTE-BEAUMONT, né le 10 mai 1766,
était âgé de treize ans et dix mois, lorsqu'une enquête de notoriété
fut faite, le 10 mars 1780, par-devant le lieutenant général de la
sénéchaussée de Saintonge, à la requête de sa mère, aux fins de
constater son âge, sa descendance et sa filiation. Expédition en
papier, signée Brunet, et légalisée.

Premier degré. — Dame Marie-Henriette Pandin, veuve de
messire André-Armand de la Porte-Beaumont, chevalier, sei-
gneur de Beaumont et Cravans, ancien capitaine de cavalerie au
régiment d'Archiac, fit constater, par une enquête de notoriété
faite par-devant le lieutenant général de la sénéchaussée de Sain-
tonge, le 16 mars 1780, l'âge, la descendance et filiation de Gas-
pard-Armand, son fils; dans laquelle enquête, Jacques-Henri de
la Porte, chevalier, ancien major de cavalerie, et Simon de la
Porte de Champeaux, déposèrent que ledit Gaspard était l'un des
quatre enfants issus du légitime mariage de leur frère, qu'il était

né le 10 mai 1766, et qu'il était âgé de treize ans et dix mois. Expédition en papier, signée Brunet.

Dame Marie-Henriette Pandin, veuve de messire André-Armand de la Porte, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fut instituée tutrice et curatrice de Marthe, Gaspard-Armand, Marie-Jeanne et Louis-Jean de la Porte, ses enfants, et de feu son mari, décédé au mois d'août 1768, l'aînée étant âgée de quatre ans, par sentence du lieutenant général de Saintonge, du 11 janvier 1769, rendue de l'avis de messire Jacques-Henri de la Porte, major de cavalerie, seigneur de la Richardière, et de messire Simon de la Porte de Champeaux, chevaliers, oncles paternels des mineurs. Expédition en papier, signée Brunet, et légalisée.

Dame Marie-Henriette Pandin, veuve de messire André-Armand de la Porte, ancien capitaine de cavalerie, seigneur de Beaumont, fit faire, par acte du 15 novembre 1768, devant Thiron, notaire royal, en présence de Jacques-Henri de la Porte, ancien major de cavalerie, l'inventaire des meubles, etc., provenant de son chef et de celui de feu son mari. Grosse en papier, signée Thiron, notaire.

André-Armand, ancien capitaine de cavalerie, demeurant au château de Beaumont, émancipé par son père, le 4 février 1752, à l'occasion de son premier mariage avec feu Marthe de la Porte, procédant, sous son autorité, et de Marthe de Drouhet, veuve de Armand de la Porte, dame de Saint-Genis, en présence de messire Henri de la Porte, chevalier, seigneur d'Estrades, son cousin germain, épousa, par contrat du 3 octobre 1763, passé devant Couroy, notaire à Nercillac en Angoumois, demoiselle Henriette Pandin, fille de Jean-Gaspard, chevalier, seigneur de

Romfort, et de feu Elisabeth Green. Grosse en parchemin, signée du notaire.

Le sieur Armand-André de la Porte, capitaine, reçut donation entre-vifs de la dame Marthe Drouhet, veuve de messire Armand de la Porte, sieur de Saint-Genis, sa belle-mère, par acte du 16 février 1755, de la terre et seigneurie de Cravans, du tiers de celle de Beaumont, et de marais salants, situés sur la rivière de Seudre, paroisse de Mornac, le tout évalué à 55,000 livres. Il fit confirmer cette donation par brevet du 6 novembre, même année. Original en parchemin.

Le sieur de la Porte aux Loups, cornette dans le régiment de Saint-Simon-Cavalerie, fut fait capitaine d'une compagnie de Cheveu-Legers, le 1^{er} août 1743. Signé Louis, et plus bas, Voyer d'Argenson. Original en parchemin.

André-Armand de la Porte fut fait cornette au régiment de Saint-Simon, par brevet du roi, du 22 janvier 1743. Signé Louis, et plus bas, Voyer d'Argenson. Original en parchemin.

Simon-Félicien assista au contrat de mariage de André-Armand, son frère, le 3 octobre 1763. Il habitait Gémozac, et fit hommage avec Armand, son père, le 8 juillet 1765. Suzanne-Louise assistait également au contrat de mariage de André-Armand, son frère.

Deuxième degré. — Messire Armand de la Porte, écuyer, seigneur de la maison noble de Comarque et Bianne, fournit, le 2 août 1765, le dénombrement de sa maison noble de Bianne, située en Blaye, en conséquence de l'hommage fait au roi le 8 mai précédent, comme mari de Françoise de Queux. Original en parchemin, signé Piveteau.

Messire Armand de la Porte, représenté par Simon, son fils,

fit, par actes des 8 juillet 1765 et 1^{er} septembre 1766, passés au château de Cosnac, devant Brieu, notaire, à messire François-Armand du Plessis, maréchal, duc de Richelieu, comte de Cosnac, hommage du fief de Puygourneau, situé paroisse de Saint-Thomas de Cosnac, et relevant du comté de Cosnac, au devoir d'une paire de gants blancs. Expédition en parchemin, signée Châteauneuf, greffier à Cosnac.

Messire Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Comarque, et dame Françoise-Marie de Queux, son épouse, demeurant au bourg de Gémozac, assistèrent au contrat de mariage de André-Armand, leur fils, le 3 octobre 1763. Grosse en parchemin.

Messire Armand de la Porte épousa, par contrat passé, à Bordeaux, le 8 mai 1719, devant Dubos et son confrère, notaires, Françoise-Marie de Queux, fille de Jacques, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, et de Louise-Marie Gaillard. Grosse en parchemin.

Armand étant sous la tutelle et curatelle de sa mère, est nommé dans l'inventaire des biens paternels, fait le lendemain du décès de son père, le dernier août 1691, ainsi que ses sœurs Marie, Louise et Madeleine.

Troisième degré. — Damoiselle Marie Rodier assista au contrat de mariage d'Armand de la Porte, son fils, du 8 mai 1719, dans lequel est rappelé feu messire Armand de la Porte, chevalier, seigneur de la Porte, son mari.

Damoiselle Marie Rodier, veuve d'Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis, demeurant au bourg de Gémozac, paroisse dudit lieu, élection de Saintes, unie à Henri et Armand de la Porte, ses beau-frère et neveu, ayant produit les titres justificatifs de leur noblesse, fut maintenue en qualité de veuve

d'écuyer, par ordonnance de M. Begon, intendant de la Rochelle, le 17 mai 1699. Original en papier, signé Begon.

Damoiselle Marie Rodier, veuve de messire Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis, fit faire, par acte du 31 août 1691, passé au bourg de Gémozac, devant Fouchier, notaire royal, un inventaire, comme tutrice d'Armand, Marie, Louise et Madeleine, leurs enfants, créée par testament de son mari, du 4 juillet précédent, devant Henri, frère du défunt, et autres parents. Grosse en papier.

Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis, demeurant au bourg de Gémozac, uni à Louise, sa sœur, transigea, par acte du 14 septembre 1657, passé au château de Beaumont, devant Gripon, notaire royal en Saintonge, avec Henri, leur frère aîné, sur le partage de la succession de feu leurs père et mère. Par cette transaction, le sieur Henri de la Porte avait à prélever ses droits d'ainesse. Grosse en papier.

Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis, demeurant paroisse de Gémozac, élection de Saintes, uni à Henri, son frère, à Jacques de la Porte, écuyer, seigneur d'Ancé, et Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Linières, demeurant en la paroisse de Cravans, leurs cousins, ont reçu acte de la représentation des titres justificatifs de leur noblesse remontée à 1344. par jugement de Daguesseau, commissaire départi par Sa Majesté pour la recherche de la noblesse en la généralité de Limoges, du 21 mai 1667. Original en papier, signé Daguesseau. Voyez au cabinet, vol. XII, Limosin, fol. 347.

Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis, procédant de l'avis de son frère aîné, épousa, par contrat du dernier décembre 1663, passé au bourg de Gémozac, devant Elie Guillet,

notaire royal, dame Marie Rodier, fille de Jean, seigneur de Tasseraut, avocat, et de Sara Marchais. Copie en parchemin, collationnée.

Armand de la Porte, sieur de Saint-Genis, uni à Louise, sa sœur, demeurant tous deux en la paroisse de Cravans, émancipés et autorisés de la dame leur mère et tutrice, passa procuration, par acte du 14 mars 1657, devant Vallet, notaire royal, à l'effet de traiter avec Daniel de Sollières, écuyer, père et légal administrateur de ses enfants et de feu Louise de la Porte, et de partager avec lui les biens qui leur appartiennent du chef de leur grand-père, en Saintonge. Grosse en papier.

Armand de la Porte, écuyer, sieur de Saint-Genis, uni à Louise, sa sœur, fut apportionné dans les biens de feu leur père, par partage provisoire du 27 mars 1656, fait avec Henri, leur frère aîné, devant Vallet, notaire royal. Grosse en papier.

Armand de la Porte, mineur, assista, avec Henri et Louise, ses frère et sœur, à l'inventaire que la dame leur mère et tutrice fit faire, par acte du 21 juillet 1654, passé au château de Beaumont, devant Gripon, notaire royal en Saintonge, des titres, papiers, etc., du feu seigneur leur père, décédé le 8 juin précédent; auquel inventaire furent aussi présents, Jean Prévost, écuyer, sieur de Monlieu, comme mari de Jacqueline de la Porte, et Jean de la Porte, écuyer, sieur de Linières, cousin germain dudit feu sieur de la Porte. Grosse en papier, signée Gripon.

Quatrième degré. — Feu messire Jacques de la Porte, chevalier, seigneur de Mirambeau, et feu dame Catherine de Morel, son épouse, sont rappelés dans le contrat de mariage de Armand, leur fils, du 31 décembre 1663.

Messire Jacques de la Porte, chevalier, seigneur de Miram-

beau, Saint-Genis, Beaumont et Cravans en partie, décédé le 8 juin 1654, est rappelé dans l'inventaire que dame Catherine de Morel, sa veuve, fit faire, le 21 juillet suivant, des meubles, titres et papiers de sa succession.

NOUS, BERNARD CHÉRIN, *généalogiste et historiographe des ordres du roi — suivent les conclusions. — (Le copiste que nous suivons n'a pas jugé utile de reproduire ces conclusions, mais le contenu n'en est pas douteux, car le nom de Gaspard-Armand de la Porte de Beaumont — Saintes — figure sur le Catalogue des certificats de noblesse délivrés par Chérin pour le service militaire, avec les dates : 16 août 1783, 7 février 1784. — (Voyez : Catalogue publié par MM. de la Roque et de Barthélemy, in-8°, Paris, Dentu, 1864.)*





SOURCES

DANS LESQUELLES ON A PUISÉ LES ÉLÉMENTS DE
CETTE GÉNÉALOGIE.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LA PORTE, en Périgord, Angoumois, Saintonge, Guyenne, Poitou, etc., par FRÉDÉRIC DE CHERGÉ. *Angoulême, 1857, in-4. Pièce.*

DICIONNAIRE DE LA NOBLESSE, par LA CHESNAYE-DESBOIS, *édition de Schlesinger, 20 vol. in-4.*

ANNUAIRES DE LA NOBLESSE, par BOREL D'HAUTERIVE, *37 vol. in-12. Paris, paraissant chaque année.*

NOBILIAIRE DE LA GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES, par NADAUD, *4 vol. in-8. Limoges, Chapoulaud-Ducourtieux.*

LA NOBLESSE DE SAINTONGE ET D'AUNIS, par DE LA MORINERIE, *1 vol. in-8. Paris, Dumoulin, 1861.*

CHRONIQUE PROTESTANTE DE L'ANGOUMOIS, par BUGEAUD, *1 vol. in-8. Fontenay, Robuchon.*

ASSEMBLÉES DU BAN ET ARRIÈRE-BAN D'ANGOUMOIS, par TH. DE B. *1 vol. in-8. Niort, Clouzet, 1866.*

PREUVES DE NOBLESSE de Marie de la Porte de Lusignac, pour être reçue à Saint-Cyr, en 1688, par d'HOZIER; manuscrit conservé au cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale.

PREUVES DE NOBLESSE de Gaspard-Armand de la Porte de Beaumont (Saintes), délivrées le 16 août 1783, par CHÉRIN, et conservées aux manuscrits du cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale.

GÉNÉALOGIE MANUSCRITE, dressée, en 1668, par d'HOZIER, dont l'original se trouve à la Bibliothèque nationale, dans les manuscrits du cabinet des titres.

I DEGRÉ. — Vente des terres de la Bachelierie, faite, le 8 des ides d'octobre 1262, à Guillaume et Armand Bachelard, par Geofroy de la Porte, chevalier, de la paroisse de Lusignac, et par Ithier de la Porte, son frère, du consentement d'Ithier et d'Aymar, ses enfants. (*Citée dans les Preuves de Marie de la Porte de Lusignac pour Saint-Cyr, vérifiées et signées par d'Hozier, qui sont reproduites ci-dessus.*)

II DEGRÉ. — Vente d'un hommage auquel étaient obligés Guillaume et Béatrix de la Porte, héritiers d'Ithier de la Porte, faite, le lundi après la Pen-

tecôte 1297, à Élie de la Motte, damoiseau, par Pierre-Henri de la Tour-Blanche. (*Même source.*)

Transaction de Geofroy, fils d'Ithier de la Porte, avec son frère Arnaud, au nom de sa sœur, au sujet de la succession de Geofroy, leur aïeul, d'Ithier leur père, de Geofroy, Guillaume et Jourdain, leurs oncles, en 1295. (*Citée par la généalogie manuscrite de 1688, qui se trouve au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.*)

III DEGRÉ. — Sentence arbitrale rendue, le 11 des nones de décembre 1300, entre Arnaud et Geofroy de la Porte, enfants d'Ithier de la Porte, damoiseau de Lusignac, et Imberge, femme d'Élie de la Motte, sur les différends qu'ils avaient pour la succession de Guillaume de Rochas, damoiseau, qui avait fait son testament en 1291. (*Citée dans les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte de Lusignac.*)

Acte du 13 des kalendes d'août 1301, par lequel Arnaud et Geofroy de la Porte frères, clerks et donzels de Lusignac, s'obligent de payer la somme de 80 livres, pour le reste de la dot qu'ils avaient promise à Marie, leur sœur, en faveur de son mariage avec Pierre Hélie, damoiseau. (*Même source.*)

Accord au sujet d'une amende de mille livres pour dégâts commis dans les terres d'Arnaud de la Porte, entre lui et le comte de Périgord, en 1335. (*Cité dans la généalogie manuscrite de 1668.*)

IV DEGRÉ. — Donation d'héritage, sis à Lusignac, par Guillaume de la Porte, damoiseau, fils d'Arnaud de la Porte de Lusignac, à Geofroy, son frère, damoiseau, en 1336. (*Citée dans les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte de Lusignac.*)

Consentement d'Ithier de la Porte, damoiseau de Lusignac, au traité fait par son père, Arnaud, avec le comte de Périgord, en 1335, au sujet d'une indemnité de mille livres représentative des dégâts commis dans ses propriétés par les gens de guerre. (*Cité par la généalogie de 1668.*)

V DEGRÉ. — Assignation de la dot de Marguerite de la Porte, femme d'Élie Authier ou Aucher, damoiseau de la Chapelle-Grésignac, faite, le samedi après Saint-Martial 1362, par Ithier de la Porte, son père, damoiseau, du consentement d'Arnaud de la Porte, son fils. (*Citée dans les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte de Lusignac.*)

Contrat de mariage de Arnaud de la Porte, *Arnoldus de Porta, domicellus, parochianus ecclesiæ de Lugniaco, Petrogoricensis diœcesis*, avec Huguette Foucaud, en date de 1370. (*Pièce citée par M. de Chergé, dans sa Généalogie imprimée de la famille de la Porte aux Loups.*)

Quittance de la somme de quarante-cinq deniers d'or, payée, le 1^{er} janvier 1396, par Arnaud de la Porte, damoiseau de Lusignac, à damoiselle Anne de la Porte, sa sœur, pour le reste de la dot qui lui avait été constituée par Ithier, son père, damoiseau, lorsqu'elle fut mariée avec Élie Roux. (*Même source.*)

VI DEGRÉ. — Aveu et dénombrement d'héritage sis dans la paroisse de Verteillac, donné, le 2 février 1399, à noble homme Aymar de la Porte, damoiseau, fils d'Arnaud et petit-fils d'Ithier de la Porte, damoiseaux. (*Cité dans les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte de Lusignac.*)

Hommage rendu, le 13 mai 1400, à Mgr Pierre, évêque de Périgueux, par Aymar de la Porte, damoiseau, à cause de la viguerie du bourg de Lusignac et du mas du Colombier, qui lui appartient comme héritier d'Arnaud de la Porte, son père, damoiseau. (*Cité dans les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte de Lusignac.*)

Échange passé devant M^e Pierre de Poçalibus, le 21 mai 1471, entre Jean de Bretagne, comte de Penthievre et de Périgord, et *nobilis et honesta mulier, Maria Cotheta, domicella, relicta ab Aymardo de la Porte, domicello, et marito suo, domina de la Beytour et Valetta.* (*Pièce communiquée par M. Callandreau, notaire à Cognac, descendant de la famille.*)

VII DEGRÉ. — Acte du 16 mars 1419, par lequel Henri de Requiran et Yves, sa sœur, héritiers d'Annette Foucaud, veuve de Bernard de la Chapelle, cèdent à Élie, Alain, Guillaume et Almoide de la Porte, enfants d'Aymar de la Porte, damoiseau de Lusignac, et de Marie Cotet, sa veuve et leur tutrice, le repaire de la Vergne-Foucaud, pour les droits qu'ils prétendent à cause de la dot qui avait été promise à Huguette Foucaud, par Pierre Foucaud, abbé de Brantôme, son frère, lorsqu'elle fut mariée à Arnaud de la Porte, leur grand-père. Acte reçu par Maximin, notaire à Périgueux. (*Cité dans les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte de Lusignac.*)

Acte par lequel Élie de la Porte, fils d'Aymar de la Porte, damoiseau de Lusignac, et de Marie Cotet, étant lui-même seigneur de Florac et la Valade, fait, le 4 mai 1449, d'un commun accord, avec François, son fils, un arrentement, sous le scel de Jarnac, de certains domaines sis à Echallat, au profit de Thevenot de la Brousse. (*Cité par M. de Chergé, dans sa Généalogie imprimée.*)

VIII DEGRÉ. — Mariage de Bertrand de la Cropte, damoiseau, seigneur de la Motte, fils de Hugues, seigneur de Portafé, et de Marie Vigier, dame de Chanterac, avec Marguerite de la Porte, fille de feu noble Élie, seigneur de Fleurac, et de dame Marie du Barri, assistée de nobles Ithier et François de la Porte, ses frères, qui lui constituent en dot la somme de 500 écus d'or : passé au lieu de la Chapelle, près Gréznac, le 14 janvier 1457. (*Cité par Saint-Allais : Nobiliaire universel, t. XI, Généal. de la Cropte.*)

Contrat de mariage de noble Françoise de la Porte, fille d'Alain, écuyer, seigneur de Lusignac, et de dame Anne de Pleyderan, assistée de nobles Jean-François et Tristan, ses frères, seigneurs de Champniers et Chambon, et co-seigneurs de la Beytours, la Villette, la Vergne, la Porte et Fleurac,

avec noble Bernard Joumard, damoiseau, le 22 septembre 1477, reçu par *Decharlan*, notaire à Champniers. (*Cité dans les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte de Lusignac.*)

Mariage de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Lusignac, fils de Alain, écuyer, seigneur de Lusignac, et de Anne de Pleyderan, avec Jeanne du Barri, dame de la Renaudie, fille de Guy, chevalier, et de Delphine Tizon, en date de 1480. (*Note communiquée par la famille.*)

Transaction passée au château de Limoges, le 3 août 1498, entre Jean de la Porte et Tristan, son frère, au sujet des contestations qui s'étaient élevées entre eux, relativement à la succession de leurs auteurs, et dans laquelle ils sont qualifiés *nobiles et potentes*, nobles et puissants. (*Pièce citée par M. de Chergé.*)

Mariage de François de la Porte, écuyer, seigneur de la Vallade, fils de Élie, écuyer, seigneur de Florac, et de Marie du Barri, dame de la Vallade, avec Marguerite Turpin de Crissé, fille de Jacques, écuyer, et d'Isabelle Chabot, en date de 1461. (*Cité dans la généalogie de Turpin de Crissé, au Dictionnaire de la noblesse de La Chesnaye.*)

IX DEGRÉ. — Transaction faite, le 30 juillet 1520, entre noble homme Jean de la Porte, seigneur de Champniers-aux-Bruns, Jean de la Porte, proto-notaire apostolique, et Paul de la Porte, écuyer, enfants de Jean de la Porte, et Jean de la Porte, leur cousin germain, fils de Tristan de la Porte, sur les différends survenus pour le partage de la succession d'Alain de la Porte, seigneur de la Porte, et d'Agnès de Pleyderan, sa femme, leur aïeul et aïeule, qui était fille et héritière de dame Marguerite Brune, dame de Champniers. Reçu par *Milanges*, notaire à Bordeaux. (*Cité dans les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte de Lusignac.*)

Transaction faite, le 31 juillet 1520, entre noble et puissant Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Champniers, et Jean de la Porte, son frère, proto-notaire apostolique, sur le différend qu'ils avaient pour le partage de la succession de Jean de la Porte, seigneur de Chambon, et de Jeanne du Barri, leurs père et mère. Acte reçu par *Milanges*, notaire à Bordeaux. (*Même source.*)

Contrat de mariage de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de la Porte, avec damoiselle Catherine de la Baume, fille de François, seigneur de la Baume, et de Jacqueline de Pellegrue. En date du 19 mai 1522. Reçu par *Monnier*, notaire à la Moline. (*Même source.*)

Testament de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de la Porte, fils de Jean, écuyer, seigneur de Champniers et Chambon, et de Jeanne du Barri, fait le 11 octobre 1540, par lequel il ordonne sa sépulture dans l'église de Lusignac, auprès de ses prédécesseurs, fait ses légataires Raymond, Jacqueline et Marie de la Porte, ses enfants, et de Catherine de la Baume, sa première femme, et Jean et Guillaume, ses autres enfants, nés de Léonarde Joumard,

sa deuxième femme, et institue son héritier universel, Bertrand, son deuxième fils. Cet acte reçu par *Rouvier*, notaire à Lusignac. (*Même source.*)

Testament de damoiselle Catherine de la Baume, fait le 27 juillet 1529, par lequel elle fait ses légataires : damoiselle Jacqueline de Pellegrue, sa mère, et Bertrand, Jacqueline et Marie de la Porte, ses enfants, et institue son héritier universel, Jean de la Porte, son mari, en lui substituant Raymond, son fils aîné. Reçu par *Vigier*, notaire à Lusignac. (*Même source.*)

Contrat de mariage de Ithier de la Porte, écuyer, seigneur de la Vallade, fils de feu François, seigneur de la Vallade et de Fontguyon, et de Marguerite Turpin de Crissé, contracté de l'agrément d'Ithier de la Porte de Florac, son oncle et curateur, avec Marie de Corgnol, dame de Chatillon, fille de Colin, écuyer, seigneur de Mirebazin, et de Marie de Massougne, en date du 18 novembre 1486. Signé : *Maud* et *Martin*, notaires du siège de Courcosme. (*Cité par de Chergé, et indiqué par Nadaud.*)

X D^{CC}XXVI. — Contrat de mariage de Raymond de la Porte, écuyer, fils de Jean, écuyer, seigneur de la maison noble de la Porte, paroisse de Lusignac, et de damoiselle Catherine de la Baume, avec damoiselle Marguerite de Lambert, fille de Bertrand, conseiller du roi et magistrat au siège de Périgueux, et de Jeanne du Laux; le 26 juillet 1566. Reçu par *Faure*, notaire à Périgueux. (*Cité par les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte de Lusignac, et dans le d'Hozière imprimé : Généal. du Laux.*)

Contrat de mariage de Madeleine de la Porte, fille de Ithier de la Porte, seigneur de Fontguyon en Angoumois, avec Élie de Polignac, fils de François, seigneur des Fontaines, et de Louise de la Motte, en date du 20 décembre 1539. (*Cité par La Chesnaye : Dictionnaire de la noblesse : Généalogie de Polignac.*)

Contrat de mariage de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de la Vallade, fils de Ithier, seigneur de la Vallade, Chatillon, etc., et de Marie de Corgnol, avec Marguerite de Polignac, fille de Gaspard, écuyer, seigneur de Saint-Germain en Saintonge, gouverneur de Blaye, et de Marie de Gassier, dame de Jos en Saintonge, à la date du 28 septembre 1535, passé à la Vallade. (*Cité par M. de Chergé et par La Chesnaye : Généalogie de Polignac.*)

Hommages rendus, le 18 juin 1541 et le 2 juin 1543, par Jean de la Porte, écuyer, seigneur de la Vallade, Fontguyon, Chatillon, etc., tant en son nom qu'en celui de Marguerite, sa sœur, pour ses hôtels de la Vallade, etc. (*Cités par M. de Chergé.*)

Hommage rendu, le 19 juin 1560, par Jean de la Porte, écuyer, seigneur de la Vallade, au comte François de la Rochefoucauld, chevalier de l'ordre du Roi, châtelain de Montignac, tant pour lui que pour les autres héritiers de feu Guillaume de la Porte, écuyer, seigneur de Fontguyon, son oncle. (*Pièce citée par M. de Chergé.*)

Testament de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de la Vallade, et de Marguerite de Polignac, sa femme, par lequel ils donnent les deux tiers de leurs biens à Pierre, leur fils aîné, et l'autre tiers à leurs enfants puînés ; demandent à être enterrés à Echallat, avec leurs ancêtres, et nomment pour exécuteur testamentaire, Louis de la Porte de Florac, leur cousin, et Louis, leur fils, chevalier de Malte. Fait à la Vallade, le 28 décembre 1571. (*Pièce citée par M. de Chergé.*)

MAINTENUE de noblesse donnée à Poitiers, le 20 novembre 1580, en faveur de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de la Vallade, par Claude Molon, ou de Molon, conseiller du roi. (*Même source.*)

XI DEGRÉ. — Contrat de mariage de Jean de la Porte, écuyer, fils de Raymond, seigneur de la Porte, et de damoiselle Marguerite de Lambert, avec damoiselle Françoise de Beynac, fille de Jean, seigneur de la Roque et de Tayac, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre et capitaine de cinquante hommes d'armes, et de dame Marie de Fumel, du 15 juin 1611, reçu par *Debarri*, notaire à la Roque. (*Cité dans les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte de Lusignac.*)

Hommage de la viguerie du bourg et paroisse de Lusignac et du mas du Colombier, fait, le 23 décembre 1622, à Mgr François de la Béraudière, évêque de Périgueux, par noble Jean, seigneur de la Porte. Signé : *Archambaud*. (*Même source.*)

MAINTENUE. Ordonnance rendue à Périgueux, le 10 mai 1635, par les commissaires députés par le roi pour le réglemeut des Tailles en Guyenne, par laquelle Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Lusignac en Périgord, est maintenu dans sa noblesse, après l'avoir justifiée par titres depuis l'an 1262. Signé : *de Verthamont*. (*Même source.*)

Mariage de Anne de la Porte, fille de Raymond de la Porte, écuyer, seigneur de Lusignac, et de Marguerite de Lambert, avec François de Biron Montferrand, écuyer, seigneur de la Salle, fils de Jean, de la maison de Gontaut, et de Bernardine de Lavedan. (*Voyez P. Anselme : Hist. des grands officiers de la couronne, t. VII, page 354.*)

Contrat de mariage de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur de la Vallade et Chatillon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fils de Jean, écuyer, seigneur de la Vallade, et de Marguerite de Polignac, avec Jacqueline de Livenne, fille de Pierre, seigneur dudit lieu, et de Marie de Livenne ; en date du 28 juillet 1570. Signé : *Couvidou*, notaire à Angoulême. (*Cité par M. de Chergé.*)

MAINTENUE. Confirmation de noblesse rendue à Saint-Jean-d'Angély, par de Blois et Razin, commissaires du roi, le 6 février 1599, en faveur de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Vieilleville, de Jacqueline de Livenne, veuve de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur de la Vallade, et de Jean, Isaac, Pierre et Madeleine, ses enfants. (*Même source.*)

Contrat de mariage de Marie de la Porte, fille de Germain, chevalier, seigneur de Champniers et de Chambon, et de Madeleine de Cruc, avec Jacques de Pons, fils de François, seigneur de Mirambeau, gentilhomme de la chambre du roi, et de Françoise Geofroy, en date du 7 août 1579. (*Cité par d'Hoziér, dans les Registres imprimés.*)

XII DEGRÉ. — Contrat de mariage de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur de Puynaud, fils de Jean, écuyer, seigneur de la Porte, et de damoiselle Françoise de Beynac, avec damoiselle Marie de Lageard, fille de Philippe, chevalier, seigneur de Saint-Martial, et de Renée Goulard, du 29 août 1651; reçu par *Seguin*, notaire. (*Cité dans les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte.*)

Commission de lieutenant-colonel dans le régiment d'Hautefort, pour le capitaine de la Porte, donnée par le roi, le 4 août 1650. (*Même source.*)

Vente des repaires nobles du Colombier, Vermerot et la Guillermie, faite, le 4 mai 1654, par Louis de Briançon, seigneur de la Saludie, à Pierre de la Porte, chevalier, seigneur de la Porte et Lusignac. Reçu par *Beaufort*, notaire au Châtelet de Paris. (*Même source.*)

Hommage de la seigneurie de la Porte, de la baronnie de la Saludie et de la viguerie de Lusignac, fait, le 18 juin 1666, à Guillaume le Roux, évêque de Périgueux, par Pierre de la Porte, chevalier, seigneur de Lusignac. Signé: *Reynaud*. (*Même source.*)

MAINTENUE. Ordonnance du sieur de Montozon, subdélégué par M. Pelot, intendant en Guyenne, rendue à Périgueux, le 14 janvier 1667, par laquelle il donne acte à messires Pierre de la Porte, chevalier, seigneur de Lusignac, la Porte et la Saludie, François de la Porte, écuyer, capitaine et major de la ville et citadelle de Metz, et Pierre de la Porte, prieur de Cornuel et curé de Lusignac, de la représentation qu'ils avaient faite de leurs titres depuis l'an 1300, pour la justification de leur noblesse immémoriale. Signé: *Montozon*, et contre-signé: *Bonnet*. (*Même source.*)

Contrat de mariage d'Isaac de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis et Mirambeau, fils de Pierre, écuyer, seigneur de la Vallade, gentilhomme de la chambre du roi, et de Jacqueline de Livenne, dame de Saint-Genis, avec Louise de Pons, sa cousine, fille de haut et puissant seigneur messire Jacques de Pons, chevalier, baron de Mirambeau, comte de Marennes, et de feu Marie de la Porte, dame de Champniers; en présence de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Vieilleville, oncle du futur, et de Jean, seigneur de la Vallade, son frère aîné. Contrat passé le 22 juin 1603, à Mirambeau, devant *Deschamps*, notaire royal. (*Cité par M. de Chergé; Communiqué par M. Calandreau, notaire à Cognac.*)

Contrat de mariage de Pierre de la Porte, écuyer, sieur de la Resselière, fils de Pierre, écuyer, seigneur de la Vallade, et de Jacqueline de Livenne, avec Charlotte de Curzay, fille de Jean, écuyer, sieur de Boisbertaud, et de

Françoise Gentil, en date du 28 octobre 1609. (*Cité par d'Hozier : Registres imprimés.*)

XIII Degré. — Contrat de mariage de Élie-Jean de la Porte, chevalier, seigneur de Lusignac, fils de Pierre, baron de la Saludie, et de dame Marie de Lageard, avec damoiselle Marthe de la Touche, fille de Jacques, chevalier, seigneur de Chillac, et de dame Marguerite Cholet. En date du 2 juillet 1674. Signé : *Ganneau*, notaire à Blanzac. (*Cité dans les Preuves pour Saint-Cyr, de Marie de la Porte de Lusignac.*)

Mariage de Jacques de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis, fils d'Isaac, écuyer, seigneur de Saint-Genis, Mirambeau, etc., et de dame Louise de Pons, avec Catherine de Morel, fille de Raymond, écuyer, seigneur de Thiac, et de Jacqueline Raimond. En date du 3 février 1625. (*Voyez : Chronique protestante de l'Angoumois, par V. Bujeaud, page 96.*)

Contrat de mariage de Jacques de la Porte, écuyer, seigneur de la Fenêtre, fils de Pierre, écuyer, seigneur de Boisbertaud, et de Charlotte de Curzay, avec Françoise Eyriaud, fille de Joseph, écuyer, seigneur de la Fenêtre, paroisse de Pérignac, élection d'Angoulême. Passé le 30 novembre 1655, devant *Lombart*, notaire en Périgord. (*Pièce communiquée par M. Callandreau, notaire à Cognac.*)

Inventaire dressé par ordre de dame Catherine de Morel, veuve de messire Jacques de la Porte, chevalier, seigneur de Mirambeau, Saint-Genis, Beaumont et Cravans, décédé le 8 juin 1654, des titres et papiers de sa succession; en présence de Henri, Armand et Louise, ses enfants mineurs, de Jean Prévost, écuyer, seigneur de Moncieu, comme mari de Jacqueline de la Porte, et de Jean de la Porte, écuyer, sieur de Linières, cousin germain dudit feu sieur de la Porte. Passé au château de Beaumont, le 21 juillet 1654, devant *Gripou*, notaire royal en Saintonge. (*Cité par Chérin, dans les Preuves pour une sous-lieutenance de Gaspard-Armand de la Porte de Beaumont.*)

XIV Degré. — Extrait de baptême de Marie de la Porte, fille de Jean-Élie, chevalier, seigneur de Lusignac, et de dame Marthe de la Touche, baptisée le 26 janvier 1680, en l'église de Notre-Dame de Lusignac. Signé : *Fauquet*, greffier de la sénéchaussée de Périgueux. (*Cité dans les Preuves pour Saint-Cyr, de ladite Marie de la Porte de Lusignac.*)

PREUVES DE NOBLESSE de Marie de la Porte de Lusignac, pour être reçue à Saint-Cyr, vérifiées et signées d'Hozier, 1688. (*Pièce conservée au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, et reproduite ci-dessus.*)

Mariage de Jeanne de la Porte, fille aînée et principale héritière de Élie-Jean de la Porte, chevalier, seigneur de Lusignac, baron de la Saludie, et de Marthe de la Touche, avec Pierre de Lageard, comte de Cherval, grand sénéchal d'Angoumois, son cousin, fils de Jean-Élie, comte de Cherval, grand sénéchal d'Angoumois, et de Marguerite de la Touche, par lequel con-

trat elle porte à son mari la terre et seigneurie de Lusignac, 1710. (*La Chesnaye : Généalogie de Lageard, et Notes tirées du cabinet des titres.*)

Jugement du siège présidial de Saintes, obtenu, le 3 février 1656, par Henri de la Porte, écuyer, sieur de Saint-Genis, à l'effet d'amener ses frères et sœurs au partage des biens délaissés par Jacques de la Porte, écuyer, seigneur de Mirambeau, leur père. (*Cité par M. de Chergé.*)

Contrat de mariage de Henri de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis, fils de Jacques, écuyer, seigneur de Saint-Genis, Mirambeau, Beaumont et Cravans, et de Catherine de Morel, avec Henriette de Morel, sa cousine, fille de Jean, écuyer, seigneur du Vigier, et de Madeleine de la Porte, en date du 7 novembre 1653, et en présence de Jean de la Porte, seigneur de Linières, et de Jacques de la Porte, seigneur de la Fenêtre. (*Même source et Notes communiquées.*)

Contrat de mariage de Jacques de la Porte, écuyer, seigneur de la Fenêtre, fils de Jacques, écuyer, seigneur de la Fenêtre, et de Françoise Eyriaud, avec Louise de Massougne, par contrat passé le 10 septembre 1692, devant Court, notaire. (*Note communiquée par M. Callandreau, notaire à Cognac.*)

MAINTENUE. Sentence de Daguesscau, intendant du Limousin, délégué pour la recherche des nobles d'Angoumois, confirmant dans leur noblesse, Henri de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis, Armand, son frère, demeurant paroisse de Monsac, élection de Saintes, Jacques de la Porte, écuyer, seigneur d'Ancé, et Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Linières, demeurant en la paroisse de Cravans, leur cousin, donnant acte de la représentation des titres justificatifs de leur noblesse, remontant à 1344. En date du 21 mai 1667. (*Cité par Chérin, dans les Preuves de Gaspard-Armand de la Porte aux Loups.*)

Acte par lequel Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis (Beaumont), uni à Louise, sa sœur, fut apportionné dans les biens de feu leur père, par partage provisoire du 27 mars 1656, fait avec Henri, leur frère aîné, devant Vallet, notaire. (*Grosse en papier, citée par Chérin. Même source.*)

Acte par lequel Armand de la Porte, sieur de Saint-Genis (Beaumont), uni à Louise, sa sœur, demeurant tous deux en la paroisse de Cravans, émancipés et autorisés de leur mère et tutrice, passent procuration par acte du 14 mars 1657, devant Vallet, notaire royal, à l'effet de traiter avec Daniel de Sollières, écuyer, père et légal administrateur de ses enfants, et de feu Louise de la Porte, et de partager avec lui les biens qui leur appartenaient, du chef de feu leur aïeul, en Saintonge. (*Grosse en papier citée par Chérin, et Papiers de famille. — Une erreur typographique, page 151, fait attribuer à Louise de la Porte, sœur d'Armand, l'alliance contractée par autre Louise, sa tante, avec Daniel de Sollières.*)

Contrat de mariage d'Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis (Beaumont), fils de feu Jacques, écuyer, seigneur de Saint-Genis, Mirambeau, Beaumont, etc., et de Catherine de Morel, procédant de l'aveu de son frère aîné, avec dame Marie Rodier, fille de Jean, seigneur de Tasseraut,

avocat, et de Sara Marchais. Passé au bourg de Gémozac, le dernier décembre 1663, devant *Élie Guillet*, notaire royal. (*Copie en parchemin, collationnée, citée par Chérin, même source.*)

Acte du 14 septembre 1667, passé au château de Beaumont, devant *Gripon*, notaire royal en Saintonge, par lequel Armand de la Porte, demeurant au bourg de Gémozac, uni à Louise, sa sœur, transigea avec Henri, leur frère aîné, sur le partage des immeubles de la succession de feu leurs père et mère. Par cette transaction, le sieur Henri de la Porte avait à prélever ses droits d'aînesse. (*Grosse en papier, même source.*)

XV Degré. Contrat de mariage de Louis de la Porte, écuyer, seigneur de Cravans, fils de noble Henri, écuyer, seigneur de Saint-Genis, et de Henriette de Morel, avec Marie Regnaud, fille de Pierre et de Françoise Savary. Passé à Beaumont, le 8 mars 1678, devant *Certeau*, notaire, en présence d'Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Beaumont, son oncle. (*Cité par M. de Chergé.*)

MAINTENUE. Sentence de maintenue de noblesse, rendue en 1699, en faveur de Louis de la Porte, écuyer, seigneur de Cravans et Saint-Genis, par Charles de la Cour de Beauval. (*Même source.*)

MAINTENUE. Sentence de maintenue de noblesse rendue par ordonnance de Begon, intendant de la Rochelle, en date du 17 mai 1699, en faveur de Marie Rodier, veuve d'Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis et Beaumont, demeurant au bourg de Gémozac, paroisse dudit lieu, élection de Saintes, unie à Henri et Armand de la Porte, ses beau-frère et neveu, sur production des titres de leur noblesse. (*Original en papier signé Begon, cité par Chérin, dans les Preuves de Gaspard-Armand de la Porte.*)

Acte du 31 août 1691, par lequel damoiselle Marie Rodier, veuve de messire Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Saint-Genis (Beaumont), est reconnue tutrice d'Armand, Marie, Louise et Madeleine de la Porte, ses enfants, suivant testament de son mari, du 4 juillet précédent. Passé au bourg de Gémozac, devant *Foucher*, notaire royal, en présence de Henri, frère du défunt, et autres parents. (*Grosse en papier, même source.*)

Mariage d'Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Linières et Sérignac (Estrades), fils de Henri, écuyer, seigneur de Saint-Genis (la Vallade), et de Henriette de Morel, avec Louise de Montalembert, fille de René, seigneur d'Estrades, et de Louise Geofroy du Breuil, en date du 9 février 1692. Signé : *Couvidou*, notaire à Saint-Genis. (*Renseignement communiqué par M. Callandreau, notaire à Cognac.*)

Contrat de mariage d'Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Beaumont, fils de feu Armand, écuyer, seigneur de Beaumont, et de Marie Rodier, avec Françoise-Marie de Queux, fille de Jacques, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, et de Louise-Marie Gaillard, passé à Bordeaux, le 8 mai 1719, devant *Dubos* et son confrère, notaires, en présence de dame Marie Rodier,

mère du futur époux. (*Grosse en parchemin, citée par Chérin, dans les Preuves de Gaspard-Armand de la Porte de Beaumont.*)

Acte de décès de François de la Porte aux Loups, âgé d'environ 78 ans (sans autre indication), en date du 12 janvier 1772. (*Registres de la paroisse de Pérignac.*)

Acte de décès de Jeanne Chapeau, épouse de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Champagnon, âgée d'environ 50 ans, en date du 19 août 1777. (*Mêmes registres.*)

Acte de décès de Jean de la Porte aux Loups, veuf de Jeanne Chapeau, âgé d'environ 80 ans, en date du 22 septembre 1791. (*Mêmes registres.*)

Rôles du ban et arrière-ban de Saintonge et Angoumois, dans lesquels il paraît que Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Beaumont, convoqué en 1758, fut excusé à cause de son grand âge. (*Bulletin archéologique de la Charente.*)

Hommage rendu par acte du 1^{er} septembre 1766, passé au château de Cosnac, devant Brieu, notaire, par messire Armand de la Porte, représenté par Simon, son fils, à Monseigneur François-Armand du Plessis, maréchal, duc de Richelieu, comte de Cosnac, pour le fief de Puységourneau, situé paroisse Saint-Thomas de Cosnac, relevant du comté de Cosnac, au devoir d'une paire de gants blancs. (*Expédition en parchemin, signée Châteauneuf, citée par Chérin, dans les Preuves de Gaspard-Armand de la Porte.*)

Dénombrement fourni par messire Armand de la Porte, écuyer, seigneur de la maison noble de Comarque et Bianne, le 2 août 1765, pour la maison noble de Bianne, située en Blaye, en conséquence de l'hommage fait au roi, le 8 mai précédent, comme mari de Françoise de Queux. (*Expédition en parchemin, signée Piveteau, même source.*)

XVI D^{EG}RÉ. — Contrat de mariage de Armand de la Porte, chevalier, seigneur de Saint-Genis, etc., fils de feu Louis, écuyer, seigneur de Saint-Genis, et de Marie Regnaud, avec Marthe Drouet, fille de Paul, écuyer, seigneur de Cravans, et de Marie Drilhon. Contrat passé à Barbezieux, devant Gardrat, notaire royal en Saintonge, le 25 septembre 1709. (*Cité par M. de Chergé.*)

Acte de décès de demoiselle Suzanne de la Porte, âgée d'environ 46 ans, fille de Jean de la Porte et de Marie Leviste, en date du 20 mars 1784. (*Registres de Pérignac.*)

Avis de promotion au grade de capitaine d'infanterie en faveur d'Armand de la Porte, à la date du 3 février 1706. (*Même source.*)

Avis de promotion au grade de lieutenant au régiment d'infanterie de Chamilly, en faveur de Jacques de la Porte, à la date du 3 février 1706. (*Même source.*)

Brevet du grade de cornette de cavalerie, au régiment de Saint-Simon, en date du 22 janvier 1743, en faveur de André-Armand de la Porte. Signé : Louis, et plus bas : Voyer d'Argenson. (*Original en parchemin, cité par Chérin, dans les Preuves de Gaspard-Armand de la Porte.*)

Brevet d'un grade de capitaine de Cheval-Légers, en faveur du sieur de la Porte aux Loups, cornette dans le régiment de Saint-Simon, en date du 1^{er} août 1743, signé Louis, et plus bas : Voyer d'Argenson. (*Original en parchemin, même source.*)

Contrat de mariage de André-Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Beaumont, capitaine de cavalerie, émancipé par son père, avec Marthe de la Porte, fille et héritière d'Armand, chevalier, seigneur de Saint-Genis, et de Marthe Drouet, en date du 12 septembre 1752. (*Cité par M. de Chergé.*)

Acte de donation entre-vifs en faveur du sieur André-Armand de la Porte, capitaine de cavalerie, par dame Marthe Drouet, veuve du sieur Armand de la Porte, sieur de Saint-Genis, sa belle-mère, de la terre et seigneurie de Cravans, du tiers de celle de Beaumont, et de marais salants, situés sur la rivière de Seudre, paroisse de Mornac, le tout évalué à 55,000 francs, par acte du 16 février 1755, confirmé par brevet, le 6 novembre, même année. (*Original en parchemin, cité par Chérin, dans les Preuves de Gaspard-Armand de la Porte de Beaumont.*)

Rôle du ban et arrière-ban de Saintonge et Angoumois, pour 1758, dans lequel figure André-Armand de la Porte, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. (*Bulletin archéologique de la Charente pour 1863.*)

Contrat de mariage de André-Armand, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, demeurant au château de Beaumont, émancipé par son père, à l'occasion de son premier mariage avec feu Marthe de la Porte, procédant sous son autorité et celle de Marthe Drouet, sa belle-mère, veuve de Armand de la Porte, dame de Saint-Genis et Beaumont, en présence de messire Henri de la Porte, chevalier, seigneur d'Estrades, son cousin, avec Henriette Pandin, fille de Jean-Gaspard, chevalier, seigneur de Romfort, et de feu Élisabeth Green. Passé devant Conroy, notaire à Nercillac, en Angoumois, le 3 décembre 1763. (*Grosse en parchemin, citée par Chérin, dans les Preuves de Gaspard-Armand de la Porte de Beaumont.*)

Acte de décès de Jean de la Porte, fils de Jean de la Porte aux Loups, et de Marie Leviste de Champagnon, en date du 6 novembre 1786. (*Registres paroissiaux de Pérignac.*)

Acte de décès de François de la Porte aux Loups, âgé d'environ 75 ans, en date du 4 mars 1819, sans autre désignation. (*Mêmes registres.*)

Acte de mariage de Joseph de la Porte, écuyer, fils de Jean, seigneur de Champagnon, et de feu Jeanne Chapeau, avec Elisabeth Ogier des Gentils, fille de François, seigneur de l'Erce, et de Elisabeth Chevalier, en date du 19 mars 1790. (*Mêmes registres.*)

Acte de décès de Joseph Laporte (*sic*), époux de Elisabeth Desgentils, sans autres renseignements, en date du 3 thermidor an XIII. (*Mêmes registres.*)

Inventaire dressé par ordre de dame Henriette Pandin, veuve de messire André-Armand de la Porte, ancien capitaine de cavalerie, seigneur de Beaumont, par acte du 15 novembre 1768, devant Thiron, notaire royal, en

présence de Jacques-Henri, ancien major de cavalerie, comprenant les meubles et appartenances de son chef et de celui de feu son mari. (*Grosse en papier, même source.*)

Contrat de mariage de Henri de la Porte, écuyer, seigneur d'Estrades, fils de Armand, écuyer, seigneur d'Estrades, et de Louise de Montalembert, avec Elisabeth Broussard, fille de Bertrand, seigneur de Fontmarais, et d'Elisabeth Gausen, vers 1725. (*D'après les notes de famille communiquées par M. Callandreau, notaire à Cognac, les Rôles Saintongeais de 1745, et la Généalogie de la Porte aux Loups, par M. de Chergé.*)

XVII Degré. — Jugement par lequel dame Marie-Henriette Pandin, veuve d'André-Armand de la Porte, écuyer, seigneur de Beaumont, fut instituée tutrice et curatrice de Marthe, Gaspard-Armand, Marie-Jeanne et Louis-Jean de la Porte, ses enfants, et de feu son mari, décédé au mois d'août 1768, l'aînée étant âgée de quatre ans, par sentence du lieutenant général de Saintonge du 11 janvier 1769, rendue de l'avis de messire Jacques-Henri de la Porte, major de cavalerie, seigneur de la Richardière, et de messire Simon de la Porte de Champeaux, chevaliers, oncles paternels des mineurs. (*Expédition en papier, signée Brunet, citée par Chérin, dans les Preuves de Gaspard-Armand de la Porte de Beaumont.*)

Enquête de notoriété faite à la requête de Marie-Henriette Pandin, veuve de messire André-Armand de la Porte-Beaumont, chevalier, seigneur de Beaumont et Cravans, ancien capitaine de cavalerie au régiment d'Archiac, par-devant le lieutenant général de la sénéchaussée de Saintonge, le 16 mars 1780, pour constater l'âge, la descendance et filiation de Gaspard-Armand de la Porte. Dans laquelle enquête, Jacques-Henri de la Porte, chevalier, ancien major de cavalerie, et Simon de la Porte de Champeaux, déposèrent que ledit Gaspard était l'un des quatre enfants issus du légitime mariage de leur frère, et qu'il était né le 10 mai 1766. (*Expédition en papier, signée Brunet, même source.*)

PREUVES pour la grande écurie (sous-lieutenance de cavalerie), établie par Chérin, généalogiste de la maison du roi, en faveur de Gaspard-Armand de la Porte de Beaumont (aux Loups), et son frère, élection de Saintes, les 16 août 1783 et 7 février 1784. (*Titre reproduit ci-dessus.*)

Acte de naissance de François-Louis-Joseph de la Porte aux Loups, fils de Joseph et d'Élisabeth Ogier des Gentils, en date du 30 janvier 1791. (*Registres paroissiaux de Pérignac.*)

Acte de naissance de Françoise-Cornélie de Laporte (*sic*), fille de Joseph et d'Élisabeth Ogier Desgentils, au lieu de Champagnon, le 1^{er} mars 1793. (*Même source.*)

Acte de naissance de Jean-Théodore Laporte (*sic*), fils de Joseph et d'Élisabeth Ogier Desgentils, en date du 13 germinal an IV. (*Registres paroissiaux de Blançac.*)

Acte de mariage de Cornélie de la Porte aux Loups, fille majeure de Joseph et d'Elisabeth Ogier Desgentils, avec Louis Aubry, propriétaire, fils de Jacques et de Louise Menaud, en date du 28 mai 1816. (*Registres paroissiaux de Pérignac.*)

Acte de mariage de Jean de la Porte aux Loups avec Anne-Luce-Julie-Élisabeth-Félicité Vidaud, sans autre indication, en date du 30 janvier 18.6. (*Registres paroissiaux de Blançac.*)

Rôle de la convocation de la noblesse de Saintongè et d'Aunis, pour les États généraux de 1789, où figure Gaspard-Armand de la Porte, seigneur de Beaumont et de Cravans, dont il signa le procès-verbal : le marquis de la Porte. (*La Noblesse de Saintonge et d'Aunis, aux États généraux de 1789, par de la Morinerie.*)

Même rôle de convocation, dans lequel figurent Jean-Louis, chevalier de la Porte, sous-lieutenant au régiment d'Artois-Infanterie, pour son fief de Cravans, Simon de la Porte aux Loups, demeurant à Gémozac, pour son fief de Puygourneau, dame Pinyot, veuve de M. le chevalier de la Porte (Jacques-Henri), pour son fief des Salles de Rioux, et Henri-Gaspard de la Porte aux Loups (d'Estrades), demeurant à Cognac. (*Même source.*)

Contrat de mariage de messire Gaspard-Armand de la Porte aux Loups, veuf de Catherine-Louise Cottin de la Thuillerie, avec Marie-Anne-Antoinette de Fretard d'Escoyeux, fille de Louis, lieutenant de vaisseau, et de Louise de Saint-Mathieu, en date de 1794. (*Cité par M. de Chergé.*)

Contrat de mariage de Jacques de la Porte, chevalier, seigneur d'Estrades, fils de Henri, écuyer, seigneur d'Estrades, et de Élisabeth Broussard, avec Marie-Julie Lériget, fille de François, sieur de Rouchères, et d'Anne Bernellet. (*Cité dans les Rôles Saintongeais ; Revue de l'Aunis pour 1868 ; dans la Généalogie imprimée par M. de Chergé, et dans les notes de M. Callandreaux, notaire, à la date de 1758.*)

Mise en vente, dans les *Affiches du Poitou* de 1784, de la terre et seigneurie d'Estrades, avec le château, les bois, les dîmes et les métairies. (*Voir aux Affiches du Poitou de 1784, un vol. in-4.*)

XVIII DÈGRÉ. — Acte de mariage de Jean-Armand de la Porte aux Loups, fils de Gaspard-Armand, écuyer, seigneur de Beaumont et Cravans, et de Catherine-Louise Cottin de la Thuillerie, avec Victorine-Hélène-Marie de la Broue de Vareilles, comtesse d'Hust et du Saint-Empire, fille de Ferdinand-Maximilien-Louis, marquis de Vareilles, et de Louise-Marie Prévost-Sansac de Touchimbert. Célébré à Mondion (Vienne), le 20 avril 1820. (*Note communiquée et Généalogie de la maison de Vareilles.*)

Contrat de mariage de Gaspard-Alphonse de la Porte aux Loups, fils de Gaspard-Armand, écuyer, seigneur de Beaumont, et de Marie-Anne-Antoinette de Frétard d'Escoyeux, avec Delphine de Boscal, de Réals, de Mornac, fille de Charles-François, ancien maire de Saintes et député, et de

Jeanne Martin de Bonzonge. Reçu Drilhon, notaire à Saintes, le 5 juin 1832. (*Voir les Minutes de M^e Drilhon, notaire à Saintes.*)

Acte de naissance de Jacques de la Porte aux Loups, fils de Théodore et de Julie-Élisabeth Vidaud, en date du 1^{er} novembre 1816. (*Registres paroissiaux de Blançac.*)

Acte de naissance d'Irma-Élisabeth-Françoise de la Porte aux Loups, fille de Théodore et de Luce-Julie-Félicité Vidaud du Dognon, en date du 13 novembre 1818. (*Même source.*)

Acte de mariage d'Irma-Élisabeth-Françoise de la Porte aux Loups, fille de Jean-Théodore et de Luce-Julie-Félicité Vidaud du Dognon, avec André Deneauve, fils de Jean et de Marie-Françoise Verdeau, en date du 28 novembre 1838. (*Même source.*)

Acte de naissance de Marie-Adèle-Florida de la Porte aux Loups, fille de Jean-Théodore et de Luce-Julie-Félicité Vidaud du Dognon, en date du 4 mars 1820. (*Même source.*)

Acte de mariage de Marie-Adèle-Florida de la Porte aux Loups, fille de Jean-Théodore et de Luce-Julie-Félicité Vidaud du Dognon, avec Pierre Dubois, fils de Jean et de Rose Béchet, en date du 1^{er} juin 1843. (*Même source.*)

Acte de naissance de Joseph-Bélisaire de la Porte, fils de Jean-Théodore de la Porte aux Loups, et de Julie Vidaud, en date du 22 octobre 1821. (*Registres paroissiaux de Pérignac.*)

Acte de mariage de Joseph-Bélisaire de la Porte aux Loups, fils de Jean-Théodore, absent, et de Luce-Félicité-Julie Vidaud du Dognon, avec Marie-Alexandrine Vidaud du Dognon, fille de François et de Jeanne-Victoire Tabuteau, en date du 8 mai 1865. (*Même source.*)

Acte de naissance de Marie-Elisa de la Porte aux Loups, fille de Jean et de Luce-Félicité Vidaud, en date du 13 janvier 1823. (*Registres de Pérignac.*)

Acte de naissance de Jean-Edmond de la Porte aux Loups, fils de Jean-Théodore et de Julie-Félicité Vidaud du Dognon, en date du 28 mars 1827. (*Registres de Blançac.*)

Acte de naissance d'Adrien-Pierre de la Porte aux Loups, fils de Jean et de Julie-Félicité Vidaud du Dognon, en date du 19 juillet 1828. (*Même source.*)

Contrat de mariage de Henri-Gaspard de la Porte, fils de Jacques, chevalier, seigneur d'Estrades, et de Marie-Julie Lériget, avec Marie-Félicité de Livenne, fille de haut et puissant seigneur Marie-Jean-Charles, baron et comte de Balan, seigneur de Rivières, les Brousses, le Châtelar, etc., et de Marie-Paule de Livenne de Balan, nièce de la marquise d'Aubusson, en date du 12 janvier 1782. (*Communiquée par M^e Callandreau, notaire à Cognac.*)

Lettre de part de la mort de Mademoiselle Henriette de la Porte aux Loups, le 21 janvier 1842, dans sa soixante-dix-huitième année, et où figurent : M^{me} Guérin de Fontjoyeuse, née de la Porte aux Loups, M. de la

Porte aux Loups, sous-intendant militaire, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, M^{me} de la Porte aux Loups, née de Livenne, M. et M^{me} David, née de la Porte, M. Callandreau, ancien conseiller à la cour royale de Bordeaux, et M^{me} Callandreau, née de la Porte, M. de Saint-Martin et M^{lle} Charlotte d'Arnaud, supérieure au couvent du Doyenné. (*Entre les mains de l'auteur.*)

Acte de décès de Henri-Gaspard de la Porte, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, conseiller de préfecture à Angoulême, décédé à Paris, en 1823. (*Note communiquée par M. Callandreau, notaire à Cognac.*)

Acte de vente de la seigneurie d'Estrades, consentie par Henri-Gaspard de la Porte aux Loups, écuyer, chevalier, seigneur d'Estrades, conjointement avec Jacques-Gaspard, son frère, à Jacques-Louis Louveau de la Règle. Acte reçu par Callou, notaire à Saint-Maixent, le 4 septembre 1786. (*Comm. par M. Callandreau.*)

XIX DORÉ. — Acte de mariage de Jacques-Gaspard de la Porte, chef d'escadron de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, fils de Henri-Gaspard, écuyer, et de Marie-Félicité de Livenne, avec Rosalie-Alexandrine de Livenne, sa cousine, fille de Charles-Joseph, baron de Balan; célébré à Langonnet (Morbihan), le 12 février 1825. (*Actes de l'État civil de Langonnet, (Morbihan.)*)

Acte de mariage de Jean-Gabriel, comte de la Porte aux Loups, fils de Jean-Armand, marquis de la Porte, et de Victorine-Hélène-Marie de la Broue de Vareilles, avec Mademoiselle Emilie-Catherine de Grandsaigne, fille de Louis, ancien garde du corps, et de Césarine-Antoinette de Terves, en date du 27 janvier 1857. (*Note communiquée par la famille.*)

Procès en séparation de dame Emilie-Catherine de Grandsaigne, et de Jean-Gabriel, marquis de la Porte aux Loups, son époux, en date d'avril 1873, duquel il résulte qu'un seul enfant, Louis, est issu de cette union. (*Gazette des Tribunaux.*)

Contrat de mariage de Gaspard-Louis-Henri de la Porte aux Loups, comte d'Hust, fils de Jean-Armand, marquis de la Porte, et de Victorine-Hélène-Marie de la Broue de Vareilles, avec Louise-Agathe-Junia de Lescours, fille du comte Charles-Léon, ancien officier de chasseurs, et de Louise-Henriette-Félicie Green de Saint-Marsaut, en date du 8 janvier 1855, par-devant N...., notaire à la Mothe-Saint-Héraye. (*Note communiquée par la famille.*)

Acte de naissance de Jean-Armand-Amédée de la Porte aux Loups, fils de Pharamond-Amédée, directeur de l'enregistrement, et de Eugénie-Marie-Anne Manès, né à Niort, le 20 juin 1848. (*Registres de l'État civil de la commune de Niort. Note communiquée.*)

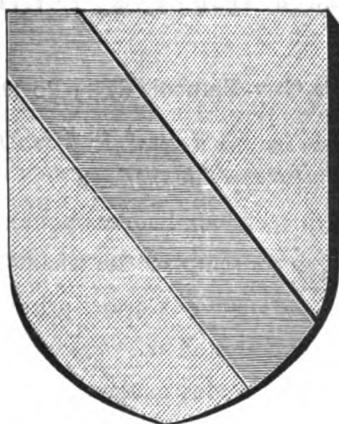
Acte de naissance de Henri-Armand, fils de Gaspard-Louis-Henri de la Porte, comte d'Hust, et de Louise-Agathe-Junia de Lescours, son épouse, né au château de Salle, le 28 novembre 1857. (*Registres de l'État civil de la Mothe-Saint-Héraye. Note communiquée.*)

204 *Généalogie de la famille de la Porte de Lusignac.*

Acte de naissance de Marie-Caroline-Gabrielle, fille de Gaspard-Louis-Henri de la Porte, comte d'Hust, et de Henriette d'Argy, son épouse, née au château de la Couetterie, le 4 août 1867. (*Registres de l'État civil de la commune de Beaumont (Sarthe). Note communiquée.*)

Acte de naissance de Louis de la Porte aux Loups, fils de Jean-Gabriel-Alexandre, comte d'Hust, et de Catherine-Émilie de Grandsaigne, né au château de la Couetterie, commune de Beaumont (Sarthe), le 22 novembre 1857. (*Registres de l'État civil de la commune de Beaumont (Sarthe). Note communiquée.*)





GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE

DE LA PORTE D'ISSERTIEUX

AVEC LES BRANCHES DE RIANTS ET DE PIERRY

(ACTUELLEMENT REPRÉSENTÉE PAR DES FEMMES)

LA famille de la Porte d'Issertieux — de Briou ou Riants — et de Pierry — a pour armes : *d'or à la bande d'azur* ; l'écu timbré, soit d'un casque de chevalier, orné de lambrequins aux couleurs des armoiries, soit d'une couronne de comte ou de marquis, est tenu par deux sauvages de carnation, armés de massues, avec la devise : *Gardiatores de Porta*. (Armoiries décrites dans la *Maintenue de noblesse* de 1716; peintes sur la généalogie manuscrite, et sculptées sur une vieille pierre de la muraille du château d'Issertieux.)

La substitution de Guy-François de la Porte au dernier marquis de Riants, en 1745, a permis à sa branche d'écarteler ses armes, aux 2 et 3 : *d'azur semé de trèfles d'or, à deux bars adossés de même*, qui est Riants, et deux licornes pour supports.

La branche de Pierry a remplacé les tenants par des lions et ajouté au timbre, en revenant aux armes primitives, un casque, avec une tête de cheval pour cimier.

Cette maison est une des plus anciennes et des plus considérables du Berry, où elle se distingua non seulement par ses services militaires, mais aussi par ses vertus héréditaires, ses grands biens, ses alliances et ses fondations pieuses. Ses armes se rencontrent souvent dans les châteaux de Bannegon, Thaumiers, Pierry, Briou, qui lui ont appartenu, ainsi que dans l'église de Chaumont, sépulture ordinaire de la famille.

Une tradition, respectable, sinon certaine, veut qu'elle ait une origine italienne et soit sortie de Salerne. Si la migration a eu lieu, elle doit remonter à une haute antiquité, car une vieille chronique, écrite en l'an 1000, et conservée jusqu'en 1791, dans les archives de l'ancien chapitre de Saint-Oustrille du château de Bourges, faisait déjà mention d'un de la Porte en ces termes : *De Porta, miles ex antiquissimo genere natus.*

Il est certain qu'en parcourant la *Gallia christiana* et le *Cartulaire de l'évêché de Bourges*, on y trouve très souvent, parmi les anciens bienfaiteurs du clergé, des de la Porte qui pourraient bien se rattacher à la maison qui nous occupe. Le prudent Chérin lui-même incline vers cette opinion, quand il dit, dans une lettre à M. de Vergennes, conservée à la Bibliothèque nationale : « Cette maison prouve son existence depuis le commencement du XI^e siècle, et sa filiation depuis 1291 ».

Le manoir d'Issertieux, situé dans la paroisse de Chalivoy-Milon, bailliage de Dun-le-Roy, en Berry, n'est jamais sorti de la famille (1). Ses maîtres ont possédé, à diverses époques, un grand nombre d'autres fiefs; mais lorsque les partages, ou les circonstances de fortune ont nécessité des sacrifices, Issertieux a toujours été respecté, et aujourd'hui encore il est habité par la vingtième génération issue de son fondateur.

C'est un des plus anciens châteaux de la province. Situé au milieu des bois, dans une contrée fraîche et verdoyante, il semble n'avoir rien perdu de son antique splendeur. Il est formé de deux corps de logis. L'un très vieux, flanqué de tours et de tourelles, présente, au milieu des vignes vierges qui tapissent ses murs et des grands arbres qui les protègent, des vestiges bien conservés de ses fossés d'eaux vives, de son beffroi et des hersees qui défendaient sa porte monumentale. Il reçut, suivant les ordonnances de Charles VII et de Louis XI, une restauration importante sous Odart de la Porte, pannetier du roi, à la cour de Bourges. Le deuxième corps, séparé du premier par une cour fermée, et relié à lui par des galeries, est de style moderne. Il fut construit, en 1656, par Jean de la Porte, ancien écuyer de la Petite écurie du roi Louis XIII, sur l'emplacement d'une grosse tour ruinée par l'incendie.

Les auteurs s'accordent à écrire le nom de la Porte d'Issertieux comme il est indiqué ici : ils ne sont pas aussi unanimes sur la qualification qu'on doit lui donner. Les premiers membres de cette famille portaient les titres d'écuyers et damoiseaux. Jean

(1) CHALIVROY-MILON, canton de Dun-le-Roy, arrondissement de Saint-Amand (Cher).

commença à prendre celui de chevalier vers 1635. La Mainteneur de 1716 joint au dessin des armoiries une couronne de comte ; enfin Joseph René, à partir de 1744, put porter, dans les actes relatifs à la succession de Françoise de Culant, le titre de marquis, sans que le Parlement, ordinairement si chatouilleux en ces matières, ait paru en prendre ombrage. La tolérance a, depuis lors, remplacé le droit ; c'est avec la qualification de marquis que Joseph-Antoine de la Porte d'Issertieux fut inscrit sur le *Catalogue officiel des gentilshommes électeurs du Berry en 1789*, et que son cousin Guy-François-Henri de la Porte de Riants fut présenté à la cour, dans la même année.

NOMS ISOLÉS.

PORTE (BÉRAUD DE LA), seigneur de Bannegon, fut donné comme caution de l'église de Saint-Sylvain de Chalivoy, en 1032. (*Gallia Christiana*, tomes II et VIII.)

PORTE (SADON DE LA) et ses fils signèrent l'acte par lequel Humbault de Sully et Gilon, son frère, rendirent à l'abbaye de Saint-Sulpice l'église de la Chapelle-d'Angilon, en 1064. (*Cartulaire de l'évêché de Bourges*.)

PORTE (Eudes de LA) consentit à la cession faite aux religieux de Saint-Sulpice, par Mathieu de Marigny, des droits qui se levaient à la porte Neuve et à la porte Gordaine de Bourges, en 1118. (*Même source*.)

PORTE (ALLARD DE LA), fondateur de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, accompagna Louis VII à la deuxième croisade, en 1147. (Sandret, *Revue nobiliaire*, 1870, p. 422.)

PORTE (ODON DE LA) engagea en 1169 une partie de ses biens à l'abbaye de Saint-Satur, pour aller secourir les chrétiens en Palestine. (*Papiers de famille : au château d'Issertieux.*)

PORTE (ODONNET DE LA), damoiseau, seigneur de Bannegon, fut un de ceux qui jurèrent devant l'archevêque de Bourges, Jean de Sully, de renoncer aux guerres privées, en 1262. (*Cartulaire de l'évêché de Bourges.*)

PORTE (BERNARD DE LA), seigneur de Rauches, ancien chevalier, fit, devant l'official de Bourges, un accord avec le comte de Sancerre, au sujet du droit de monnayage qu'il avait sur les pièces fabriquées à Sancerre, vers 1288. (*Papiers de famille : au château d'Issertieux.*)

PORTE (JEAN DE LA), seigneur de Rauches, et Isabeau de Charenton, sa femme, firent un partage avec Jean de Sancerre, en 1310, sous le scel de Bourges. (*Même source.*)

PORTE (LOUIS DE LA) était le premier des six chevaliers bacheliers de la compagnie de Jean de Sancerre, dans la montre faite à Saint-Aignan, en 1370. (*Même source.*)

FILIATION SUIVIE.

§ I. — DE LA PORTE (BRANCHE AINÉE OU DISSERTIEUX).

I. — PORTE (ÉTIENNE DE LA), que l'on considère comme la souche de tous les de la Porte qui depuis ont successivement possédé la seigneurie d'Issertieux, commence à paraître sous le règne de Philippe-Auguste, en 1207, époque où il consentit une vente aux religieux de l'abbaye de Font-Morigny. Il fit plus tard une

autre vente de la dîme de Chalivoy, qui dépendait de la seigneurie d'Issertieux, à Gilbert de Mellon ou Milon, et vivait encore en 1257, date à laquelle il faisait quelques acquisitions de terrain. Il avait épousé une femme du nom de JULIENNE, dont il eut, entre autres enfants :

A. HUMBAULT, qui paraît avoir épousé, avant 1231, une femme du nom de MARGUERITE, et contracté un autre mariage avec JEANNE DE FAYE, vers 1256. Il vivait encore en 1269. De lui naquirent deux enfants :

1° SIMON, qui embrassa l'état ecclésiastique et devint prieur de Chaumont. Il vivait encore en 1337.

2° JEAN, qui testa en 1282, mourut sans laisser de postérité, et fut enterré à Chaumont, abandonnant sa fortune à ses oncles Hervelin et Étienne.

B. HERVELIN, qui suit.

C. ETIENNE, dont la femme n'est pas connue, mais qui fut père d'un fils portant comme lui le nom de :

1° ETIENNE, lequel paraît dans un acte de partage de 1291, avec Perrin, son cousin germain.

II. — PORTE (HERVELIN DE LA), seigneur d'Issertieux, avait épousé, vers 1253, ANNORDE DE SULLY, de l'ancienne maison des seigneurs de Sully-sur-Loire. Dans le partage qui fut fait des biens de son neveu Jean, en 1282, la terre d'Issertieux lui échut. Il fut contemporain de saint Louis, et mourut vers 1290, laissant entre autres enfants :

A. PERRIN, qui suit.

III. — PORTE (PERRIN DE LA), damoiseau, seigneur d'Issertieux, après la mort de son père, en 1291, fit avec son cousin ger-

main Étienne, fils d'autre Etienne, un nouveau partage de la succession de Jean, fils d'Humbault. La possession d'Issertieux lui fut confirmée dans cette pièce. Il fit diverses acquisitions, en 1294, et ne mourut que vers 1313, sur la fin du règne de Philippe le Bel. Il avait épousé, en 1289, ISABELLE SEGAUT DE TENEUILLE, dont il eut deux fils qu'il envoya étudier à Blois :

A. JEAN, damoiseau, seigneur en partie d'Issertieux, qui épousa, en 1326, SIMONNE D'ANGLADE, et passa sa vie, avec son frère, au manoir paternel, jusqu'à ce que la succession d'Isabelle de Pierry, leur tante, en 1348, leur fournît l'occasion d'un partage. Jean mourut vers 1374. Après lui, sa fortune et sa seigneurie passèrent à son fils :

1° JEAN, qui mourut sans postérité en 1388, après avoir testé en faveur de Denis de Beaumont, son cousin.

B. PERRIN, qui suit.

IV. — PORTE (PERRIN DE LA), damoiseau, seigneur en partie d'Issertieux, de concert avec son frère Jean, échangea en 1337, à Frère Simon de la Porte, prieur du monastère de N.-D. de Chaumont, une dîme contre un moulin et un étang que celui-ci possédait dans leur domaine. La succession d'Isabelle de Pierry, en 1348, amena entre lui et son frère un partage qui fut l'origine d'une véritable guerre. Perrin avait épousé, avant 1343, MARGUERITE DE VEURRE OU VENERO, qui lui apporta pour sa part d'hoirie l'hôtel et manoir de Boisberruyer. L'un et l'autre vivaient encore en 1369. De leur mariage naquirent, entre autres :

A. JEAN, qui suit.

B. PHILIPPE, qui épousa JEAN TROUSSEBOIS, seigneur d'Alarde, et partagea avec son frère le 16 juillet 1369.

V. — PORTE (JEAN DE LA), écuyer, seigneur d'Issertieux, avait eu, dans le partage qu'il fit avec sa sœur en 1369, les châteaux de Pierry et Boisberruyer. Il y ajouta, en 1388, moyennant une rente annuelle de 19 francs d'or, la part dans la possession d'Issertieux que son cousin Jean, fils d'autre Jean, avait en mourant léguée à Denis de Beaumont, et devint ainsi seul seigneur de cette terre. Mais, à peine en avait-il pris possession en 1389, que deux chevaliers du voisinage, Guichard et Jean de Chateaumorand, se liguèrent pour l'en expulser, et il ne fallut rien moins qu'un ordre formel du roi Charles VI pour le faire rentrer dans ses droits. Jean de la Porte jouissait paisiblement de sa fortune, lorsqu'en 1403 il donna un dénombrement des terres d'Issertieux et Pierry à messire Aubert, seigneur de Saint-Quentin, comte de Blet. En 1411, il rendit également hommage au duc de Bourbonnais pour son manoir de Boisberruyer.

Il avait épousé, en 1388, ISABEAU GASPIAS, dont il eut un seul fils, et, en secondes noces, JEANNE DE TROUSSEBOIS, dont il eut sept enfants. Dans son testament, en date de 1417, il est mention de la sépulture qu'il s'est choisie, au chapitre de Chaumont, et de divers legs pieux aux ordres mendiants de Bourges. On cite parmi sa postérité :

A. JEAN, né d'Isabeau, qui fut marié très jeune, en 1407, à JEANNE DE MOLINS. Il mourut avant son père, laissant trois fils, qui sont désignés dans le testament de leur grand-père :

1° PHILIPPON, qui ne tarda pas à disparaître.

2° JEANNE, qui n'a pas laissé plus de trace.

3° PIERRE, seigneur de Pesselières, qui reçut un hommage en 1462. Suivant les mémoires domestiques, il avait épousé, en 1450, JACQUELINE TROUSSEAU, qui le rendit père de :

a. *CLAUDE*, nommé *CHARLES* par d'Hozier, et marié, suivant lui, à *JACQUETTE D'ANLEZY*. Il donna quittance, le 4 août 1492, à noble homme *Charles de Francières*, d'une somme de vingt livres, et fut père de : autre

CLAUDE, seigneur de Pesselières, lequel fit accord de mariage, le 30 juillet 1564, avec *ANNE DE ROCHECHOUART*, fille de *Guillaume*, seigneur de Jars et Breviandes, premier maître d'hôtel du roi *Charles IX*, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Vincennes, et d'*Antoinette d'Yancourt*, sa deuxième femme. Sa trace disparaît aussitôt après. (*Hist. de la Maison de Rochechouart, par le général de Rochechouart.*)

B. *ODART*, qui suit.

C. *PIERRE*, qui prit l'habit de Bénédictin à la Charité-sur-Loire.

D. *CATHERINE*, qui épousa en 1424 *JEAN SEGAUD*, écuyer.

E. *LOUISE*, mariée à *PHILIPPE DE MAUVOISIN*.

VI. — *PORTE (ODART DE LA)*, écuyer, avait embrassé de bonne heure la carrière militaire. Son père, en mourant, lui légua la tutelle de ses jeunes neveux, déjà orphelins. C'est en cette qualité, et aussi pour *Catherine*, sa sœur, qu'il rendit hommage au duc de Bourbonnais, le 9 juillet 1417, et qu'il fit au seigneur de Blet le dénombrement de la terre d'Issertieux et de sa forteresse, en 1421. En 1424, il reçut du roi *Charles VII*, alors fixé à Bourges, des lettres de retenue de l'office de pannetier, en considération des services rendus dans la guerre contre les Anglais. Il fut mêlé, de très près, à toutes les épreuves du *Roitelet de Bourges*, et l'un des compagnons de gloire de *Jeanne Darc*. En 1432, il vendit, moyennant 200 livres d'or vieux, son manoir de *Pierry* et ses appartenances, à *Jean de Baugis* ou *Bougié*, probablement

pour subvenir à quelques frais de guerre, car, trois ans après, nous le trouvons prisonnier des ennemis du royaume à la Charité-sur-Loire, et obligé d'emprunter, pour sa rançon, 100 écus d'or de 64 au marc. En 1436, le roi le récompensa de sa valeur par l'office de capitaine de Lepaud-en-Combrailles. On lui doit une restauration du manoir d'Issertieux. Il mourut en 1446, laissant deux enfants de MARGUERITE DE MAUVOISIN, qu'il avait épousée en 1420 :

A. JEAN, qui suit.

B. PHILIBERT, qui épousa damoiselle N. MARÉCHAL, et dont la trace est perdue.

VII. — PORTE (JEAN DE LA), écuyer, seigneur d'Issertieux, s'était déjà rendu célèbre du vivant de son père, et avait été nommé, en 1441, chevalier de l'ordre du Camail, par Charles, duc d'Orléans. Il paraît avoir profité d'arrangements de famille pour garder la maison d'Issertieux, malgré l'existence de ses cousins Pierre et Philippon, qui représentaient le droit d'aînesse, puisque Pierre ne figure dans les actes que comme seigneur de Pesselières. Nous le voyons faire retrait, en 1459, d'une rente de cinq écus d'or, que son père avait constituée à Jean de Baugis, pour prêt de la somme nécessaire à sa rançon. Il obtint, en 1470, l'emploi d'écuyer du roi, et servait dans les Compagnies d'ordonnances, aux guerres de Picardie, lorsqu'il fit son testament à Beauvais, en 1474. Depuis 1457, une permission du légat du pape l'autorisait à se confesser et entendre la messe dans sa maison. Il avait épousé, jeune encore, le 20 mai 1435, JEANNE GUITOIS D'ARQUIN, fille de Jean et d'Annette de Chavaignac, dont il eut :

A. PIERRE, qui suit.

B. MARGUERITE, qui paraît avoir épousé messire PHILIPPE DE LA MARCHE, avant 1467.

C. CHARLES, dont les alliances et la descendance sont inconnues. Il était licencié ès lois en 1477, et devint conseiller et maître des requêtes du roi, place qu'il occupait en 1482.

VIII. — PORTE (PIERRE DE LA), écuyer, seigneur d'Issertieux, fut d'abord écuyer du duc de Bretagne, car c'est avec ce titre qu'il figure dans la transaction faite avec son frère en 1482, au sujet de la succession paternelle; il devint ensuite ambassadeur à Naples, gouverneur de Cussy en Nivernais, maître d'hôtel des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, et mourut en 1500. On trouve, dans ses titres, une bulle du pape, lui conférant le droit de chapelle et celui de se faire absoudre des cas réservés par tout confesseur de son choix. Il avait épousé, le 12 mars 1482, MADELEINE DE LA CONDAMINE, fille de Jean, écuyer, seigneur du Bouchat, dont il eut :

A. SIMON, qui suit.

B. PIERRE, qui se fit prêtre, et devint, paraît-il, évêque de Rieux. Il ne figure pas au Catalogue.

C. GILBERT, écuyer, seigneur d'Augy et de Briou, qui épousa, en 1524, GILBERTE DE FRANCHIÈRES. De cette union naquirent deux enfants :

1° GUICHARD, marié, avant 1565, à LOUISE DE LA COULDRE, qui le rendit père d'autre LOUISE, laquelle épousa à son cousin FRANÇOIS DE LA PORTE d'Issertieux, en 1583.

2° GEORGETTE, qui épousa GILBERT DE MARCASSAT, en 1553.

D. JOSEPH, qui passa accord avec ses frères, au sujet de la succession paternelle, en 1511.

E. JEANNE, fille d'honneur de la reine Anne, mariée à ANTOINE DE LA ROCHE-CHAUDRY, écuyer.

F. GABRIEL, qui devint protonotaire du Saint-Siège.

G. MARIE, mariée à N. CHATARD DE COLONGES.

IX. — PORTE (SIMON DE LA), écuyer, seigneur d'Issertieux, contemporain de François I^{er}, ne paraît pas avoir porté les armes. Il comparut avec Gilbert et Gabriel, ses frères, dans un accord avec messire Antoine de la Roche-Chaudry, son beau-frère, au sujet de la succession paternelle, en 1511, et rendit au seigneur de Blet, en 1540, dénombrement des terre et seigneurie d'Issertieux. CHARLOTTE DE NERY, fille de François, maître d'hôtel du comte de Nevers, et capitaine du château de Montenoison, et de Jeanne de la Vergne, qu'il avait épousée par contrat du 28 août 1519, le rendit père de :

A. AMADOR, qui suit.

B. JEAN, qui fut chevalier de Malte, et devint commandeur de Bellecombe, au grand prieuré d'Auvergne, en 1565.

C. FRANÇOIS-JOSEPH, qui embrassa la Réforme et devint un des chefs des nouveaux partisans.

D. CHRISTOPHE, dont la trace se perd.

E. JACQUETTE, dont on ne connaît que le nom, et deux autres sœurs religieuses.

F. JEANNE, mariée à N. DE CHAUD, seigneur de Rivière.

X. — PORTE (AMADOR DE LA), écuyer, sire d'Issertieux et du Chaffaud, gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, s'engagea, par contrat, à donner à son frère Jean vingt écus par an, tant qu'il serait à Malte, et deux mille une fois payés, à chacun de ses autres frères. Cependant il ne paraît pas que François, le troisième,

ait renoncé à sa part d'Issertieux, car la tradition rapporte qu'ils habitaient chacun une partie séparée du château, et vivaient dans la plus mauvaise intelligence.

Amador était un fidèle serviteur du roi François II, ainsi que le témoigne la lettre suivante, dont l'original a été entre nos mains :

« Monsieur d'Issertieux, aiant sceu l'affection que me portez et spécialement au bien, repos et tranquillité de ce royaume, j'ai bien voulu vous faire les présentes, sachant le moyen que vous avez de mettre ensemble beaucoup de vos amys, pour vous prier de ne différer, quelque chose que vous entendiez, à me venir trouver et voir. Sy serez aussi bien veu et receu que le scauriez désirer. Sur ce, je pryé Dieu, monsieur d'Issertieux, vous avoir en sa garde. Escrip̄t au camp de Chastillon-sur-Indre, le xxix^e jour d'octobre 1560. Vostre bon amy, FRANÇOIS. »

Loin de mériter les mêmes marques de confiance, François se jeta dans le parti des Huguenots et leur livra, la même année 1560, la ville de la Charité, dont il était gouverneur. Le grand prieur d'Auvergne et le sieur de la Fayette vinrent l'y assiéger, se rendirent maîtres de sa personne, lui enlevèrent ses armes et ses chevaux, et furent très près de lui ôter la vie. Cependant le roi paraît lui avoir pardonné, car, dix ans plus tard, nous le voyons recevoir à Issertieux la lettre suivante de Charles IX :

« Monsieur d'Isairtiaux, vous scavez la promesse que vous avez ci devant faite à mon frère, le duc d'Anjou et de Bourbonnois, mon lieutenant général, de ne plus reprendre les armes et vous retirer en vostre maison pour y vivre et vous contenir doucement sous le bénéfice de mes édicts et ordonnances; toutefois, ainsi que je suis adverty, vous avez fait tout le contraire, chose que je ne puis trouver qu'estrangé, et, à cestecause, je vous pryé

me..... pour selon ce que j'en apprendrai, y pourvoir ainsi que la raison me le permettra. Et cependant affin de m'asseurer de vostre maison, j'ay ordonné au sieur de Montare y faire mettre garnison, laquelle vous recevrez, sans en faire aucun reffus, ni difficulté, pryant Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde. Faict à Angiers le x^e jour de mars 1570. CHARLES. »

La tradition veut que ce belliqueux protestant soit allé mourir en Angleterre. Quant à son frère, nous le trouvons, en 1576, pourvu de la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Alençon, frère du roi Henri III, en récompense, est-il dit dans ses Lettres, des bons services qu'il a rendus au fait des guerres. Il mourut à Paris, en 1583, laissant de son union avec ANNE DE CHENU, fille de Pierre, écuyer, seigneur de Sochot, et de Anne de Vereaire, qu'il avait épousée le 4 juillet 1551 :

A. FRANÇOIS, qui suit.

B. PIERRE, écuyer, seigneur en partie d'Issertieux et de Poulaines, qui fut tuteur de ses neveux en 1602, épousa MADELEINE COURAUT DE CHEVRY, et en eut une fille, qui fut mariée en 1622 dans la maison de PLESSIS-SAVONNIÈRE.

C. MARIE, qui épousa MARC DE TROUSSEBOIS, écuyer.

D. N. . . ., qui épousa le sieur DE SAINT-MARTIN.

XI. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), écuyer, seigneur d'Issertieux et de Briou, fut placé jeune auprès du roi de Navarre, en qualité de gentilhomme. Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement du 28 septembre 1584, et obtint des lettres patentes de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, le 19 septembre 1585. Par une transaction avec le seigneur de Blet, son fief fut déchargé de l'hommage rendu jusque-là à sa sei-

gneurie, pour relever directement de la couronne. La plus brillante carrière s'ouvrait devant lui, lorsqu'il périt à la guerre, en 1588. De l'union qu'il avait contractée, le 6 août 1583, avec LOUISE DE LA PORTE, sa cousine, fille de Guichard, seigneur de Briou, et de Louise de la Couldre, étaient nés deux enfants, qui furent mis, avec leur oncle Pierre, sous la tutelle de messire de la Salle, écuyer, le 21 mars 1588. C'étaient :

A. AMADOR, qui suit.

B. JACQUETTE, qui épousa N. DE COLOMBIÈRES.

XII. — PORTE (AMADOR DE LA), écuyer, seigneur d'Issertieux, Briou, Breviandes, Montifaut, Vezins, la Forêt-de-Grailly, vécut sous le roi Louis XIII. Étant resté orphelin à l'âge de quatre ans, il fut d'abord placé sous la tutelle du sieur de Salles, puis, en 1602, sous celle de son oncle Pierre, qui lui rendit ses comptes en 1615. L'année suivante, il se maria avec FRANÇOISE DE CULANT, fille de François, seigneur de la Forêt-de-Grailly, et de feu Charlotte de Grailly. Le domaine de la Forêt fut vendu en 1621 à Mgr Henri de Bourbon, prince de Condé. Amador vivait encore en 1632. Par le testament qu'il fit de concert avec Françoise de Culant, son épouse, il laissa à son fils aîné : la terre d'Issertieux, avec la part achetée à son oncle Pierre de la Porte ; à son deuxième fils Jean, la terre de Briou et la Rivière ; à Philibert, 9,000 livres, et à Renée, 8,000 livres.

A. FRANÇOIS, enseigne dans le régiment de Gimel, mourut très jeune, au service du roi.

B. JEAN, qui suit.

C. PHILIBERT, mort officier au régiment de la Meilleraye.

D. RENÉE, qui vivait en 1647, et mourut probablement fille.

XIII. — PORTE (JEAN DE LA), chevalier, qualifié dans un acte baron, seigneur d'Issertieux, le Briou, Breviandes, etc., eut le titre d'écuyer de la petite écurie du roi Louis XIII. Il passa sa jeunesse au service, comme ses deux frères, et reçut, le 5 août 1644, un congé de Gaston d'Orléans, pour circuler librement avec ses valets, armes, chevaux et bagages, en s'en retournant, après avoir servi volontaire, près de sa personne, au siège de Gravelines.

Devenu le chef de la famille par la mort de son aîné, il reconstruisit une grande partie du château d'Issertieux, et épousa, le 2 septembre 1647, FRANÇOISE DE LONGUEVILLE, fille de François, chevalier, seigneur de Domerey, maître d'hôtel du roi, et de Françoise Filxiau, dont il eut deux enfants. Il se remaria, le 21 mars 1654, avec ELISABETH DE FAVEROLLES, fille de feu Joseph, chevalier, seigneur de Bléré, et de dame Claude de Rigné. Quand il mourut, en 1663, sa seconde femme lui avait donné cinq enfants, dont les noms suivent :

A. JEAN-FRANÇOIS, né du premier lit, fut amené à renoncer à la propriété d'Issertieux en 1675, et *devint le chef de la branche de Briou ou Riants* qui sera rapportée au § 2.

B. MADELEINE, mariée à FRANÇOIS DE FAVEROLLES, en 1666, et grand'mère de Françoise de Faverolles, citée plus loin.

C. BARTHÉLEMY-JOSEPH, qui suit.

D. MARTHE. — E. CATHERINE, qui entra en religion.

F. PIERRE. — G. FRANÇOIS, dont la trace se perd.

XIV. — PORTE (BARTHÉLEMY-JOSEPH DE LA), chevalier, qualifié, dans quelques actes, baron d'Issertieux, naquit le 12 juin 1658, et vécut sous Louis XIV. Il avait débuté dans la marine, lorsque l'habileté de sa mère amena Jean-François, son aîné, à lui

abandonner la terre et le titre d'Issertieux. Il devint plus tard commissaire de la noblesse du Berry, fut maintenu dans sa noblesse, en 1669, par Tubeuf, et en 1716, avec ses cousins, par sentence du marquis de Martangis, intendant du Berry. De son mariage, contracté le 21 novembre 1698, avec MARGUERITE DE TRIPIERRE, fille de René, écuyer, seigneur de Pierry, et de Suzanne Neyret, il avait eu six enfants, quand sa mort arriva en 1733 :

A. JOSEPH-RENÉ, qui suit.

B. HENRI-JEAN, *auteur de la branche de Pierry*, qui sera rapportée au § 3.

C. LOUIS, né le 3 janvier 1709, volontaire au régiment de Crespy en 1743, capitaine d'une compagnie d'invalides en 1768, mort en 1780, sans postérité.

D. CHARLES, qui servit dans les carabiniers et épousa N. GUILLOT DE MAUPERTUIS, dont il n'eut que des filles.

E. SUZANNE-ÉLISABETH, qui épousa FRANÇOIS-ANTOINE LE BOURGOIN, écuyer.

F. MADELEINE, dont on ne connaît que le nom.

XV. — PORTE (JOSEPH-RENÉ DE LA), chevalier, qualifié dans quelques actes baron, et ailleurs marquis d'Issertieux, seigneur en partie de Chalivoy-Milon et de Chaumont, fut baptisé le 30 août 1699. Il rendit aveu au roi de son fief, terre et justice d'Issertieux, le 4 mars 1719, par-devant le lieutenant général de Bourbonnais. Une sentence pour l'autoriser à renoncer à la succession d'Elisabeth de Faverolles, son aïeule, fut rendue en 1722. Il était commissaire de la noblesse du Berry, lorsqu'il épousa, à Paris, le 12 mars 1737, sa cousine MARIE-MADELEINE-ETIENNETTE-

FRANÇOISE DE FAVEROLLES, fille de Antoine-François, chevalier, seigneur de Domerey, et de Marie-Madeleine de Quesse de Valcourt. Le 15 septembre 1743, il autorisa sa femme à transiger, au Châtelet de Paris, avec Pélagie d'Albert de Luynes, veuve de Louis de Guilhelm de Castelnaud, marquis de Sassac, au sujet d'une créance de 280,000 livres, qui provenait de la succession de dame Françoise de Culant, morte épouse d'Amador de la Porte. Il mourut en 1779, laissant trois fils et une fille.

A. JOSEPH-ANTOINE-CLAIR, qui suit.

B. HENRI-CHARLES, né le 3 février 1740, servit dans la marine avec beaucoup de distinction. Il était lieutenant de vaisseau et faisait partie de l'équipage du *Montréal*, commandé par M. Vialis de Fontbelle, lorsque, le 30 juillet 1780, ce vaisseau, qui servait d'escorte à un convoi, fut attaqué sur la côte d'Afrique par deux frégates, deux brigantins et un petit corsaire anglais. Le capitaine fut tué dans le combat. M. de la Porte prit le commandement et, après une lutte opiniâtre, parvint à mettre en fuite ses agresseurs et à conduire le convoi à sa destination. En récompense de cette action brillante, il fut fait capitaine de vaisseau et décoré de la croix de Saint-Louis. Il fut convoqué avec la noblesse de Provence pour l'élection des députés aux États généraux en 1789, et mourut en Toscane pendant la Révolution.

C. GILBERT, dit le chevalier de la Porte, était né le 23 février 1741. Devenu officier au régiment de France, il fut blessé à l'affaire de l'Arrache, au Maroc, et forcé de rentrer à Bourges, où il mourut sans postérité. Il avait été convoqué aux assemblées de la noblesse du Berry de 1789.

D. SUZANNE-RENÉE, née le 14 décembre 1744. Elle fit ses preuves, en 1767, pour entrer au chapitre noble de Saint-Louis de

Metz (1). Ayant émigré lors de la destruction révolutionnaire des couvents, elle mourut à Vienne (Autriche) en 1815.

XVI. — PORTE (JOSEPH-ANTOINE-CLAIR DE LA), marquis d'Issertieux, né le 27 juin 1738, était page du duc d'Orléans en 1758, lorsqu'il obtint une compagnie dans le régiment du même nom. Après avoir pris une part active à la guerre de Sept Ans, il fut fait chevalier de Saint-Louis en 1778 et quitta le service. Peu de temps après, il fut convoqué à l'assemblée de la noblesse du Berry, pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, et n'y parut que par procuration. Il avait épousé, le 25 septembre 1765, CATHERINE-ÉTIENNETTE LÉVEILLÉ DU FOURNAY, fille de N. Léveillé, seigneur du Fournay, et de dame Etienne Paichereau, qui l'aida à supporter avec résignation les rudes épreuves de la tourmente révolutionnaire, pendant laquelle tous leurs biens furent confisqués. Arrêtés eux-mêmes comme suspects, ils passèrent deux ans dans les prisons, à attendre leur arrêt de mort. Le dévouement de deux serviteurs, François Villers et Reine Julien, sa femme, les arracha, comme par miracle, aux mains du bourreau, et leur fit rendre une partie de leurs biens. Le marquis de la Porte mourut en 1821, à l'âge de plus de 80 ans. Vingt ans auparavant, il avait perdu l'héroïque compagne de ses malheurs. De leur mariage restaient deux fils :

A. LOUIS-JOSEPH-CHARLES, qui suit.

B. RENÉ-JOSEPH, qualifié vicomte, né le 18 septembre 1770, entra, en 1784, aux pages de la reine Marie-Antoinette. Il servait

(1) Le chapitre de SAINT-LOUIS DE METZ demandait la preuve de noblesse depuis 1400, sans anoblissement connu.

dans le régiment de Royal-Cavalerie, quand arriva la Révolution. Fidèle aux traditions de sa famille, et suivant l'exemple de son frère aîné, il quitta alors la France et s'engagea dans les troupes du prince de Condé. Il épousa, à son retour, le 26 janvier 1802, CLOTILDE DE TULLIER, fille de Pierre et de Thérèse de Bonnefoi. La croix de Saint-Louis récompensa ses services en 1815. Rentré jeune dans la vie privée, il est mort maire de la Charité en 1842, laissant quatre filles :

1° ALEXANDRINE, née à la Charité, le 9 avril 1816, mariée à Bourges, le 3 juillet 1843, à GUSTAVE-GASPARD ESCALIER DE LADEVÈZE, conservateur des hypothèques à Brioude.

2° ERNESTINE, mariée à Bourges, à la même époque, à M. BRAUN, noble polonais émigré, chevalier de Saint-Wladimir.

3° CLOTILDE, 4° ANTOINETTE, mortes célibataires à la Charité-sur-Loire, il y a peu d'années.

XVII. — PORTE (LOUIS-JOSEPH-CHARLES DE LA), qualifié comte et marquis, né le 5 octobre 1768, fut reçu page de la Petite Écurie du roi Louis XVI en 1783. Il obtint à sa sortie, en 1787, une épée d'honneur que lui transmit le duc de Coigny, et servit ensuite comme lieutenant dans le régiment de Dragons-mestre-de-camp, dont un de ses parents, le vicomte de la Porte de Riants, était colonel. A la Révolution, le jeune officier émigra comme son frère et ses cousins, et alla prendre rang dans les troupes de Condé, cette armée si fidèle et si malheureuse. Il rentra en 1801, pour épouser, le 8 novembre de l'année suivante, ANGÉLIQUE-HENRIETTE SAUCIÈRES DE TENANCE, fille de Louis, marquis de Tenance, et de Marguerite de Barbançon. Fait capitaine de cavalerie et créé chevalier de Saint-Louis à la Restauration, il quitta

le service pour l'emploi de secrétaire général de la préfecture du Cher, qu'il occupa quelques années. Pendant son séjour d'exil à Bourges, le roi d'Espagne Charles V distingua les brillantes vertus du fidèle gentilhomme et le créa grand-croix de son ordre. Devenu veuf le 11 juin 1843, le marquis de la Porte mourut lui-même le 3 août 1851. De son mariage étaient nés :

A. MARGUERITE-JOSÉPHINE-ALBERTINE, mariée, en 1826, à JEAN-FRANÇOIS-ANTOINE DE COTOLENDY DE BEAUREGARD, alors capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, dont un fils, aujourd'hui officier supérieur d'infanterie, et une fille mariée au général d'Ornant.

B. MARIE-JOSEPH-ALEXANDRE-AMADOR, né le 6 juin 1804. Il sortit de Saint-Cyr comme officier au 1^{er} Chasseurs, en 1824, et servit dans ce corps jusqu'à la révolution de 1830, époque où il donna sa démission. Marié, le 9 février 1831, à LOUISE PANON DES BASSYNS DE MONTBRUN, il est mort, sans postérité, au mois d'août 1848. En lui s'est éteinte la branche d'Issertieux.

C. HENRIETTE-LOUISE-SIMONNE-AUGUSTA, mariée, en 1839, à GODEFROY-STÉPHAN PASZKIEWICZ, gentilhomme polonais émigré, dont postérité.

§ II. — DE LA PORTE (BRANCHE CADETTE DE BRIOU
OU RIANTS).

XIV. — PORTE (JEAN-FRANÇOIS DE LA), chevalier, seigneur d'Issertieux et de Briou (1), était fils aîné de Jean de la Porte

(1) BRIOU, commune de Saint-Martin-des-Champs, canton de Sancergues (Cher). RIANTS, commune du canton des Aix-d'Angillon (Cher).

et de Françoise de Longueville, rapportés au XIII^e degré du § I^{er}. Il était né le 16 août 1649, et ne comptait guère qu'une quinzaine d'années quand la mort de son père le laissa orphelin, en 1663, avec la perspective d'un très grand procès contre sa marâtre, Elisabeth de Faverolles. Le 22 janvier 1669, il fut maintenu noble à Moulins, ainsi que ses deux frères Barthélemy-Joseph et François, par M^e Tubeuf, commissaire royal. Plus tard, en 1674, il servit au ban du Berry, dans l'escadron de Pierre de Bar. L'année suivante, il fit, de concert avec François de Faverolles, seigneur du Plessis, agissant au nom de Madeleine, une transaction par laquelle il abandonna à dame Elisabeth de Faverolles et à ses enfants la terre d'Issertieux ; puis, ne gardant plus que le titre de seigneur de Briou, il épousa, le 19 juin 1682, CHARLOTTE COTTIGNON, fille de Guy, écuyer, seigneur de Beaumont, et de Marie Robert. On le retrouve, en 1695, gendarme de la garde du roi Louis XIV, compagnie de Soubise, suivant le certificat qu'il eut de ce prince le 30 décembre. Il mourut le 29 mai 1715, âgé de 66 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin-des-Champs, près Sancergues. Il laissait peu de fortune et trois enfants :

A. GUY-FRANÇOIS, qui suit.

B. PIERRE, né le 1^{er} juillet 1695, qui fut maintenu noble par M. de Martangis en 1716.

C. CATHERINE, mentionnée au contrat de mariage de son frère aîné, épousa, le 4 mars 1719, EDMÉ-ALEXANDRE DE CHARRY, fils d'Alexandre et de Claude Lefort de Villemendeur.

XV. — PORTE (GUY-FRANÇOIS DE LA), chevalier, seigneur de Briou, était né le 1^{er} février 1690. Il fut maintenu dans sa noblesse le 11 janvier 1716, par jugement de M. Foullé de Mar-

tangis, intendant de Bourges, rendu sur titres, remontant à l'an 1482, en même temps que Pierre, son frère. Deux ans après, le 4 mars 1719, il épousa demoiselle LÉONARDE DE GUILLON, fille de feu Léonard, chevalier, seigneur de Malmousse, et de dame Denise de Crenezey, qui le laissa veuf le 11 novembre de la même année. Il mourut lui-même encore jeune, le 13 janvier 1731, et fut inhumé près de son père. De son mariage était issu un seul enfant, dont la naissance avait coûté la vie à sa mère.

A. GUY-FRANÇOIS, qui suit.

XVI. — PORTE (GUY-FRANÇOIS DE LA), comte de Briou, marquis de Riants, baron de Villeray, naquit à la Charité-sur-Loire en 1719. Il était guidon des Chevaux-Légers de Bretagne, lorsqu'il fit connaissance de M. le marquis Denis de Riants, chevalier, baron de Villeray, ancien capitaine des Gendarmes du Berry, brigadier des armées du roi. Leurs familles étaient un peu parentes par les femmes. Le vieux général, et après lui sa sœur, se laissèrent gagner par les bonnes manières et les sentiments délicats du jeune officier. Ils lui donnèrent, par testament, toute leur fortune, à la seule condition de joindre leur nom au sien et d'écarteler son blason de leurs armes. Devenu riche et capitaine au régiment de la Roche-Aymon, Guy-François épousa, le 21 février 1746, HENRIETTE-BIBIANNE COLBERT DE CROISSY, fille de Jean-Baptiste-Joachim, marquis de Croissy, lieutenant général, capitaine des Gardes de la Porte, et de Françoise-Bibianne de Franquetot de Coigny, petite-fille du marquis de Torcy. Bientôt après il fut promu lui-même mestre de camp de cavalerie.

Pendant la Terreur, le marquis de la Porte envoya ses fils en émigration; mais il ne quitta pas la France et supporta avec

calme toutes les vexations de la Révolution. Il décéda à Paris, le 20 fructidor an IV (1795). De son mariage étaient issus deux fils et trois filles :

A. GUY-FRANÇOIS-HENRI, qui suit.

B. AUGUSTIN-FRANÇOIS-CHARLES, vicomte de Riants, né le 5 février 1760. Il occupait, à l'époque de la Révolution, le grade de lieutenant-colonel du régiment de Dragons-mestre-de-camp et était chevalier de Saint-Louis. La fougue généreuse de sa jeunesse le porta vers l'émigration. Après s'être distingué à l'armée de Condé, il rentra en France avec les Bourbons, et mourut vers 1830, à Paris, où il avait sa résidence, laissant de son mariage, contracté le 1^{er} avril 1789 avec ADÉLAÏDE-CHARLOTTE-COLOMBE LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU, une seule fille :

1^o CHARLOTTE, qui épousa, le 11 janvier 1808, le comte AUGUSTE-CHARLES-CAMILLE DE ROUGÉ, et fut la mère du célèbre académicien et antiquaire de ce nom.

C. ANTOINETTE-FRANÇOISE-BIBIANNE, mariée à JEAN-BAPTISTE-CHARLES DE LA CROIX CHEVRIÈRE, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

D. ADELAÏDE-FRANÇOISE-CHARLOTTE, qui épousa AMÉDÉE-GRÉGOIRE DE NOZIÈRES DE SAINT-SAUVEUR, écuyer.

E. ADRIENNE-FÉLICITÉ, mariée à ALEXANDRE BON DE JUPILLE.

XVII. — PORTE (GUY-FRANÇOIS-HENRI DE LA), marquis de Riants et Sablé, né le 27 mai 1749, fut admis aux honneurs de la cour en 1789. Il avait quarante ans quand la Révolution éclata, et pas encore d'héritiers; néanmoins il n'hésita pas à émigrer avec son frère Charles, sur l'ordre de son père. Il servit longtemps à l'armée de Condé et fut fait chevalier de Saint-Louis, à la rentrée

des Bourbons. Uni, le 1^{er} juin 1778, à CATHERINE-FRANÇOISE BEAUVARLET DE BOMICOURT, il mourut en 1835, sans laisser de postérité. La fortune très considérable qu'il possédait, fut par lui partagée, en mourant, à sa nièce, madame de Rougé, à ses sœurs, et à M. Amador de la Porte d'Issertieux, héritier du nom, qui eut pour sa part une valeur de plus d'un million.

§ III. — DE LA PORTE (BRANCHE DE PIERRY).

XV. — PORTE (HENRI-JEAN DE LA), chevalier, deuxième fils de Barthélemy-Joseph et de Marguerite de Tripière, rapportés au XIV^e degré du § I, était né au château d'Issertieux, le 27 décembre 1701. Il eut en partage la terre de Pierry (1), et épousa, vers 1740, MARGUERITE DE POUTHE DE LA ROCHE-AYMON, qui lui apporta, en don du grand prieur d'Auvergne, son oncle, le château d'Orgnat, en Marche, où il fixa sa résidence après la vente de Pierry en 1765. Il mourut en 1766; sa veuve vécut jusqu'en 1777. Trois enfants étaient nés de leur union :

A. AMABLE-JEAN-HENRI, né en 1742, à Pierry, fut sous-lieutenant aux Dragons de Belzunce et perdit la vie à l'âge de 26 ans, à la suite d'un duel, pendant qu'il était détaché à l'Ecole d'équitation de Cambrai, en 1768.

B. MARIE, née en 1743, à Pierry, devint chanoinesse de Metz, comme sa cousine Suzanne de la Porte d'Issertieux, et y mourut jeune encore.

G. GASPARD-AMABLE, qui suit.

(1) PIERRY, commune de Charly, canton de Nérondes (Cher). La maison seigneuriale n'existe plus.

XVI. — PORTE (GASPARD-AMABLE DE LA), chevalier, né en 1751, à Pierry, se trouva seul héritier de la fortune paternelle, après la mort de son frère aîné. Son nom figure parmi les gentilshommes du Bourbonnais, qui prirent part aux élections de la noblesse, pour les Etats généraux de 1789. Il supporta la tourmente révolutionnaire, sans quitter la France, mais non sans perdre une grande partie de ses biens. Il avait épousé, en 1776, FRANÇOISE DE BARTHON, fille de Jean-Baptiste et de Marie de la Besse, qui lui avait apporté la terre de la Motte-Mazurier, près Gannat, où il mourut en 1820, à l'âge de 68 ans. De son mariage étaient nés un fils et quatre filles :

- A. FRANÇOIS-AMABLE-AMADOR, qui suit.
- B. VICTOIRE, morte à Felletin, sans alliance.
- C. MÉLANIE, morte fille à Gannat, dans un âge avancé.
- D. CÉCILE, morte religieuse à Saint-Domingue.
- E. HENRIETTE, mariée à N. TERREL, employé des finances. •

XVII. — PORTE (FRANÇOIS-AMABLE-AMADOR DE LA), chevalier, né à la Motte-Mazurier, en 1789, s'engagea en 1803 dans les grenadiers de la Garde impériale; à seize ans il était officier. Devenu Garde du corps du roi Louis XVIII, en 1814, il épousa, la même année, à Riom, M^{lle} PAULINE PAGÈS, fille du procureur général de cette ville. La perte de la vue l'obligea bientôt à quitter le service. Il se retira dans sa terre de la Motte-Mazurier, et ne tarda pas à s'y voir délaissé. De grands chagrins, la mort de ses enfants décédés en bas âge, et des revers de fortune, firent naître en lui l'idée de s'expatrier, pour aller coloniser en Afrique. Il vendit sa propriété, et partit en 1844 pour Alger, emmenant avec lui un petit garçon et une petite fille qu'il avait élevés. C'est entre leurs bras

qu'il s'est éteint, le 23 janvier 1865. Il avait été, malgré ses infirmités, l'un des plus ardents parmi cette courageuse génération de pionniers qui défrichèrent le Tell, et assurèrent la prospérité de notre colonie. En lui finit la descendance mâle de sa branche et de sa maison. Sa veuve, séparée depuis 1822, lui a survécu.

De cette vieille et héroïque race, il ne reste plus aujourd'hui que deux femmes : M^{me} de Cotolendy, née ALBERTINE DE LA PORTE, héritière du château et de la terre d'Issertieux, qu'elle habite; et sa sœur, M^{me} Paszkiewicz, née AUGUSTA DE LA PORTE, qui a pour résidence le château de Mazières, près Charost (Cher). Après elles, le nom de la Porte d'Issertieux rentrera dans la nuit des temps.





PIÈCES JUSTIFICATIVES

MAINTENUE DE NOBLESSE DE 1669.

COPIE D'UNE MAINTENUE DE NOBLESSE, EN PAPIER, SIGNÉE TUBEUF, QUI SE TROUVE
ENTRE LES MAINS DE MADAME DE COTOLENDY.

Inventaire des titres que produisent devant vous, monseigneur LAMBERT, chevalier, seigneur d'Herbigny, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant des provinces de Bourbonnais et Berry, commissaire départi par Sa Majesté pour la vérification des titres des gentilshommes et recherche des usurpateurs de noblesse.

JEAN-FRANÇOIS DE LA PORTE, écuyer, sieur d'Issertieux, fils de défunt Jean de la Porte, écuyer, sieur dudit Issertieux, et de damoiselle François de Longueville; et damoiselle ELISABETH DE FAVEROLLES, veuve dudit défunt Jean de la Porte, tutrice de BARTHÉLEMY-JOSEPH DE LA PORTE et de FRANÇOIS DE LA PORTE, ses enfants et dudit défunt Jean de la Porte, âgés, ledit Barthélemy-Joseph, de treize ans, et ledit François, de cinq ans, qui ont fait leurs déclarations, dès le mois dernier, de vouloir maintenir la qualité d'écuyers, pour montrer qu'ils sont issus de noble lignée.

Extrait généalogique : — Jean de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, avec damoiselle Jeanne Guitoise; Pierre de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, fils de Jean, avec damoiselle Magdeleine de la Condamine; Symon de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, fils dudit Pierre, avec damoiselle Charlotte de Nery; Amador de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, fils de Symon,

avec damoiselle Anne de Chenu; François de la Porte, fils dudit Amador, avec damoiselle Louise de la Porte; Amador de la Porte, fils dudit François, avec damoiselle Françoise de Culant; Jean de la Porte, fils dudit Amador, avec damoiselle Françoise de Longueville, dont François de la Porte, produisant, et avec damoiselle Elisabeth de Faverolles, dont Barthélemy-Joseph et François de la Porte.

Pour preuve de ladite généalogie produisent les pièces ci-après déclarées :

Pour Jean de la Porte, premier du nom, père de Pierre : — contrat de mariage, en parchemin, de Jean de la Porte avec damoiselle Jeanne Guitoise, du vingtième mai 1435, par lequel appert que ledit Jean est fils de Odart de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, et de damoiselle Marguerite Mauvoisin, qui contractèrent icelui.

Pour Pierre de la Porte, fils dudit Jean, produisent : — son contrat de mariage, en parchemin, avec damoiselle Magdeleine de la Condamine, du 12 mars 1482, signé Jalligny.

Pour Symon de la Porte, fils dudit Pierre, produisent : — son contrat de mariage, en parchemin, avec damoiselle Charlotte de Nery, signé Bourbonnat, en date du 28 août 1519. — Plus un acte de foi et hommage fait par ledit Symon de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, pour ladite terre d'Issertieux, du 12 septembre 1540, signé Tagillet.

Pour Amador de la Porte, premier du nom, fils dudit Symon, produisent : — son contrat de mariage, en parchemin, avec damoiselle Anne de Chenu, du 4 juillet 1551. Avec divers actes qui ont suivi, signé Peraud; tels que les emploie un partage qui sera ci-après produit.

Pour François de la Porte, fils dudit Amador, produisent trois pièces : — la première, du 6 août 1583, est son contrat de mariage avec damoiselle Louise de la Porte, signé Archambault. — La deuxième est une minute originale de transaction, entre maître Claude de Saint-Quentin, seigneur de Blet, et ledit François de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, par lequel il est déchargé du fief qui étaît prétendu par ledit seigneur de Blet. Scellé, contenant deux feuilles et signé des parties. — La troisième, un acte de foi et hommage, fait en conséquence en la châtellenie d'Ainay, par ledit François de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, par lesquels actes il est qualifié gentilhomme servant du roi.

Pour Amador de la Porte, fils dudit François, produisent trois pièces : — la première, du 11 avril 1615, est un partage fait entre Pierre de la Porte, écuyer, et ledit Amador de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, second du nom, par lequel appert que ledit Amador de la Porte, second du nom comme fils de François, partage avec ledit Pierre les biens d'Amador de la Porte, premier du nom, son aïeul, et comme représentant ledit François son père, on lui délaisse la maison d'Issertieux et le vol du chapon, pour son droit d'aïnesse. — La seconde, du 3 juillet 1616, est le contrat de mariage dudit Amador de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, avec damoiselle Françoise de Culant, signé Rougier. — La troisième, signée Dubuysson et Guillaud, est l'acte de foi et hommage fait par ladite damoiselle Françoise de Culant, veuve dudit Amador de la Porte, en la juridiction ordinaire, pour ladite terre d'Issertieux. — Auxquelles preuves est joint cinq autres preuves, qui sont actes et certificats des 1^{er} septembre et 20 décembre 1635, 15 avril et 8 octobre 1636 et 30 avril 1644, par lesquels appert, comme il est porté par les précédents et a été produit,

que François et Philibert de la Porte, enfants dudit Amador et de ladite Françoise de Culant, étaient dans le service de Sa Majesté, où ils sont morts.

Pour Jean de la Porte, second du nom, père des produisans, produisent trois pièces : — la première, du 9 octobre 1632, est l'original du partage qui avait été fait par ledit Amador de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, et damoiselle Françoise de Culant, de leurs biens entre leurs enfants, qui étaient pour lors, François, Jean et Philibert; par lequel appert qu'il a été délaissé audit François, qui était l'aîné, la terre d'Issertieux, tant pour son droit successif que pour son droit d'aînesse. — Plus le contrat de mariage dudit Jean de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, avec damoiselle Françoise de Longueville, du 2 septembre 1647. — Plus autre contrat du second mariage dudit Jean, avec damoiselle Elisabeth de Faverolles, du 21 mars 1654.

Pour les produisans, enfants du premier et second lit dudit Jean de la Porte, produisent : — leurs trois extraits baptistaires du 16 août 1649, 12 juin 1658, et 14 mars 1663. Signés Beraud.

Ajoutent les produisans, par production nouvelle, les pièces ci-après déclarées. — Premièrement un contrat de transaction fait entre Amador de la Porte, premier du nom, écuyer, sieur d'Issertieux, avec damoiselle Charlotte de Nery, veuve dudit Symon de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et mère dudit Amador, concernant le.... de ses biens. Icelui reçu devant notaires, le 7 novembre 1557, au dos duquel est l'insinuation, du 2 février 1558. — Plus un contrat d'arrentement fait par ledit Amador de la Porte et Léonard Paqeau, devant Pierre, notaire, le 26 août 1565. — Plus une sentence contradictoirement rendue entre ledit

Amador de la Porte et Jean Chauvraud, du 15 octobre 1569.
Plus la requête d'emploi, pour production de pièces.

M. Trabot a eu connaissance des pièces présentées pour la production nouvelle des sieurs de la Porte; déclare qu'en conséquence de ladite production, il n'entend plus contester la qualité des sieurs de la Porte. Le 13 juillet 1668. Beausire.

Vu les pièces mentionnées au présent inventaire et la déclaration dudit Trabot, attendu qu'il est suffisamment justifié que les sieurs JEAN DE LA PORTE frères et leurs auteurs sont en possession de porter la qualité d'écuyers et de chevaliers depuis 1435 jusqu'à présent, je n'empêche pour le roi que ledit JEAN DE LA PORTE, sieur d'Issertieux, et ladite damoiselle ELISABETH DE FAVEROLLES, veuve d'autre Jean de la Porte et tutrice de BARTHÉLEMY-JOSEPH et FRANÇOIS DE LA PORTE, leurs enfants, soient maintenus dans la jouissance des privilèges de noblesse accordés aux gentilshommes du royaume, tant qu'ils ne feront acte dérogeant. Fait à Moulins, le 17 juillet 1668. Signé : Guillaume.

CHARLES TUBEUF, chevalier, seigneur, baron de Vert et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, commissaire départi par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres, vérification des titres des gentilshommes, et recherche des usurpateurs de noblesse, dans les généralités de Moulins et Bourges. — Vue la production contenue au présent inventaire, faite par-devant monsieur d'Herbigny, ci-devant commissaire départi dans ces généralités; désistance dudit Trabot, et conclusion du procureur du roi, nous avons donné acte audit JEAN DE LA PORTE et à ladite damoiselle DE FAVEROLLES, veuve d'autre Jean de la Porte, tutrice de BARTHÉLEMY-JOSEPH et FRANÇOIS DE LA PORTE, leurs enfants, de la représentation de leurs titres de

noblesse, et après qu'ils ont été par nous examinés, visés et signés, les avons rendus, du consentement desdits procureur du roi et Trabot; ce faisant, ordonnons que lesdits sieurs JEAN, BARTHELEMY-JOSEPH et FRANÇOIS DE LA PORTE seront employés dans le Catalogue des gentilshommes de cette généralité, suivant l'arrêt du conseil du 22 mars 1666, et qu'à cet effet il demeurera en notre greffe, extrait dudit inventaire, contenant leur généalogie, blason et armes. Fait à Moulins, le 22 janvier 1669. Signé: TUBEUF. Par monseigneur : MARÉCHAL.

MAINTENUE DE NOBLESSE DE 1716.

COPIE D'UNE MAINTENUE DE NOBLESSE, EN PAPIER, SIGNÉE DE MARTANGIS, QUI SE TROUVE ENTRE LES MAINS DE MADAME DE COTOLENDY.

Inventaire des titres de noblesse que produisent devant vous, Monseigneur Etienne-Hyacinthe-Antoine FOULLÉ, chevalier, marquis de Martangis et des Prenevoux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et intendant de justice, police et finances, en la généralité de Bourges :

GUY-FRANÇOIS DE LA PORTE, chevalier, seigneur de Briou, PIERRE DE LA PORTE, chevalier, seigneur dudit lieu, demeurant paroisse de Saint-Martin-des-Champs, élection de Saint-Amand, lesquels, pour satisfaire à la déclaration du roi du 16 janvier 1714, qui ordonne que les véritables gentilshommes justifieront de leurs titres de noblesse, ont fait leur comparution au greffe de votre commission, et déclaré qu'ils voulaient maintenir et prouver par titres leur noblesse, comme étant issus de noble race.

A ce qu'il vous plaise, Monseigneur, vu les titres rapportés par lesdits sieurs de la Porte, les maintenir et garder, eux et leurs enfants, nés et à naître en légitime mariage, en qualité d'écuyers et de chevaliers, ordonner qu'ils jouiront des privilèges, honneurs et exemptions dont jouissent les gentilshommes de ce royaume, et pour cet effet que lesdits sieurs de la Porte seront inscrits dans le Catalogue des gentilshommes de cette province.

Lesdits Guy-François et Pierre de la Porte, produisants, fils de Jean-François de la Porte, écuyer, sieur du Briou, et de damoiselle Charlotte Cottignon; ledit Jean-François et Joseph-Barthélemy, autre produisant, fils, savoir : le premier de Jean de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de damoiselle de Longueville, sa première femme; et le second dudit Jean, et de damoiselle de Faverolles, sa deuxième femme; ledit Jean fils d'Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de damoiselle Françoise de Culant; ledit Amador fils de François de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de damoiselle Louise de la Porte; ledit François fils d'Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de damoiselle Anne de Chenu; ledit Amador fils de Simon de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de damoiselle Charlotte de Nery; et ledit Simon fils de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de damoiselle Madeleine de la Condamine.

Pour quoi prouver produisent : — Pour Pierre de la Porte : contrat de mariage de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de damoiselle Madeleine de la Condamine, en date du 12 mars 1482, signé Jalligny, notaire.

Pour Simon de la Porte : — contrat de mariage de Simon de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, fils de feu Pierre de la Porte,

chevalier, seigneur d'Issertieux, et de damoiselle Madeleine de la Condamine, avec damoiselle Charlotte de Nery, en date du 28 août 1519, signé Bourbonnat, notaire à Saint-Pierre-le-Moustier.

Pour Amador de la Porte : — contrat de mariage d'Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, fils de Simon de la Porte, écuyer, seigneur dudit lieu, et de damoiselle Charlotte de Nery, avec damoiselle Anne de Chenu, en date du 4 juillet 1551, signé Berthomier, notaire à Bourges.

Pour François de la Porte : — Lettres de révision, obtenues en la grande chancellerie, par François de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et damoiselle Louise de la Porte, son épouse. Lesdites lettres signées : par le conseil, Olier, le 28 septembre 1584. — Sentence rendue en la sénéchaussée de Bourbonnais, le 21 mars 1588, par laquelle le sieur de Salles, écuyer, est nommé tuteur des enfants mineurs de défunt François de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de Louise de la Porte, son épouse. Expédiée en parchemin. Signé Berthomier.

Pour Amador de la Porte : — Transaction entre Pierre de la Porte, écuyer, seigneur en partie d'Issertieux, tant pour lui que pour Amador de la Porte, écuyer, son neveu, fils et héritier de défunt François de la Porte, et Marc Troussebois, écuyer, tant en son nom que comme ayant la garde noble des enfants de lui et de feu Marie de la Porte, son épouse. En date du 7 décembre 1602. Signé Sanguessin, notaire à Chalivoy. — Autre transaction entre ledit Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et héritier de défunt François de la Porte, seigneur dudit lieu, et de Louise de la Porte, ses père et mère, d'une part, et Pierre de la Porte, écuyer, seigneur de Poulaines et autres lieux, d'autre part, au sujet de la reddition d'un compte de tutelle par-devant

le sieur sénéchal de Bourbonnais. Ladite transaction passée audit lieu d'Issertieux, le 26 juin 1615, par-devant Cordelier et Menard, notaires. — Contrat de vente par Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux et de la Forêt de Grailly, tant pour lui que pour damoiselle Françoise de Culant, son épouse, de lui autorisée, à très haut et très puissant seigneur Mgr Henri de Bourbon, prince de Condé, de la terre, justice et seigneurie de la Forêt de Grailly. Passé par-devant Duguet, notaire à Bourges, le 21 janvier 1621. — Acte de foi et hommage par ledit Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, à cause des successions de défunts François de la Porte, écuyer, seigneur dudit lieu, et damoiselle Louise de la Porte, ses père et mère, à Mgr le comte de Sancerre, pour les terres de Montifaut et de Vezins. En date du 7 juillet 1632. Signé Pommier.

Pour Jean de la Porte : — Contrat de mariage de Jean de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, de Briou et autres lieux, fils de feu Amador de la Porte, chevalier, seigneur desdits lieux, et de dame Françoise de Culant, ses père et mère, avec damoiselle Françoise de Longueville, ledit contrat passé par-devant Folin et Chevalier, notaires à Avallon, le 2 septembre 1647. — Autre contrat de mariage dudit Jean de la Porte, chevalier et seigneur d'Issertieux, fils desdits Amador de la Porte, chevalier, et de dame Françoise de Culant, ses père et mère, avec damoiselle Elisabeth de Faverolles, en date du 21 mars 1654, passé par-devant Viot, notaire à Bleré.

Pour Jean-François de la Porte : — Contrat de mariage de Jean-François de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux, fils de Jean de la Porte, chevalier, seigneur dudit lieu, et de dame Françoise de Longueville, ses père et mère, avec damoiselle

Charlotte Cottignon. Passé par-devant Guilain, notaire à Nevers, le 19 juin 1682.

Pour Guy-François de la Porte et Pierre de la Porte, produisant : — extraits baptistaires desdits Guy-François et Pierre de la Porte, fils de Jean-François de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux et de Briou, et de dame Charlotte Cottignon. Lesdits extraits baptistaires des 1^{er} février 1690 et 1^{er} juillet 1695, délivrés par le sieur Dubois, curé de la paroisse de Saint-Martin en la ville de Nevers, le 3 janvier 1716. Dûment légalisés et signés Gueneau de Marçay, assesseur général du bailliage de Nivernais, le 3 janvier 1716.

Pour Joseph-Barthélemy de la Porte, autre produisant : — Contrat de mariage de Joseph-Barthélemy de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux, fils de feu Jean de la Porte, chevalier, seigneur dudit lieu, et de dame Elisabeth de Faverolles, avec damoiselle Marguerite de Tripierres. Passé par-devant Douart et Girard, notaires à Chalivoy, le 21 novembre 1698. — Plus produit, le dit sieur Joseph-Barthélemy de la Porte, les extraits baptistaires de Joseph-René, Henri-Jean et Louis de la Porte, enfants de lui et de damoiselle Marguerite de Tripierres, son épouse, lesdits extraits baptistaires des 30 août 1699, 28 décembre 1701 et 3 février 1709, signés Gaucher, curé de la paroisse de Chalivoy, par lui délivrés le 24 février 1713, dûment légalisés par le sieur lieutenant général de Dun-le-Roy, le 20 février. Signé Berthault.

Plus produisent lesdits sieurs de la Porte : — La bulle du 18 septembre 1565, du grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de la commanderie de Bellecombe, au grand prieuré d'Auvergne, pour Jean de la Porte, chevalier dudit ordre.

M^e François Ferrand, qui a pris communication des titres mentionnés au présent inventaire, déclare qu'il ne veut contester la noblesse de GUY-FRANÇOIS DE LA PORTE, seigneur de Briou, PIERRE DE LA PORTE, seigneur dudit lieu, son frère, JOSEPH-BARTHÉLEMY DE LA PORTE, seigneur d'Issertieux, et JOSEPH-RENÉ, HENRI-JEAN et LOUIS DE LA PORTE, enfants dudit JOSEPH-BARTHÉLEMY, et qu'il s'en rapporte à ce qu'il plaira à monseigneur l'intendant d'en ordonner. Fait à Bourges, ce 10 janvier 1716. Signé de Bierne.

Vu le présent inventaire, les titres y énoncés, et le désistement du sieur de Bierne, pour François Ferrand ci-dessus :

Nous avons donné acte aux susdits sieurs GUY-FRANÇOIS DE LA PORTE de Briou, PIERRE DE LA PORTE, son frère, JOSEPH-BARTHÉLEMY DE LA PORTE d'Issertieux et ses enfants ci-dessus dénommés, de la représentation de leurs titres, les déclarons nobles et issus de noble race, et en conséquence ordonnons qu'ils jouiront, eux et leurs enfants et postérité, nés et à naître en légitime mariage, des privilèges attribués à la noblesse du royaume, tant qu'ils ne feront acte dérogeant, et qu'à cet effet lesdits sieurs de la Porte seront inscrits au Catalogue des gentilshommes de cette généralité, qui doit être dressé en exécution de la déclaration du roi, du 16 février 1714. Fait par nous, maître des requêtes et intendant du Berry, à Bourges, le 11 janvier 1716. Signé: FOULLÉ DE MARTANGIS; — et au-dessous, par monseigneur: BELHIEUT.





SOURCES

DANS LESQUELLES ON A PUISÉ LES ÉLÉMENTS DE
CETTE GÉNÉALOGIE.

HISTOIRE DU BERRY, par THUMAS DE LA THUMASSIÈRE, écuyer, avocat en Parlement. *Paris, 1689, in-fol.*

HISTOIRE DU BERRY, par RAYNAL, 5 vol. in-8. *Bourges, Vermeil.*

CATALOGUE DES GENTILSHOMMES DE FRANCE, en 1789, par DE LA ROQUE et DE BARTHÉLEMY, 2 vol. in-8. *Paris, Dentu, 1866.*

DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE, par DE LA CHESNAYE-DESBOIS. *Paris, 1786, 15 vol. in-4, t. XI.*

MERCURE DE FRANCE de 1746, mars. 1 vol. in-12.

LIVRE D'OR DE LA NOBLESSE, par DE MAGNY. *Paris, 1852, 5 vol. in-4, t. IV.* L'article inséré est attribué à M. Amador de la Porte.

MAINTENUE DE NOBLESSE de 1669, signée TUBEUF, conservée aux archives du château d'Issertieux, et reproduite ci-dessus.

MAINTENUE DE NOBLESSE de 1716, signée FOULLÉ DE MARTANGIS, conservée aux archives du château d'Issertieux, et reproduite ci-dessus.

GÉNÉALOGIE MANUSCRITE, anciennement dressée, et conservée au château d'Issertieux, parmi un grand nombre de pièces originales et curieuses.

I DEGRÉ. — Vente faite par Étienne de la Porte aux religieux de Fontmorigny, de tout ce qu'il avait sur la terre d'Orry en 1207. (*Manusc. de la Biblioth. de Bourges.*)

Acte d'achat d'un champ par Étienne de la Porte, damoiseau, seigneur d'Issertieux, en 1257. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy, au château d'Issertieux, en mauvais état.*)

Extrait de l'ancien terrier de Bannegon, qui montre que les seigneurs de ce nom avaient haute, moyenne et basse justice sur les terres voisines et sont fondateurs du prieuré conventuel de Notre-Dame de Chaumont, où est enterré feu messire Jean de la Porte, dit le Bordon, seigneur de Bannegon, avec cette épitaphe : *Hic jacet dominus Johannes de Porta, miles, dominus de Bannegonio, qui obiit anno Domini 1311, die veneris ante festum B. Georgii martyris.* (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

II DEGRÉ. — Lettres sous le scel de l'official de Bourges, par lesquelles Humbault de la Porte et Marguerite sa femme consentent à une vente faite

à l'abbaye de Saint-Satur par Philippe de Boisgibaut, en 1231. (*Cotées G dans les papiers de famille, entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Contrat de vente des droits pour la dime de Chalivoy, appartenant jadis à Étienne de la Porte, chevalier, par Gilbert de Meillant, à Hébert de Faye; lesquels droits ledit acheteur donne à Humbault de la Porte, damoiseau, à cause de Jeanne, fille dudit chevalier de Faye et femme dudit Humbault, damoiseau. Passé à Bourges, en 1257. (*Coté M dans les papiers de famille, entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Lettres, sous le scel de l'officialité de Bourges, contenant la vente, à l'église de Saint-Satur, des fiefs que Humbault de la Porte tenait de Geoffroy de Paludel, chevalier, en 1269. (*Cotées O dans les papiers de famille.*)

III DEGRÉ. — Donation en forme de testament de Huguenin de la Porte, écuyer, seigneur de Boismervier, à Jean de la Porte des Rauches et Jean de la Porte d'Issertieux, ses cousins, damoiseaux. Passé par *Jean Bergerat*, notaire dans le ressort de Bourges, en 1259. (*Cotée N dans les papiers de famille, entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Testament de Jean de la Porte, sous le scel de l'officialité de Bourges, par lequel il demande à être enterré en l'église de Notre-Dame de Chaumont, qui est la sépulture de sa famille, en 1282. (*Coté Q dans les papiers de famille, entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Partage des biens paternels, maternels et autres, sous le scel de la cour de Dun-le-Roy, entre Étienne de la Porte, damoiseau, fils de défunt Étienne de la Porte, chevalier, d'une part, et Perrin de la Porte, fils d'Hervelin, damoiseau, cousins germains. De l'an 1291. (*Coté Y dans les papiers de famille, entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Acte d'acquisition pour Perrin de la Porte, damoiseau, fils de feu Hervelin et d'Annorde. Passé sous le scel de Bourges, en 1294. (*Coté Z dans les papiers de famille.*)

IV DEGRÉ. — Contrat de mariage de Jean de la Porte, fils de Perrin, avec Simonne d'Anglade ou Auvate, en 1326. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy, au château d'Issertieux.*)

Échange fait entre Jean et Perrin de la Porte, damoiseaux, frères d'une part, et religieux homme frère Simon de la Porte, prieur du monastère de Notre-Dame de Chaumont, d'autre part, par lequel celui-ci donne auxdits damoiseaux un moulin, un étang appelé l'étang d'Issertieux, et une rente de grains assignée sur l'hôtel d'Issertieux appartenant aux damoiseaux, et ceux-ci cèdent audit prieur une dime à prendre au village de Villez. En date du lundi après le dimanche de *Reminiscere*, 1337. Signé: *Guillaume Artaud*, notaire à Cenquoins. (*Cité dans les Preuves pour Metz, présentées lors de la réception de Suzanne de la Porte, à ce chapitre.*)

Partage fait entre Marguerite de Veurre, femme de Perrin de la Porte, de

l'autorité de son mari, et Catherine de Veurre, damoiselle, sa sœur, femme de Jean de Daniou, aussi autorisée de son mari, des biens immeubles de leurs père et mère; par lequel Marguerite a pour sa part l'hôtel et manoir de Boisberruyer, en date du jeudi après Saint-Laurent 1343. Signé : *Fulchier*. (Cité dans les *Preuves pour Metz*.)

V DEGRÉ. — Partage fait des biens meubles et immeubles de la succession de feu Perrin de la Porte, damoiseau, entre Jean de la Porte son fils et Philippe de la Porte sa fille, femme de Jean Troussebois, seigneur d'Alarde, par lequel Jean a pour sa part les hôtels de Pierry et de Boisberruyer et la succession de feu Jean de Tisseuil; et la damoiselle Philippe, des héritages situés à Lorou et à Lussant. En date du 16 juillet 1369. Signé : *Gloloi?* notaire. (Cité dans les *Preuves pour Metz*.)

Retrait fait par Jean de la Porte, seigneur de Pierry, damoiseau, de l'hôtel d'Issertieux, que feu Jean de la Porte, aussi damoiseau, son cousin germain, a légué à vie, par testament, à Denis de Beaumont, autre cousin; le retrait fait moyennant une rente viagère de 19 francs d'or. En date du mercredi après les brandons 1388. Signé : *Tarentin*, notaire, du sceau du Bourbonnais. (Cité dans les *Preuves pour Metz*.)

Lettre royale adressée au bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, donnée sur la requête de Jean de la Porte, écuyer, expositive que Guichard et Jean de Châteaumorand, écuyers, ont voulu l'expulser du manoir d'Issertieux, à lui advenu par la mort de Jean de la Porte, son cousin germain; par laquelle le roi ordonne de le mettre sous la sauvegarde de Sa Majesté, en date de Paris, 30 juillet 1389. Signée: par le roi, *Maulore*. (Citée dans les *Preuves pour Metz* : entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*.)

Jean de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, est nommé comme possédant la moitié de la terre et seigneurie de Pontcharraud, le terrage du grand et petit Reux, en 1396, dans les *Noms féodaux*. (Voir aux archives de l'Empire, *Aynay*, rôle 462, p. 380, rôle 463, p. 14.)

Dénombrement des terres d'Issertieux et de Pierry, donné le 12 juillet 1403, par noble écuyer Jean de la Porte, seigneur d'Issertieux, à messire Aubert, écuyer, seigneur de Saint-Quentin et Blet. Signé : *Fusquié*, notaire. (Entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*.)

Transaction entre noble homme Jean de la Porte, seigneur d'Issertieux, et Isabeau Gaspiase, son épouse, d'une part, et Jean de la Porte, écuyer, leur fils aîné, et Jeanne de Molins, sa femme, fille de Philippe, écuyer, d'autre part, par laquelle ladite dame renonce aux avantages de communauté entre elle et ses beau-père et belle-mère, moyennant la remise à elle faite par eux d'une partie de sa dot, en date du 9 juillet 1407. Signé : *Jacquet*, notaire. (Citée dans les *Preuves pour Metz*.)

Hommage rendu à Monseigneur le duc de Bourbonnais, par noble homme Jean de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, de son manoir et

hôtel de Boisberruyer, en la paroisse de Bannegon, en date du 18 juin 1411. Signé : *Sucquet*, notaire. (Cité dans les *Preuves pour Metz* : entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*.)

Testament de noble homme Jean de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, par lequel il désigne sa sépulture au chapitre de Chaumont, avec ses prédécesseurs, fait divers legs pieux aux ordres mendiants de Bourges et aux églises de Notre-Dame du Puy et de Chalivoy, et nomme Odart, son deuxième fils, tuteur des enfants de son aîné, en date du 27 avril 1417. Signé : *Sucquet*, notaire à Cenquoins. (Cité dans les *Preuves pour Metz* : entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*.)

VI DEGRÉ. — Lettres de souffrance données par l'officier des comptes du duc de Bourbonnais à Odart de la Porte, tant pour lui que pour sa sœur, et comme tuteur de Philippon, Jeanne et Pierre, enfants de feu Jean de la Porte, son frère, pour faire hommage de leur bien et terre d'Issertieux, à eux avenue par le décès de feu Jean leur père, en date du 9 juillet 1417. Signé : *Duguet*. (Citées dans les *Preuves pour Metz* de *Suzanne de la Porte* : entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*.)

Contrat de mariage de Odart de la Porte, fils de Jean et de Jeanne de Troussebois, avec Marguerite de Mauvoisin, de 1420. (Entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*.)

Contrat de mariage de Jean Segault, seigneur de la Jaugerai, avec Catherine de la Porte, de 1424. (Entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*.)

Lettres de retenue de l'office de pannetier du roi, accordées par Sa Majesté à son bien aimé Odart de la Porte, seigneur de *Sartieux*, en considération des services qu'il lui a rendus dans ses guerres, en date d'Issoudun, 4 novembre 1424. Signé : par le roi, *Frencoi*, et scellé. (Citées dans les *Preuves pour Metz* : entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*.)

Lettres royaux, accordés à Odart de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, pannetier du roi, pour être maintenu en la possession d'une dîme et des vignobles du Collombiet, en date de Bourges, le 2 août 1426. (Cités dans les *Preuves pour Metz* : entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*.)

Vente faite par noble homme Odart de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, à Jean de Bougié, écuyer, de l'hôtel de Pierry et ses appartenances, situé paroisse de Charly, moyennant 200 livres d'or vieux, en date du 25 août 1432. Signé : *Jean de Bourges*, notaire à Cenquoins. (Entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*.)

Lettre du roi, par laquelle Sa Majesté maintient son bien aimé pannetier Odart de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, dans l'office de capitaine de Lepaud et châtellenie de Combrailles, que le comte de Montpensier et feu la dauphine d'Auvergne, son épouse, lui ont donné, en date du 16 novembre 1436. Signé : pour le conseil, *de la Garde*. (Citée, dans les *Preuves pour Metz* : entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*.)

Foi et hommage et dénombrement rendu par noble écuyer Odart de la Porte, seigneur d'Issertieux, pour les terres, la tour et la forteresse d'Issertieux, à Antoine de Saint-Quentin, seigneur de Blet, en 1441. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Vente faite par noble dame Marguerite *Maulvesine*, veuve de *Hodart de la Porte*, écuyer, seigneur d'Issertieux, et par noble homme Jean, écuyer, fils dudit défunt, à noble homme Jean Guitois, seigneur d'Arquin, d'une rente de 20 livres tournois, moyennant 200 écus d'or, en date du 7 septembre 1450. Signé : *Pierre Merlin* et *Morne*, notaires. (*Citée dans les Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

VII DEGRÉ. — Contrat de mariage de Jean de la Porte, fils de Odart de la Porte, seigneur d'Issertieux, et de Marguerite *Mauvesine*, avec Jeanne Guitois, fille de Jean et d'Annette de Chavainhac, en date du 20 mai 1435. (*Cité dans la Mainteue de 1669 : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Lettre de Charles, duc d'Orléans et de Valois, par laquelle, sur le rapport qui lui a été fait de la loyauté, noblesse et preudhomie de son bien amé écuyer Jean de la Porte, il lui permet de porter son ordre du Camail auquel pend le porc-épic, en date du pénultième février 1441. Signé par Mgr le duc. (*Citée dans les Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Vente faite à noble homme Jean de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, fils et héritier de feu noble homme Odart de la Porte, écuyer, seigneur du même lieu, par Lois et Estienne Segaud, frères, écuyers, seigneur de la Vaurille, ses cousins germains, d'une rente de 100 sols, en date du 14 septembre 1456. Signé : *Sucquet*, notaire à Cenquoins. (*Citée dans les Preuves pour Metz.*)

Retrait exercé par noble homme Jean de la Porte, écuyer, fils et héritier de feu noble homme Odart de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, sur noble homme Jean de Baugis, écuyer, d'une rente de 5 écus d'or que son père avait constituée pour prêt de la somme nécessaire à sa rançon, en date du 29 mai 1459. Signé : *Sucquet*, notaire à Cenquoins. (*Cité dans les Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Hommage rendu par honnête homme Guillaume Lagarde, marchand à la Charité, à noble homme messire Pierre de la Porte, chevalier, seigneur de Vaulges, Pesselières et les Deux-Lions, en date de 1462. Signé : *Linet*, procureur général de la vicomté de Sancerre. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Lettres de retenue de l'office d'écuyer d'écurie du roi, accordées par Sa Majesté à son bien amé Jean de la Porte, homme d'armes, de ses ordonnances, auprès de son très cher et bien amé fils, amiral de France, en date du 10 avril 1470, avant Pâques. Signé : par le roi, *Maurin*. (*Citée dans les Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

VIII DEGRÉ. — Contrat de mariage entre Pierre de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et damoiselle Magdeleine de la Condamine, fille de Jean, écuyer, seigneur du Bouchat, du 12 mars 1482. Signé : *Jalligny*, notaire. (Cité dans les *Maintenues de 1669 et 1716 : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Transaction entre noble homme Pierre de la Porte, écuyer d'écurie du duc de Bretagne, seigneur d'Issertieux, fils de feu noble homme Jean de la Porte et de Jeanne Guitoise, d'une part, et noble homme Charles de la Porte, écuyer, conseiller et maître des requêtes du roi, frère dudit seigneur, au sujet de la succession paternelle, en date du 15 mars 1482. Signé : *Malouche*, notaire à Cenquins. (Citée dans les *Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Hommage rendu au roi par Pierre de la Porte, de la terre et seigneurie de Neaufle-le-Chatel en Bretagne, en date du 2 décembre 1488. Signé : pour le roi, *Ragueneau*. (Cité dans les *Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Bulle du pape Innocent VIII, autorisant Pierre de la Porte d'Issertieux au droit de chapelle, et à se faire absoudre des cas réservés, par un confesseur de son choix, en 1492. (Entre les mains de *M^{me} de Cotolendy.*)

Lettres de retenue de l'état et office de maître d'hôtel ordinaire du roi, accordées par Sa Majesté Charles VIII à son cher et bien aimé Pierre de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, en considération de ses services, en date de Loches, le 23 février 1493, et signé : par le roi, *Cotereau*. — Au dos est la prestation de serment faite pour ladite charge, le 25 du même mois. Signé : *Robert*, contrôleur. (Citées dans les *Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Lettres de sauvegarde, accordées par le roi (Charles VIII) à son amé et féal conseiller, maître d'hôtel ordinaire, Pierre de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, datées de Moulins, le 13 novembre 1494, et signées : pour le roi, *Villebrenne*. (Entre les mains de *M^{me} de Cotolendy.*)

Quittance donnée par noble homme Claude de la Porte, seigneur de Saint-Georges-sur-Molon et de Deux-Lions, à noble homme Charles de Francières, écuyer, de la somme de 20 livres, en date du 4 août 1492. Signé : *Julien*, clerc juré du roi. (Entre les mains de *M^{me} de Cotolendy.*)

Lettres d'État pour Pierre de la Porte, comme écuyer ordinaire des écuries du roi Louis XII, du 24 novembre 1498. (Entre les mains de *M^{me} de Cotolendy.*)

IX DEGRÉ. — Accord dressé entre nobles hommes Simon, Gilbert et Gabriel de la Porte frères, fils de feu Pierre de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, maître d'hôtel du roi, et de damoiselle Magdeleine de la Condamine, et nobles Antoine de la Roche-Chaudry, et Jeanne de la Porte, son épouse, sœur de Simon, Gilbert et Gabriel, relativement à la succession paternelle,

en date du 23 décembre 1511. Signé : *Pierre Grenarié*, notaire à Blois. (*Cité dans les Preuves pour Metz.*)

Contrat de mariage d'Antoine de la Roche-Chaudry, écuyer, sieur de Prie, et damoiselle Jeanne de la Porte, du 23 décembre 1511. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Lettre d'Adrien de Boisy, cardinal de Sainte-Sabine, légat du Saint-Siège, portant dispense en faveur de noble Simon de la Porte, du diocèse de Bourges, et de noble Charlotte de Néry, du diocèse de Nevers, du neuvième degré de consanguinité, pour contracter mariage, en date du 20 août 1519. Signé : *Chabanier et de Brie*. (*Citée dans les Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Contrat de mariage de Simon de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, fils de feu Pierre de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux, et de damoiselle de la Condamine, avec Charlotte de Néry, fille de feu François, maître d'hôtel du comte de Nevers et capitaine du château de Montenoison, et de Jeanne de la Vergne, sa veuve, en date du 28 août 1519. Signé : *Bourbonnat*, notaire à Saint-Pierre-le-Moutier. (*Cité dans la Mainteue de 1716 : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Titre relatif à Pierre de la Porte d'Issertieux, évêque de Rieux, en 1525. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Passe-port donné à Gilbert de la Porte, par messire de Madot, gouverneur de Lyon, son cousin, en 1526. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Quittance donnée par Etiennette, veuve de Charlot Foucaud, demeurant à Sancergues, à noble homme Gilbert de la Porte, écuyer, seigneur d'Augy, de la somme de 100 livres tournois, pour prix d'un certain héritage, en date du 6 juin 1532. Signé : *Cognet*, notaire à Sancergues. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Aveu rendu par noble homme Simon de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, à Charles de Levis, écuyer, seigneur de Poligny, de la terre et seigneurie de Chaffault, qu'il tient en fief lige et hommage, en date du 1^{er} janvier 1538. Signé : *Jean Benoist*, notaire à Cenquoins. (*Cité dans les Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Acte de foi et hommage rendu par Simon de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, pour ladite terre, à messire de Saint-Quentin de Blet, du 12 septembre 1540. Signé : *Tagillet*. (*Cité par la Mainteue de 1669 : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

X DEGRÉ. — Contrat de mariage d'Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, fils de Simon et de damoiselle Charlotte de Néry, avec damoiselle Anne de Chenu, fille de Pierre, écuyer, seigneur du Sochet, et de Anne de Véraire, en date du 4 juillet 1551 ; dans lequel sont nommés Jean, Joseph, Jacqueline, Jeanne et autres sœurs religieuses. Signé : *Berthomier*, notaire à Bourges. (*Cité dans la Mainteue de 1716 : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Cession faite par Charlotte de Néry, veuve de Simon de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, à Amador de la Porte, son fils, de tous les droits qu'elle a sur ladite seigneurie d'Issertieux, à titre de douaire, en date du 17 novembre 1557. (*Citée dans les Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Quittance de Joseph de la Porte à Amador de la Porte, seigneur d'Issertieux, de 1,000 livres tournois que celui-ci lui a payées en exécution d'une clause du contrat de mariage d'Amador avec Anne de Chenu, en date du 2 septembre 1559. Signé: *Cousin*, notaire royal. (*Citée dans les Preuves pour Metz de Suzanne de la Porte.*)

Lettre du roi François II à Amador de la Porte d'Issertieux, en 1560. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Bulle du grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Jean de la Valette, qui confère la commanderie de Bellecombe à Jean de la Porte, chevalier dudit ordre, en date du 18 septembre 1565. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Aveu rendu par Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, à messire Claude de Levis, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour la terre et seigneurie du Chaffault, en date du 2 septembre 1568. Signé: *Jean Pierre*. (*Cité dans les Preuves pour Metz.*)

Lettre du roi Charles IX à François de la Porte d'Issertieux, en 1570. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Lettres de retenue de l'état de gentilhomme ordinaire de la chambre de M. le duc d'Alençon, fils et frère du roi, accordées par le prince à son cher et bien aimé Amador de la Porte, en récompense des bons services qu'il lui a rendus au fait des guerres, endatée du bourg de Solignac, le 10 février 1576. Signé: *François et Dedoise*. (*Citées dans les Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Lettre de la reine Marguerite à Amador de la Porte d'Issertieux, de 1582. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

XI Degré. — Contrat de mariage de François de la Porte, écuyer, fils de feu noble homme Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de damoiselle Anne de Chenu, avec Louise de la Porte, fille de feu noble homme Guichard de la Porte, seigneur de Briou, et de Louise de la Couldre, en date du 6 août 1583. Signé: *Archambault*, notaire à Saint-Pierre-le-Moustier. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Sentence du lieutenant de bailliage du Berry, rendue entre François de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux et de Briou, d'une part, et le procureur du roi, d'autre part, sur la saisie de la terre et seigneurie de Briou, fait sur ledit seigneur d'Issertieux, accusé d'être de la nouvelle opinion, en date du 19 décembre 1583. Signé: *Favreau*. (*Citée dans les Preuves pour Metz.*)

Sauvegarde donnée par le roi Henri III à son cher et bien aimé François

de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, gentilhomme servant de son frère le roi de Navarre, en date de Paris, 15 mai 1584. Signé : par le conseil, *Guillaudet*. (Citée dans les *Preuves pour Metz* : entre les mains de *M^{me} de Cotolendy*.)

MAINTENUE. — Lettres de révision obtenues en la grande chancellerie par François de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et dame Louise de la Porte, son épouse, en date du 28 septembre 1584. Signé : par le conseil, *Olier*. (Citées dans la *Maintenue de 1716* : égarées.)

Lettres patentes de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III pour François de la Porte, en date du 19 décembre 1585. (Entre les mains de *M^{me} de Cotolendy*.)

Transaction entre Claude de Saint-Quentin, seigneur de Blet, et François de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, par laquelle il est déchargé du droit de fief qui était prétendu par le seigneur de Blet. (Citée dans la *Maintenue de 1669*.)

Acte de foi et hommage rendu en la châtellenie d'Ainay, par François de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, où il est qualifié gentilhomme servant du roi. (Citée dans la *Maintenue de 1669*.)

Sentence rendue en la sénéchaussée de Bourbonnais, par laquelle le sieur de Salles, écuyer, est nommé tuteur des enfants mineurs de défunt François de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de Louise de la Porte, son épouse, en date du 21 mars 1588. Signé : *Berthomier*. (Citée dans la *Maintenue de 1716*.)

Acte de tutelle en la sénéchaussée et siège présidial du Bourbonnais, des enfants mineurs de François de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de Louise de la Porte, ainsi que de Pierre de la Porte, frère et pupille du feu seigneur d'Issertieux, en date du 21 mars 1588. Signé : *Berthomier*. (Citée dans les *Preuves pour Metz*.)

XII DEGRÉ. — Acte de tutelle du sieur de Colombières, époux de damoiselle Jacqueline de la Porte d'Issertieux, fille de François et de Louise de la Porte, du 21 mars 1598. (Entre les mains de *M^{me} de Cotolendy*.)

Transaction entre Pierre de la Porte, écuyer, seigneur en partie d'Issertieux, tant pour lui que pour Amador de la Porte, son neveu, fils et héritier de feu François de la Porte, et Marc de Troussebois, écuyer, tant en son nom qu'en celui des enfants qu'il a eus de Marie de la Porte, son épouse, en date du 7 décembre 1602. Signé : *Sanguessin*, notaire à Chalivoy. (Citée dans la *Maintenue de 1716* : entre les mains de *M^{me} de Cotolendy*.)

Partage entre Amador de la Porte, fils et héritier de feu François de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, et de Louise de la Porte, et Pierre de la Porte, écuyer, seigneur de Poulaines et autres lieux, sur la reddition d'un compte de tutelle par-devant le sénéchal du Bourbonnais, en date du 11 avril 1615. Signé : *Cordellier* et *Menard*, notaires. (Citée dans les *Maintenues de 1669* et *1716*.)

Contrat de mariage d'Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux et de Briou, fils de François de la Porte, écuyer, seigneur dudit lieu, et de damoiselle Louise de la Porte, avec Françoise de Culant, fille de François, seigneur de la Forêt de Grailly, et de feu Charlotte de Grailly, en date du 3 juillet 1616. Signé : Rougier, notaire. (*Entre les mains de M^{me} de Cotelendy.*)

Contrat de vente par Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux et de la Forêt de Grailly, tant pour lui que pour la dame Françoise de Culant, son épouse, à Mgr Henri de Bourbon, prince de Condé, de la terre, justice et seigneurie de la Forêt de Grailly, en date du 21 janvier 1621. Signé : Duguet, notaire à Bourges. (*Entre les mains de M^{me} de Cotelendy.*)

Commission donnée au nom de Henri de Bourbon, prince de Condé, par le lieutenant général au siège de Dun-le-Roy, à dame Françoise de Culant, épouse d'Amador de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux et de la Forêt de Grailly, pour obtenir un monitoire afin d'avoir révélation de la spoliation faite, en 1606, de la maison de la Forêt de Grailly, en date du 29 janvier 1626. Signé : Cousin. (*Citée dans les Preuves de Metz : entre les mains de M^{me} de Cotelendy.*)

Acte de foi et hommage rendu par Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, à cause des successions de feu François de la Porte, écuyer, et dame Louise de la Porte, ses père et mère, à Mgr le comte de Sancerre, pour les terres de Montifaut et de Vezins, en date du 7 juillet 1632. Signé : Janvier. (*Cité dans la Mainteue de 1716 : entre les mains de M^{me} de Cotelendy.*)

Testament mutuel d'Amador de la Porte, écuyer, et damoiselle Françoise de Culant, son épouse, par lequel ils font le partage de leur fortune entre leurs enfants, en date du 9 octobre 1632. (*Cité dans la Mainteue de 1669 : entre les mains de M^{me} de Cotelendy.*)

Acte de foi et hommage fait par damoiselle Françoise de Culant, veuve d'Amador de la Porte, en la juridiction ordinaire, pour la terre d'Issertieux. Signé : Dubuysson et Guillaud. (*Cité dans la Mainteue de 1669.*)

XIII Degré. — Acte de partage fait par Amador de la Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, et damoiselle Françoise de Culant, de leurs biens entre leurs enfants, qui étaient pour lors François, Jean et Philibert, du 3 octobre 1632. (*Cité dans la Mainteue de 1669 : entre les mains de M^{me} de Cotelendy.*)

Certificat de messire Louis de Gimel, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, mestre de camp d'un régiment de 1,000 hommes de pied, en garnison à Péronne, portant que François de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, est dans son régiment comme enseigne ; en date du 20 juin 1635. (*Entre les mains de M^{me} de Cotelendy.*)

Déclaration de la dame Françoise de Culant, veuve d'Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, tant en son nom que comme tutrice de ses

enfants, portant que ses fils François et Philibert sont au service de Sa Majesté, et requérant d'être déchargée de quelque impôt, en date du 7 septembre 1635. Signé : *Dubuysson*, lieutenant particulier en Bourbonnais. (*Entré les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Extrait d'un des cahiers du ban et arrière-ban de la province de Bourges, par lequel M^e Poubeau, procureur, déclare devant messire Claude Briet, seigneur de Maubracher, lieutenant général, que François et Philibert de la Porte sont au service de Sa Majesté; en date du 1^{er} septembre 1635. Signé : *Briet et Maillé.* (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Congé donné par Gaston d'Orléans au sieur d'Issertieux, pour passer librement avec ses valets, armes, chevaux et bagages, s'en retournant chez lui, après avoir servi volontaire près de sa personne, pendant le siège de Gravelines. Daté du camp, le 5 août 1644. Signé : *Gaston*; et par Mgr : *de Fromont.* (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Contrat de mariage de Jean de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux, de Briou et autres lieux, fils de feu Amador de la Porte et de dame Françoise de Culant, avec Françoise de Longueville, fille de François, chevalier, seigneur de Domerey, maître d'hôtel du roi, et de Françoise Filxiau, en date du 2 septembre 1647. Signé : *Filio et Chevalier*, notaires à Avallon. (*Cité par les Maintenués de 1669 et 1716 : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Autre contrat de mariage dudit avec Élisabeth de Faverolles, fille de feu Joseph, chevalier, seigneur de Bléré, et de dame Claude de Rigné, sa veuve, actuellement femme de messire François de Bérard, seigneur de la Croix, en date du 21 mars 1654. Signé : *Viot*, notaire à Bléré. (*Cité par les Maintenués de 1669 et 1716 : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Transaction passée à Bourges, sur le partage des immeubles de la succession de feu messire Jean de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux, entre dame Élisabeth de Faverolles, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, d'une part; messire Jean-François de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux et de Briou, fils aîné du premier lit, d'autre part; et messire François de Faverolles, chevalier, seigneur du Plessis, au nom de Madeleine de la Porte, son épouse; en date du 7 décembre 1673. Signé : *Philippot et Ragueneau*, notaires. (*Citée dans les Preuves pour Metz.*)

XIV Degré. — Extrait de baptême de Jean-François de la Porte, fils de Jean, chevalier, seigneur d'Issertieux, et de Françoise de Longueville, né le 16 août 1649. (*Cité dans la Maintenué de 1669.*)

Extrait de baptême de Barthélemy-Joseph de la Porte, fils de messire Jean de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux, et de dame Élisabeth de Faverolles, né le 12 juin 1658, délivré le 21 mars 1702. Signé : *Gaucher*, curé. (*Cité par les Maintenués de 1669 et 1716 : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Extrait de baptême de François de la Porte, fils de feu Jean de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux, le Briou, Breviandes, et de damoiselle Élisabeth de Faverolles, né le 14 mars 1663. Signé: *Montagu*, curé. (Cité dans les *Maintenues de 1669 et 1716.*)

Contrat de mariage de François de Faverolles, chevalier, seigneur du Plessis-Limerai, avec Madeleine de la Porte, fille de Jean, vivant chevalier, seigneur et baron d'Issertieux, et de Françoise de Longueville, en date de 1666. Signé: *Prevot*, notaire à Avallon. (Entre les mains de *M^{me} de Cotelendy.*)

MAINTENUE. — Copie d'une maintenue de noblesse, en papier, délivrée par M. Tubeuf, commissaire royal, à Jean-François, Barthélemy-Joseph et François de la Porte d'Issertieux, frères, le 22 janvier 1669. (Entre les mains de *M^{me} de Cotelendy*, pièce reproduite ci-dessus.)

Ordre de M. le prince de Marcillac, gouverneur du Berry, à Jean-François de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, le Briou, Augy, de se mettre incessamment en état de servir dans le ban et arrière-ban de la province, en date de Bourges, 27 août 1674. Signé: *Marcillac*. (Entre les mains de *M^{me} de Cotelendy.*)

Certificat de Pierre de Bar, chevalier, seigneur de Burenbure, commandant le 2^e escadron du ban du Berry, constatant que le sieur de la Porte d'Issertieux, écuyer, seigneur dudit lieu, a fidèlement servi jusqu'à la révo- cation du ban, en date de Joinville, le 27 novembre 1674. Signé: *de Bar*. (Cité dans les *Preuves de Metz.*)

Transaction passée entre Jean-François de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux et le Briou, de concert avec François de Faverolles, seigneur du Plessis, son beau-frère, par laquelle il abandonne à dame Élisabeth de Faverolles et à ses enfants la terre d'Issertieux, en date du 7 octobre 1675. (Entre les mains de *M^{me} de Cotelendy.*)

Contrat de mariage de Jean-François de la Porte, fils aîné de Jean, chevalier, seigneur d'Issertieux, et de dame de Longueville, avec Charlotte Cottignon, fille de Guy, écuyer, seigneur de Beaumont, et de Marie Robert, en date du 19 juin 1682. Signé: *Guilain*, notaire à Nevers. (Cité par la *Maintenue de 1716.*)

Obligation faite par messire Joseph de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux, et en partie de la paroisse de Chalivoy, tant en son nom que comme donataire de dame Élisabeth de Faverolles, sa mère, à son décès femme de Daniel de Saint-Quentin, chevalier, comte de Blet, au couvent de Sainte-Ursule de Blois, de lui payer une rente de 200 livres, constituée à son profit, par lesdits seigneurs et dame comte et comtesse de Blet, en date du 7 septembre 1691. Signé: *Perrot*, notaire à Dun-le-Roi. (Citée dans les *Preuves pour Metz.*)

Brevet de capitaine au régiment de Noailles-Infanterie, en faveur du sieur de la Porte d'Issertieux, en 1706. Signé: *Louis*. (Entre les mains de *M^{me} de Cotelendy.*)

Foi et hommage rendu par Joseph de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux, au comte de Saint-Quentin de Blet, en 1710. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Contrat de mariage de Joseph-Barthélemy de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux, fils de Jean et de dame Élisabeth de Faverolles, avec Marguerite de Tripierre, fille de Pierre, écuyer, seigneur de Pierry, et de Suzanne Neyret, en date du 21 novembre 1698. Signé : *Douard et Girard*, notaires à Chalivoy. (*Cité par la Maintenu de 1716 : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

XV Degré. — Extraits de baptême de Guy-François et Pierre de la Porte, fils de Jean-François de la Porte, chevalier, seigneur d'Issertieux et de Briou, et de dame Charlotte Cottignon. Lesdits extraits, des 1^{er} février 1690 et 1^{er} juillet 1695, délivrés en date du 3 janvier 1716. Signé : *Dubois*, curé de Saint-Martin de Nevers, et légalisé. (*Cités par la Maintenu de 1716.*)

Sentence en faveur de Joseph-René de la Porte, fils de Joseph de la Porte, seigneur d'Issertieux, pour l'autoriser à renoncer à la succession de dame Élisabeth de Faverolles, son aïeule. Enregistrée à Dun-le-Roi, le 4 mai 1712. Signé : *Tretaux*. (*Citée dans les Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Extraits de baptême de Joseph-René, Henri-Jean et Louis de la Porte, enfants de Barthélemy de la Porte d'Issertieux et de Marguerite de Tripierre, des 30 août 1699, 28 décembre 1701 et 3 janvier 1709, délivrés le 24 février 1713. Signé : *Gaucher*, curé de Chalivoy, et légalisé. (*Cités par la Maintenu de 1716 : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

MAINTENUE. — Ordonnance de maintenue de noblesse rendue à Bourges par messire Étienne-Hyacinthe-Antoine Foullé, chevalier, seigneur de Martangis, intendant de la généralité de Bourges, sur les titres produits devant lui par Guy-François et Pierre de la Porte, chevaliers, en date du 11 janvier 1716. (*Existe à la Bibliothèque nationale, au cabinet des titres. Nous l'avons reproduite ci-dessus.*)

Contrat de mariage de Guy-François de la Porte, chevalier, seigneur du Briou, y demeurant, paroisse de Saint-Martin-des-Champs, fils de feu Jean-François, chevalier, seigneur d'Issertieux, et de dame Charlotte Cottignon, avec damoiselle Léonarde de Guillon, fille de feu Léonard, chevalier, seigneur de Malmousse, et de Denise de Crenezy, devant Pierre et Catherine, frère et sœur de l'époux; en date du 4 mars 1719. Signé : *Gentil*, notaire à Nevers. (*Egaré.*)

Contrat de mariage de messire René-Joseph de la Porte, chevalier, baron d'Issertieux, seigneur de Chaumont et en partie de Chalivoy-Milon, commissaire de la noblesse du Berry, fils de feu Barthélemy-Joseph, et de feu Marguerite de Tripierre, avec damoiselle Marie-Madeleine-Estienne-Françoise de Faverolles, fille de Antoine-François, chevalier, seigneur de Do-

mercy, et de Marie-Madeleine de Quessé de Valcourt. Passé au Châtelet de Paris, le 8 mars 1737. (*Cité dans les Preuves pour Metz : entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Transaction passée au Châtelet de Paris entre dame Anne-Thérèse-Pélagie d'Albert de Luynes, veuve de Louis de Guilhem de Castelnau, marquis de Saissac, et dame Marie-Madeleine-Etienne-Françoise de Faverolles, épouse de René-Joseph de la Porte, seigneur d'Issertieux, agissant tant en son nom que comme représentant de François de Faverolles, seigneur du Plessis, et en qualité de concessionnaire des droits de ses frères et sœur, sur le procès pendant au Parlement de Paris au sujet d'une créance de 280,000 livres sur la maison de Castelnau, en date du 15 septembre 1743. Signé : *Lemoine et Chauvagne*, notaires. (*Citée dans les Preuves pour Metz de Suzanne de la Porte.*)

Aveu et dénombrement fait au roi, par-devant le lieutenant général des domaines du Bourbonnais, pour le fief, terre, justice et seigneurie d'Issertieux, par messire Joseph-René, marquis de la Porte d'Issertieux, le 4 mars 1769. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Extrait de décès de Louis de la Porte, capitaine d'une compagnie d'invalides, en 1780. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

XVI D^{ECR}É. — Extrait de baptême de Joseph-Antoine-Clair, fils de Joseph-René de la Porte d'Issertieux, et de Marie-Françoise de Faverolles, né le 27 juin 1738. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Extrait de baptême de Suzanne-Estienne-Renée, fille de Joseph-René, marquis de la Porte d'Issertieux, et de dame Marie-Madeleine-Estienne-Françoise de Faverolles, née le 14 décembre 1744. Signé : *Delsuc*, curé, et légalisé. (*Cité dans les Preuves de Metz.*)

Certificat de noblesse de Joseph-Antoine de la Porte d'Issertieux pour entrer page, du 10 mai 1749. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Contrat de mariage de Guy-François de la Porte, comte de Briou, marquis de Riants, baron de Villeray, fils d'autre Guy-François, et de Léonarde de Guillon, avec Bibianne Colbert de Croissy, fille de Jean-Baptiste-Joachim, marquis de Croissy, lieutenant général des armées, capitaine des gardes de la Porte, et de Françoise de Franquetot, le 21 février 1746. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Commission de capitaine en faveur de Joseph-Antoine de la Porte d'Issertieux, du 16 mai 1760. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Etat des services du chevalier de la Porte, enseigne de vaisseau du roi, en 1756. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Etat des services de Gilbert de la Porte d'Issertieux, lieutenant au régiment de l'Île de France, en 1761. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

PREUVES de noblesse de Suzanne-Renée de la Porte, remontant à 1400

sans anoblissement connu, pour être reçue au chapitre de Saint-Louis de Metz, en date de 1767. (*Pièce conservée au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.*)

Contrat de mariage de Joseph-Antoine de la Porte d'Issertieux, fils de Joseph-René et de Marie-Françoise de Faverolles, avec Catherine-Etiennette Leveillé du Fournay, fille de messire Leveillé du Fournay, seigneur du Fournay, et de Etiennette Paichereau, passé le 25 septembre 1765. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Lettres du roi pour la croix de Saint-Louis en faveur de Joseph-Antoine de la Porte d'Issertieux, du 22 février 1778. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

XVII Degré. — Extrait de baptême de Louis-Joseph-Charles de la Porte, fils de Joseph-Antoine-Clair, marquis de la Porte d'Issertieux, et de Catherine-Etiennette Leveillé du Fournay, né à la Charité-sur-Loire, le 5 octobre 1768. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Extrait baptistaire de Joseph-René, fils d'Antoine-Joseph-Clair, comte de la Porte d'Issertieux, et d'Etiennette Leveillé du Fournay, né à la Charité-sur-Loire, le 18 septembre 1776. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Certificat de l'emploi de page de la petite écurie du roi, en faveur de René-Joseph de la Porte d'Issertieux, du 1^{er} avril 1787. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Contrat de mariage de Louis-Joseph, marquis de la Porte d'Issertieux, avec Angélique-Henriette Saucières de Tenance, du 8 novembre 1802. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Contrat de mariage de Joseph-René de la Porte d'Issertieux, et de Clotilde de Tullier, fille de Pierre et de Thérèse de Bonnefoi, en 1802. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Brevet de chevalier de Saint-Louis en faveur de Louis-Joseph-Charles de la Porte d'Issertieux, du 14 novembre 1814. Signé du roi Louis XVIII. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Brevet de capitaine de cavalerie en faveur de Louis-Joseph-Charles de la Porte d'Issertieux, donné par le roi Louis XVIII. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Nomination de Louis-Joseph-Charles de la Porte d'Issertieux à l'emploi de secrétaire général de la préfecture de Bourges, du 1^{er} avril 1816. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Brevet de commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne en faveur de Louis-Joseph-Charles, marquis de la Porte, donné pendant l'exil du roi d'Espagne à Bourges, en 1844. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

XVIII Degré. — Extrait de naissance de Marie-Joseph-Alexandre-Amador de la Porte d'Issertieux, fils de Louis-Joseph-Charles, marquis d'Issertieux, et de Angélique-Henriette Saucières de Tenance, né à Bourges, le 6 juin 1804. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Acte de mariage de Marguerite-Joséphine-Albertine de la Porte d'Issertieux, avec Jean-François-Antoine de Cotolendy de Beauregard, officier au 7^e léger, célébré à Bourges, le 14 novembre 1826. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Contrat de mariage de Marie-Joseph-Alexandre-Amador de la Porte, avec Augustine-Louise Panon des Bassyns de Montbrun, fille de N. des Bassyns de Montbrun, receveur général à Bourges, et de Sophie de Vernon, le 9 février 1831. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)

Acte de mariage de Simonne-Henriette-Augusta de la Porte d'Issertieux, avec Godefroy-Etienne Paszkiewicz, célébré à Bourges, en date de juin 1839. (*Entre les mains de M. Paszkiewicz.*)

Acte mortuaire de Marie-Joseph-Alexandre-Amador de la Porte, décédé sans enfants au château d'Issertieux, en août 1848. (*Registres de l'Etat civil de Chalivoy-Milon.*)

Acte de partage des biens de Louis-Joseph-Charles de la Porte, marquis d'Issertieux, entre M^{me} de Cotolendy et M^{me} Paszkiewicz, ses filles et uniques héritières, en août 1851. (*Entre les mains de M^{me} de Cotolendy.*)





GÉNÉALOGIE
DE LA FAMILLE
DE LA PORTE DE CHAVAGNEUX
AVEC
LES BRANCHES DU PETIT-CHAVAGNEUX ET DE MESSIMY
(FAMILLE ÉTEINTE).

LA famille de la Porte de Chavagneux — Petit-Chavagneux — et Messimy — avait pour armes : *de gueules au lion d'or* ; avec l'écu timbré d'un casque de chevalier. (Armoiries décrites dans les ouvrages de Claude le Laboureur et de Samuel Guichenon.)

Le premier de ces auteurs ajoute que cette race chevaleresque était originaire de Beaujolais ; mais les renseignements, très incomplets, qui nous restent, ne nous permettent pas de faire remonter

sa généalogie au delà de 1370, époque où noble Guillaume de la Porte, damoiseau, devint, probablement par alliance, seigneur de Chavagneux (1), en Dombes; alors que la principauté appartenait encore à la maison de Beaujeu : car ce fut seulement, comme on sait, en 1400, que Édouard, dernier du nom, mourant sans enfants, laissa par donation les Dombes et le Beaujolais à Louis II, duc de Bourbon, prince du sang royal de France.

Le fief de Chavagneux était situé en la paroisse de Génollieu, sur un des coteaux charmants des bords de la Saône, avec la plus belle vue qui se puisse rencontrer de Mâcon à Lyon. Du château fort, jadis construit par Dalmas de la Porte, il ne reste qu'une grosse tour en briques rouges, qui a résisté aux injures du temps et à l'oubli des hommes. Une belle maison bourgeoise a été bâtie, il y a environ un siècle, au-dessous des ruines, avec toutes les recherches élégantes du luxe contemporain : elle appartient au baron de Varey.

On trouve dans l'*Histoire des Dombes* de Guichenon une relation, très détaillée, de la manière dont le fief de Chavagneux est sorti des mains de la famille de la Porte. Cette terre ayant été partagée, vers 1510, entre deux frères, Jean et Antoine, dont chacun fit souche, sous le nom de Grand et de Petit-Chavagneux, la première partie fut achetée, le 23 juillet 1546, par Jean Cléberg, valet de chambre du roi François I; et la seconde portion, le 17 novembre 1617, par Jean de Sajot, époux de la petite-fille dudit Cléberg. Mais Jean de Sajot n'eut pas d'enfants, et légua Chavagneux à Jacques Moyron, célèbre avocat, qui en disposa à son

(1) CHAVAGNEUX, aujourd'hui commune de Genouilleux, canton de Thoissey, arrondissement de Trévoux (Ain).

tour, par testament du 12 octobre 1651, en faveur des pauvres de l'Aumône de Lyon. Les derniers membres de la famille de la Porte se retirèrent au château de Messimy, légué par un oncle maternel, et c'est là qu'ils paraissent s'être éteints, sans avoir quitté les bords de la Saône, vers la fin du règne de Louis XIII.

Cette famille ayant déjà disparu, à l'époque où d'Hozier faisait ses collections, on ne trouve au Cabinet des titres aucune pièce se rapportant aux de la Porte de Chavagneux. Notre rôle s'est donc borné ici à suivre pas à pas la généalogie rédigée par l'historien Guichenon, dont tout le monde apprécie la haute autorité, en y ajoutant les notes que nous avons puisées dans le *Laboureur* et autres écrivains dignes de foi.

Tout les documents réunis par nous, et tous les ouvrages imprimés, sont unanimes à suivre, pour le nom de la Porte, l'orthographe que nous avons adoptée. Quant au titre nobiliaire, les seigneurs de cette maison portèrent d'abord la qualification de damoiseaux, puis celle d'écuyers, pour les dernières générations.

FILIATION SUIVIE.

§ I. — DE LA PORTE (BRANCHE AINÉE OU DE CHAVAGNEUX).

I. — PORTE (GUILLAUME DE LA), damoiseau, originaire du Beaujolais, fut probablement un des compagnons d'armes de Édouard II, dernier sire de Beaujeu, dans ses luttes contre l'envahissement des ducs de Savoie. Il commence à paraître en Dombes, en 1370, époque où il épousa damoiselle BÉATRIX DE VARENNES, fille de messire Guichard, chevalier, et d'Antoinette, sa

femme. Après avoir vu les règnes tourmentés de Jean le Bon et de Charles V, Guillaume de la Porte s'éteignit au commencement de celui de Charles VI, laissant pour enfants :

A. DALMAS, qui suit.

B. ANDRÉ, seigneur de Serbuet et autres lieux, nommé dans le testament de son frère aîné. Il fit lui-même ses dernières dispositions, le 7 novembre 1436, choisissant sa sépulture aux Cordeliers de l'abbaye de Charlieu, en Beaujolais, et laissant les biens qu'il possédait à Antoinette de la Porte, sa nièce, et à Jean de la Porte, son neveu.

C. N. . . . , qui mourut jeune, laissant un fils du nom d'AYMAR, nommé dans le testament de Dalmas, en 1420.

II. — PORTE (DALMAS DE LA), écuyer, seigneur de Chavagneux, fut un des gentilshommes de la maison de Louis II de Bourbon. Aussitôt après que la mort d'Édouard II de Beaujeu eut mis ce prince en possession de la baronnie de Beaujeu, et de la principauté des Dombes, en vertu de la donation du 23 juin 1400, Dalmas de la Porte reçut de lui l'office de capitaine châtelain de la forteresse de Montmerle, qui séparait les Dombes des États de Savoie. Sa Lettre de provision est datée du 9 octobre 1400, et ainsi conçue :

« Loys, duc de Bourbonnois, comte de Fourez, baron et seigneur de Beaujeu, pair et chambrier de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. — Scavoir faisons que nous confiant en plein, du sens, léauté, et bonne diligence de notre aimé et féal écuyer, Damais de la Porte, ycellui avons institué et par ces présentes instituons et ordonnons notre capitaine et Chastellain de notre chastel et chastellenie de Montmerle, avec les gages qui par noz gens lui seront ordonnez et aux autres droiz

et proffiz accoustumés, tant qu'il nous plaira; du quel avons aujourd'hui receu le serment accoustumé à faire en tel cas. Si, mandons à notre bailli de Beaujolois que le dit Damais mette en possession du dit office. Mandons aussi à touz nos officiers et subgets que, au dit, faisant et exerçant son office, obeissent et donnent conseil et confort, si mestier (*besoin*) lui est, et requis en sont; au quel Damais avons donné auctorité, pouvoir et mandement spécial de faire et exercer son dit office, et de faire tout ce qui au dit office appartient, peut et doit appartenir. Donné à Thisi, le neuviesme jour d'octobre, l'an mil quatre cents. Par Mgr le duc, ARNIER. »

Deux ans plus tard, lorsque Louis de Bourbon joignit à la seigneurie de Dombes la ville et château de Trévoux, par acquisition, moyennant 30,000 francs d'or, Dalmas de la Porte fut choisi par ce prince comme témoin, avec Philibert de l'Espinasse, chevalier, l'Hermitte de la Faye, chevalier, et autres. Le vendeur, Humbert de Thoire-Villars, lui engagea même, à cette occasion, l'office de capitaine châtelain de Trévoux, par contrat du 2 novembre 1402, que le duc de Bourbon confirma le 30 juin 1407.

Le même Dalmas reçut de son souverain, le 1^{er} juin 1408, une nouvelle mission, en compagnie de Raoul de Tresette, chevalier, et de Peronin de Rosset, maître des comptes de Beaujolais, pour fixer les limites des châtelainies de Thoissey et de Pont-de-Veyle, conjointement avec Jean de Feilleins, commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, de Guillaume de Genost, écuyer, et de Jean Venet, députés par le comte de Savoie, à cause des brouilleries qui s'élevaient tous les jours, entre les officiers de Thoissey et ceux de Pont-de-Veyle, pour la juridiction de ces deux châtelainies limitrophes.

Après la mort de Louis de Bourbon, qui survint le 10 août 1410, son fils Jean lui succéda, comme duc de Bourbon et d'Auvergne, baron de Beaujeu, seigneur de Dombes, etc. Ce prince ayant suivi le roi Charles VI, dans la campagne de 1415, qui se termina par la funeste bataille d'Azincourt, il y demeura prisonnier. Sa mère Anne de Clermont prit le gouvernement de ses États. On conserve une lettre qu'elle eut occasion d'écrire à Dalmas de la Porte, pour la livraison au seigneur de Fougerolles, de la place de Montmerle, qui lui avait été cédée par son fils. Cette missive, qui est reproduite par Guichenon, dans son *Histoire de la Souveraineté de Dombes*, est du 7 avril 1415.

Pendant la durée de son gouvernement, qui avait été de vingt ans, Dalmas s'était marié, à Génollieu, au voisinage de Montmerle, avec LÉONORE DE CHANDÉE, fille de Artaud, et de Clémence de Vaux, issue des anciens seigneurs de Chavagneux. Devenu lui-même seigneur de cette terre, il y finit ses jours. Son testament est du 4 octobre 1420. Il y nomme, outre ses deux enfants, André son frère, et Aymar son neveu, et choisit sa sépulture dans l'église paroissiale. Mais nous voyons par l'*Histoire des Dombes* qu'il prit encore part à diverses négociations, pour le duc de Bourbon, avec le duc de Savoie, en 1425 et 1428. Sa mort est donc postérieure à cette dernière date. Il laissa :

A. JEAN, qui suit.

B. ANTOINETTE, nommée aux testaments de son père et de son oncle André. Elle fut mariée à noble PIERRE MORELLET, seigneur de Salornay, de qui sont sortis les seigneurs de ce nom.

III. — PORTE (JEAN DE LA), écuyer, seigneur de Chavagneux, né vers 1410, vécut sous le règne de Charles VII, durant la sou-

veraineté de Charles I et de Jean II de Bourbon, en Dombes et Beaujolais. On ne sait rien des événements de sa vie, sinon qu'il épousa, vers 1440, MARGUERITE DE LA ROCHE, de la maison de la Roche-Jullié, en Beaujolais, et vivait avec sa femme en janvier 1450, époque où il vendait avec elle une rente noble, située en Beaujolais, à Guyot et Jacques de Sainte-Colombe, frères. Il eut de son mariage :

A. PIERRE, qui suit.

B. CLAUDINE, mariée, le 14 juin 1476, au château de Chavagneux, à PHILIBERT DE SAIX, écuyer, seigneur de Barbarel, Beaumont, etc., fils du seigneur desdits lieux, et d'Antoinette de Gletteins. A ce mariage se trouva la principale noblesse des Dombes : Antoine de Chandieu, Jean de Varey, Guillaume de Chabeu, Guillaume de Laye, Dalmas de Chales, Claude de Rousset, etc.

IV. — PORTE (PIERRE DE LA), écuyer, seigneur de Chavagneux, né vers 1445, vécut sous le règne de Louis XI, et la souveraineté de Pierre II de Bourbon, gendre du roi par son mariage avec Anne de France. Les événements de sa vie ne sont pas connus. Il épousa, en 1476, LÉONARDE DE VAREY, fille de Jean, seigneur d'Avauges, et en eut douze enfants, dont six seulement lui survécurent :

A. JEAN, qui suit.

B. ANTOINE, auteur de la branche du *Petit-Chavagneux*, qui sera rapportée au § 2.

C. PHILIBERT, dont la trace se perd.

D. PHILIBERTE, qui épousa GUILLAUME DE ROUSSILLON, écuyer.

E. GASPARDE, qui épousa JEAN DE FURMILLON, sieur de l'Espinasse.

F. ANNE, qui se fit religieuse.

V. — PORTE (JEAN DE LA), écuyer, seigneur de Chavagneux, Ars et la Collonge, né vers 1480, vécut sous les rois Charles VIII et François I^{er}, et fut témoin de la confiscation du Beaujolais et des Dombes, par la Couronne, suivant arrêt du Parlement, après la trahison du connétable Charles de Bourbon. A la date du 15 octobre 1508, il épousa CHARLOTTE DE BELLETRUCHE, fille de Louis, baron de Belletruche, et de Marguerite d'Albon, qui descendait des Chabannes la Palice. Peu de temps après, par testament du 14 mars 1519, il reçut de sa tante Philiberte de Varey les seigneuries importantes d'Ars, et de la Collonge qui avait titre de baronnie. Ce fut un ample dédommagement au sacrifice imposé par Pierre de la Porte, son père, de partager avec son frère Antoine la terre de Chavagneux, en deux seigneuries, qui prirent les noms de Grand et Petit-Chavagneux. Jean fit son testament en 1522, ainsi que sa femme, laissant pour enfants :

A. ANTOINE, qui suit.

B. PERNETTE, dame d'Ars et de la Collonge, qui épousa, le 1^{er} mai 1532, FRANÇOIS DE GROLÉE, écuyer, seigneur de Passin en Dauphiné, avec lequel elle vendit Ars et la Collonge, en 1539, à Georges de Chabeu, seigneur de Mérages.

VI. — PORTE (ANTOINE DE LA), écuyer, seigneur de Chavagneux, né vers 1510, vécut sous François I^{er} et ses fils. D'accord avec sa sœur Pernelle, il aliéna, dit l'historien des Dombes, la terre de Chavagneux, ou plutôt sa part de cette terre, au profit de Françoise de Belletruche, leur tante, veuve de Claude de Sémur, dont le fils, Antoine de Sémur, vendit, à son tour, Chavagneux, le 23 juillet 1546, à Jean Cléberg, dit le bon Allemand, valet de chambre de François I^{er}. Guichenon et le Laboureur finissent ici

la filiation de la branche aînée, et Guichenon dit positivement qu'Antoine de la Porte mourut sans postérité.

§ II. — *DE LA PORTE (BRANCHE CADETTE, OU DU PETIT-CHAVAGNEUX).*

V. — PORTE (ANTOINE DE LA), écuyer, seigneur du Petit-Chavagneux, second fils de Pierre, écuyer, seigneur de Chavagneux, et de Léonarde de Varey, rapportés au IV^e degré du § I^{er}, était né vers 1485, et vécut sous les rois Charles VIII et François I^{er}, à l'époque de la confiscation du Beaujolais sur le duc Charles de Bourbon, au profit de la mère du roi. Ayant reçu, en héritage, une partie du domaine paternel, qui prit le nom de Petit-Chavagneux, il épousa, vers 1520, MARIE DE LAYE, fille d'Humbert, écuyer, seigneur de Messimieu ou Messimy en Dombes, et de Gabrielle de Boisvert. Son testament est du 29 mars 1563. Il laissait :

A. CHARLES, *auteur de la branche de Messimy, ou Messimieu*, qui sera rapportée au § 3.

B. JACQUES, qui suit.

C. GEORGETTE, qui épousa JEAN DE SALORNAY, fils de François, seigneur de Salornay, et de Marie de Ponceau.

VI. — PORTE (JACQUES DE LA), écuyer, seigneur du Petit-Chavagneux, né vers 1525, vécut sous les règnes de Henri II et ses frères. Il eut la douleur de voir son cousin germain Antoine de la Porte, de la branche aînée, aliéner le château paternel, qui passa en 1546 à Jean Cléberg, le bon Allemand, sans se douter qu'après lui, ses filles vendraient, au petit-gendre du même étranger, sa propre part de la terre de Chavagneux. Il avait épousé,

vers 1560, AIMÉE DE CADENET, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Chazelles, et de Polixène Guyot de Villars. Il mourut fort âgé, ne laissant que deux filles :

A. ADRIANE, qui fut mariée à CLAUDE DE LA GARDE, écuyer, seigneur de Clairon, fils de Philibert, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Pernelle de Thélis, dont elle était veuve en 1617.

B. HÉLÈNE, qui épousa JACQUES DE NAGU, baron de Lurcy en Dombes, fils de Jean, chevalier, seigneur de Varennes, gouverneur de Mâcon, et de Philiberte de Loges. Ce Jacques de Nagu vendit, par contrat du 17 novembre 1617, en qualité de mari d'Hélène de la Porte, et au nom d'Adriane de la Porte, dame de Clairon, sa belle-sœur, la seigneurie du Petit-Chavagneux à Jean de Sajot, époux de Susanne Cléberg, qui déjà possédait le Grand-Chavagneux, acheté en 1546 par son grand-père, au dernier de la Porte de la branche aînée.

Jean de Sajot se trouva ainsi maître de toute la terre et du château de Chavagneux ; mais il mourut sans enfants, laissant son héritage à l'avocat Jacques Moyron, qui, par testament du 12 octobre 1651, transmit, à son tour, cette terre aux pauvres de l'Aumône générale de Lyon.

§ III. — DE LA PORTE (BRANCHE DE MESSIMY, ISSUE DU PETIT-CHAVAGNEUX).

VI.—PORTE (CHARLES DE LA), écuyer, seigneur de Messimy⁽¹⁾, fils de Antoine, écuyer, seigneur du Petit-Chavagneux, et de Marie

(1) MESSIMY, commune du canton de Saint-Triviers (Ain). Ce nom est quelquefois écrit Messimieu.

de Laye, rapportés au V^e degré du § II, naquit vers 1522, et vécut sous les règnes de Henri II et de ses frères. Quoiqu'il fût l'aîné, il n'hérita pas du fief paternel, et fut adopté, le 14 avril 1556, par son oncle Jacques de Laye, bailli de Beaujolais, chevalier, seigneur de Messimy et Arbain, qui n'avait pas d'enfants, à la charge de porter le nom et les armes de Laye, qui sont : *d'argent à la croix de sable*. Charles épousa, à cette occasion, ISABEAU DE CRÉMAUX, fille de Claude, écuyer, et de Marguerite de Saint-Symphorien. On ne sait rien autre de la vie de ce seigneur, sinon qu'il laissa trois enfants :

A. CLAUDE, dit de Laye, qui suit.

B. CATHERINE, mariée dans la famille DE VINZELLES en Auvergne.

C. MADELEINE, mariée dans la famille DE LA TAIGNERELLE en Mâconnais.

VII. — PORTE DE LAYE (CLAUDE DE LA), écuyer, seigneur de Messimy et Arbain, né vers 1558, fut contemporain de Henri III et Henri IV. Il survécut à ses cousins de la branche aînée et de la branche cadette, Antoine et Jacques, qui n'avaient eu que des filles de leurs mariages ; mais lui-même ne fut guère plus heureux. Il avait épousé, vers 1600, LOUISE DE SEYTURIER, fille de Louis, seigneur de la Verjonnière et Tillet, et de Claudine de Candie, qui était déjà veuve de Jean de Monspey, baron de Beost. Il en eut trois enfants :

A. JACQUES, qui mourut jeune, sans alliance.

B. CLAUDINE, qui, ayant eu la seigneurie de Messimy dans le partage des biens paternels, porta cette terre, par mariage, à PIERRE DE LA POYPE, seigneur de Vertrieu en Dauphiné, fils de

Balthazar, chevalier, seigneur de Vertrieu, et de Anne de Montferrand. Ils eurent un fils, François, baron de Cornod, qui, ayant hérité de Messimy, le vendit, par contrat du 12 août 1652, à Jacques Pillehote, maître des requêtes au Parlement de Dombes.

C. LOUISE, la seconde fille, épousa PIERRE DE MONTFERRAND, seigneur dudit lieu, en Bugey, et fut la dernière du nom de la Porte de Chavagneux.

Ainsi s'éteignit, vers 1650, cette ancienne famille, dont les représentants avaient vécu noblement, pendant trois siècles, et dont la trace est aujourd'hui absolument effacée.





PIÈCES JUSTIFICATIVES

EXTRAIT DES MAZURES DE L'ISLE-BARBE

OUVRAGE TRÈS ESTIMÉ DE CLAUDE LE LABOUREUR, OU SE VOIENT LES PREUVES
DE NOBLESSE DE CEUX QUI ONT ÉTÉ REÇUS DANS CETTE ABBAYE.

DE LA PORTE de Chavagneux, en Dombes. — Armes : *de gueules au lion d'or.*

La maison de la Porte a passé du Beaujolais au pays de Dombes, où elle a possédé la terre de Chavagneux et celle de Maissimieu (*Messimy*).

Premier degré. — Noble Guillaume de la Porte, damoiseau, épousa, en 1370, Béatrix de Varennes, fille de messire Guichard de Varennes, chevalier, et d'Antoinette, sa femme. De ce mariage : — *a.* Dalmas, qui suit. — *b.* André, seigneur de Serbuet et autres lieux, en la paroisse de Cuvignon, était veuf lorsqu'il fit son testament. Sa femme avait été enterrée aux Cordeliers de Charlieu, où il fit lui-même élection de sépulture, en date du 7 novembre 1436. Il laissa à Antoinette de la Porte, sa nièce, et à Jean, son neveu les biens qu'il possédait. Il avait un bâtard du nom de Jean. — *c.* N....., qui eut un fils nommé Aymar. — *d.* N....., femme du seigneur de Taney, dont elle eut un fils, Guillaume, chevalier.

Deuxième degré. — Dalmas de la Porte, coseigneur de Chavagneux, épousa Éléonore de Chandée, fille d'Artaud et de Clémence de Vaux, qui lui apporta ce qu'elle avait à Chavagneux. Il testa en 1420, et ordonna d'être enterré en l'église de Saint-Pierre de Genollieu. Il eut pour enfants : — *a.* Édouard, mort sans

alliance. — *b.* Jean, qui suit. — *c.* Antoinette, qui épousa Pierre de Salornay, desquels sont descendus les seigneurs de Salornay, Serrière et Champerny.

Troisième degré. — Jean de la Porte, seigneur de Chavagneux, épousa Marguerite de la Roche, de la maison de la Roche-Juillié en Beaujolais. Le temps de son mariage n'est pas connu, mais il vivait, avec sa femme, en janvier 1450, car, cette année, ils vendaient une rente noble, située en Beaujolais, à Guyot et Jacques de Sainte-Colombe, frères, seigneurs du Thil. Il eut de son mariage : — *a.* Pierre, qui suit. — *b.* Claudine, femme de Philibert de Saix, seigneur de Barbarel en Dombes, fils de Humbert et d'Antoinette de Gletteins, en 1476.

Quatrième degré. — Pierre de la Porte, seigneur de Chavagneux, épousa Léonarde de Varey, fille de Jean, seigneur d'Avages. De ce mariage : — *a.* Jean, qui suit. — *b.* Claude, mort jeune. — *c.* Antoine, qui fut substitué à son frère. — *d.* Philibert. — *e.* Haudry, mort jeune. — *f.* Damas, de même. — *g.* Philiberte, qui épousa Guillaume de Roussillon. — *h.* Gasparde, qui épousa Jean de Furnillon, seigneur de Lespinasse. — *i.* Léonore. — *j.* Laurence. — *k.* Anne, religieuse. — *l.* Bernardine.

Cinquième degré. — Jean de la Porte, coseigneur de Chavagneux, épousa Charlotte de Belletruche, fille de François-Louis et de Marguerite d'Albon Saint-André. Il testa en 1522, et n'eut de son mariage qu'une fille : — *a.* Pernelle, mariée à François de Grolée, seigneur de Passin et de Bouvasse. Elle n'eut point d'enfants, et la terre de Chavagneux passa de ses mains dans celles de Marguerite de Belletruche, Antoine de Sémur, Jean de Cléberg, Jean de Sajot, Jacques Moiron, et finalement fut donnée par celui-ci à l'Aumône générale de la ville de Lyon, en 1650.

Antoine de la Porte, fils de Pierre et de Philiberte d'Avauges, eut pour son partage la moitié de la seigneurie de Chavagneux, ainsi qu'il est reconnu par acte de Charlotte de Belletruche de 1639. Il épousa Marguerite de Laye, fille d'Humbert, seigneur de Maissimieu en Dombes, et de Marguerite de Boscvart. Il testa le 29 mars 1663. Il avait de son mariage : — *a.* Charles, mort sans alliance. — *b.* Barthélemy, qui suit. — *c.* Jacques, qui épousa N..., dont il eut Héléne, femme de Jacques de Nagu, seigneur de Lurcy, en mai 1726. — *d.* Adrienne, femme de Claude la Garde, seigneur de Claron. — *e.* Georgette, qui épousa Jean de Salornay.

Sixième degré. — Barthélemy de la Porte fut reconnu seigneur de Maissimieu et laissa Chavagneux à son frère Jacques. Il épousa Isabeau de Crémaux, fille de Claude et de Françoise de Saint-Symphorien. De ce mariage : — *a.* Claude, dit de Laye. — *b.* Catherine, femme du seigneur de Vinzelle en Auvergne. — *c.* Madeleine, femme du seigneur de la Taignerelle en Mâconnais.

Septième degré. — Claude de la Porte épousa Louise de Seyturier, fille de Louis, seigneur de la Verjonnière, et de Claude de de Candie, dont : — *a.* Jacques, mort jeune. — *b.* Isabeau, morte sans alliance. — *c.* Claude, mariée à Pierre de la Poype de Vertrieu.

Cette famille a donné deux religieux : — Hugues, Prieur de Saint-Rambert en Forez, en 1300, — et Guillaume, religieux de l'Isle-Barbe, en 1348.





SOURCES

DANS LESQUELLES ON A PUISÉ LES ÉLÉMENTS DE
CETTE GÉNÉALOGIE.

LES MAZURES DE L'ISLE-BARBE, par LE LABOUREUR, 2 vol. in-4. Paris, Cou-
terot, 1681.

HISTOIRE DE LA SOUVERAINETÉ DE DOMBES, par SAMUEL GUICHENON, avec
les notes de M. Guigue; Lyon, 1874, 2 vol. in-8, 2^e édit.

I DEGRÉ. — Mariage de noble Guillaume de la Porte, damoiseau, avec
Béatrix de Varennes, indiqué à la date de 1370 par les notes de Le Labou-
reur. (*Voyez Mazures de l'Isle-Barbe.*)

Mention des enfants issus de ce mariage : Damas, André, N... (*Même
source.*)

II DEGRÉ. — Provision de l'office de capitaine châtelain de Montmerle, en
faveur de Dalmas de la Porte, par Louis II, duc de Bourbon, à la date du
9 octobre 1400. (*Original aux archives nationales, P 1363, cote 1408.*)

Acquisition par Louis II, baron de Beaujeu, seigneur de Dombes, des ville
et château de Trévoux, vendus par Humbert, sire de Thoire et de Villars, en
date du 11 août 1402, présents Philibert de l'Espinasse et Hugues Bochu,
chevaliers, Dalmas de la Porte, écuyer, et autres. (*Archives nationales, P
1390, cote 691.*)

Députation de Raoul de Tresette, chevalier, Dalmas de la Porte, écuyer,
Peronin de Rosset, maître des comptes de Beaujolais, par le duc de Bour-
bon, pour limiter, de concert avec les officiers du duc de Savoie, les châ-
tellenies de Thoissey et de Pont-de-Veyles, en date du 1^{er} juin 1408. (*Gui-
chenon, Hist. des Dombes, t. I, p. 287.*)

Lettre écrite par Anne, Dauphine, duchesse de Bourbonnais et dame de
Beaujeu, à Dalmas de la Porte, capitaine, châtelain de Montmerle, en date
de Cleppe, le 7 avril 1415. (*Original aux archives nationales, P 1363, cote
1408.*)

Testament de Dalmas de la Porte, en date du 4 octobre 1420, dans lequel
il est question de André, son frère, de Aymar, son neveu, de Jean, son fils,
et de sa fille Antoinette. (*Archives du Rhône, Mss. I, 4500, p. 13.*)

III DEGRÉ. — Mariage de Jean de la Porte, seigneur de Chavagneux, fils de Dalmas, et de Léonore de Chandée, avec Marguerite de la Roche, de la maison de la Roche-Jullié en Beaujolais. (*Guichenon, Hist. des Dombes, t. 2, p. 307.*)

Vente par les mêmes d'une rente noble, située en Beaujolais, à Guyot et Jacques de Sainte-Colombe, frères, seigneurs du Til, en janvier 1450. (*Le Laboureur, Mâzures de l'Isle-Barbe, pièce citée.*)

IV DEGRÉ. — Mariage de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur de Chavagneux, fils de Jean et de Marguerite de la Roche, avec Léonarde de Varey, en 1476. (*Guichenon, Hist. de Dombes, p. 307.*)

Mariage de Claudine de la Porte, fille de Jean, écuyer, seigneur de Chavagneux, et de Marguerite de la Roche, qui épousa, le 14 juin 1476, au château de Chavagneux, Philibert de Saix, écuyer, seigneur de Barbarel. (*Même source.*)

V DEGRÉ. — Mariage de Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Chavagneux, fils de Pierre et de Léonarde de Varey, avec Charlotte de Belletruche, à la date du 15 octobre 1508. (*Même source.*)

Donation par Philiberte de Varey des terres d'Ars et de la Collonge, à Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Chavagneux, son neveu, en date du 14 mars 1519. (*Guichenon, Hist. des Dombes, t. I, p. 28.*)

Mariage d'Antoine de la Porte, écuyer, seigneur du Petit-Chavagneux, fils de Pierre et de Léonarde de Varey, avec Marie de Laye, fille d'Humbert, écuyer, seigneur de Messimieu ou Messimy, en Dombes, et de Gabrielle de Boisvert, vers 1520. (*Guichenon, Hist. des Dombes; généalogie de Laye et de la Porte, t. II, p. 271 et 308.*)

VI DEGRÉ. — Antoine de la Porte, écuyer, seigneur de Chavagneux, fils de Jean et de Charlotte de Belletruche, aliéna le Grand-Chavagneux au profit de Françoise de Belletruche, sa tante, veuve de Claude de Sémur, et mourut sans postérité. (*Guichenon, Hist. des Dombes, t. I, p. 65.*)

Pernette de la Porte, sœur du précédent, dame d'Ars et de la Collonge, épousa, le 1^{er} mai 1532, François de Grolée, écuyer, seigneur de Passin, fils de Philibert et de Claudine de Longecombe, auquel elle porta ces deux terres en dot, et avec lequel elle les vendit en 1539, à Georges de Chabeu, seigneur de Méraiges. (*Guichenon, Hist. des Dombes, t. I, p. 67.*)

Mariage de Jacques de la Porte, écuyer, seigneur du Petit-Chavagneux, fils d'Antoine et de Marie de Laye, avec Aimée de Cadenet, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Chazelles, et de Polixène Guyot, vers 1560. (*Même source; généalogie de la Porte, t. 2, p. 308.*)

Adoption de Charles de la Porte, frère aîné du précédent, par son oncle Jacques de Laye, chevalier, seigneur de Messimy ou Messimieu et d'Arbain,

bailli de Beaujolais, lieutenant général pour le roi, au gouvernement de Dombes, par testament du 14 avril 1556, à la charge de porter le nom et les armes de la maison de Laye. (*Généalogie de la famille de Laye, dans Guichenon, Hist. des Dombes, t. 2.*)

Mariage du même Charles de la Porte, à cette occasion, avec Isabeau de Crémaux, fille d'un premier lit de Madeleine de Saint-Symphorien, épouse dudit Jacques de Laye. (*Même source.*)

VII DEGRÉ. — Mariage de Claude de la Porte de Laye, seigneur de Messimieu et d'Arbain, fils de Charles et d'Isabeau de Cremaux, avec Louise de Seyturier, veuve de Jean de Monspey, baron de Beost, et fille de Louis, seigneur de la Verjonnière, et de Claudine de Candie, son épouse, vers l'an 1600. (*Même source.*)

Vente consentie par Hélène de la Porte, épouse de Jacques de Nagu, baron de Lurcy, et Adriane de la Porte, dame de Clairon, sa sœur, filles et héritières de Jacques de la Porte, écuyer, seigneur du Petit-Chavagneux, et de dame Aimée de Cadenet, leur mère, de la terre du Petit-Chavagneux, au profit de Jean de Sajot, suivant contrat du 17 novembre 1617. (*Guichenon, Hist. des Dombes, t. I, p. 65.*)

VIII DEGRÉ. — Mariage de Claudine de la Porte, l'une des deux filles et uniques héritières de Claude de la Porte de Laye, écuyer, seigneur de Messimy et Arbain, et de Louise de Seyturier, avec Pierre de la Poype, seigneur de Vertrieu en Dauphiné, fils de Balthazar et de Anne de Montferrand, auquel elle porta en dot la terre de Messimy, plus tard vendue par leur fils à Jacques Pillchote, par contrat du 12 août 1652. (*Guichenon, Hist. des Dombes, art. Messimy, t. I, p. 102.*)





GÉNÉALOGIE
DE LA FAMILLE
DE LA PORTE DES VAUX

AVEC LES BRANCHES

DU THEIL, DE L'AGE-BOUGRAIN, ET DE FORGES

La famille de la Porte des Vaux — du Theil — de l'Age-Bougrain et de Forges — a pour armes : *d'or au chevron de gueules*. L'écu timbré d'une couronne de comte, ou d'un casque de chevalier, orné de lambrequins, aux couleurs des armoiries, a pour supports deux loups, la tête contournée. (Ces armoiries sont peintes sur la Mainteneur de noblesse de 1665, et décrites dans les Armoriaux du Poitou, de la Marche et du Limousin.)

Une tradition respectable, quoiqu'elle ne soit appuyée sur

aucun document authentique, fait sortir cette famille du Périgord, et lui donne ainsi un tronc commun, avec les de la Porte aux Loups et les de la Porte de Lissac, dans la vieille souche limousine qui produisit, au temps de Philippe le Bel, le cardinal Réginald de la Porte, l'un des commissaires pontificaux dans le célèbre procès des Templiers.

Quoi qu'il en soit, des recherches très superficielles suffisent pour trouver des de la Porte en Poitou, depuis l'époque des Croisades, et on suit leur trace, sans interruption, jusqu'au moment où commence la filiation suivie de la famille qui nous occupe, c'est-à-dire jusqu'à Aubert de la Porte, seigneur de la terre noble des Vaux, sur les confins de la Marche et du Poitou, dans la paroisse de Millac (1), au diocèse de Poitiers. Ce gentilhomme vivait en 1450.

Le fief des Vaux est situé sur une colline qui domine le cours de la Vienne. Il comprenait les villages de l'Age-Bougrain, Vernessac, la Roche, aujourd'hui Fouquet, Fontvallais, qui s'étendait jusqu'à l'église de Millac, et le château des Vaux avec ses dépendances; le tout formant un seul lot de terrain, qui borde la rivière, et est à demi circonscrit par elle. Il n'existe plus trace du vieil édifice féodal. En 1770, un terrible incendie le dévora, à l'exception de deux tours, qui ne furent rasées que pendant la Révolution, et dont on reconnaît encore l'emplacement. Le seigneur d'alors, Pierre-Jean de la Porte, âgé et infirme, n'essaya point de reconstruire sa demeure : il se contenta d'accommoder à son usage un côté des communs, qui suffit pour donner une haute

(1) MILLAC, commune du canton de l'Isle-Jourdain, arrondissement de Montmorillon (Vienne).

idée de l'importance du corps principal. Ce provisoire s'est continué jusqu'à nous : c'est ce qui fait qu'en arrivant par la grande avenue, le logis actuel se présente de côté, tandis qu'une simple claire-voie fait face à la grille de la cour d'honneur.

La sépulture des membres de cette maison était dans l'église paroissiale de Millac, où elle se voit encore, sous la chaire à prêcher, à gauche de ceux qui entrent par la porte du clocher. C'est de M. le curé Creuzeaux que je tiens la confirmation de ce renseignement : il m'a dit avoir trouvé les tombeaux en faisant refaire le pavage, il y a quelques années. Le banc de la famille était en face, sous le Christ. Je me rappelle y avoir pris place, dans mon enfance.

On me pardonnera de dire qu'en cet endroit, la vallée, les bois, les prairies immenses, le moulin de Fouquet et les îles de la Vienne forment un des plus délicieux paysages qui se puissent voir. C'est dans cette solitude que j'ai passé mon enfance; mon rêve serait d'y mourir.

Quant à l'orthographe du nom de la Porte, le *Catalogue officiel des nobles de la généralité de Poitiers*, publié en 1667, les diverses *Maintenues de noblesse*, les travaux de d'Hozier, les *Lettres de commission* de M. de la Porte du Theil, ambassadeur pour la paix d'Aix-la-Chapelle, les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* dans l'éloge de François-Gabriel de la Porte, un de ses membres, M. Beauchet-Filleau dans son *Dictionnaire des familles du Poitou*, et le *Catalogue des gentilshommes électeurs en 1789*, sont unanimes à adopter celle que nous avons reproduite, et l'on peut affirmer que c'est par erreur ou ignorance des greffiers et notaires, que ce nom se trouve quelquefois écrit : de Laporte. Sans se laisser entraîner par un exemple bien commun, au siècle

dernier, les membres de cette famille n'ont jamais porté d'autre qualification nobiliaire que celle d'écuyers ou chevaliers, se trouvant suffisamment honorés par leur origine chevaleresque, en attendant qu'il plaise au souverain de donner à leur nom un nouvel éclat.

NOMS ISOLÉS.

PORTE (RAYMOND DE LA) est nommé parmi les officiers de Humbert II, vicomte de Thouars, au moment où il partait pour la première Croisade en 1096, et assista avec le duc d'Aquitaine Guillaume X, Pierre, évêque de Poitiers, et divers autres seigneurs, à la dédicace de l'abbaye de la Chaise. (*Imbert : Hist. de Thouars, in-8^o, p. 61.*)

PORTE (GUILLAUME DE LA) figure comme témoin dans un acte de renoncement des seigneurs de Ruffec, entre les mains de Gilbert, évêque de Poitiers (1), en 1147, aux droits qu'ils avaient sur la terre de Courcome. (*Hist. de l'église de Saint-Hilaire, dans les Mémoires des antiq. de l'Ouest, t. XV^o.*)

PORTE (GUILLAUME DE LA), du consentement d'Hermine, son épouse, faisait don, en 1177, aux religieuses de Montazay (2), à l'occasion de la prise d'habit de ses filles, d'une rente annuelle sur la dime de Genouillé. (*Vieux parchemin conservé dans les archives de la famille.*)

(1) GILBERT DE LA PORÉE fut évêque de Poitiers de 1142 à 1154.

(2) MONTAZAY, monastère de l'ordre de Fontevrault, fondé en 1118, et situé à trois kilomètres de Civray (Vienne). Il est aujourd'hui en ruines.

PORTE (GUILLAUME DE LA) fait don au même monastère, vers 1187, du consentement d'Hermine, sa mère, de tout ce qui lui appartenait dans la dime de Genouillé. (*Indicateur archéol. de l'arr. de Civray, par Brouillet, p. 244.*)

PORTE (HUGUES DE LA) reçoit, en 1215, concession faite par le Chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers, d'une terre avec la moitié d'un moulin, à la charge de l'hommage lige, et d'une redevance annuelle de cent sols. (*Histoire de l'église de Saint-Hilaire, dans les Mém. des antiq. de l'Ouest, t. XV.*)

PORTE (GUILLAUME DE LA), official de l'évêque de Poitiers, signe comme témoin, dans un acte de donation de quelques héritages, faite à l'abbaye des Chatelliers, près Saint-Maixent, par Guillaume Châle, en 1232. (*Cartulaire de l'abbaye des Chatelliers, in-8°, p. 55.*)

PORTE (GUILLAUME DE LA) tient un fief aux Chizots, dans les hommages d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, en 1260. (*Hommages d'Alphonse de Poitiers, publiés par M. Bardonnat, in-8°, Niort, Clouzet, 1872, p. 53.*)

PORTE (JACQUES DE LA), seigneur de Gençais, paroisse de Saint-Sulpice-les-Feuilles, en Basse-Marche, possédait un château fort, situé près de l'étang du même nom. Il n'en reste plus que des ruines, où l'on distingue cependant une tour à chaque angle, et une sur le devant. Dans la cour de ce vaste édifice, le temps a conservé un donjon qui en était la principale défense, et qui mesure dix mètres de diamètre. On en peut sortir par un souterrain qui conduit dans la campagne. Ce fief, avec la métairie de l'Etang et la forêt du même nom, qui en dépendait, donnait à

Jacques de la Porte moyenne et basse justice. Il vivait en 1303. (*Mém. des antiquaires de l'Ouest*, 1861, p. 125.)

PORTE (GUYART DE LA), sénéchal de Touraine, de 1304 à 1306, que M. Carré de Busserolle signale comme ayant pour armoiries l'écu d'or, au chevron de gueules, devait également appartenir à la famille qui nous occupe. (*Armorial de Touraine*, 1 vol. in-8°, Tours, 1866.)

PORTE (AUDEBERT DE LA), chevalier de l'ordre militaire du Temple, commandeur d'Auzon, dans l'ancienne paroisse de Pouthumé, aujourd'hui banlieue de Châtelleraud, fut un des héros qui ne craignirent pas de défendre l'innocence de leur ordre, dans le scandaleux procès intenté par le roi Philippe le Bel, en 1307, et qui préférèrent la mort des martyrs à la lâche amnistie des apostats. (*La reproduction de cette courageuse déposition se trouve en entier dans les dossiers du procès des Templiers, qui ont été imprimés dans la Collection des documents sur l'histoire de France, par Michelet, in-4°, 1851, tome 11°, p. 173, etc., — et Lalanne : Histoire de Châtelleraud, 2 vol. in-8°, 1859, tome 1^{er}, page 242.*)

PORTE (BERTRAND DE LA), cité par M. Beauchet-Filleau, au nombre des chevaliers qui furent tués à la bataille de Poitiers, sous le roi Jean, et inhumés aux Dominicains de cette ville, en 1356. (*Beauchet-Filleau, Dictionn. des familles de l'ancien Poitou. 2 vol. in-8°, tome 11°, page 541.*)

PORTE (ETIENNE DE LA), chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel de Jean, duc de Berry, comte de Poitou, et abbé de Saint-Hilaire, reçoit, en

1389, des lettres de ce prince, par lesquelles il lui fait don d'une maison située près de ladite église. (*Hist. de l'église de Saint-Hilaire, dans les Mémoires des antiq. de l'Ouest, t. XVI^e.*)

PORTE (HUGUES DE LA) partageait, le 25 septembre 1431, avec René, son frère, la succession de Jeanne de Querville, leur mère, dame de Beaulieu. (*Beauchet-Filleau : Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou, tome 11^e, p. 541.*)

PORTE (JEAN DE LA) servait pour son père, comme brigandier, sous les ordres du sieur de Jarnac, au ban de la noblesse du Poitou, convoquée en 1467 par le roi Louis XI. (*Même source.*)

FILIATION SUIVIE.

§ I. — DE LA PORTE (BRANCHE AINÉE OU DES VAUX).

I. — PORTE (AUBERT OU AUDEBERT DE LA), écuyer, seigneur des Vaux, l'Age-Bougrain, la Roche, Fontvallais et autres lieux, était, dit la tradition, un de ces redoutés gentilshommes qui, après la mort de la Pucelle d'Orléans, contribuèrent à chasser pour jamais les Anglais d'Aquitaine, et à consolider le trône de Louis XI. Il faisait partie des compagnons de Yvon du Fou, grand sénéchal de Poitou et grand veneur de France, en 1475. Vers le milieu de sa carrière, il épousa, en 1480, damoiselle JEANNE DU CHASTEAU, dame des Vaux, fille de Guillaume et de Jeanne Ayneau, déjà veuve de Jean du Chaffaud. En 1489, il rendait hommage, en qualité de seigneur des Vaux (*de Valibus*), à Raoul du Fou, évêque d'Evreux, et en 1506, à François du

Fou, écuyer, seigneur du Vigean, l'Isle-Jourdain, etc. (1), pour les fiefs qu'il tenait de leur mouvance. Il en rendait encore un autre, le 3 avril 1509, où sont dénombrés les fiefs de la Roche et de l'Age-Bougrain. Lui-même avait reçu hommage, le 7 décembre 1490, de Mathieu Foucaud, de l'Age (*de Agia*). Après dix-huit ans de mariage, sa femme et lui se faisaient donation mutuelle de leurs biens, le 26 août 1498. Jeanne du Château paraît encore dans un acte du 1^{er} décembre de la même année; mais il est probable qu'elle décéda peu après, sans laisser d'enfants de son union. Aubert se remaria, le 24 juin 1508, avec damoiselle HIPPOLYTE DE BARACHIN, fille de feu Louis, écuyer, et de Perrine de Rancé, et déjà veuve de Jean Taveau, écuyer. On le voit rendre et recevoir encore des hommages, en 1510 et 1520; puis il disparaît, laissant trois enfants en bas âge, sous la tutelle de leur mère :

A. FRANÇOIS, qui suit.

B. JAQUELINE, nommée, dans le contrat de mariage de François, son frère, et de François, son neveu.

C. MARGUERITE, nommée, avec sa sœur, dans le contrat de mariage de leur frère.

II. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), écuyer, seigneur des Vaux, l'Age-Bougrain et autres lieux, était encore trop jeune, à l'époque de l'expédition de François I^{er} en Italie, pour pouvoir y prendre part. Il ne tarda cependant pas à porter les armes, et suivit l'exemple donné à cette époque, par les gentilshommes des meilleures maisons, d'entrer dans l'armée régulière, à la formation de

(1) François du Fou, chambellan de François I^{er}, dont la sépulture se trouve dans l'église du Vigean, près l'Isle-Jourdain (Vienne).

laquelle le roi attachait tous ses efforts. Il s'enrôla, comme archer, dans le corps de cavalerie commandé par le marquis du Maine (1), maréchal de camp et chevalier de l'ordre du Roi. Ce hardi capitaine, qui, au dire des historiens, garda quarante ans la cuirasse sur le dos, avait été compagnon de captivité de François I^{er}, en Italie. Lorsqu'il y retourna sous les ordres de Lautrec, il emmena avec lui bon nombre de jeunes nobles de sa province, entre autres Jacques du Fou, Fumée, Sansac, d'Aubigny, etc. François de la Porte fut de ce nombre. A la paix, il rentra en Poitou, en 1536, avec son chef et ses compagnons.

Nous le retrouvons, en 1539, rendant hommage, pour ses fiefs, au seigneur de l'Isle-Jourdain, l'année même du passage de l'empereur Charles-Quint à Poitiers. Bientôt après, il épousa, le 10 mars 1544, damoiselle MARGUERITE DE BOISLINARD, fille de feu François, écuyer, seigneur dudit lieu. Il rendit un nouvel hommage pour ses fiefs de la Roche et l'Age-Bougrain, le 28 mai 1548, à René de la Béraudière, seigneur de l'Isle-Jourdain, panetier du roi, au devoir de sept deniers, à mutation de seigneur et d'homme. Ce René de la Béraudière était devenu seigneur de l'Isle-Jourdain par son mariage avec Madeleine du Fou, unique héritière de François, seigneur du Vigeant, échanson du roi, qu'il avait épousée en 1533. On place la mort de François de la Porte vers 1566. Marguerite de Boislinard lui survécut jusqu'en 1599. On ne lui connaît qu'un seul enfant :

A. FRANÇOIS, qui suit.

(1) Charles TIERCELIN, marquis de la Roche-du-Maine, l'un des plus grands capitaines du XVI^e siècle, appartenait à une ancienne famille du Poitou. (Voyez : *Thevet, Vie des hommes illustres, liv. V.*)

III. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), écuyer, seigneur des Vaux, de l'Age-Bougrain, etc., vit les premières guerres de religion en Poitou. Il n'avait que vingt-cinq ans, lorsqu'il épousa, en présence de sa mère, le 20 janvier 1567, damoiselle ANNE DU QUERROUER, dame de Moustier, Chenac, le Puy et Ville-Champagne, paroisse de Luchapt. On trouve de lui un contrat de partage avec sa mère, en date du 20 avril de la même année, et une transaction avec Françoise de l'Age, en date du 9 janvier 1575 ; mais il était déjà mort en 1576, ayant vécu moins de trente-cinq ans.

Après la mort de son mari, Anne du Querrouer, secondée par sa belle-mère, qui vivait encore, mit tous ses soins à l'éducation de ses enfants et à l'administration de leur fortune. Elle traversa, dans la retraite, les époques orageuses du règne de Henri III et de la Ligue, qui troubla profondément le Poitou, et nous la voyons rendre hommage, pour le lieu noble des Vaux, au seigneur de Messignac (1), comme tutrice et ayant la garde noble de ses enfants, le 15 juillet 1576. En 1584, le sieur Malot, commissaire royal, rendit à son profit une sanction et rectification de titres de noblesse, dans laquelle il est fait mention de Marguerite de Boislinard. Charles Huault et Gaucher de Sainte-Marthe, conseillers du roi et commissaires départis pour la recherche des faux nobles, lui délivrèrent une autre maintenue de noblesse pour elle, sa belle-mère et ses enfants, le 19 juin 1599. Sa trace se perd à partir de cette époque. Elle avait eu de son mariage trois enfants :

(1) MESSIGNAC, château situé paroisse d'Adriers, près l'Isle-Jourdain, alors tenu par François Bonnin, seigneur de Messignac, chevalier de l'ordre du Roi, et l'un des cent gentilshommes de sa maison. (B.-Filleau : *Dict. des Fam. du Poitou.*)

A. JACQUES, qui suit.

B. PIERRE, *auteur de la branche du Theil*, qui sera rapportée au § 2.

C. AUBIN, nommé dans la *Maintenue* de 1599, et mort sans postérité connue.

IV. — PORTE (JACQUES DE LA), écuyer, seigneur des Vaux, eut, comme son père, une existence de courte durée, dont les détails sont peu connus. Elevé entre sa mère et sa grand'mère, dans les vallées solitaires qui entouraient le manoir des Vaux, il avait vingt-cinq ans à l'époque de l'avènement de Henri IV. Son nom figure, avec ceux de Pierre et d'Aubin, ses frères, sur la *maintenue de noblesse* qui fut rendue en 1599, en faveur de Marguerite de Boislinard et de Anne du Querrouer, par Charles Huault et Gaucher de Sainte-Marthe.

Quoique jeune à cette date, il avait déjà épousé, par contrat passé à Saint-Germain-en-Marche, le 19 septembre 1595, damoiselle DIANE DE COUHÉ, fille de François de Couhé de Lusignan, écuyer, seigneur de Lestang, de Fayolle et du mas de Mazières, gentilhomme de la chambre du roi, et de Françoise Izoré, dame du mas de Mazières. Cette union rattachait la famille de la Porte à l'illustre maison de Lusignan, qui avait fourni des rois à Jérusalem. Le père de Diane était lui-même un des seigneurs les plus considérables de sa province.

Le frère cadet de Jacques de la Porte se maria peu de temps après lui, en 1597, et dans le partage noble de la succession de François, leur père, qui fut fait la même année, Jacques eut les deux tiers, et la terre de l'Age échut à Pierre. Le seigneur des Vaux avait cessé de vivre en 1620, époque où le chevalier de

Saint-Laurent, parent et tuteur de ses enfants, figure pour une somme de 8 livres, dans la répartition de la dépense faite par MM. Frottier de la Messelière et Poussard du Vigean, députés de la Basse-Marche aux Etats généraux de 1614-1615. En 1620, nous trouvons encore une promesse de paiement, consentie par sa veuve, Diane de Couhé, à quelques créanciers ; puis elle disparaît, laissant quatre enfants :

A. PIERRE, qui suit.

B. JEANNE, qui épousa le sieur DE LA GARCILLIÈRE, écuyer.

C. FRANÇOIS, né vers 1616, et marié, le 16 juillet 1642, à FRANÇOISE DE FAUVEAU, fille de Louis, écuyer, seigneur de Pierrefolle, et de Jeanne de Cormailly, qui lui apporta le fief et le château de Pierrefolle, paroisse de Fresselines, en Marche (1), où il fixa sa résidence. Il fut confirmé dans sa noblesse, le 13 novembre 1667, par Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Moulins. Selon Nadaud, il mourut à 66 ans, et fut inhumé dans la chapelle de Pierrefolle, joignant l'église de Fresselines, le 27 octobre 1682. Françoise, son épouse, fut ensevelie au même lieu, à l'âge de soixante ans, le 18 novembre 1685. Il ne paraît pas être né d'enfant de leur union.

D. MARGUERITE, nommée dans les papiers de famille, et morte jeune. Elle portait le nom de Mademoiselle de la Porte de Couhé.

V. — PORTE (PIERRE DE LA), écuyer, seigneur des Vaux, contemporain de Louis XIII, se maria jeune. Son père et sa mère vivaient encore, lorsqu'il épousa, par contrat du 17 novembre 1619, GABRIELLE DE BAINAN, d'une famille originaire d'Ecosse,

(1) FRESSSELINES, commune du canton de Dun (Creuse), autrefois dans l'élection de Guéret, généralité de Moulins.

établie en Touraine. Elle était fille de Charles, écuyer, seigneur de la Cataudière, et de Antoinette Chaffaud, et lui apporta, après la mort de son père, une part considérable d'héritage.

C'est alors probablement qu'il racheta la terre de l'Age, car, dans un contrat de partage entre lui et ses sœurs Jeanne et Marguerite, en date de 1641, il leur délaisse la maison de l'Age, pour tous leurs droits successifs. A cette date, Jeanne était déjà veuve, et si, comme il est probable, Marguerite ne se maria pas, cet héritage ne tarda pas à faire retour, pour la seconde fois, à la branche aînée.

Pierre de la Porte est compris dans la convocation qui fut faite de la noblesse de la Basse-Marche, pour le ban et arrière-ban, en 1635, ainsi que le témoigne un certificat de service, signé Paul de Nollet, sénéchal, le 31 août de la même année.

Lorsque Charles Colbert de Croissy, frère du grand ministre de Louis XIV, eut été envoyé en Poitou, pour y faire la recherche de la noblesse, Pierre de la Porte des Vaux, déjà avancé en âge, et ses cousins du Theil, furent des premiers à présenter leurs titres. Une vérification de noblesse leur fut délivrée par cet intendant, dès le 10 mars 1665. Deux ans plus tard, le 9 septembre 1667, une nouvelle maintenue de Jacques-Honoré Barentin, successeur de Colbert, venait confirmer la précédente, et leur nom était inscrit au *Catalogue alphabétique* des nobles de la généralité de Poitiers, publié par ordre du roi (1).

Le seigneur des Vaux avait passé sa vie sans paraître à la cour,

(1) *Catalogue alphabétique des nobles de la généralité de Poitiers*, in-4° de 151 pages, imprimé à Poitiers, chez Antoine Mesnier, 1667. Ouvrage fort rare, dont la publication dut être déterminée par des considérations plutôt fiscales qu'héraldiques.

malgré l'éclat des règnes de Louis XIII et Louis XIV ; mais il ne voulut pas que cet exemple fût imité par ses fils, et l'un d'eux ne tarda pas à se distinguer ; c'étaient :

A. FRANÇOIS, qui suit.

B. FRANÇOIS, seigneur de la Chézaudrie, destiné de bonne heure à la carrière des armes, était déjà un capitaine expérimenté, lorsqu'il reçut du roi Louis XIV, encore enfant, une commission pour la levée d'une compagnie d'infanterie, au régiment du Limosin. Cette pièce, dont l'original est entre nos mains, est ainsi conçue :

« Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à nostre cher et bien amé le cappitaine de la Chézaudrie, salut. Ayant resolu d'augmenter les troupes que nous avons sur pied, d'un régiment d'infanterie françoise de trente compagnies, et pour le rendre plus considérable, de le mettre à drapeau blanc, et soubz le tiltre de nostre province de Limosin, et en donner le commandement à nostre très cher et bien amé cousin le duc d'Anville, gouverneur de nostre dite province, et desirant remplir la charge de cappitaine de l'une d'icelles compagnies à une personne qui s'en puisse bien acquitter, nous avons estimé ne pouvoir faire, pour nostre service, un meilleur choix que de vous, pour la confiance que nous prenons en vostre velleur, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et en vostre fidélité et affection en nostre service. A ces causes et aultres, à ce nous mouvant, de l'advis de la royne régente, nostre très honorée dame et mère, nous vous avons commis, ordonné et establî, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de nostre main, cappitaine de l'une des dites compagnies, la quelle vous léverez et mettez sur pied, le plus diligemment qu'il vous sera

possible, du nombre de cent hommes de guerre à pied, François, des plus vaillants et aguerris soldats que vous pourrez trouver, et icelle commanderez, conduirez et exploicterez soubz l'auctorité de nostre très cher et bien amé oncle le duc d'Espéron, pair de France, colonel général de l'infanterie de ce royaume, la part et ainsy qu'il vous sera, par nous ou nos lieutenants généraux, commandé et ordonné pour nostre service. Et nous vous ferons payer, ensemble les officiers et soldats de vostre dite compagnie, des estats, appointemens et solde qui vous seront et à eux deubz, suivant les monstres et revues qui en seront faictes par les commissaires et contrôleurs des guerres, à ce deppartis, tant et si longtemps que la dicte compagnie sera sur pied, pour nostre service. Tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police, que nous n'en puissions recevoir de plaintes. Pour ce faire vous donnons pouvoir entier, commission et mandement spécial. Mandons à tous qu'il appartiendra, qu'à vous, en ce faisant, soit obéy sans difficulté, car tel est nostre plaisir. — Donné à Compiégne, le seize juin, l'an de grace mil six cent cinquante, et de nostre regne le huictieme. Signé : LOUIS. — Par le roy la royne regente, sa mère, ANNE ; et plus bas, *Le Tellier.* »

Le capitaine de la Chézaudrie suivit probablement le duc d'Espéron en Catalogne, avec la majeure partie de l'armée de Guyenne ; mais les souvenirs de famille sont fort confus sur ce point. Il se maria, le 11 janvier 1660, avec ANNE LE BLOND. On le trouve faisant diverses acquisitions en Poitou, le 5 mars 1660, le 2 décembre 1663, le 6 mai 1664, le 26 novembre 1677, et le 24 mai 1686. La date de sa mort est incertaine. Il laissa un seul enfant :

1° FRANÇOIS-ANNE, écuyer, seigneur de l'Age-Bougrain, qui

fut baptisé au Vigean, le 6 septembre 1662, et passa divers actes, les 13 septembre 1713, 25 septembre 1714, et 29 avril 1729. Il fut maintenu dans sa noblesse, le 13 janvier 1716, par M. Quentin de Richebourg, et mourut, sans avoir été marié, à l'âge de quatre-vingts ans passés. Sa succession fut partagée, le 15 octobre 1748, entre Pierre-Jean de la Porte, son cousin, et le sieur Jean Viguer, autre parent.

VI. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), écuyer, seigneur des Vaux, Fontvallais, etc., fut baptisé, le 17 septembre 1629. Ses états de service nous manquent, mais il dut accompagner, ou voir à plusieurs reprises, le roi à Poitiers, car Louis XIV passa souvent dans cette ville. Il épousa, le 15 juillet 1663, MARGUERITE BEGAUD DE BEAUSSAIS, fille de Philippe, chevalier, seigneur de Beaussais, et de dame Chevalier de Mées. Nous le trouvons, en 1674, faisant un partage avec François Begaud, son beau-frère, et en 1686, faisant, de concert avec son frère, François, une rente à madame de Pressigny, leur voisine. Il avait alors cinquante-sept ans. Sa succession ne fut partagée qu'en 1713, entre ses enfants, qui sont :

A. PIERRE, qui suit.

B. ANTOINE, écuyer, seigneur de Fontvallais, le Champ, etc., baptisé à Millac, le 20 juillet 1672, partagea noblement avec Pierre, son frère aîné, la succession paternelle, en 1713. En 1716, il fut maintenu avec lui et leurs cousins du Theil, dans sa noblesse, par Quentin de Richebourg, intendant du Poitou. Ce fut vers cette époque qu'il épousa ANNE DE PARADIS, fille de Jacques, écuyer, seigneur de Villedars, et de N. de Feydeau, qui était veuve en 1742, et l'avait rendu père de :

1° LOUIS, écuyer, seigneur de Fontvallais, le Champ, etc.,

qui paraît ne s'être pas marié, et être mort, peu de temps après avoir vendu une partie de ses propriétés à Pierre-Jean de la Porte des Vaux, son cousin, en 1757.

C. MARIE, troisième enfant de François et de Marguerite Be-gaud, épousa, vers 1695, LOUIS TEXEREAU, écuyer, seigneur de Pressigny, fils de Pierre, écuyer, seigneur de la Guichardière, près Adriers, et de Gabrielle de l'Age, dont la sœur avait épousé Jean Turpin, seigneur de Puyferrier. Marie était morte, ainsi que son mari, avant le 29 septembre 1716.

VII. — PORTE (PIERRE DE LA), écuyer, seigneur des Vaux, né en 1665, avant la mort de son grand-père, dont il avait pu entendre les conseils, entra jeune dans l'armée, comme son cousin, Gabriel de la Porte du Theil, et servit aux Gendarmes de la garde du roi Louis XIV, tandis que son cousin obtenait le poste de brigadier des Gardes du corps. Il épousa, à 29 ans, le 26 janvier 1694, LOUISE TAVEAU DE LA TOUR, fille de François, chevalier, baron de Mortemer, seigneur de la Tour, etc., et de Marie de la Breuil. Il partagea les biens paternels avec son frère, Antoine, seigneur de Fontvallais, en 1713, et fut avec lui et ses cousins, du Theil et de l'Age, maintenu dans sa noblesse, par Quentin de Richebourg, le 13 janvier 1716. Mais la mort le surprit dans la force de l'âge. A la date de 1718, nous trouvons Louise Taveau, sa veuve, recevant une quittance de la dame de Chamborant; et la même donnait, en 1737, une procuration à François Dupin, chevalier, seigneur de Saint-Barbant. Elle était mère de deux enfants :

A. PIERRE-JEAN, qui suit.

B. MARIE-ANNE, baptisée à Millac, le 14 août 1707, fut reçue sur preuves, le 14 juin 1716, à l'âge de huit ans, dans l'institu-

tion fondée à Saint-Cyr, par madame de Maintenon, pour l'éducation des jeunes filles nobles. Madame de Maintenon vivait encore, lorsque Marie-Anne de la Porte fut admise dans cette illustre maison. Elle put assister à ses derniers moments. Après avoir été élève des dames de Saint-Louis, mademoiselle des Vaux voulut rester au milieu d'elles, et y mourut. On la voit, en 1753, transformer en une rente annuelle ce qui lui était dû par son frère, pour sa part d'héritage.

VIII. — PORTE (PIERRE-JEAN DE LA), chevalier, seigneur des Vaux, l'Age-Bougrain, Vernessac et Fontvallais, était né le 24 octobre 1701, l'année de la grande alliance des puissances européennes contre Louis XIV. Il entra jeune au service, dans la première compagnie des Mousquetaires de la garde du roi Louis XV, par l'entremise de son cousin, Jean-Gabriel de la Porte du Theil, qui était secrétaire d'ambassade aux Affaires étrangères. Sa mère vivait encore, lorsqu'il épousa, à l'âge de trente ans, le 13 février 1732, demoiselle MARGUERITE CHASTEIGNER, fille de René, chevalier, seigneur du Fresne, dont il n'eut pas d'enfants. Cinq ans plus tard, il contracta alliance, le 28 novembre 1737, avec MARIE-LUCRÈCE BOYNET DE LA FRÉMAUDIÈRE, fille d'Etienne-François, chevalier, seigneur de Marigny-Brizay et du Pin, et de Marie-Lucrèce de la Myre. Cette union donnait, entre autres parentés, à la maison de la Porte, celle des ducs de Luxembourg, d'où est sortie la duchesse d'Orléans, mère du comte de Paris. Pierre-Jean hérita, le 15 octobre 1748, d'une partie des biens de son cousin, François-Anne de la Porte de l'Age-Bougrain ; transigea avec sa sœur, Marie-Anne, dame de Saint-Cyr, en 1753 ; et acheta, en 1757, de son cousin, Louis de la Porte de Fontval-

lais, les métairies qui constituaient ce domaine. Ainsi se trouva réunie, dans une seule main, l'ancienne terre des Vaux, depuis longtemps démembrée.

Ce ne fut qu'après 1768, que le chevalier de la Porte se retira du service, comme maréchal des logis des Grenadiers à cheval de la maison du roi. Il était alors usé par les fatigues, et « avait tant chevauché, disent les mémoires domestiques, qu'il ne lui restait plus de mollets ». Il vécut cependant encore quinze ans, dans son château des Vaux, mais non pas sans de cruelles émotions. Une des plus pénibles fut le terrible incendie qui, en 1770, détruisit le vieux manoir paternel. C'est alors que plusieurs des titres de famille se perdirent. J'ai souvent entendu raconter qu'un domestique, ahuri de frayeur, était allé cacher le coffre qui les contenait, dans une racine de vergne, au bord de la Vienne, et lorsqu'on songea à les retirer, la plupart avaient été détruits par l'eau.

En 1777, Pierre-Jean de la Porte, devenu infirme, partagea ses biens entre ses enfants, à l'occasion du mariage de Jérôme-Augustin, son fils. Il eut la consolation de tenir, en 1779, son petit-fils Hector sur les fonts baptismaux, et s'éteignit en 1785, à l'âge de 84 ans. Il avait depuis longtemps perdu sa femme, qui lui avait donné quatre enfants :

A. JACQUETTE, née aux Vaux, le 5 septembre 1738, mariée, en 1758, à MATHIEU DE LONDEIX, chevalier, seigneur de Champagne, mousquetaire de la garde du roi.

B. MARIANNE-MARGUERITE, née aux Vaux, le 10 décembre 1742, morte enfant.

C. ANTOINE, né aux Vaux, le 21 septembre 1746, mort enfant.

D. JÉROME-AUGUSTIN, qui suit.

IX. — PORTE (JÉRÔME-AUGUSTIN DE LA), chevalier, seigneur des Vaux, l'Age-Bougrain, Fontvallais, Vernessac et Salles-Beaulieu, naquit à Poitiers, séjour ordinaire de sa famille maternelle, le 24 août 1750. Après avoir fait ses études à l'Université de cette ville, il prit, comme son père, le parti des armes, et obtint par l'influence de son parent, Gabriel de la Porte du Theil, alors ministre plénipotentiaire, un brevet de lieutenant, à la compagnie de Richemont, du Régiment provincial de Paris, en date du 1^{er} mai 1772. Il devint lieutenant de grenadiers, au même corps, le 24 mars 1775, et abandonna le service en 1779.

Le 18 mars 1777, il avait épousé MARIE-MADELEINE-ARMANDE-MARGUERITE DE BLET, fille d'Armand-Jean, baron de Blet, gouverneur de Chinon, et d'Armande-Marguerite de Chauvery. La naissance d'un enfant l'ayant décidé à quitter le service, le chevalier de la Porte se retira aux Vaux, près de son père, qu'il perdit en 1785. Sa sœur, madame de Londeix, mourut vers le même temps, et sa jeune femme lui fut enlevée prématurément, le 18 mai 1788.

Les orages politiques qui grondaient à l'horizon, commençaient alors à faire craindre les plus grands malheurs. Loin du bruit et de la cour, absorbé dans sa solitude et son veuvage, le jeune gentilhomme ne songea qu'à se faire aimer autour de lui. Nous le voyons arrondir son héritage par quelques acquisitions, mettre son fils au collège militaire de Pont-le-Voy, et assister, le 17 mars 1789, à l'assemblée de la noblesse de la Basse-Marche, réunie au Dorat, pour l'élection des députés aux États généraux.

Lorsque la Révolution éclata, un grand nombre de gentilshommes du Poitou furent entraînés dans l'émigration, à la suite

des princes. Mais, plus sage que ses cousins du Theil et de Forges, le seigneur des Vaux fut du petit nombre de ceux qui jugèrent plus utile de rester, et supportèrent, sans sortir de leurs terres, les mauvais jours de la tourmente. La grande considération dont il jouissait empêcha que ses jours fussent mis en danger. Il en fut quitte pour quelques pilleries des patriotes.

Au milieu de ces événements, la sœur fugitive d'un de ses anciens compagnons d'armes, madame Henriette d'Asnières de Villefranche, religieuse bénédictine du Val-de-Grâce, dont les frères étaient en émigration, vint se réfugier aux Vaux. La bonne dame avait en Limousin une nièce fort jolie. Elle en parla à son hôte. Celui-ci la vit, s'éprit des charmes de sa jeunesse, et l'épousa, malgré la différence d'âge. MARIE-LOUISE RIBIÈRE DE LA BESSE était fille de feu Pierre, écuyer, seigneur de la Besse, et de Madeleine d'Asnières de Villefranche. Elle avait vingt-deux ans lorsqu'elle se maria, le 19 pluviôse an IV (9 février 1796), avec le chevalier de la Porte, âgé lui-même de quarante-six ans. Elle ne tarda pas à donner à son mari quatre enfants, qui furent élevés sous l'aile protectrice de la vieille religieuse, jusqu'en 1809, époque de sa mort. On conserve encore dans la famille quelques reliques, une croix d'agate et d'or, et une ancienne statue de la Vierge, en bois sculpté, que cette sainte fille avait sauvées du pillage de son couvent.

A la Restauration, le roi récompensa les services du gentilhomme non émigré, par une place dans les finances, pour son fils aîné, et une épaulette aux Gardes du corps, pour le troisième, tandis que le second se préparait aux ordres. Son heureuse vieillesse se prolongea jusqu'à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il mourut aux Vaux, le 21 mars 1828, et fut enterré à Millac.

Par ses dispositions testamentaires, usant d'un droit dont nous avons déjà vu plusieurs exemples, dans la généalogie des autres familles du même nom, il laissa à son troisième fils la terre noble des Vaux, avec les avantages et privilèges de l'aîné. Les autres propriétés furent partagées, suivant le nouveau code, et la veuve se retira dans le domaine de Salles, où elle vécut jusqu'en 1856. Les cinq enfants du chevalier de la Porte furent :

A. JEAN-HECTOR, *auteur de la branche de l'Age-Bougrain*, qui sera rapportée au § 3.

B. JEAN-BAPTISTE-HENRI, chanoine du Mans, l'aîné des enfants du second lit, était né aux Vaux, le 10 octobre 1796. Il entra, à vingt-trois ans, au séminaire du Mans, dont l'évêque, Mgr Claude de la Myre-Mory, était son proche parent. J'ai entre les mains une lettre écrite de la main du prélat, où sont élogieusement consignées les dispositions du jeune abbé. Ordonné prêtre et nommé chanoine honoraire du Chapitre du Mans, l'abbé de la Porte revint en Poitou, à la mort de son protecteur, et fut successivement curé de Clairvaux, de Luchapt et de Lavoux. On a de lui une *Histoire de la vie et des paroles de Jésus-Christ*, qui a eu plusieurs éditions, et est estimée.

C. GABRIEL-ALEXANDRE, qui suit.

D. IRMA, née aux Vaux, en 1804, épousa, le 7 novembre 1830, dans l'église du Vigean, GASTON DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, fils de Charles-François, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de Sophie Bernard, dont elle n'eut qu'une fille, morte avant sa mère.

E. HORTENSE, née également aux Vaux, le 21 juillet 1809, et mariée, le 18 août 1829, à THÉOBALD DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, frère du précédent, dont postérité.

X. — PORTE (GABRIEL-ALEXANDRE DE LA), chevalier, né aux Vaux, le 23 frimaire an VIII (24 novembre 1799), en pleine Révolution, passa son enfance à la maison paternelle, et n'en sortit qu'à la Restauration, pour entrer au service. Il fut admis, le 20 septembre 1816, au nombre des Gardes du corps de Monsieur, frère du roi, qui fut depuis Charles X, et se trouva ainsi officier, avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans. Mais la vie militaire n'avait aucun attrait pour lui. Il revint aux Vaux, près de son père, en 1823, et épousa, le 2 février 1824, à Usson-du-Poitou, JULIE-MARTHE-MADELEINE BAUGA, dame de Toussac, fille de François-Pierre, armateur à Marans, qui descendait d'une ancienne famille d'ingénieurs hollandais, appelés en France pour le dessèchement des marais de l'Aunis, et de Julie-Thérèse Blondet de Pluvillière. Ce fut à l'occasion de cette union que Jérôme-Augustin prit la résolution dont il a été parlé ci-dessus, et fit une part d'aîné en faveur de son dernier fils, en lui abandonnant la terre et la maison noble des Vaux.

Devenu maître du fief paternel, l'ancien garde du corps s'occupa avec activité de remettre en culture ce beau domaine, depuis longtemps abandonné aux soins d'un intendant malhabile; mais après dix ans d'efforts, frappé par des revers inattendus, il vendit les Vaux au docteur Deshoullières, ancien médecin de l'armée, et se retira en Limousin, dans sa petite propriété d'Envaud, près Solignac, où il est mort, le 4 juillet 1878. Sa vertueuse compagne lui survécut un an seulement. Ils avaient eu cinq enfants, dont deux vivent encore :

A. JEAN-PIERRE-ARMAND, qui suit.

B. MARGUERITE-RADÉGONDE-MÉLANIE, née aux Vaux, le 19 août 1829, restée fille.

C. JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE, né à Nouic, près Bellac, le 21 juillet 1832, entra au service, comme volontaire, au moment de la campagne de Crimée, et fit glorieusement la guerre de Prusse, en 1870, où il fut blessé aux deux journées successives de Saint-Privat et Gravelotte. Après l'entrée des ennemis dans Metz, il fut conduit prisonnier de guerre à Naumbourg, où il eut beaucoup à souffrir. Il venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, et était à la veille d'être promu capitaine, lorsqu'une cruelle maladie, contractée en captivité, l'enleva à l'affection des siens, le 9 février 1878. Du mariage qu'il avait contracté, à Soissons, le 24 février précédent, avec demoiselle MATHILDE-CAROLINE JACQUIN, il ne laissait aucune postérité.

D. JULIE, née aux Vaux, le 11 août 1837, est entrée, en 1861, aux dames religieuses hospitalières de Saint-Alexis de Limoges; elle y est morte en odeur de sainteté, le 20 février 1872, des suites d'une maladie contagieuse contractée au service des pauvres malades.

E. MARIE-PHILOMÈNE, née au château de Chinsé, près Poitiers, en 1841, entra, peu de mois après sa sœur, au même couvent des religieuses de Saint-Alexis, et y est morte de la même maladie, à quelques mois de distance, le 6 juin 1872, laissant le souvenir d'une grande vertu et d'une grande beauté. Les deux sœurs reposent dans la crypte de la chapelle du monastère.

XI. — PORTE (JEAN-PIERRE-ARMAND DE LA), chevalier, médecin-major des armées, commandeur de Saint-Sylvestre, chevalier de la Légion d'honneur, du Saint-Sépulcre de Jérusalem, de Notre-Dame de la Conception de Portugal, officier de

l'Instruction publique, membre et lauréat de plusieurs sociétés savantes, etc., etc., est né à Salles, paroisse du Vigean (Vienne), le 26 janvier 1826. Il n'avait que trois ans, quand la mort de son aïeul mit la terre des Vaux entre les mains de son père. Son enfance s'écoula dans cette solitaire vallée. Au sortir du collège, poussé par un attrait puissant, il résolut d'étudier la médecine, et venait d'être reçu docteur, lorsqu'il entra dans l'armée, à l'époque glorieuse de l'expédition d'Orient.

De longues campagnes en Algérie, les épreuves de la guerre contre la Prusse, et toutes les vicissitudes de la vie militaire pendant trente ans, n'ont pu éteindre chez le D^r de la Porte son goût naturel pour l'étude et les lettres. On lui doit un grand nombre d'écrits sur les sujets les plus variés. Ses ouvrages, purement littéraires, ont été publiés sous un pseudonyme. Ceux qui ont pour objet la médecine ou l'archéologie, comme l'*Hygiène de la table* et l'*Histoire des familles nobles du nom de la Porte*, sont signés de son nom. Les sociétés savantes, les académies et les souverains ont adressé à l'auteur de précieux encouragements, et au milieu de l'époque tourmentée où nous vivons, il continue ses chères études, comme une diversion aux pénibles pensées de l'avenir.

Il a épousé, le 16 octobre 1866, à Lormes (Nièvre), demoiselle HENRIETTE-ADRIENNE PAICHEREAU DE CHAMPREUIL, fille unique de Edme-Raymond, ancien maître de forges, et de Louise de la Bussière, dernière héritière d'une des plus anciennes familles de Bourgogne. Quatre enfants sont nés de son mariage :

A. PIERRE-AMADOR-RAYMOND, né à Lormes (Nièvre), le 26 septembre 1867.

B. PIERRE-AUDEBERT-GONTRAN, né à Limoges (Haute-Vienne), le 28 juillet 1869, et décédé le 17 août suivant.

C. HENRIETTE-MARIE-MADELEINE, née à Compiègne (Oise), le 11 août 1872.

D. SUZANNE-ARMANDE-MARTHE, née à Limoges (Haute-Vienne), le 27 mars 1876.

§ II. — *DE LA PORTE (BRANCHE CADETTE OU DU THEIL).*

IV. — PORTE (PIERRE DE LA), écuyer, seigneur du Theil et de l'Age-Bougrain, fils puîné de François, seigneur des Vaux, Fontvallais, l'Age-Bougrain, etc., et de Anne du Querrouer, rapportés au III^e degré du § I^{er}, perdit son père de bonne heure, et fut élevé dans la solitude des Vaux, avec Jacques, son frère aîné, par sa mère et sa grand'mère, durant les époques troublées du règne de Henri III et de la Ligue.

Peu d'années après le mariage de son aîné, il épousa lui-même, étant encore fort jeune, FRANÇOISE DE BARACHIN, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de la Raudrie et du Theil, et de Renée de Saint-Laurent. Cette union, contractée le 27 juillet 1597, lui apporta la magnifique terre du Theil, près Chauvigny (1). Lui-même, après le partage noble de la succession paternelle avec son frère aîné, se trouva hériter de l'Age-Bougrain, le 10 août de la même année.

En 1599, une Maintenue de noblesse lui fut délivrée par Charles Huault de Montmaigny et Gaucher de Sainte-Marthe,

(1) La terre du THEIL, paroisse de la Chapelle-Viviers, canton de Chauvigny (Vienne), comprenait le château, six métairies et un moulin. Le château, reconstruit en 1785, est placé à mi-côte de la vallée; il est dominé par les ruines d'une vieille tour carrée, reste de l'ancien manoir, qui est assise sur des rochers et au pied de laquelle jaillit une source abondante.

commissaires du roi Henri IV, conjointement avec sa mère, sa grand'mère et ses frères, Jacques et Aubin. Nous le voyons, le 30 juin 1618, recevoir avec de Isaac du Chateau, écuyer, seigneur de Montfaran, pour la dîmerie des Grolières, paroisse de Saint-Martin-la-Rivière, relevant de sa terre du Theil, « au devoir d'un éperon apprécié douze deniers, à mutation de seigneur et d'homme ». Il paraît qu'il avait rétrocédé la terre de l'Age à son neveu, Pierre de la Porte, lorsque, sous Louis XIII, sa veuve fut maintenue de nouveau dans sa noblesse, le 3 juillet 1634, à l'occasion de la levée des subsides accordés au roi, pour sept ans, par les Etats généraux. On ne connaît pas le détail de ses services militaires. Parmi les enfants nés de son mariage, un seul a survécu :

A. PIERRE, qui suit.

V. — PORTE (PIERRE DE LA), écuyer, seigneur du Theil, était encore mineur lorsque son père mourut. Son nom figure dans plusieurs convocations du ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou. Il se maria, le 24 janvier 1639, avec CLAUDE DE LA GRAIZE, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Traversay, guidon de la compagnie des Gendarmes du duc de la Rochefoucauld, et de Suzanne de Villedon, dont il eut trois enfants. Le 16 juillet 1648, il épousa, en secondes noces, ANNE DE PERROUIN, fille de feu Jacques, écuyer, seigneur de la Nouzelière, et de Renée de Mareuil, qui le rendit père d'une fille. Ce gentilhomme vivait encore, lorsqu'en 1665, le roi Louis XIV fit faire par Colbert de Croissy, intendant du Poitou, une recherche minutieuse de la noblesse de cette province, et il fut maintenu dans sa noblesse, avec son cousin, de la Porte des Vaux, par une décision du

10 mars, signée Colbert, confirmée en 1667 par une autre maintenue, signée Barentin. A cette date, l'aîné de ses fils était déjà marié, et le second servait avec distinction dans les Gardes du corps du roi. Il laissa, en mourant, comme nous l'avons dit, trois enfants du premier lit, et un du second, qui sont :

A. ANTOINE, qui suit.

B. GABRIEL, écuyer, né vers 1645, quitta fort jeune le toit paternel, comme faisaient alors beaucoup de cadets de famille, et attiré par l'éclat du règne de Louis XIV, se rendit à la cour, où il entra aux Gardes du corps. C'est à Paris qu'il épousa, le 16 novembre 1682, MARIE BLONDEL, qu'on croit fille du célèbre François Blondel, sieur des Croisettes, ingénieur, maréchal de camp, et maître de mathématiques du Dauphin. Gabriel de la Porte se retira du service, comme brigadier des Gardes du corps, mais il ne revint pas en Poitou. Un seul enfant paraît être né de son mariage : c'est Jean-Gabriel, qui suit.

1° JEAN-GABRIEL, écuyer, seigneur de la Porte et du Theil, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, ambassadeur du roi Louis XV, naquit à Paris, le 18 août 1683. Cet enfant, qui était destiné à devenir le principal lustre de la famille, débuta dans la carrière politique à l'âge de dix-huit ans, à l'époque où l'habileté du vieux roi parvint à faire asseoir, sur le trône d'Espagne, son petit-fils, le duc d'Anjou, sous le nom de Philippe V. Le jeune de la Porte fut attaché, en qualité de secrétaire, au comte de Marcin, maréchal de France, et ambassadeur à Madrid, en 1701. Dès l'année suivante, 31 décembre 1702, il fut nommé lieutenant de cavalerie dans l'armée espagnole, par brevet signé le roi, et plus bas, Antoine de Villabra. Il y était encore, lorsqu'en 1705, le maréchal de Tessé,

nommé capitaine général des côtes d'Espagne, le prit également pour secrétaire, et lui obtint l'emploi de commissaire des guerres, par brevet signé le roi, et plus bas, Joseph de Grimaldi.

Rentré en France en 1708, il se fit attacher aux bureaux des Affaires étrangères, où il suivit une carrière aussi rapide que glorieuse. Ses états de service le représentent comme secrétaire d'ambassade, au congrès d'Utrecht, en 1711, chargé des affaires du roi à la Haye, en 1712, et secrétaire des plénipotentiaires français à Bade, en 1713.

Au commencement du règne de Louis XV, ayant été maintenu dans sa noblesse, avec ses cousins du Poitou, par sentence de Quentin de Richebourg, intendant de la province, il fut reçu, le 13 octobre 1717, chevalier de l'ordre royal militaire et hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et envoyé en mission à Madrid, en 1718, auprès du roi Philippe V, à propos de la quadruple alliance. Il reçut une mission pareille à Vienne, comme ministre plénipotentiaire, en 1735, au sujet de la cession à la France de la Lorraine et du duché de Bar. Voici les Lettres de crédit, signées par le roi, au sujet de cette importante affaire :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme nous ne voulons rien omettre, de ce qui peut dépendre de nous, pour accélérer la consommation du grand et salutaire ouvrage de la paix, et du rétablissement de la tranquillité de l'Europe; nous confiant entièrement en la capacité, expérience, zèle et fidélité pour notre service, de notre cher et bien-ami le sieur de la Porte du Theil, chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem,

salem ; pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, nous avons commis, ordonné et député, et par ces présentes, signées de notre main, commettons, ordonnons et députons ledit sieur de la Porte du Theil, notre ministre auprès de notre très cher et très amé frère, l'Empereur des Romains, et lui avons donné et donnons plein pouvoir, commission et mandement spécial, pour, en notre nom, convenir, avec un ou plusieurs ministres de notre dit frère, ou ses alliés, munis de pleins pouvoirs en bonne forme, arrêter, conclure et signer les traités, articles et conventions qu'il avisera bon être. Voulant qu'il agisse, en cette occasion, avec la même autorité que nous ferions ou pourrions faire, si nous y étions présent en personne, encore qu'il y eût quelque chose qui requit mandement plus spécial que ce qui est contenu dans ces présentes, promettant en foi et parole de roy d'avoir agréable, tenir ferme et stable, et toujours accomplir et exécuter ponctuellement tout ce que ledit sieur de la Porte du Theil aura stipulé, promis et signé en vertu du présent pouvoir, sans jamais y contrevenir, ni permettre qu'il y soit contrevenu, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être ; comme aussi d'en faire expédier nos lettres de ratification, en bonne forme, pour être échangées dans le terme dont il sera convenu, car tel est notre bon plaisir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre à ces présentes le scel de notre secret. — Donné à Versailles le vingt-sixième jour de décembre, l'an de grâce 1735, et de notre règne le XXI^e. Signé, Louis. »

Gabriel de la Porte remplit avec bonheur la mission délicate dont le chargeait la confiance du roi. Le 26 août 1736, tout était accordé, et la France comptait la Lorraine au nombre de ses provinces.

Le succès de cette négociation devait naturellement attirer sur l'ambassadeur la faveur du souverain. Il fut nommé secrétaire du cabinet du roi le 27 juin 1737. Peu de temps après, en mars 1740, il épousa JEANNE-BENJAMINE-ANGÉLIQUE FOUCARD DE BEAUCHAMP, fille de Antoine-François, conseiller du roi, maître de la chambre des comptes de Bretagne, et de Madeleine Berthellier, dont il eut deux enfants.

Il venait d'être nommé secrétaire des commandements du Dauphin et de Mesdames de France, filles du roi, lorsque, le 16 février 1747, il fut de nouveau envoyé aux conférences de Breda, comme ministre plénipotentiaire, pour arrêter les bases de la paix avec l'Angleterre et la Hollande. Ces négociations traînèrent, comme on sait, et finirent par amener le congrès d'Aix-la-Chapelle, auquel M. de la Porte prit encore part, comme ambassadeur extraordinaire, ainsi qu'il résulte des Lettres patentes du 7 octobre 1748, dont voici copie :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme nous ne voulons rien omettre de ce qui peut dépendre de nous, pour accélérer la consommation du grand et salutaire ouvrage de la paix et du rétablissement de la tranquillité publique, nous confiant entièrement en la capacité, expérience, zèle et fidélité pour notre service de nos très chers et bien amés, le sieur comte DE SAINT-SÉVERIN D'ARRAGON, chevalier de nos ordres, et le sieur DE LA PORTE DU THEIL, conseiller en nos conseils, secrétaire de notre chambre et cabinet, et des commandements de notre très cher et très amé fils le Dauphin; pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, nous les avons commis et ordonnés, et par ces présentes signées de notre main, commettons

et ordonnons, et leur avons donné et donnons à l'un et à l'autre conjointement, aussi bien qu'à l'un d'entre eux séparément, en cas d'absence ou incommodité de l'autre, plein pouvoir, commission et mandement spécial, pour, en notre nom, en qualité de nos ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, convenir, avec les ambassadeurs et ministres actuellement assemblés à Aix-la-Chapelle, pour la consommation de la paix, munis de pleins pouvoirs en bonne forme de la part de leurs maîtres, arrêter, conclure et signer tels traités, articles et conventions que l'un et l'autre ensemble, ou l'un d'entre eux dans le cas d'absence ou d'incommodité de l'autre, aviseront bon être ; et principalement le traité définitif qui rétablira une paix solide et une union parfaite entre nous et les princes et Etats ci-devant en guerre, ou auxiliaires des puissances belligérantes. Promettant en foi et parole de roy, d'avoir agréable, tenir ferme et stable à toujours, accomplir et exécuter ponctuellement tout ce que ledit sieur comte DE SAINT-SÉVERIN D'ARRAGON, et ledit sieur DE LA PORTE DU THEIL, ou l'un d'entre eux, dans lesdits cas d'absence ou d'incommodité de l'autre, aurait stipulé, promis et signé, en vertu du présent pouvoir, sans jamais y contrevenir, ni permettre qu'il y soit contrevenu, pour quelque cause, ou sous quelque prétexte que ce puisse être ; comme aussi d'en faire expédier nos lettres de ratification en bonne forme pour être échangées, dans les temps dont il sera convenu, car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. — Donnée à Fontainebleau, le septième jour d'octobre, l'an de grâce 1748, et de notre règne le xxxiv^e. Signé : Louis. Et pour le roy, *Brulard.* »

La paix d'Aix-la-Chapelle fut signée le 18 octobre 1748. Elle mit

fin à la guerre de succession d'Autriche, assura aux Bourbons les duchés de Parme et de Modène, fit restituer à la France nos colonies d'Amérique, conquises par l'Angleterre, et rétablit la bonne harmonie en Europe. Ce traité est un des plus importants du siècle dernier.

Le chevalier de la Porte se retira des affaires publiques, l'année suivante, et mourut à Paris, le 17 août 1755, à l'âge de 72 ans. Il laissait une femme jeune encore, mère de deux enfants en bas âge :

a. MADELEINE, née le 16 janvier 1741, fut baptisée à Saint-Sulpice de Paris. Elle eut pour parrain son grand-oncle, Louis-Augustin Blondel, ministre du roi auprès de l'Électeur de Mayence. Vers 1760, elle épousa un officier de marine, fort distingué, GABRIEL DE BORY, chef d'escadre, ancien gouverneur général de Saint-Domingue, connu par des missions scientifiques sur les côtes d'Espagne et divers ouvrages qui lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences.

b. FRANÇOIS-JEAN-GABRIEL, écuyer, membre de l'Institut, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, né à Paris, le 13 juillet 1742, montra, dès son enfance, une grande aptitude pour l'étude des lettres. Un an après la mort de son père, et à peine âgé de quatorze ans, il entra dans les Cheval-Légers de la garde du roi Louis XV (1756). De ce corps, il passa, comme lieutenant, aux Gardes françaises, fit avec eux la campagne de 1762, qui termina la *Guerre de sept ans*, et s'y conduisit de manière à mériter la croix de Saint-Louis.

Les loisirs de la paix lui permirent bientôt de se livrer à son goût pour l'antiquité. Dès l'année 1770, à l'âge de 28 ans, il publiait une traduction de l'*Oreste d'Eschyle*, enrichie de notes pleines d'une

érudition si complète et d'une si bonne critique, qu'elles le firent admettre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à un âge où les savants osent à peine entrevoir cette distinction pour l'avenir. Mgr le comte de Provence, nouvellement marié à Marie-Antoinette, récompensa le jeune officier, en l'attachant à sa personne comme gentilhomme de sa chambre.

Lorsque, quatre ans plus tard, le comte de Provence fut devenu le roi Louis XVI, M. de la Porte aurait pu aspirer aux plus hauts grades de l'armée ; mais, plus que jamais dévoré de la passion de l'étude, le jeune officier ne profita de son influence que pour se faire donner une mission scientifique en Italie, avec des lettres de recommandation pour Mgr le cardinal de Bernis, ministre de France à Rome, qui l'accueillit avec bonté, et ne cessa de lui témoigner le plus vif intérêt.

Son séjour en Italie dura dix ans : de 1776 à 1786. Il fut extrêmement fructueux, car il lui permit de rapporter, des archives du Vatican, la copie de dix-huit mille pièces relatives à l'histoire du moyen âge, et en particulier la collection des lettres du pape Innocent III. Une partie de ces richesses historiques a été publiée dans les trois premiers volumes des *Diplomata ad res Francicas spectantia*.

Les travaux du laborieux académicien, dans les bibliothèques d'Italie, ne l'avaient point entièrement distrait de ceux qu'il consacrait à la littérature grecque ; on a de lui, outre une traduction, avec texte en regard, des *Hymnes de Callimaque*, en 1775, une savante édition du poème d'*Héro et Léandre, de Musée*, avec une traduction française en regard, in-12, 1784. Il publia également le texte complet et la traduction annotée du *Théâtre d'Eschyle* (collect. Brumoy, 1785).

Malgré tous ses travaux, dit un de ses biographes, M. du Theil trouvait encore le temps de passer, chaque jour, quatre à cinq heures à la Bibliothèque du Roi, dont il était un des conservateurs, et de contribuer, avec ses collègues, au dépouillement et au classement des manuscrits, avec un zèle et une activité qui auraient pu faire croire que c'était là son unique occupation.

La Révolution vint briser, comme tant d'autres, cette vie si modeste et si laborieuse. Le chevalier de la Porte, obligé de vivre dans sa patrie, comme un exilé en pays ennemi, abandonna ses occupations, pour se réfugier dans les tendresses de la famille, près de sa sœur, devenue veuve, et sans enfants. Mais il lui resta, de cette époque tourmentée, une impression de mélancolie profonde, dont rien ne put jamais le distraire.

On raconte que, vers 1800, il allait livrer au public une traduction du *Satyricon, de Pétrone*, lorsque, au moment de le mettre en vente, un ami lui ayant fait observer que le scandale de cette publication ne saurait être compensé par l'avantage qu'en retirerait la science, il se hâta d'en supprimer l'édition, donnant ainsi un exemple bien rare de désintéressement.

Le dernier et l'un des plus importants ouvrages auxquels cet infatigable travailleur attachait son nom, fut la traduction du grec en français, et la correction des textes de la *Géographie de Strabon*, dont il fut chargé par l'empereur Napoléon, avec MM. Coray et Gosselin, et dont la publication, commencée, en 1805, par l'Imprimerie impériale, et terminée seulement en 1809, forme cinq énormes volumes.

M. de la Porte ne s'était pas marié. Son pieux attachement pour sa sœur avait suffi à tous les besoins de son cœur. La Restauration le trouva malade et alité. Ce fut en vain que le roi

Louis XVIII fit remettre à cet ancien serviteur de sa famille la croix d'officier de la Légion d'honneur (20 janvier 1815). Le vieil académicien ne put aller le remercier, et mourut le 28 mai de la même année, à l'âge de 73 ans. En lui s'éteignit le rameau des de la Porte du Theil, qui s'étaient établis à Paris, après avoir fourni seulement trois générations.

C. SUZANNE, autre fille de Pierre de la Porte, née vers 1646, épousa, à l'époque de la réformation de la noblesse, DANIEL NÉGRIER, seigneur de la Dauge, paroisse de Saint-Romois, élection de Poitiers, qui fut maintenu noble par l'intendant Barentin, le 3 septembre 1667.

D. ANNE, sa sœur, née du second lit, vers 1649, épousa JACQUES DU CHATEAU, seigneur de Ryet et du Chateau, paroisse de Pouzeoux, élection de Poitiers, qui fut maintenu noble par sentence du 9 juillet 1667.

VI. — PORTE (ANTOINE DE LA), écuyer, seigneur du Theil et de la Chapelle-Viviers, était né le 1^{er} avril 1640. Pendant que son frère cadet allait chercher fortune aux armées, et devenait brigadier des Gardes du corps de Louis XIV, il resta, selon l'usage de la province, à administrer les biens paternels, et épousa, à l'âge de 22 ans environ, JEANNE-LOUISE DE MAUVISE, fille de Jean, écuyer, seigneur de Tilloux, et de Madeleine Pérot de la Molière. Ayant perdu sa femme sans enfants, il se remaria, le 27 août 1665, avec CATHERINE DE RÉGNAULT, fille de Pierre, écuyer, seigneur de la Touche, et de Renée de Garestier, avec laquelle il faisait une donation mutuelle, le 15 mars 1669. Le 7 mai 1680, Antoine de la Porte rendait hommage, tant en son nom que pour ses frères et sœurs, au duc de Mortemart, des

fief, terre et seigneurie du Theil-au-Servant, avec son droit de haute, moyenne et basse justice, « à foi et hommage plein, d'un éperon blanc, valant dix sous, à mutation de seigneur et d'homme. » L'époque de sa mort est incertaine. Il laissa après lui trois enfants :

A. RENÉ, qui suit.

B. FRANÇOIS, écuyer, seigneur de Tréneau, fief voisin du Theil, dans la paroisse de Salles-en-Toulon, était né le 9 novembre 1672. Il ne paraît pas avoir été tenté par les succès à la cour de son cousin, Jean-Gabriel, et resta dans sa province, comme son frère aîné. Il se maria une première fois, à vingt-huit ans, le 18 mai 1700, avec ANNE DE BARACHIN, d'une famille déjà alliée à la sienne, fille de François, écuyer, et de Marie de Nossay, dont il n'eut pas d'enfants. Il épousa, en secondes noces, le 10 février 1706, JEANNE DE LA BUSSIÈRE, fille d'Honoré, écuyer, seigneur de Gençay, et d'Hilaire Pot, dont trois enfants. Enfin, à une époque peu certaine, avant 1738, il s'unit à MADELEINE BELLIVIER DE PRINS, qu'on croit fille de Charles, écuyer, seigneur de Prins, et de Madeleine de Lauzon, dont il n'eut pas de postérité. François de la Porte avait été maintenu dans sa noblesse par Quentin de Richebourg, le 13 janvier 1716, en même temps que son frère, René, son cousin de Paris, Jean-Gabriel, et ses trois cousins des Vaux. Il mourut à une date inconnue, laissant trois enfants de sa seconde femme :

1° FRANÇOIS, prêtre, prieur de la Chapelle-Viviers, chapelain de Saint-Michel, en l'église de Saint-Didier de Poitiers, et chanoine du Chapitre royal de Saint-Hilaire-le-Grand, en la même ville. Il testa le 11 avril 1781, dans un âge fort avancé.

2° MARIE, qui épousa, vers 1725, son cousin germain,

ANTOINE DE LA PORTE, écuyer, seigneur du Theil, fils de René, et de Marie-Rose Perreau.

3° ANTOINE, écuyer, seigneur de Tréneau, se destina de bonne heure à la carrière des armes. Nous le trouvons, comme lieutenant, au bataillon des milices de Montauban, dont M. de Fontenille était commandant, le 28 juillet 1733. Il passa avec son grade dans celui des milices de Poitiers, dont M. de Fumée était commandant, le 1^{er} octobre 1734, et y fut nommé capitaine, le 29 décembre 1735. L'époque de son mariage, contracté à Cambrai, l'une des garnisons de son régiment, n'est pas exactement connue, le contrat ayant été égaré par Chérin. Cependant, nous croyons devoir le fixer entre 1735 et 1745. Son épouse se nommait HÉLÈNE-FRANÇOISE-ANGÉLIQUE LE MERCHIER, veuve de Jean Bridoul, échevin de Cambrai, et fille de Hubert, avocat fiscal de l'archevêque de cette ville, et d'Angélique de Bourchault, dont il eut trois enfants. En 1748, cet officier, ayant été nommé chevalier de Saint-Louis, quitta le service actif, et devint lieutenant des maréchaux de France, au département de Saint-Savin, Chauvigny et le Blanc, et plus tard, à Montmorillon, où il mourut, dans un âge avancé, le 21 mars 1781, laissant après lui :

a. FRANÇOIS-ARNOULT, seigneur de Tréneau, né à Cambrai, en 1749, fut convoqué à l'assemblée de la noblesse de Saintonge, pour l'élection des députés aux États généraux de 1789. Il était alors âgé de 40 ans, sans alliance, et officier de carabiniers. Il mourut pendant la Révolution, le 23 germinal an IV (1795), à l'hospice de l'Unité, à Paris.

b. MARIE-JOSÉPHINE-AUGUSTINE, née à Cambrai, en 1751, qui mourut célibataire le 4 pluviôse an IV.

c. *SUZANNE-ANTOINETTE-ROSALIE*, née le 6 octobre 1759, à Montmorillon, épousa, en 1781, son cousin, *ANTOINE DE LA PORTE*, seigneur de Forges, fils de Louis, écuyer, seigneur de Forges, et de Suzanne de Saint-Gareau.

D. *MARIE-ANNE*, troisième enfant d'Antoine et de Catherine de Regnault, était mineure le 15 décembre 1704, époque où elle épousa *JEAN DE BACONNET*, écuyer, seigneur du Lude.

VII. — *PORTE (RENÉ DE LA)*, écuyer, seigneur du Theil et de la Chapelle-Viviers, né au château du Theil, le 4 août 1671, perdit son père vers 1690, et ne paraît pas avoir quitté la maison paternelle. Malgré l'influence dont jouissait, auprès du roi Louis XV, son cousin germain, Jean-Gabriel, plusieurs fois ambassadeur de Sa Majesté, il resta éloigné de la cour.

Ce gentilhomme se maria deux fois : la première, à la date du 24 septembre 1708, avec *MARIE-ROSE PERREAU*, qui le rendit père de quatre enfants, et mourut le 23 août 1717; la seconde fois, le 9 mars 1720, avec *LOUISE BARBIER*, veuve de François Dumas, écuyer, avocat au présidial de Poitiers, qui ne lui donna pas d'enfants, et deux ans plus tard se remariait elle-même, le 27 janvier 1722, à René de Blom, seigneur de Maugué.

Il avait été maintenu dans sa noblesse, le 13 janvier 1716, par Quentin de Richebourg, intendant du Poitou, avec Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, Antoine de la Porte, écuyer, seigneur de Fontvallais, François-Anne de la Porte, écuyer, seigneur de l'Age, ses cousins, François de la Porte, écuyer, sieur de Tréneau, son frère, et Jean-Gabriel de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, son cousin. Sa mort est indiquée comme antérieure à 1722; il laissait trois enfants mineurs :

A. ANTOINE, qui suit.

B. MARIE-ROSE-MODESTE, Religieuse à la Visitation de Poitiers, où elle entra en 1741.

C. LOUIS, auteur de la branche de Forges, qui sera rapportée au § 4.

VIII. — PORTE (ANTOINE DE LA), écuyer, seigneur du Theil et de la Chapelle-Viviers, naquit au château du Theil, le 5 décembre 1711. Insensible, comme son père, aux faveurs de la cour, il ne quitta point la maison paternelle, et se maria jeune, vers 1725, avec MARIE DE LA PORTE, sa cousine, fille de François, écuyer, seigneur de Tréneau, et de Jeanne de la Bussière, dont il n'eut qu'un fils, au mariage duquel il assistait avec sa femme, le 13 décembre 1767. C'est tout ce qu'on sait de lui. L'acte de partage des biens paternels avec Louis, son frère, et Marie-Rose-Modeste, sa sœur, a été égaré par Chérin, ainsi que celui des biens de son beau-père, entre sa femme, le chanoine François, et Antoine de la Porte de Tréneau, ses beaux-frères et cousins. Après avoir vécu dans une douce obscurité, il eut le bonheur de mourir avant l'aurore de la Révolution, laissant :

A. FRANÇOIS, qui suit.

IX. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), chevalier, seigneur du Theil, né vers 1730, vécut à la fin du règne de Louis XV, sous celui de Louis XVI, et pendant les mauvais jours de la Révolution. Il avait servi quelques années, comme cadet, au régiment de Marine-Infanterie, lorsqu'il épousa, le 13 décembre 1767, au château de Hauteclair, paroisse de Razines, en Anjou, en présence de son père et de sa mère, GABRIELLE-ARMANDE DE BLET, fille d'Armand-François, chevalier, seigneur de Chergé et Vau-

couleurs, gouverneur des villes et châteaux de Richelieu et Chinon, chevalier de Saint-Louis, et de Fulgence-Thérèse d'Aulx. Une nièce de la jeune mariée devait, dix ans plus tard, épouser le chevalier Jérôme-Augustin de la Porte des Vaux, chef de la branche aînée.

François de la Porte assista, en 1789, à l'assemblée de la noblesse du Poitou, pour la convocation des États généraux. Au moment où la Révolution éclata, ses deux fils ayant émigré, il resta en Poitou, où le respect qui s'attachait à sa personne protégea ses biens. Il put encore assister, en 1803, au mariage de son fils aîné, et laissa quatre enfants :

A. LOUIS-AUGUSTIN, qui suit.

B. ROSALIE, sur laquelle il ne reste aucun renseignement.

C. AGATHE, morte fille.

D. FRANÇOIS, qui servait à l'armée de Condé, comme chasseur noble, lorsqu'il fut blessé mortellement, à l'affaire d'Ober-Kam-lach, le 13 août 1796.

X. — PORTE (LOUIS-AUGUSTIN DE LA), chevalier, seigneur du Theil, né le 17 septembre 1773, fut admis, le 19 mars 1788, à l'école militaire, d'après un certificat de Chérin, dont voici les conclusions :

« Nous, Louis-Nicolas-Hyacinthe Chérin, écuyer, conseiller du roi en sa cour des aides, généalogiste de ses ordres et de celui de Saint-Lazare, et en cette qualité commissaire pour certifier à Sa Majesté la noblesse de ceux qui aspirent aux honneurs de sa cour, aux places de sous-lieutenants dans ses gardes du corps et dans ses régiments d'infanterie française, de cavalerie, de chevau-légers, de dragons et de chasseurs, et à celle d'élèves de la marine

et de cadets gentilshommes des troupes des colonies. — Certifications au roi que Louis-Augustin de la Porte du Theil, né le 17 septembre 1772, et baptisé le même jour dans l'église paroissiale de la Chapelle-Viviers, au diocèse de Poitiers, fils de François de la Porte, chevalier, seigneur du Theil, et de dame Gabrielle-Armande de Blet, son épouse, a la noblesse requise pour être reçu sous-lieutenant dans les troupes de Sa Majesté. — En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat, l'avons signé et fait contre-signer par notre secrétaire. — A Paris, ce 19 mars 1788. — Signé, CHÉRIN. Pour M. le généalogiste des ordres du roi, *Duval.* »

Un an après, le 20 septembre 1789, le jeune Louis-Augustin fut nommé cadet gentilhomme au régiment de Chartres, puis sous-lieutenant au même corps, le 1^{er} avril 1791, et lieutenant le 16 septembre de la même année. Il émigra avec les officiers de son régiment, rejoignit l'armée des princes à Ath, au mois de décembre, fit avec eux la campagne de 1792, et le siège de Maestrick, sous les ordres du marquis de Lambertye. Au licenciement, il entra au régiment brabançon de Wurtemberg, où il ne tarda pas à être nommé enseigne ; puis passa comme sous-lieutenant au régiment de l'archiduc Joseph, où il servit avec distinction jusqu'à 1803, ainsi que le témoigne un certificat des plus flatteurs, signé du colonel Soudouin, commandant le corps, donné à Padoue, le 31 octobre 1802.

A sa rentrée en France, il épouse, le 30 vendémiaire an XIII, devant ses père et mère, qui l'instituent leur héritier général et universel, par contrat passé à Montmorillon, devant Nouveau, notaire, CATHERINE-ROSALIE GIRARD DU DEFFEND (de Pindray), fille de Jean-Bonaventure, écuyer, seigneur du Deffend, ancien

capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et d'Angélique-Jeanne de l'Age de Foussac. La Restauration lui donna la croix de chevalier de Saint-Louis. Diverses circonstances le déterminèrent à se défaire de la terre du Theil en 1818. Il se retira alors à Poitiers, où il mourut le 6 avril 1820. A la date du 28 du même mois, sa veuve, mère et tutrice de ses deux fils, fit nommer pour subrogé tuteur M. du Trochet, leur parent, sous-intendant militaire à Poitiers. Elle mourut elle-même, en 1852, après avoir donné à son mari trois enfants :

A. ARMANDE-ROSALINE, morte jeune, sans alliance.

B. AUGUSTE-BONAVENTURE, né le 20 janvier 1807, n'était âgé que de 13 ans à la mort de son père. Après avoir fait ses études à Poitiers, il épousa, à l'âge de vingt-quatre ans, le 24 août 1831, ANNE-HÉLÈNE DE FOUCHIER, fille d'Alexis-André-Pierre, chevalier de Malte, seigneur de Tricon, paroisse d'Ouzilly, près Châtellerault, et d'Henriette-Honorée Girard de Pindray. Il passa sa vie au château de Sèvre, paroisse du même nom, près Poitiers, jusqu'à ce que, la mort lui ayant ravi sa femme et tous ses enfants, il prit ce séjour en dégoût, et se retira près d'Angoulême, dans la terre de Beauséjour, qu'il habite avec sa seconde épouse, ELISABETH RAITY DE VITTRÉ, fille du général de ce nom, et déjà veuve d'Alexandre de Moneïs. Il n'en a pas eu de postérité. Les enfants issus du premier lit étaient :

1° MARIE-RADÉGONDE-ÉLISABETH, née le 25 juin 1832, morte à l'âge de dix-sept ans.

2° MARIE-MARTHE, née le 30 décembre 1837, morte enfant.

3° MARIE-ROSALIE-CLAIRE, née le 4 janvier 1842, mariée, le 24 juin 1861, à CHARLES-LOUIS DE MARTEL, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, et morte le 9 juin 1866.

4° *MARIE-LOUIS-RENÉ*, né le 15 juin 1847, mort en juin 1852, âgé de cinq ans.

C. *PAUL-HENRI*, troisième enfant de Louis-Augustin, et de Catherine du Deffend, dont l'article suit.

XI. — *PORTE (PAUL-HENRI DE LA)*, chevalier, né au château du Theil, le 28 mai 1812, n'avait que sept ans quand il perdit son père. Il fut élevé, avec son frère, par une mère dont l'esprit et la beauté étaient renommés, et après avoir terminé ses études, se maria, à l'âge de vingt-quatre ans, avec une cousine de sa belle-sœur, *ADÉLAÏDE DE FOUCHIER*, fille de Charles, écuyer, seigneur de Terrefort et Châteauneuf en Poitou, et de Adélaïde le Pelletier de Feumusson, par contrat passé, le 12 avril 1836, devant M^e Gras, notaire à Poitiers.

Passionné pour l'agriculture, M. de la Porte a fait construire, près du château de son frère, dans la commune de Sèvre, une élégante demeure entourée de fermes, dans laquelle il habite avec sa nombreuse famille, au milieu des douces préoccupations de la vie des champs. Dieu lui a donné huit enfants :

A. *NELLY-ROSALIE*, née à Poitiers, le 13 août 1837.

B. *MARCEL-AUGUSTE*, né à Sèvre, le 26 avril 1839, directeur des lignes télégraphiques.

C. *GABRIELLE*, née à Sèvre, le 13 mars 1841.

D. *JEAN-ADALBERT*, né à Sèvre, le 24 juin 1843, inspecteur du service des Eaux et forêts, dans l'Allier.

E. *BERTHE*, née à Sèvre, le 3 mars 1846, mariée, le 5 août 1874, à *MARIE-ANTOINE-CYPRIEN DE LABROUHE DE LA BORDERIE*, d'une ancienne famille du Limousin.

F. *ANNE*, née à Poitiers, le 25 décembre 1852, mariée, au mois

d'août 1877, à HENRI MINOT, qui habite près de Magnac, en Basse-Marche.

G. LÉONCE, né à Poitiers, le 15 novembre 1854, attaché au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts.

H. FERNAND, né à Peumartin, près Sèvre, le 2 juillet 1862.

§ III. — DE LA PORTE (BRANCHE DE L'AGE-BOUGRAIN,
ISSUE DES VAUX).

X. — PORTE (JEAN-HECTOR DE LA), chevalier, seigneur de l'Age-Bougrain (1), la Durantière, etc., fils aîné de Jérôme-Augustin, chevalier, seigneur des Vaux, l'Age, Fontvallais, Verneissac, Salles-Beaulieu, et de Marie-Madeleine-Armande de Blet, rapportés au IX^e degré du § I, naquit aux Vaux, le 17 septembre 1779. Son aïeul, qui vivait encore, le garda près de lui pendant sa première enfance, et le plaça ensuite, en 1790, à l'école militaire de Pont-le-Voy. Voici, à ce sujet, une note de la main de d'Hozier, que j'ai retrouvée au cabinet des titres :

« Le jeune de la Porte, Jean-Hector, est compris dans la nomination du roi pour ses écoles militaires, sous le nom de la Porte *aux Loups*. Les titres de production de cette famille, qui sont en grand nombre, ne faisant aucune mention de ce surnom *aux Loups*, j'y ai substitué le surnom *des Vaux*, terre que cette ancienne famille noble possède depuis trois siècles, et dont le père de Jean-

(1) L'AGE-BOUGRAIN, commune de Millac, canton de l'Isle-Jourdain (Vienne). Ce fief appartenait à la famille, depuis le XVI^e siècle. Il a passé plusieurs fois des aînés aux cadets, et était revenu aux premiers, depuis 1748, après la mort de François-Anne de la Porte de l'Age-Bougrain.

Hector est encore aujourd'hui seigneur. — J'ai joint pareille observation au certificat de noblesse du jeune de la Porte, que j'ai envoyé au ministre aujourd'hui, 1^{er} septembre 1790. Signé, d'*Hozier de Sérigny*. »

Le juge d'armes ne savait sans doute pas que les de la Porte des Vaux se croient sortis de la même souche que les de la Porte de Lusignac, qui portent le surnom *aux Loups* ; et que, de plus, ils ont adopté des loups pour supports de leur blason, en souvenir des armoiries de Jeanne du Chasteau, qui apporta la terre des Vaux dans leur famille.

A la Révolution, Pont-le-Voy ayant été fermé, Hector revint près de son père. Il reçut, à sa majorité, la légitime de sa mère, représentée par la terre de l'Age, voisine des Vaux, et épousa à Salles, commune du Vigean, le 15 frimaire an XI de la République, JUSTINE-MADELEINE-MARGUERITE DE COURRIVAUD, fille de feu Jean-Louis, chevalier, seigneur des Loges, ancien garde du corps du roi et chevalier de Saint-Louis, et de Marthe d'Assier des Brosses. La Restauration lui procura une place importante dans l'administration des finances. Plus tard, après avoir vendu l'Age-Bougrain à M. Bonneau, ancien notaire, il se retira à Poitiers, où il mourut en 1849; sa veuve termina sa vie à Lussac-les-Châteaux en 1862, laissant :

A. JEAN-LOUIS-HENRI, né le 7 avril 1805, à Salles, paroisse du Vigean, où résidait la famille de sa mère. Il fut élevé à la Flèche, entra à Saint-Cyr en 1821, devint officier d'infanterie, et quitta son épauvette, au moment de son mariage avec GEORGETTE DU PONTAVICE, fille unique de Charles-Alexandre, et de Adélaïde Peiguelin de Grainville qu'il épousa le 29 juin 1829. M. de la Porte habite Paris ; il ne lui reste qu'une fille :

1° *FANÉLIE*, née à Caen en 1832, et mariée en 1851 à *ARTHUR DE GIBON*, comte de Porrhoet, alors capitaine d'état-major.

B. LOUIS-AUGUSTIN-THÉOPHANE, qui suit.

C. FANÉLIE-MARIE-MADELEINE, née à La Reau, paroisse de Saint-Martin-l'Ars, le 10 décembre 1812, restée fille.

XI. — *PORTE (LOUIS-AUGUSTIN-THÉOPHANE DE LA)*, chevalier, né à La Reau, paroisse de Saint-Martin-l'Ars, le 5 juillet 1809, fut admis, à l'âge de dix-huit ans, comme officier élève, à l'École de cavalerie de Saumur. Il quitta ensuite cette carrière, pour entrer dans l'administration des postes, et épousa à Poitiers, le 13 janvier 1840, *JEANNE-CLÉLIE-ALINE CHAMBERT*, fille de Louis, capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de Saint-Louis, et de Marie Augry. Devenu veuf en 1862, il est mort à Asnières, près Paris, le 14 mai 1879, laissant deux enfants :

A. HONORINE-ALINE-NELLY, née à Châtillon-sur-Sèvre (Deux Sèvres), le 4 mars 1841.

B. LOUIS-AUGUSTE-THÉOPHANE, qui suit.

XII. — *PORTE (LOUIS-AUGUSTE-THÉOPHANE DE LA)*, chevalier, né à Châtillon-sur-Sèvre, le 17 mars 1842, ancien inspecteur des chemins de fer, écrivain politique et royaliste, marié, le 22 décembre 1866, à Saint-Germain-en-Laye, avec *MARIE-EVELINA BELLEVILLE*, fille de Nestor-Edmond, et de Octavie Topin, dont trois enfants :

A. MARIE-ÉLISABETH-ALINE, née à Poitiers, le 13 avril 1874.

B. PIERRE, né à Poitiers, le 9 mai 1876.

C. ROBERT, né à Asnières (Seine), le 11 janvier 1881.

§ IV. — DE LA PORTE (BRANCHE DE FORGES,
ISSUE DU THEIL).

VIII. — PORTE (LOUIS DE LA), écuyer, seigneur de Forges, le Ry, etc., deuxième fils de René, seigneur du Theil, et de Marie-Rose Perreau, rapportés au VII^e degré du § II, fut baptisé le 24 août 1717, et élevé au château paternel, après la perte de sa mère, qui mourut l'année de sa naissance. Il se maria à vingt-quatre ans, le 16 février 1741, avec dame THÉRÈSE PÉLISSON, veuve d'Etienne-Luc Pélisson, et fille de Pierre, écuyer, seigneur de Forges, conseiller au présidial de Poitiers, et de Marie Philippe. Cette union lui apporta le fief de Forges (1), qui relevait de la tour de Maubergeon, à foi et hommage lige, « au devoir d'un homme armé pour les guerres du roi, » et le petit domaine de la Garnerie, mouvant également de la tour de Maubergeon; l'un et l'autre situés près Poitiers. Il en rendit hommage le 24 septembre 1746. Le 22 janvier 1755, étant veuf et sans postérité, il épousa en deuxième nocces, SUZANNE DE SAINT-GAREAU, fille de Charles, écuyer, seigneur de Traslebault, et de Madeleine le Brethon, qui le rendit père de quatre enfants.

Son nom se trouve parmi ceux des gentilshommes de la province appelés au ban de 1758, sous le roi Louis XV, où il servit dans l'escadron de Vassé. Il rendit encore aveu au roi, pour ses deux fiefs de Forges et de la Garnerie, le 30 juin 1764, et mourut le 11 janvier 1776. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1780, et laissa après elle :

(1) FORGES, commune et canton de Saint-Georges-les-Baillargeaux (Vienne), est un petit château moderne, situé à l'entrée de la forêt de Molière, et entouré de métairies.

A. ANTOINE, qui suit.

B. LOUIS-GABRIEL, dit le chevalier de la Porte, seigneur de la Garnerie, baptisé le 12 novembre 1759, entra aux pages de M^{me} la comtesse d'Artois, sur preuves de noblesse, le 15 novembre 1773, à l'âge de 14 ans, et passa comme officier, en 1783, au régiment d'Artois-dragons, où il était capitaine au moment de l'émigration. Sans hésiter, il suivit les princes, et fit partie de la première Compagnie Noble du Poitou, organisée à Tournai. Il rentra en France le 24 brumaire an XI, et vécut dans sa famille jusqu'en 1811, époque à laquelle il mourut des longues fatigues de l'exil, sans avoir contracté d'alliance.

C. LOUISE-MODESTE. — D. MARIE-MICHELLE, mortes filles.

IX. — PORTE (ANTOINE DE LA), écuyer, seigneur de Forges, fut baptisé le 18 novembre 1755. Son père et sa mère avaient cessé de vivre, lorsqu'il épousa, à l'âge de vingt-six ans, par contrat du 23 janvier 1781, sa cousine, SUZANNE-ANTOINETTE-ROSALIE DE LA PORTE, fille de Antoine, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur du Tréneau, lieutenant des maréchaux de France à Montmorillon, et de Hélène-Françoise-Angélique le Merchier.

Quand éclata la Révolution, il était père de deux enfants; mais cette considération ne le retint point, et suivant l'exemple de son cousin, Louis-Augustin, seigneur du Theil, et de Louis-Gabriel, son frère, il partit en émigration avec ce dernier, et fit partie du même corps de volontaires à l'armée de Condé. Il rentra également en France en 1802, et ce fut pour mourir quelques mois après, le 18 fructidor an XI, à peine âgé de quarante-sept ans. Sa femme lui avait donné deux enfants :

A. LOUIS-CHARLES-HENRI, qui suit.

B. MARIE-ADÉLAÏDE, née le 4 juin 1785, mariée, le 14 juin 1814, à ÉTIENNE-VINCENT DES ROCHES DE CHASSAY, chevalier, seigneur de Marit, ancien officier de dragons, qui la laissa veuve sans enfants en 1819. Elle se remaria, en 1822, à URBAIN DE LA FITTE DE COURTEIL, maréchal de camp et commandeur de la Légion d'honneur, dont elle était également veuve sans enfants, lorsqu'elle mourut au château de Marit, près Poitiers.

X. — PORTE (LOUIS-CHARLES-HENRI DE LA), chevalier, né le 10 janvier 1782, fut élevé par sa mère, pendant que son père était en émigration. Comme il était fils de veuve, à sa majorité, l'Empire ne le prit point pour soldat. Un peu avant la Restauration, il épousa, le 14 juin 1814, FRANÇOISE-CAROLINE DES ROCHES DE CHASSAY, fille de feu Etienne, chevalier, seigneur de Marit, chevalier de Saint-Louis, ancien garde du corps, et de Louise-Marie Babinet. — La vie de M. de la Porte s'écoula tout entière loin des affaires publiques, dans sa jolie propriété de Forges. Il a laissé la réputation d'un grand chasseur, et est mort le 25 novembre 1845 ; deux enfants lui survivaient :

A. LOUIS-CHARLES-MODESTE, qui suit.

B. FRANÇOISE-ANTOINETTE, née en 1817, et mariée, le 23 août 1843, à FRANÇOIS-MARIE-FRÉDÉRIC DE CHERGÉ, fils de Marie-Roch-François, et de Louise-Henriette-Philippine de Chergé.

XI. — PORTE (LOUIS-CHARLES-MODESTE DE LA), chevalier, est né le 5 mars 1815. Il passa sa jeunesse à Forges, près de ses parents, et épousa, à 23 ans, le 29 novembre 1838, ANATOLIE DE FOUCHIER, fille de Charles, et d'Adélaïde le Pelletier de Feu-mussion, dont la sœur avait épousé, deux ans auparavant, Paul-Henri de la Porte du Theil. Des revers de fortune

amenèrent M. de la Porte de Forges à se défaire de cette terre en 1865. Il mourut deux ans après, le 31 août 1867. Sa veuve, qui vit encore, lui avait donné cinq enfants :

A. LOUIS-CHARLES-HENRI, né à Forges, le 27 août 1839.

B. MARIE-GABRIEL, né le 11 avril 1848, entra, à dix-sept ans, au corps des Zouaves pontificaux, et versa glorieusement son sang pour le Saint-Père Pie IX. Il mourut de ses blessures, à Rome, à l'âge de vingt ans, avec le grade de sergent-major et la médaille de Mentana.

C. MARIE-GENEVIÈVE-ALIX, née le 3 janvier 1851, morte religieuse, au couvent de la Visitation de Poitiers.

D. MARIE-ANTOINETTE-ANATOLIE, née le 1^{er} mars 1853.

E. MARIE-MARGUERITE-ADELÉAIDE, née le 4 avril 1857.

Les membres de cette ancienne famille sont maintenant fort dispersés. Le Dr Armand de la Porte des Vaux suit les vicissitudes de la carrière militaire; M. Paul-Henri de la Porte du Theil et ses enfants résident au château de Peumartin, près Poitiers; son frère est fixé au château de Beauséjour (Charente). La branche de l'Age est représentée par MM. Henri et Théophile de la Porte, qui habitent Paris; M^{me} de la Porte de Forges et ses enfants, résident à Angoulême.





PIÈCES JUSTIFICATIVES

MAINTENUE DE NOBLESSE DE 1599.

COPIE D'UNE MAINTENUE DE NOBLESSE, EN VIEUX PARCHEMIN PEU LISIBLE,
SIGNÉE HUULT ET DE SAINTE-MARTHE, DONT L'ORIGINAL SE TROUVE
CHEZ M. H. DE LA PORTE.

Charles HUULT, seigneur de Montmaigny, conseiller du roi, maître ordinaire de ses requêtes, et Gaucher DE SAINTE-MARTHE, conseiller du roi, trésorier général des finances en la généralité de Poitou, commissaires, députés par le roi pour le règlement des tailles et réforme des abus commis au fait de ses finances en Poitou ;

Savoir faisons que cejourd'hui ont comparu devant nous damoiselle MARGUERITE DE BOISLINARD, veuve de défunt FRANÇOIS DE LA PORTE, écuyer, seigneur des Vaux, et ANNE DU QUEROUAIS, veuve de défunt autre FRANÇOIS DE LA PORTE, écuyer, et JACQUES PIERRE et AUBIN DE LA PORTE, enfants dudit sieur des Vaux, en la paroisse de Millac, élection de Bellac, issus desdits sieurs FRANÇOIS DE LA PORTE et damoiselle ANNE DU QUEROUAIS, lesquels, suivant l'assignation baillée à la requête du substitut du procureur général du roi, pour la justification de la noblesse, nous ont présenté :

Un contrat du 10^e d'août 1597, relatif à la succession du sieur de la Porte, écuyer. — Jugement pour son droit d'ainesse. — Autre jugement baillé par le commissaire du roi de l'élection de P..., par lequel lesdites damoiselles Marguerite de Boislinard, veuve de François de la Porte, et Anne du Querouais, veuve de

autre François de la Porte, seigneur des Vaux, sont renvoyées de l'assignation à elles donnée pour l'exemption des tailles, du 26 novembre 1584. — Un hommage fait par damoiselle Anne du Querouais, comme ayant la garde noble de Jacques de la Porte, son fils aîné, du lieu des Vaux, au seigneur de Messignac, du 6 avril 1576. — Dénombrement fourni au seigneur de Messignac par Anne du Querouais, dudit lieu des Vaux et dépendances, du 15 juillet 1576. — Contrat de mariage de François de la Porte, écuyer, et damoiselle Anne du Querouais, du 20 janvier 1567, avec consentement de damoiselle Marguerite de Boislinard, sa mère, et femme de feu François de la Porte, écuyer ;

Acte d'hommage rendu par François de la Porte, écuyer, au seigneur de l'Isle-Jourdain, suzerain seigneur de l'Age-Bougrain, le 28 mai 1548. — Dénombrement fourni par le désigné François de la Porte, au seigneur de l'Isle-Jourdain, des fiefs tenus de lui, du 20 mai 1548. — Contrat de mariage de François de la Porte, écuyer, et damoiselle Marguerite de Boislinard, fait du consentement d'Hippolyte de Barachin, veuve de feu Aubert de la Porte, père dudit François, du dixième de mars 1544 ;

Contrat de mariage du sieur Aubert de la Porte, écuyer, avec ladite damoiselle Hippolyte de Barachin, du 24 juin 1508. — Acte du douzième d'avril 1508, confirmant que Aubert de la Porte, écuyer, a présenté aux officiers des comptes de la Basse-Marche l'état des fiefs..... au pays de la Basse-Marche. — Dénombrement fait au seigneur de l'Isle-Jourdain, par ledit Aubert de la Porte, écuyer, du 20 novembre 1489.

Après avoir, sur ce, ouï le substitut du procureur général du roi, nous avons renvoyé et renvoyons lesdites damoiselles MARGUERITE DE BOISLINARD et ANNE DU QUEROUAIS, JACQUES,

PIERRE et AUBIN DE LA PORTE, *écuyers, de l'assignation à eux donnée à la requête du substitut du procureur général du roi, pour la représentation des titres justificatifs de leur noblesse. Ordonnons, au premier greffier royal, signifier ces présentes, à tous à qui il appartiendra, en vertu des lettres à nous données par Sa Majesté; mandons à tous officiers et légats du roi que leurs privilèges soient maintenus. — Donné à Bellac, le dix-neuvième jour de juin 1599. — Signé : HUAULT DE MONTMAIGNY et DE SAINTE-MARTHE. Par ordonnance de mesdits sieurs : HALIGRE.*

MAINTENUE DE NOBLESSE DE 1667.

COPIE D'UNE MAINTENUE DE NOBLESSE, SUR PAPIER, SIGNÉE BARENTIN,
DONT L'ORIGINAL SE TROUVE CHEZ M. H. DE LA PORTE.

Jacques-Honoré BARENTIN, chevalier, seigneur d'Hardivilliers, Maisoncelles, les Belles-Ruries, Madère et Monnoye, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et président en son grand conseil, commissaire départi pour l'exécution de ses ordres en la généralité de Poitiers et des arrêts du conseil des 22 mars 1666 et 5 mai 1667, pour la représentation des titres de noblesse, recherche des usurpateurs de ladite qualité, et jugement d'iceux.

Entre le procureur du roi de la commission, poursuite et diligence de maître Jean Pinet, chargé des poursuites à faire pour la vérification des titres de noblesse, en la généralité de Poitou, demandeur d'une part;

Et PIERRE DE LA PORTE, écuyer, seigneur des Vaux, demeurant

audit lieu, paroisse de Millac; damoiselle JEANNE DE LA PORTE, sa sœur; PIERRE DE LA PORTE, écuyer, seigneur du Theil-au-Servant, demeurant audit lieu, dépendant de la Chapelle-Viviers, défendeurs d'autre part;

Vu par nous la déclaration du roi, du 22 juin 1664, vérifiée en la cour des aides, le cinquième d'août ensuivant, par laquelle Sa Majesté ordonne qu'il sera expédié une commission générale, en vertu de laquelle il sera fait commandement aux usurpateurs des qualités de chevalier ou d'écuyer, ou à ceux qui se sont induement exemptés de la contribution des tailles, de représenter leurs titres à la cour des Aides pour y être jugés. — Arrêt du conseil d'État du 22 septembre 1665, par lequel Sa Majesté lève la sur-séance accordée, par l'arrêt du conseil du 1^{er} juin de ladite année, qui aurait sursis les recherches faites en la cour des Aides à l'égard de cette généralité, et ordonne que ladite recherche commencée devant M. Colbert, notre prédécesseur, sera continuée par-devant nous contre lesdits usurpateurs. — Notre ordonnance en conséquence dudit arrêt, du 20 décembre 1665. — Autre arrêt du conseil d'Etat du 22 mars 1666, qui lève également la sur-séance dudit arrêt dudit jour 1^{er} juin 1665, pour toutes les généralités du royaume, et ordonne que ladite recherche sera continuée par les commissaires départis dans les provinces. — Autre arrêt du conseil du 8 novembre 1666, par lequel il est ordonné que les anoblis révoqués par la déclaration du mois d'août 1664, et les officiers dont les privilèges ont été pareillement révoqués et qui se sont retirés dans les villes franches, depuis le mois de février 1661, y seront cotisés, d'office, et paieront les taxes qui seront sur eux faites, à raison des années qu'ils ont demeuré dans lesdites villes, suivant le règlement des tailles de ladite année

1664. — Autre arrêt du conseil d'Etat, du 6 décembre audit an (1666), portant notre pouvoir de condamner ceux qui se désisteront de leur prétendue qualité et les contumax, ainsi que nous le jugerons à propos; et que les instances de ceux qui auront soutenu la qualité et qui en seront délibérés seront par nous renvoyées au conseil avec notre avis. — L'arrêt du 5 mai dernier portant notre commission et pouvoir d'instruire et juger définitivement les instances contestées avec les particuliers prétendus usurpateurs du titre de noblesse, sauf l'appel au conseil, où ils ne seront reçus qu'après que l'amende adjudgée sera payée. — Autre arrêt du conseil, du 20 mai dernier, portant défense de faire aucune poursuite contre ceux qui sont actuellement dans les troupes de Sa Majesté, et dont sera rapporté des certificats en bonne forme, des généraux d'armée, ou du secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, jusqu'à ce que autrement, par Sa Majesté, en ait été ordonné auxdits défendeurs. — La requête dudit Pinet, commis par Sa Majesté à la recherche des usurpateurs de noblesse dans ladite généralité, en conséquence de l'ordonnance dudit sieur Colbert notre prédécesseur, et la nôtre des 23 décembre 1664 et 30 décembre 1665 :

Vu : — l'acte de donation mutuelle, du 26 août 1498, signé Hugaud et Gumaud, notaires à l'Isle-Jourdain, faite entre Aubert de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, et damoiselle Jeanne du Chasteau, sa femme. — Actes d'hommages et dénombremens, en latin, des 3 et 20 avril 1509, signés de la Beraudière, rendus par ledit Aubert de la Porte, seigneur des Vaux, au seigneur de l'Isle-Jourdain ;

Contrat de mariage du 10 mars 1544, passé sous le scel de la Basse-Marche, de François de la Porte, écuyer, seigneur des

Vaux, fils d'Aubert et de damoiselle Hippolyte de Barachin, sa seconde femme, avec damoiselle Marguerite de Boislinard. — Acte d'hommage et dénombrement du 28 mai 1548, signé Barbade et Brevet, notaires à l'Isle-Jourdain, rendu par ledit François de la Porte, écuyer, au seigneur de l'Isle-Jourdain ;

Contrat de mariage, du vingtième janvier 1567, signé Lorenson et Couturier, notaires à l'Isle-Jourdain, de François de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, fils de François et de ladite de Boislinard, avec damoiselle Anne du Querouais. — Sentence du vingt-six novembre 1584, signée Helloin, greffier, rendue par les sieurs commissaires pour la réformation des abus commis au fait des tailles, au profit desdites damoiselles de Boislinard et du Querouais, veuves desdits François et François de la Porte ;

Contrat de mariage, du 19 septembre 1595, signé Pressac et Moureau, notaires à Saint-Germain, de Jacques de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, fils de François et de ladite du Querouais, avec damoiselle Jeanne de Couhé. — Autre contrat de mariage du 27 juillet 1597, signé Chasseloup et Rideau, notaires à Montmorillon, de Pierre de la Porte, fils cadet de François et de ladite du Querouais. — Contrat de partage du 10 août 1597, signé Lorenson, notaire à l'Isle-Jourdain, entre lesdits Jacques et Pierre de la Porte, écuyers, frères ;

Contrat de mariage, du 17 novembre 1619, signé Bourin, notaire à Chinon, de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, fils de Jacques et de ladite de Couhé, avec damoiselle Gabrielle de Baignan. — Sentence des élus de Pcitiers, du 13 juillet 1634, signé Doriou, greffier, au profit de Pierre de la Porte. — Acte de service au ban du dernier août 1635, signé Paul de Nollet, sénéchal de la Marche, audit Pierre de la Porte. — L'inventaire

desdites pièces, signé Pierre, et Pierre de la Porte, et Debelhois, du 6 mars 1665.

La Généalogie desdits défendeurs, avec la déclaration que dans leurs armes ils portent : *d'or au chevron brisé de gueules* ;

Le consentement dudit Pinet, de lui signé ;

Les conclusions du procureur du roi de la commission, auquel le tout a été communiqué, en date du 13 d'août dernier, signé Thoreau, par lesquelles il déclare qu'il n'empêche que lesdits défendeurs soient maintenus en leur qualité de nobles ;

Tout considéré, faisant droit sur l'instance ;

Nous, commissaire susdit, ordonnons que lesdits PIERRE et PIERRE DE LA PORTE, écuyers, seigneurs des Vaux et du Theil-au-Servant, leurs successeurs, enfants et postérité, nés et à naître en loyal mariage, ensemble ladite JEANNE DE LA PORTE, damoiselle de la Garsillière, jouiront en qualité de nobles et écuyers de tous les privilèges, honneurs et exemptions attribués et accordés par Sa Majesté aux nobles de son royaume, tant et si longtemps qu'ils ne feront actes dérogeants à la noblesse ; faisant défense à toute personne de les y troubler, à peine de mille livres d'amende ; et pour cet effet que lesdits sieurs de la Porte seront inscrits dans le Catalogue des gentilshommes de la généralité de Poitiers, qui sera dressé et arrêté, conformément audit arrêt du conseil dudit jour, 22^e mars 1666, et employés aux roles des tailles des paroisses de leurs demeures, au chapitre des nobles et exempts. — Fait à Poitiers, en notre hôtel, le neuvième jour de septembre 1667. — Signé, BARENTIN. Par mondit seigneur, BELLINEAU.

MAINTENUE DE NOBLESSE DE 1716.

COPIE D'UNE MAINTENUE DE NOBLESSE, SIGNÉE QUENTIN DE RICHEBOURG,
DONT L'ORIGINAL SE TROUVE CHEZ M. H. DE LA PORTE.

Charles-Bonaventure QUENTIN, *chevalier, seigneur de Richebourg, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances, en la généralité de Poitiers.*

Entre François Ferrand, chargé de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, ordonnée par les déclarations du roi, des 4 septembre 1696, 30 mai 1702, 30 janvier 1703, 16 janvier 1714, à la poursuite et diligence de M^e Joseph Spoullet de Varel, sous-procureur spécial, demandeur, d'une part;

Et PIERRE DE LA PORTE, écuyer, seigneur des Vaux; ANTOINE DE LA PORTE, écuyer, seigneur de Fontvallais; ANNE-FRANÇOIS DE LA PORTE, écuyer, seigneur de l'Age; RENÉ DE LA PORTE, écuyer, seigneur du Theil et de la Chapelle, tant pour lui que pour FRANÇOIS DE LA PORTE, écuyer, seigneur de la Porte, et encore pour JEAN-GABRIEL DE LA PORTE, écuyer, seigneur du Theil et de la Porte, défendeurs;

Outre, vu par nous lesdites déclarations du roi des 4 septembre 1696, 30 mai 1702, 30 janvier 1703, 16 janvier 1714; — les arrêts du conseil des 26 février 1697, 15 mai 1703, et autres, rendus pour l'exécution desdites déclarations.

L'assignation donnée, à la requête dudit sieur Ferrand, auxdits sieurs de la Porte, à comparoir par-devant nous, pour représenter les titres justificatifs en vertu desquels ils

prennent la qualité d'écuyers. — La requête à nous présentée par lesdits sieurs produisants, tendant à ce qu'il nous plût les décharger de l'assignation à eux donnée, à la requête dudit Fer-rand, et en conséquence les maintenir et garder dans les privi-lèges de leur noblesse ;

L'ordonnance, en parchemin, de M. Barentin, intendant pour lors de cette province, en faveur de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, Jeanne de la Porte, sa sœur, et Pierre de la Porte, écuyer, seigneur du Theil-au-Servant, par laquelle ils auraient été maintenus en la qualité de nobles et d'écuyers, en date du 9 septembre 1667, signé de Barentin, et plus bas : par monseigneur, du Bellineau, dans le vu des pièces de laquelle il est énoncé :

Le contrat de mariage de Pierre de la Porte, écuyer et seigneur des Vaux, avec damoiselle Gabrielle de Baignan, par lequel il paraît qu'il est fils de Jacques de la Porte et de Jeanne de Couhé ;

Autre contrat de mariage de Jacques de la Porte, par lequel il paraît qu'il est fils de François de la Porte et de Anne du Querroix ;

Autre contrat de mariage de François de la Porte, sieur des Vaux, avec Anne du Querroix, par lequel il paraît qu'il est fils d'autre François et de Marguerite de Boislinard.

Autre contrat de mariage de François de la Porte, seigneur des Vaux, avec Marguerite de Boislinard, par lequel il paraît qu'il est fils de Aubert de la Porte et d'Hippolyte Barachin ;

Autre contrat de mariage de Pierre de la Porte, fils cadet de François de la Porte et d'Anne du Querroix, daté du 27 juillet 1597. Signé Chasseloup ;

Contrat de mariage, en parchemin, de Pierre de la Porte, écuyer et seigneur du Theil, fils de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur de l'Age, avec damoiselle Claude de la Graize, en date du 24 janvier 1639, signé Aumont, notaire;

Autre contrat de mariage, en papier, d'Antoine de la Porte, écuyer, seigneur de la Chapelle-du-Vivier, avec damoiselle Catherine de Regnault, par lequel il paraît qu'il est fils de Pierre de la Porte, écuyer, sieur de l'Age, et du Theil, et de défunt Claude de la Graize, en date du 27 août 1665. Signé des parties et Rousseau, notaire;

Extrait de baptême de René de la Porte, du 7 août 1671. — Autre extrait de François de la Porte, du 9 novembre 1672, par lesquels il paraît qu'ils sont enfants d'Antoine de la Porte, écuyer, seigneur de la Chapelle et du Theil, et de damoiselle Catherine de Regnault; délivré, le 8 de ce mois, par le sieur Mellet, curé de la Chapelle-du-Vivier, contrôlé le 11 de ce mois;

Contrat de mariage, en parchemin, de Gabriel de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, brigadier des Gardes du corps du roi, avec damoiselle Marie Blondel, par lequel il paraît qu'il est fils de Pierre de la Porte, vivant, écuyer, seigneur du Theil, et de Claude de la Graize, en date du 16 novembre 1682, signé Lenormand et Beschet;

Extrait de baptême de Jean-Gabriel de la Porte, du 18 août 1683, par lequel il paraît qu'il est fils de Gabriel de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, brigadier des Gardes du corps, et de damoiselle Marie Blondel; délivré le 20 août dernier, signé Deba, prêtre, dépositaire des registres de baptême de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris. Contrôlé à Poitiers, le 11 de ce mois;

Contrat de mariage, en parchemin, de François de la Porte, écuyer, sieur de Fontvallais, avec damoiselle Begaud, par lequel il paraît qu'il est fils de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, et de damoiselle Gabrielle de Baignan, en date du 15 juillet 1663, et signé Fouard, notaire;

Autre contrat de mariage, en papier, de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, avec damoiselle Taveau de la Tour, par lequel il paraît qu'il est fils de François de la Porte, écuyer, seigneur de Fontvallais, et de dame Marguerite Begaud, en date du 26 janvier 1694;

Extrait de baptême d'Antoine de la Porte, du 20 juillet 1672, par lequel il paraît qu'il est fils de François de la Porte, écuyer, seigneur de Fontvallais, et de damoiselle Marguerite Begaud, délivré le 7 août dernier par le sieur Cuirblanc, prieur, curé de Millac, contrôlé le 11 de ce mois;

Contrat de mariage, en parchemin, de François de la Porte, sieur de la Chezaudrie, avec damoiselle Anne Leblond, par lequel il paraît qu'il est fils de Pierre de la Porte et de damoiselle Gabrielle de Baignan, en date du 11 janvier 1660, signé Maucherac, notaire;

Extrait de baptême de François-Anne de la Porte, du 6 septembre 1662, par lequel il paraît qu'il est fils de François de la Porte, écuyer, sieur de la Chezaudrie, et de damoiselle Anne Leblond, délivré le 11 juin 1672, signé Guiot, prieur du Vigean, contrôlé le 11 de ce mois;

Notre ordonnance communiquée audit Spoullet de Varel, du onze du présent mois. — La réponse dudit jour portant consentement que lesdits sieurs de la Porte soient déchargés de ladite assignation et maintenue dans leur noblesse. — Les con-

clusions du sieur Girault, procureur du roi de la commission, de cejourd'hui, et tout considéré;

Nous, intendant susdit, avons donné acte auxdits PIERRE DE LA PORTE, écuyer, seigneur des Vaux, ANTOINE DE LA PORTE, écuyer, seigneur de Fontvallais, ANNE-FRANÇOIS DE LA PORTE, écuyer, seigneur de l'Age, et RENÉ DE LA PORTE, écuyer, seigneur du Theil et de la Chapelle, tant pour lui que pour FRANÇOIS DE LA PORTE, écuyer, seigneur de la Porte, et encore JEAN-GABRIEL DE LA PORTE, écuyer, seigneur du Theil, de la représentation de leurs titres;

En conséquence, les déchargeons de l'assignation à eux donnée, à la requête dudit Ferrand, et les avons maintenus et gardés, ensemble leurs successeurs, enfants et postérité, nés et à naître en légitime mariage, dans le droit de prendre la qualité de nobles et d'écuyers; ordonnons qu'ils continueront de jouir des privilèges et exemptions attribués aux gentilshommes du royaume, tant qu'ils vivront noblement et ne feront aucun acte de dérogeance; et qu'à cet effet ils soient inscrits au Catalogue des nobles de cette généralité, qui sera arrêté en exécution de l'arrêt du conseil, du 26 février 1697. — Fait en notre hôtel, à Poitiers, ce 13 janvier 1716; signé QUENTIN DE RICHEBOURG.





SOURCES

DANS LESQUELLES ON A PUISÉ LES ÉLÉMENTS DE
CETTE GÉNÉALOGIE.

DICTIONNAIRE DES FAMILLES DE L'ANCIEN POITOU, par BEAUCHET-FILLEAU, 2 vol. in-8, Poitiers, 1854.

CATALOGUE DES GENTILSHOMMES qui ont pris part aux assemblées pour les États généraux de 1789, par DE LA ROQUE et DE BARTHÉLEMY, 2 vol. in-8, Paris, 1866, Aubry.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS et BELLES-LETTRES, nouvelle série, Eloge de M. de la Porte du Theil, par DACIER, in-4. T. V.

NOTICE sur la vie et les ouvrages de M. de la Porte du Theil, par SYLVESTRE DE SACY, Paris, broch. in-8.

DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE, par DE LA CHESNAYE-DESBOIS, 3^e édition, 20 vol. in-4, Paris, Schlesinger.

NOBILIAIRE DU DIOCÈSE ET DE LA GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES, par NADAUD, 4 vol. in-8, Limoges, Ducourtieux, 1878.

SIX MAINTENUES DE NOBLESSE, signées : — En 1584, par MALOT, commissaire royal. — En 1599, par HUAULT DE MONTMAIGNY et GAUCHER DE SAINTE-MARTHE, commissaires royaux. — En 1634, par les Elus de Poitiers, DORIOU, greffier. — En 1665, par CHARLES COLBERT DE CROISSY. — En 1667, par BARENTIN, et en 1716, par QUENTIN DE RICHEBOURG, commissaires royaux. — Ces titres sont conservés en original chez M. Henri de la Porte, chef de la famille, et reproduits en partie dans les manuscrits du Cabinet des titres, et la collection de dom Fonteneau, à la bibliothèque de Poitiers.

COLLECTION D'ANCIENS TITRES et papiers de famille, conservés par les chefs de chaque branche, et en particulier par M. H. de la Porte, qui habite Paris.

I DEGRÉ. — Contrat de mariage de Aubert de la Porte, écuyer, avec damoiselle Jeanne du Chasteau. Signé : *Judoreau* et *Philippot*, not., en 1480. (*Entre les mains de M. H. de la Porte; parchemin en mauvais état.*)

Acte de partage entre Guillaume Ayncau et Jeanne Ayncau, épouse de Guillaume du Chasteau, et mère de Jeanne du Chasteau, épouse de Aubert de la Porte, du 8 juin 1486. (*Entre les mains de M. Henri de la Porte.*)

Dénombrément fait au seigneur de l'Isle-Jourdain, par noble Aubert de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, en date du 20 novembre 1489. (*Cité par la Mainteneur de noblesse de 1599.*)

Hommage, en latin, rendu par Mathieu Foucaud *de Agia* (de l'Age), à noble homme Aubert de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, le 7 décembre 1490. (*Parchemin entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Acte de donation mutuelle faite entre Aubert de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, et damoiselle Jeanne du Chasteau, sa femme. Signé : *Hugaud et Gumaud*, notaires à l'Isle-Jourdain, en date du 26 août 1498. (*Parchemin entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Acte de dénombrement écrit en latin, et rendu par Aubert de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, à François du Fou, chevalier, seigneur châtelain de l'Isle-Jourdain; pour les terres qu'il tient de sa mouvance : auquel est attaché l'acte d'hommage lige fait audit sieur de l'Isle-Jourdain. Signé : *Thorique*, en date du 10 novembre 1506. (*Acte en papier, entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

Acte confirmant que Aubert de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux et autres lieux, a présenté aux officiers des comptes de la Basse-Marche l'état de ses fiefs, en date du 12 avril 1509. (*Cité par la Mainteue de 1599.*)

Contrat de mariage de Aubert de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, l'Age, la Roche, etc., avec damoiselle Hippolyte de Barachin, fille de feu Louis, écuyer, et Perrine de Rancé, en date du 24 juin 1508. (*Cité par la Mainteue de 1599 et suivantes.*)

Hommage et dénombrement, écrit en latin, rendu par Aubert de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, au seigneur de l'Isle-Jourdain, pour les terres de la Roche et de l'Age, qu'il tient de sa mouvance; au dos duquel est la réception faite par ledit seigneur, en date du 3 avril 1509. Signé : *de la Béraudière*. (*Cité par les Mainteues de 1665 et 1667.*)

Hommage rendu à Aubert de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, et signé : *Gumaud*, notaire à l'Isle-Jourdain, en date du 3 décembre 1510. (*Cité par la Mainteue de noblesse de 1665.*)

Autre hommage sur parchemin, presque illisible, rendu au même Aubert de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, à la date de 1520. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

II DEGRÉ. — Hommage rendu par François de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, au seigneur de l'Isle-Jourdain, pour les terres qu'il tient de sa mouvance. Signé : *Berthon*, en date du 20 juin 1539. (*Cité par la Mainteue de noblesse de 1665.*)

Procuration donnée par damoiselle Hippolyte de Barachin, dame des Vaux, à François de la Lande, écuyer, pour assister en son nom au mariage de François de la Porte, écuyer, sieur des Vaux, son fils, avec damoiselle Marguerite de Boislinard, en date du 6 mars 1544. (*Pièce en parchemin, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de mariage de François de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, fils d'Aubert de la Porte, écuyer, avec damoiselle de Boislinard ou *Bostli-*

nard, en date du 10 mars 1544. Signé : *Dubersac*, notaire royal de la châtellenie de Rancon, en Basse-Marche. Au contrat ont également signé les frères de l'épousée, Joachim de Boislinard, écuyer, seigneur dudit lieu, capitaine du château du Dorat, Claude et Pierre, écuyers. (*Original en parchemin, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Hommage et dénombrement rendu par François de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, au seigneur de l'Isle-Jourdain, pour ses fiefs nobles de la Roche, l'Age-Bougrain et autres, en date du 20 mai 1548. Signé : *Barbade* et *Brevet*, notaires ; au dos duquel est l'acte de réception, en date du 17 août 1548. (*Cité par les Maintenus de 1599, 1665 et 1667.*)

III DEGRÉ. — Contrat de mariage de François de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, fils de François, écuyer, avec damoiselle Anne du Querrouer ou du *Querrois*, dame de Moustier, procédant de l'avis de Pierre du Querrouer, son frère, écuyer, seigneur de Langalais, en date du 20 janvier 1567. Signé : *Laurenson* et *Couturier*, notaires à l'Isle-Jourdain. (*Parchemin rongé des vers, entre les mains de M. H. de la Porte ; copie légalisée entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

Contrat de partage de François de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, avec Marguerite de Boislinard, sa mère, en date du 20 avril 1567. (*Cité par la Maintenu de 1634.*)

Transaction faite entre François de la Porte et François de l'Age ; pièce en parchemin du 9 janvier 1575. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Acte d'hommage au seigneur de Messignac, rendu par la damoiselle du Querrouer, veuve de François de la Porte, au sujet du lieu noble des Vaux, comme tutrice et ayant la garde noble de ses enfants. Signé : *Laurenson*, notaire, en date du 6 avril 1576. (*Cité par la Maintenu de 1599.*)

Hommage et dénombrement rendu par la dame Anne du Querrouer, veuve de François de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, comme tutrice et ayant la garde noble de Jacques de la Porte, écuyer, son fils aîné, et ses autres enfants, rendu au seigneur de Messignac, et signé : *Barbade* et *Courrivault*, notaires à l'Isle-Jourdain, du 15 juillet 1576 ; au dos duquel est la réception faite par le seigneur de Messignac. Signé : *Bonnet*, du 15 octobre 1580. (*Cité par la Maintenu de 1665.*)

MAINTENUE. — Sanction et vérification des titres de noblesse rendue par le sieur Malot, au profit de damoiselle de Boislinard, veuve de François de la Porte, écuyer, sieur des Vaux, par laquelle il paraît que partie des titres ci-dessus mentionnés ont été présentés. Signé : *Hellouin*, greffier, en date du 26 novembre 1584. (*Cité par les Maintenus de 1599, 1665 et 1667.*)

IV DEGRÉ. — Contrat de mariage de Jacques de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, fils aîné de François, seigneur des Vaux, l'Age, la Roche, etc., et de dame Anne du Querrouer, avec damoiselle Diane ou Anne de Couhé, fille de François, écuyer, seigneur de Lestang, Fayolle, etc., et de Françoise

Izoré, dame de Mazières, en date du 19 septembre 1595. Signé : *Pressac et Moureau*, notaires à Saint-Germain. (*Original en parchemin, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de mariage de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur de l'Age, frère cadet de Jacques, avec demoiselle Françoise de Barachin, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de la Raudrie et du Theil, et de Renée de Saint-Laurent, en date du 27 juillet 1597. Signé : *Chasseloup et Rideau*, notaires à Montmorillon. (*Copie entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

MAINTENUE. — Sanction portant vérification de noblesse au profit des damoiselles de Boislinard et du Querrouer, veuves de François, et d'autre François de la Porte, et de Jacques, Pierre et Aubin de la Porte, enfants de la damoiselle du Querrouer, et de François de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, rendue par Charles Huault et Gaucher de Sainte-Marthe, en date du 19 juin 1599. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de partage de la succession de François, fils de François de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, entre Jacques et Pierre, ses deux enfants, en date du 10 août 1597. Signé : *Laurençon*, notaire à l'Isle-Jourdain. (*Cité dans les Maintenus de 1665 et 1667.*)

Baillette de la métairie de l'Age, fief de Pierre de la Porte, en 1626. (*Original en papier, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Aveu fait à Pierre de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, par Isaac du Chasteau, écuyer, seigneur de Montfaran, pour la dîmerie de sa terre des Grolières, paroisse de Saint-Martin-la-Rivière, en date du 30 juin 1618. (*Original en papier, entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

Promesse de paiement faite par Diane de Couhé, veuve de Jacques de la Porte, à plusieurs créanciers de la maison des Vaux, en 1628. (*Original en papier, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

MAINTENUE. — Maintenu de noblesse de dame Françoise de Barachin, veuve de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, ayant la garde noble de ses enfants, en date du 3 juillet 1634. Signé : *Dorion*. (*Original en parchemin peu lisible, entre les mains de M. H. de la Porte. Copie vidimée, entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

V Degré. — Contrat de mariage de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, fils de Jacques de la Porte, et de Diane de Couhé, avec damoiselle de Baignan, fille de Charles, écuyer, seigneur de la Cataudière, et de Antoinette Chaffaud, en date du 17 novembre 1619. Signé : *Bourin*, notaire à Chinon. (*Original en parchemin, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de partage de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, et de Gabrielle de Baignan, sa femme, avec les autres héritiers de Charles de Baignan, leur père et beau-père, en date de 1633. (*Grosse en papier, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Acte de service au ban de la Basse-Marche, donné à Pierre de la Porte

des Vaux, écuyer, par les officiers de ladite sénéchaussée, en date du 31 août 1635. Signé : *de Juhée, de Roffignac et Paul de Nollet.* (*Cité dans la Maintenu de 1667.*)

Pièce relative à Jeanne de la Porte et aux héritiers de la Garcillière, en date de 1637. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de mariage de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, fils de Pierre, écuyer, seigneur de l'Age et du Theil, et de Françoise de Barachin, avec damoiselle Claude de la Graize, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Traversay, guidon de la compagnie des Gendarmes du duc de la Rochefoucauld, et de Suzanne de Villedon, en date du 24 janvier 1639. Signé : *Aumont*, notaire à Civray. (*Cité dans la Maintenu de 1716 ; entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

Lettre adressée à Messire Pierre de la Porte par son cousin de Montbas, en 1640. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Partage sous seing privé entre Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, et damoiselle Jeanne de la Garcillière, sa sœur, en date du 9 janvier 1641. (*Cité dans la Maintenu de 1665.*)

Partage entre Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, et Laurent Chaffaud, au sujet des biens venant de sa belle-mère, en date de 1643. (*Contrat en papier, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

MAINTENUE. — Maintenu et vérification de noblesse donnée à Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, Jeanne sa sœur, et Pierre de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, en date du 10 mars 1665. Signé : *Colbert.* (*Original en papier, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Généalogie des défenseurs, avec la déclaration de leurs armes, dressée en 1665, pour la recherche de noblesse prescrite par le roi Louis XIV. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

MAINTENUE. — Ordonnance de maintenu de noblesse, rendue par Barentin, intendant du Poitou, en faveur de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, Jeanne sa sœur, et Pierre de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, en date du 9 septembre 1667. Signé : *Barentin et Bellineau.* (*Original en parchemin, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

MAINTENUE. — Ordonnance de maintenu de noblesse, rendue par Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Moulins, en faveur de François de la Porte de Pierrefolle, issu des Vaux, en date du 13 novembre 1667. (*Entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

VI DEGRÉ. — Extrait de baptême de François de la Porte, fils de Pierre, écuyer, seigneur des Vaux, l'Age, etc., et de damoiselle Gabrielle de Baignan, né le 17 septembre 1629. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Lettres de commission du roi Louis XIV, au capitaine de la Porte de la Chezaudrie, pour la levée d'une compagnie du régiment du Limousin, en date du 16 juin 1650. (*Original en parchemin, entre les mains de l'auteur.*)

Contrat de mariage, en parchemin, de François de la Porte, écuyer, seigneur de la Chezaudrie, avec damoiselle Anne le Blond, en date du 11 janvier 1660. (*Cité par la Maintenu de 1716.*)

Contrat de mariage de François de la Porte, écuyer, fils de Pierre et de Gabrielle de Baignan, avec damoiselle Marguerite Begaud de Beaussais, fille de Philippe, chevalier, seigneur de Beaussais, et de dame Chevalier de Mées, passé à Availles, devant Jouard, notaire, en date du 15 juillet 1663. (*Original en parchemin, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de mariage d'Antoine de la Porte du Theil, fils de Pierre, écuyer, seigneur du Theil, et de Claude de la Graize, avec damoiselle Catherine de Regnault, fille de Pierre, écuyer, seigneur de la Touche, et de Renée de Garestier, le 27 août 1665. (*Entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

Acte de partage entre François Begaud et Françoise de la Porte, époux de Marguerite Bégaud, en date de 1674. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Acte concernant une rente payée par François de la Porte des Vaux et François de la Porte de la Chezaudrie, son frère, à madame de Pressigny, leur voisine, en date de 1686. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de mariage de Gabriel de la Porte, écuyer, brigadier des Gardes du corps, fils de Pierre, écuyer, seigneur du Theil, et de Claude de la Graize, avec damoiselle Marie Blondel, en date du 16 novembre 1682. Signé : *le Normand et Béchet*, notaires à Paris. (*Egaré.*)

VII Degré. — Extrait de baptême de François-Anne de la Porte, fils de François, écuyer, seigneur de la Chezaudrie et de l'Age, et de Anne le Blond, en date du 6 septembre 1662. (*Cité par la Maintenu de 1716.*)

Extrait de baptême de René de la Porte du Theil, fils d'Antoine, écuyer, seigneur du Theil, et de Catherine de Regnault, en date du 7 août 1671. (*Entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

Extrait de baptême d'Antoine de la Porte de Fontvallais, fils de François, écuyer, seigneur des Vaux, Fontvallais, etc., et de Marguerite Begaud de Beaussais, en date du 20 juillet 1672. Signé : *Cuirblanc*, curé de Millac. (*Cité par la Maintenu de 1716.*)

Extrait de baptême de François de la Porte de Tréneau, fils d'Antoine, écuyer, seigneur du Theil, et de Catherine de Regnault, en date du 9 novembre 1672. (*Cité par la Maintenu de 1716.*)

Contrat de mariage de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, fils de François, écuyer, seigneur des Vaux, Fontvallais, etc., et de Marguerite Begaud, avec damoiselle Louise Taveau de la Tour, fille de François, chevalier, baron de Mortemer, et de Marie de la Breuil, en date du 26 janvier 1694. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Brevet de lieutenant de cavalerie dans l'armée de Philippe V, roi d'Espagne, et petit-fils de Louis XIV, en faveur de Jean-Gabriel de la Porte du

Theil, écuyer, en date du 31 décembre 1702, signé du roi, et plus bas : *de Villabra. (Entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Titre de Commissaire des guerres du roi d'Espagne en faveur de Jean-Gabriel de la Porte du Theil, écuyer, capitaine de cavalerie, en date de 1705. *(Entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Contrat de mariage de René de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, fils d'Antoine, écuyer, seigneur du Theil-au-Servant, et de Catherine de Regnault, avec Marie-Rose Perreau, en date du 24 septembre 1708. *(Egaré.)*

MAINTENUE. — Sanction de vérification de noblesse, délivrée par M. Quentin de Richebourg, en faveur de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, Antoine de la Porte, écuyer, seigneur de Fontvallais, Anne-François de la Porte, écuyer, seigneur de l'Age, René de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, François de la Porte, écuyer, seigneur de Tréneau, et Jean-Gabriel de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, en date du 13 janvier 1716. *(Original en parchemin, entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Acte de transaction entre Pierre de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, et ses parents, en 1717. *(Entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Titre de réception au nombre des chevaliers de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, pour Jean-Gabriel de la Porte du Theil, en date du 13 octobre 1717. *(Entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Quittance de la dame de Chamborand, veuve de Jean de Couhé, à Louise Taveau de la Tour, femme de Pierre de la Porte des Vaux, écuyer, en 1718. *(Entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Pleins pouvoirs pour conclure la paix avec l'empereur, donnés à Jean-Gabriel de la Porte du Theil par le roi Louis XV, en date du 26 décembre 1735. *(Entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Brevet d'expectative de la charge de secrétaire du cabinet du roi, donné à Jean-Gabriel de la Porte du Theil par le roi Louis XV, en date du 27 juin 1737 et commission de ladite charge. *(Entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Procuration de Louise Taveau de la Tour, veuve de Pierre de la Porte, donnée à François Dupin, pour régler certaines questions d'intérêt, en date du 28 novembre 1737. *(Parchemin entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Lettre de M. de Maurepas à Jean-Gabriel de la Porte du Theil, pour les fonctions de secrétaire des dames de France, filles de Louis XV, qui lui étaient attribuées en 1746. *(Entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Partage de la succession de François-Anne de la Porte de l'Age, en date du 15 octobre 1748. *(Entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Titre d'ambassadeur extraordinaire, avec plein pouvoir pour la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, donné par le roi Louis XV à Jean-Gabriel de la Porte du Theil, chevalier de Saint-Lazare et du Mont-Carmel en date du 7 octobre 1748. *(Entre les mains de M. H. de la Porte.)*

Brevet de 6,000 fr. de pension accordé par le roi à Jean-Gabriel de la Porte, ancien ambassadeur, en 1749. *(Entre les mains de M. H. de la Porte.)*

VIII DÈGRÉ. — Extrait de baptême de Pierre-Jean de la Porte des Vaux, fils de Pierre, écuyer, seigneur des Vaux, et de Louise Taveau de la Tour, en date du 24 octobre 1701. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Extrait de baptême de Antoine de la Porte du Theil, fils de René, écuyer, seigneur du Theil, et de Marie-Rose Perreau, né le 5 décembre 1711. Signé : de *Ladmirault*, curé de la Chapelle-Viviers. (*Original en papier, entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

PREUVES de noblesse de Marie-Anne de la Porte des Vaux, fille de Pierre, écuyer, seigneur des Vaux, et de Louise Taveau de la Tour, pour être reçue dans la maison de Saint-Louis à Saint-Cyr, en date de 1713. (*Manuscrit de 11 pages, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, cabinet d'Hoziér.*)

Extrait de baptême de Louis de la Porte, écuyer, seigneur du Ry, fils de René, écuyer, seigneur du Theil, et de Marie-Rose Perreau, en date du 24 août 1717. (*Registres paroissiaux de la Chapelle-Viviers, Vienne.*)

Contrat de mariage de Pierre-Jean de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, fils de Pierre, écuyer, seigneur des Vaux, et de Louise Taveau de la Tour, avec damoiselle Marguerite Chasteigner, fille de René, chevalier, seigneur du Fresne, et de Marie Raoul, en date du 13 février 1732. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de mariage de Pierre-Jean de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, l'Age, Vernessac, Fontvallais, etc., veuf de damoiselle Marguerite Chasteigner, avec Marie-Lucrèce Boynet de la Frémaudière, fille d'Etienne-François, chevalier, seigneur de la Frémaudière et Marigny-Brizay, et de Marie-Lucrèce de la Myre, en date du 28 novembre 1737. (*Original en papier, entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Extrait de baptême de Madeleine de la Porte du Theil, fille de Jean-Gabriel, ministre et ambassadeur du roi Louis XV, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et de Jeanne-Benjamine-Angélique Foucard de Beauchamp, baptisée à Saint-Sulpice de Paris, le 16 janvier 1741. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Extrait de baptême de François-Jean-Gabriel de la Porte du Theil, fils de Jean-Gabriel, ministre et ambassadeur du roi, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et de Jeanne-Benjamine-Angélique Foucard de Beauchamp, baptisé à Saint-Sulpice de Paris, le 13 juillet 1742. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de partage entre Marie-Anne de la Porte des Vaux et Pierre-Jean, son frère, chevalier, seigneur des Vaux, l'Age, etc., à la date de 1753. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de mariage de Louis de la Porte, écuyer, seigneur du Ry et de Forges, veuf de Thérèse Pelisson, avec Suzanne de Saint-Gareau, fille de Charles, écuyer, seigneur de Traslebault, et de Madeleine le Brethon, en date du 22 janvier 1755. (*Entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

Achat de terres par Pierre-Jean de la Porte, écuyer, seigneur des Vaux, à

Louis de la Porte de Fontvallais, son cousin, en date de 1757. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Convocation de Louis de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, (Forges) au ban du Poitou de 1758, escadron de Vassé. (*Rôles de convocation.*)

Bénédiction de la grosse cloche de l'église de Saint-Georges, dont la marraine est dame Suzanne de Saint-Gareau, épouse de Louis de la Porte du Theil, écuyer, seigneur de Forges et du Ry, en date du 23 avril 1769. (*Registres paroissiaux de Saint-Georges-les-Baillargeaux.*)

Hommage rendu au roi, pour les fiefs de Forges et de la Garnerie, par Louis de la Porte, écuyer, seigneur dudit lieu, le 30 juin 1764. (*Bull. des antiq. de l'Ouest ; Monogr. de Saint-Georges, par Mgr Barbier de Montault.*)

Brevet de nomination du sieur Antoine de la Porte du Theil, chevalier, seigneur de Tréneau, chevalier de Saint-Louis, aux fonctions de lieutenant des maréchaux de France, au département de Saint-Savin, Chauvigny et le Blanc, en date du 23 août 1771. (*Registres de la maréchaussée, aux archives du greffe de Poitiers.*)

IX Degré. — Extrait de naissance de Jérôme-Augustin de la Porte des Vaux, né à Poitiers, le 24 août 1750, fils de Jean-Pierre de la Porte, chevalier, seigneur des Vaux, et de Marie-Lucrèce Boynet de la Frémaudière. (*Entre les mains de l'auteur.*)

Contrat de mariage de François de la Porte, écuyer, seigneur du Theil, fils de Antoine et de Marie de la Porte, avec Gabrielle-Armande de Blet, fille d'Armand-François, seigneur de Chergé, gouverneur de Richelieu et Chinon, et de Fulgence-Thérèse d'Aulx, en date du 13 décembre 1767. (*Original en parchemin, entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

Brevet de lieutenant au régiment provincial de Paris en faveur de Jérôme-Augustin de la Porte des Vaux, en date du 1^{er} mai 1772. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de mariage de Antoine de la Porte de Forges, fils de Louis, écuyer, seigneur de Forges, et de Suzanne de Saint-Gareau, avec Suzanne-Antoinette-Rosalie de la Porte, fille de Antoine, écuyer, seigneur de Tréneau, lieutenant des maréchaux de France à Montmorillon, et de Hélène-Françoise-Angélique le Merchier, en date du 23 janvier 1781. (*Entre les mains de M. de la Porte de Forges.*)

Contrat de mariage de Jérôme-Augustin de la Porte des Vaux, lieutenant de grenadiers au régiment provincial de Paris, fils de Pierre-Jean, écuyer, seigneur des Vaux, l'Age, Fontvallais, etc., et de Marie-Lucrèce Boynet de la Frémaudière, avec Marie-Madeleine-Armande-Marguerite de Blet, fille d'Armand-Jean, baron de Blet, gouverneur de Chinon, et d'Armande-Marguerite de Chauvery, en date du 18 mars 1777. (*Parchemin entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Quittance donnée par Louis de la Porte de Fontvallais à Jérôme-Augustin

de la Porte des Vaux, à propos de la vente faite à Jean de la Porte, en date du 30 juin 1784. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Convocation à l'assemblée de la noblesse du Poitou, à l'occasion des États généraux de 1789, de Antoine de la Porte, chevalier, seigneur de Forges, — François de la Porte, chevalier, seigneur du Theil-au-Servant et autres lieux, — Louis-Gabriel de la Porte, chevalier, seigneur du Ry. (*Voir au Catalogue publié par MM. de la Roque et de Barthélemy.*)

Convocation à l'assemblée de la noblesse de la Marche, à l'occasion des États généraux de 1789, de Jérôme-Augustin de la Porte, chevalier, seigneur des Vaux, l'Age-Bougrain, Fontvallais et autres lieux, ancien officier de grenadiers au régiment de Paris, — et François de la Porte, chevalier, seigneur de la Chapelle-Viviers, le Theil-au-Servant, etc. (*Voir au Catalogue publié par MM. de la Roque et de Barthélemy.*)

Acte de mariage en secondes noces de Jérôme-Augustin de la Porte et Marie-Louise Ribière de la Besse, fille de feu Pierre, écuyer, seigneur de la Besse, et de Marie d'Asnières de Villefranche, en date du 19 pluviôse an IV, 9 février 1796. (*Extrait des registres de l'État civil de la commune de Millac. — Les noms sont tous écrits sans particule.*)

X DEGRÉ. — Extrait de naissance de Louis-Augustin de la Porte du Theil, fils de François, chevalier, seigneur du Theil, et de Gabrielle-Armande de Blet, en date du 17 septembre 1773. (*Entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

Extrait de naissance de Jean-Hector de la Porte des Vaux, fils de Jérôme-Augustin, chevalier, seigneur des Vaux, lieutenant au régiment provincial de Paris, et de dame Madeleine de Blet, né aux Vaux, le 17 septembre 1779. (*Entre les mains de l'auteur.*)

Extrait de naissance de Louis-Charles-Henri de la Porte de Forges, fils de Antoine, écuyer, seigneur de Forges, et de Suzanne de la Porte, en date du 10 janvier 1782. (*Entre les mains de M^{me} V^o de la Porte de Forges.*)

Extrait de naissance de Jean-Baptiste Henri de la Porte, fils de Jérôme-Augustin, et de Marie-Louise Ribière de la Besse, né aux Vaux, le 10 octobre 1796. (*Extrait des registres de l'État civil de la commune de Millac.*)

Brevet d'admission à l'école militaire, sur certificat de noblesse signé Chérin, de Louis-Augustin de la Porte du Theil, fils de François, chevalier, seigneur du Theil, et de Gabrielle-Armande de Blet, en date du 19 mars 1788. (*Entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

Brevet d'admission au collège militaire de Pontlevoy, sur certificat de noblesse signé d'Hozier, de Jean-Hector de la Porte des Vaux, fils de Jérôme-Augustin, chevalier, seigneur des Vaux, et de Madeleine de Blet, en date du 1^{er} septembre 1790. (*Se trouve au cabinet des titres.*)

Extrait de naissance de Gabriel-Alexandre de la Porte des Vaux, fils de Jérôme-Augustin, et de Marie-Louise Ribière de la Besse, inscrit à Millac, le 23 frimaire an VIII (24 nov. 1799). (*Entre les mains de l'auteur.*)

Contrat de mariage de Louis-Augustin de la Porte du Theil, fils de François, écuyer, seigneur du Theil, et de Gabrielle-Armande de Blet, avec Catherine-Rosalie Girard du Deffend, fille de Jean-Bonaventure, écuyer, seigneur du Deffend, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et d'Angélique de l'Age de Foussac, en date du 30 vendémiaire, an XIII (1803). (*Entre les mains de M. Paul de la Porte.*)

Contrat de mariage de Jean-Hector de la Porte, fils de Jérôme-Augustin, chevalier, seigneur des Vaux, et de Madelcine de Blet, avec Justine-Madeleine-Marguerite de Courrivaud, fille de Jean-Louis, chevalier, seigneur des Loges, ancien garde du corps du roi et chevalier de Saint-Louis, et de Marthe d'Assier des Brosses, en date du 15 frimaire an XI, signé *Bonneau*, notaire à l'Isle-Jourdain. (*Entre les mains de M. H. de la Porte.*)

Contrat de mariage de Louis-Charles-Henri de la Porte de Forges, fils d'Antoine, écuyer, seigneur de Forges, et de Suzanne-Antoinette-Rosalie de la Porte, avec Françoise-Caroline des Roches de Chassay, fille de Étienne, écuyer, seigneur de Marit, et de Louise-Marie Babinet, en date du 14 juin 1814. (*Entre les mains du titulaire.*)

Brevet de garde du corps de Monsieur, frère du roi, donné à Gabriel-Alexandre de la Porte des Vaux, à la date du 20 septembre 1816. (*Etats de service fournis par le ministre de la guerre. Entre mes mains.*)

Acte de vente de la terre du Theil consentie par Louis-Augustin de la Porte, chevalier, seigneur du Theil, au profit de M. du Vigier, en date du 13 octobre 1818. (*Étude des notaires de Chauvigny.*)

Contrat de mariage de Gabriel-Alexandre de la Porte des Vaux, ancien garde du corps de Monsieur, frère du roi, fils de Jérôme-Augustin, chevalier, seigneur des Vaux et Fontvallais, et de Marie-Louise Ribièrre de la Besse, avec Julie-Marthe-Madeleine Bauga, fille de François-Pierre, et de Julie-Thérèse Blondet de Pluvillière; dans lequel une part d'ainé est faite par Jérôme-Augustin à son fils en lui laissant la terre des Vaux, en date du 2 février 1824; signé *Mérine*, notaire à Usson. (*Étude de M^e Mérine, notaire à Usson, Vienne.*)

Acte de vente de la terre des Vaux, consentie par Gabriel-Alexandre de la Porte, ancien garde du corps de Monsieur, au profit de M. Deshoullières, ancien médecin de l'armée, en date du 9 février 1839. (*Entre mes mains.*)

XI Degré. — Extrait de naissance de Jean-Pierre-Armand de la Porte des Vaux, fils de Gabriel-Alexandre, ancien garde du corps, et de Julie-Marthe Bauga, né à Salles, commune du Vigeant, le 26 janvier 1826. (*Entre les mains de l'auteur.*)

Contrat de mariage de Jean-Louis-Henri de la Porte, lieutenant d'infanterie, fils de Jean-Hector, et de Madeleine-Justine de Courrivaud, avec Georgette du Pontavice, fille de Charles-Alexandre et d'Adélaïde Peiguelin de Grainville, en date du 29 juin 1829. Signé : *Bureau*, notaire à Caen. (*Entre les mains du titulaire.*)

Contrat de mariage de Auguste-Bonaventure de la Porte du Theil, fils de Louis-Augustin, écuyer, seigneur du Theil, et de Catherine-Rosalie Girard du Deffend, avec Anne-Hélène de Fouchier, fille d'Alexis-André-Pierre, seigneur de Tricon, chevalier de Malte, et de Henriette-Honorée Girard de Pindray, en date du 24 août 1831. (*Entre les mains du titulaire.*)

Extrait de naissance de Jean-Baptiste-Alexandre de la Porte des Vaux, fils de Gabriel-Alexandre, ancien garde du corps, et de Julie-Marthe-Madeleine Bauga, né à Nouic (Haute-Vienne), le 21 juillet 1832. (*Entre les mains de l'auteur.*)

Contrat de mariage de Paul-Henri de la Porte du Theil, fils de Louis-Augustin et de Catherine-Rosalie Girard du Deffend, avec Adélaïde de Fouchier, fille de Charles, écuyer, seigneur de Terrefort, et de Adélaïde le Pelletier de Feumusson, en date du 12 avril 1836. Signé : *Gras*, notaire à Poitiers. (*Entre les mains du titulaire.*)

Contrat de mariage de Louis-Charles-Modeste de la Porte de Forges, fils de Louis-Charles-Henri, chevalier, seigneur de Forges, et de Françoise-Caroline des Roches de Chassay, avec Anatolie de Fouchier, fille de Charles, écuyer, seigneur de Terrefort, et d'Adélaïde le Pelletier de Feumusson, en date du 29 novembre 1838. (*Entre les mains des héritiers.*)

Extrait de mariage de Louis-Augustin-Théophile de la Porte (du Theil) (*sic*), fils de Jean-Hector et de Madeleine-Justine de Courrivaud, avec Jeanne-Clélie-Aline Chambert, fille de Louis, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, et de Marie Augry, en date de Poitiers, le 13 janvier 1840. (*Registres comm. de Poitiers.*)

Diplôme de docteur en médecine de la faculté de Montpellier, obtenu, le 26 février 1856, par Jean-Pierre-Armand de la Porte des Vaux, ancien interne des Hôpitaux. (*Entre les mains de l'auteur.*)

Jugement de rectification d'orthographe du nom de la Porte, rendu au profit de Gabriel-Alexandre de la Porte, et de Armand et Alexandre, ses fils, par le tribunal de première instance de Montmorillon, en date du 1^{er} mai 1867. (*Même source.*)

Jugement de rectification d'orthographe du nom de la Porte, rendu au profit de Augustin-Théophile de la Porte, et de ses enfants, Nelly et Théophile, par le tribunal de première instance de Civray, en date du 13 février 1868. (*Entre les mains de M. Théophile de la Porte.*)

Contrat de mariage de Jean-Pierre-Armand de la Porte, médecin de l'Artillerie de la garde, fils de Gabriel-Alexandre, ancien garde du corps, et de Julie-Marthe-Madeleine Bauga de la Pluvillière, avec Henriette-Adrienne Paichereau de Champreuil, fille unique de Edme-Raymond, ancien maître de Forges, et de Louise de la Bussière, en date du 15 octobre 1866. Signé : *Tardy*, notaire à Lormes, Nièvre. (*Même source.*)

Brevet de chevalier de la Légion d'honneur, en faveur de Jean-Pierre-Armand de la Porte des Vaux, médecin-major d'un régiment de dragons,

employé à la défense de Paris, en date du 15 octobre 1871. (*Entre les mains de l'auteur.*)

Brevet de lieutenant d'infanterie en faveur de Jean-Baptiste-Alexandre de la Porte des Vaux, en date du 22 mai 1873. (*Même source.*)

Divers brevets : — de Chevalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem, en date du 13 juin 1871, — Officier d'Académie, en date du 10 janvier 1872, — Chevalier de Notre-Dame de la Conception de Portugal, écrit de la main du roi, en date du 2 février 1872, — Chevalier de la Couronne d'Italie, en date du 2 décembre 1872, — Membre de l'Académie de la Religion catholique, aux kalendes de juillet 1874, — Chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre et l'Eperon d'or, le 24 septembre 1875, en faveur de Jean-Pierre-Armand de la Porte des Vaux, médecin-major des armées. (*Même source.*)

Brevet de chevalier de la Légion d'honneur, en faveur de Jean-Baptiste-Alexandre de la Porte des Vaux, lieutenant au 67^e régiment de ligne, en date du 6 février 1877. (*Même source.*)

Brevet de commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, en faveur de Jean-Pierre-Armand de la Porte, chevalier dudit ordre, en date du 5 avril 1878. Signé du pape Léon XIII. (*Même source.*)





GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE

DE LA PORTE DE LA MEILLERAYE

(FAMILLE ÉTEINTE).

LA famille de la Porte de la Lunaudière, plus connue sous le nom de la Meilleraye, avait pour armes : *de gueules au croissant d'argent semé d'hermines*. L'écu, appuyé sur deux bâtons de Maréchal de France entre-croisés, est entouré du manteau et surmonté de la couronne ducale. (Ces armoiries sont décrites dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne* et les armoriaux du Poitou; elles sont gravées sur les portraits du maréchal de la Porte, et sculptées sur un écusson, à l'entrée du château de la Meilleraye.)

On a beaucoup écrit sur l'origine de cette famille, dont la rapide illustration et la grande fortune ne pouvaient manquer d'attirer l'attention et d'exciter la jalousie.

D'après le savant bénédictin Dom Fonteneau, au tome LXXXVI de son *Recueil de manuscrits*, cette maison aurait pour auteur un cadet de la famille de la Porte de Vezins, nommé Guillaume. Dom Fonteneau est une autorité parmi les savants du Poitou, et il serait difficile de prouver que son opinion est erronée, car de grandes lacunes existent dans la généalogie des de la Porte de Vezins, et, comme je l'ai dit en son temps, une branche tout entière, celle d'Outreville, ne peut être reconstituée. Il est vrai qu'on ne trouve pas les de la Porte de la Lunardière dans les anciennes convocations et maintenues de la noblesse du royaume, mais une branche de famille noble pouvait tomber en roture et cesser pour cela de jouir de ses privilèges.

L'auteur acerbe du *Dictionnaire des anoblissements* ne dit qu'une méchanceté, en affirmant, ce qui est contestable, que le bisaïeul du Maréchal était apothicaire. Cela ne prouve rien contre la naissance. Nous voyons trop souvent, hélas ! les descendants des plus grandes races réduits à de modestes professions, et j'en pourrais citer un grand nombre, si je n'étais retenu par un sentiment de discrétion, que le lecteur comprendra.

Quoi qu'il en soit, on constate depuis 1519 des de la Porte, seigneurs de la Lunardière, paroisse de Beaulieu, et Villeneuve, paroisse d'Assais, puis, en 1560, seigneurs de Boisliet et la Jobelinère ; cependant la véritable maison seigneuriale de cette famille est le château de la Meilleraye, dans la paroisse de Beaulieu, près Parthenay en Poitou. Ce fief, après avoir longtemps appartenu aux de Liniers, fut vendu, le 12 novembre 1574, par

François de Marafin, à Jean de la Porte, de qui il passa à son frère François, et à ses héritiers (1).

Sur le bord d'un étang, d'où sort un affluent de la Vonne, se voient encore, dans une charmante vallée, à deux lieues de Parthenay, les magnifiques ruines du château que le maréchal de la Porte fit commencer en 1635 sur l'emplacement de l'ancien manoir, et qui était à peine terminé en 1665, lorsqu'il reçut la belle Hortense Mancini, devenue duchesse de la Meilleraye. C'était un édifice grandiose. Construit sur un plan régulier et symétrique, comme tous les châteaux du xvii^e siècle, il se composait d'un corps de bâtiments accompagné de deux ailes de même hauteur et de même longueur, circonscrivant une cour carrée intérieure, dont le quatrième côté, exposé au midi, était clos par une balustrade en pierre. Des fossés très larges et très profonds, remplis d'une eau vive, l'entouraient de toutes parts. Les murailles, construites en granit magnifique et admirablement taillé, plongeaient dans l'eau des fossés, ce qui doublait leur élévation et leur donnait un air de noblesse et de majesté. Des caves voûtées, en soubassement, régnaient sous toute l'étendue du bâtiment et atteignaient presque le niveau de l'eau. Puis venait un rez-de-chaussée d'une grande élévation, sur lequel s'élevait un premier étage de même hauteur, que surmontait une toiture en ardoise, à mansardes, reposant sur une corniche. D'immenses fenêtres à doubles croisillons éclairaient les appartements. L'escalier, placé au milieu du bâtiment principal, était à rampe droite et à plusieurs pailleurs. On y arrivait par une porte surmontée de

(1) LA MEILLERAYE, paroisse de Beaulieu, canton et arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres).

la statue du cardinal de Richelieu, en marbre blanc. A gauche se trouvait l'entrée de la grande salle. D'autres pièces portaient un nom particulier : la chambre de M. le Grand-Prieur, la chambre des Sibylles, la chambre du Grand-Maître. Il y avait également au premier étage une chapelle domestique.

Deux grandes cours précédaient le château. Dans la première, des pavillons et bâtiments de service, une ferme et une chapelle pour le public, sous le vocable de saint Cloud, avaient été élevés à droite et à gauche. La seconde, beaucoup plus large, s'étendait jusqu'au bord des fossés. On y avait creusé, à chaque extrémité, une vaste pièce d'eau, entourée, comme les fossés, de balustres élégants et de terrasses plantées de tilleuls. L'orangerie, située un peu en arrière et à gauche, passait pour admirable. Non loin de là, l'étang faisait mouvoir une forge à fer. Un parc de quatre-vingts arpents, et une forêt qui n'en contenait pas moins de sept cent soixante, environnaient cette résidence princière (1).

Lorsque la famille de la Meilleraye se fut éteinte, ses héritiers firent mettre en vente les différents fiefs dont se composait le duché. Les *Affiches du Poitou* en firent l'annonce, dans leur numéro du 22 février 1776, et ce fut le comte d'Artois qui s'en rendit acquéreur (2).

(1) La GATINE, par B. Ledain, 1 vol. in-4°, Paris, Claye, 1876, donne de plus grands détails et plusieurs belles vues des ruines du château de la Meilleraye; nous lui avons emprunté une partie de notre description.

(2) D'après l'*Affiche de vente*, le duché de la Meilleraye se composait de la manière suivante, en 1776 : — 1° En la baronnie de Parthenay, relevant du roi directement, de laquelle dépendent les châtelainies de Beceleuf et de Salbart, portion du fief Samson; le fief de l'Hérigondeau; les seigneuries de Sauray, Mauvergne, la Crolaye, la Marche-Chalandray, Lamairé et la Jobelinière; une forge à fer; bois taillis et haute futaie; haute, moyenne et basse justice; droit de nomination aux offices de judicature; droit de chasse et de pêche; moulins, tant à eau qu'à vent; étangs; écluses; droit de four

A la Révolution, qui survint, quatorze ans après, la magnifique demeure fut vendue nationalement, et devint une carrière, que tous les propriétaires voisins exploitèrent à leur profit, sans que personne songeât à mettre un frein à leur vandalisme. Rien n'est plus désolant que l'aspect actuel de ces ruines silencieuses et solitaires. Le principal corps de bâtiments et une portion de l'aile gauche se dressent encore avec quelque fierté; mais la végétation parasite les enlace, et finira par les disloquer. Les marches de l'escalier sont arrachées, les douves sont devenues un marécage, les cours et les pièces d'eau ont été transformées en prairies.

On voit encore sur divers points l'ancien écusson de la famille de la Porte, au sujet duquel il s'est élevé d'aussi nombreuses controverses que pour l'antiquité de la race. Cet écusson est le

banal; barrage, péage, terrage, hallage; droit sur les étoffes et sur les cuirs; droits de prévôté du bourg de Thénézay; cens, rentes et devoirs seigneuriaux sur une grande quantité de fiefs et biens en roture. — 2° En la seigneurie de la Meilleraye, relevant de Parthenay, de laquelle dépend un très beau château, cour, avant-cour, fossés d'eau, terrasses, orangerie dans laquelle sont plus de cent pieds d'orangers, en très bon état, de plus de trois cents ans; parc; grand carré d'eau empoissonné; une maison appelée Tournebride; quatre métairies ou fermes; terres labourables, prés, terres en gavage; bois taillis et de haute futaie; cens, rentes et devoirs seigneuriaux sur une grande quantité de fiefs et biens en roture. — 3° En la baronnie de Saint-Maixent, relevant du roi directement; ayant haute, moyenne et basse justice; avec droit de présentation des officiers de judicature; de laquelle dépend: un château; un palais pour rendre la justice; droits d'amende, de confiscation, d'aubaine, de bâtardise, déshérence et épaves; droit de nomination à cinq chapelles de la ville de Saint-Maixent; bois taillis et de haute futaie; la chàtellenie de Bourgoûin, avec château et plusieurs métairies; terres labourables, prés et moulins; cens, rentes et droits seigneuriaux sur une très grande quantité de fiefs et biens en roture. 4° En plusieurs fiefs et seigneuries relevant de seigneurs particuliers, savoir: le fief de la Tour-Chabot, les seigneuries de Montgaudier (*sic*), la Lunardière, la Motte-Chalandray, la Flocellière, la Brodière; dix-huit métairies et trois borderies en bon état; terres labourables, prés et bois; rentes en argent et en grains, avec des censives; droits et devoirs seigneuriaux sur nombre de fiefs et terres en roture. (*Extrait des Affiches du Poitou pour l'année 1776.*)

même que celui des de la Porte de Vezins, en Anjou, et celui des de la Porte d'Artois, en Bretagne. M. Borel d'Hauterive, dans la *Revue historique de la noblesse*, paraît croire que les de la Porte de la Meilleraye ne commencèrent à porter ces armoiries qu'à l'époque où vivait le Maréchal. Il s'appuie sur un texte d'Amelot de la Houssaye qu'il cite, et que voici : « M. de la Meilleraye ayant pris les armes de la Porte de Vezins, quelques gentilshommes d'Anjou conseillaient au marquis de Vezins de l'attaquer sur ses nouvelles armoiries : « Je m'en garderai bien, dit-il ; puisque M. de la Meilleraye vient s'enter sur notre maison, c'est signe qu'il la croit meilleure que la sienne, et par conséquent je lui suis obligé de l'honneur qu'il nous fait, et de la nécessité qu'il s'impose par là, de nous protéger à la Cour. »

Ce propos, s'il était vrai, ne serait qu'une fanfaronnade dans la bouche du marquis de Vezins, dont le vrai nom est le Porc, et dont l'aïeul n'était entré lui-même, que par alliance, dans l'ancienne maison de la Porte de Vezins, lorsqu'en 1535 la branche aînée tomba en quenouille. Ajoutons qu'au temps dont parle Amelot de la Houssaye, les armoiries en question étaient déjà dans la famille de la Meilleraye, depuis deux générations au moins, puisqu'elles furent attribuées à Amador de la Porte, au moment de son entrée dans l'ordre de Malte, et sont gravées, avec un grand luxe, dans l'ouvrage intitulé : *Histoire des chevaliers de Malte*, qui lui fut dédié, en 1629, par Audoin.

Il faut donc faire remonter au moins à 1582, date de l'admission d'Amador dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'époque à laquelle messire de la Porte de la Rambourgère, descendant direct des de la Porte de Vezins, qui habitait, sans bruit, une modeste gentilhommière, dans les environs de Par-

thenay, autorisa le grand-père du Maréchal à porter un blason qui avait incontestablement paru aux Croisades, et le reconnut comme parent.

Quant au titre de duc et pair, il a bien et dûment été concédé au maréchal Charles de la Porte de la Meilleraye, au mois de décembre 1663, par le roi Louis XIV, comme le prouvent les Lettres d'érection de sa terre de la Meilleraye en duché-pairie, que nous donnerons en entier ci-dessous.

NOMS ISOLÉS.

PORTE (MASSÉ DE LA) figure parmi les habitants de Niort, dans le procès-verbal de délivrance à Chandoz, des places françaises abandonnées aux Anglais par le traité de Brétigny, en 1361. (*Mém. de la Société de stat. des Deux-Sèvres, tome VI.*)

PORTE (GUILLAUME ET JEAN DE LA) figurent, à la même époque, parmi les habitants de Saint-Jean-d'Angély, dans le procès-verbal de reddition de cette place aux Anglais, après le traité de Brétigny, en 1361. (*Même source.*)

PORTE (PIERRE DE LA) était, en 1370, garde du scel du prince de Galles, à Niort. (*Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou, par Beauchet-Filleau, t. 1, p. 541.*)

PORTE (PIERRE DE LA) figure parmi les habitants de Parthenay qui transigèrent avec Guillaume l'Archevêque, leur seigneur, le 16 juin 1372, au sujet des exemptions de minage et bans à vin. (*Archives Nat. : O, 19703. Voyez : La Gâtine historique et monum., p. 174.*)

FILIATION SUIVIE.

§ 1^{er}. — DE LA PORTE DE LA MEILLERAYE
(BRANCHE UNIQUE).

I. — PORTE (RAOUL DE LA), sieur de Lunardière, et de Villeneuve en Gatine, est le premier du nom que signale le P. Anselme, quoique les généalogistes lui donnent pour père Jean et pour aïeul Guillaume de la Porte. Il occupait, en 1530, sous le règne de François I^{er}, l'emploi d'intendant des domaines de Louis II d'Orléans, duc de Longueville, baron de Parthenay. L'historien de cette ville dit que Jeanne Chappelain, femme de Raoul de la Porte, était fille de François, écuyer, lieutenant général du bailliage de Gâtine, et de Jeanne Jarno. D'après lui, à l'époque de son mariage avec Raoul, elle était veuve d'un riche apothicaire du nom de Nicolas Fauques, et apporta une grande fortune à son second mari. Les preuves pour l'ordre du Saint-Esprit, que nous reproduisons plus loin, disent simplement que, par contrat du 9 janvier 1492, Raoul de la Porte épousa JEANNE CHAPPELAIN, fille de Louis, écuyer, seigneur de la Ronde, et de damoiselle Catherine de Liniers. Un compte de gestion, conservé à la Bibliothèque nationale, indique qu'il était encore en possession de son emploi au mois de juin 1536. Il mourut en 1551, laissant trois fils et une fille :

A. FRANÇOIS, qui suit.

B. JEAN, écuyer, d'abord seigneur du Boisliet, en 1565, acheta, en 1574, de François de Marafin, chevalier de l'ordre du Roi, la terre et le petit manoir de la Meilleraye, moyennant une

somme de 24,000 livres. C'est de lui que Michel Le Riche dit en son *Journal manuscrit* : « Le dimanche 27 février 1575, Jean de la Porte nous donna une commission signée Guy de Daillon, en date du 21 de ce mois, par laquelle il nous était mandé de lever sur nous et sur trente paroisses dénommées, mille quintaux de foin, cinq cents quintaux de paille, etc., plus la somme de quatre cents livres ». Sans avoir reçu aucun ordre de la hiérarchie religieuse, ce Jean était en 1580, avec le titre d'écuyer et seigneur de la Meilleraye, prieur commendataire de Parthenay-le-Vieux, relevant de l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne, et du Bois-de-Secondigny, relevant de l'abbaye de Fontenay-le-Comte en Poitou. Il mourut fort âgé.

C. N....., qui, d'après le *Manuscrit de Joseph Aubert*, capucin de Parthenay, fut mariée au seigneur de la Tour-Signy.

D. PIERRE, qui entra dans les ordres.

II. — PORTE (FRANÇOIS DE LA), seigneur de la Lunardière, la Jobelinière, le Carnoux, Signy, Villeneuve, et plus tard la Meilleraye, naquit vers 1505. Il fut d'abord avocat à Poitiers, suivant M. Ledain, puis il alla à Paris, se livrer, sur un plus grand théâtre, à l'étude de la jurisprudence et aux luttes du barreau. Ses talents lui acquirent une réputation justement méritée. Il devint bâtonnier de son ordre. « Le public auquel il s'était consacré, dit Dreux du Radier (1), n'admirait pas moins son désintéressement que ses lumières. Il était l'oracle que toutes les familles consultaient, l'âme des conseils des princes, et le chef admiré d'un ordre le plus distingué de l'Etat. »

(1) DREUX DU RADIER : *Bibliothèque Poitevine*, t. II, p. 482.

C'est pendant qu'il était revêtu de cette dignité, qu'il fut appelé, dans une circonstance mémorable, à venger l'outrage fait à Dumoulin, son confrère, par le premier président Christophe de Thou. « Un jour, Dumoulin, auteur du célèbre *Commentaire sur la coutume de Paris*, plaidant au Parlement, s'énonçait avec difficulté, lorsque le premier président, impatienté, l'interrompit brusquement et d'une façon désobligeante. Les avocats, se regardant tous comme offensés, dans la personne de leur confrère, résolurent de se plaindre à M. de Thou lui-même, et chargèrent François de la Porte, leur bâtonnier, de porter la parole. L'histoire a conservé l'apostrophe, très vive, qu'il adressa au premier président : « *Cum hodie Molinæum collegam verbo læseris*, lui dit-il, *quid abs te factum putes? Læsisti hominem doctiorem quam nunquam eris...* Lorsque vous avez offensé aujourd'hui par vos paroles notre collègue Dumoulin, que pensez-vous avoir fait? Vous avez blessé un homme qui en sait plus que vous n'en saurez jamais » (1).

Notre célèbre avocat vit les règnes de François I^{er}, de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III, et traversa les plus mauvais jours des guerres de Religion, qui firent tant de ravages en Poitou. Il se maria deux fois : — la première, à la date du 26 mai 1548, avec CLAUDE BOCHARD, fille d'Antoine, seigneur de Farinwilliers, conseiller au Parlement de Paris, et de Françoise Gayant, dont il n'eut qu'une fille. — Son second mariage fut célébré, le 28 avril 1559, avec MADELEINE CHARLES, fille de Nicolas, écuyer, seigneur du Plessis-Piquet, près Paris, et de Jeanne Bochard; il en eut cinq enfants.

(1) THIBAudeau : *Hist. du Poitou*. — LEDAIN : *Hist. de Parthenay*, p. 311.

Dans les dernières années de sa longue carrière, François de la Porte abandonna Paris et la position brillante qu'il s'y était acquise, pour se retirer dans le petit manoir de la Meilleraye, dont Jean, son frère, l'avait laissé héritier. Le grand avocat aimait à y réunir ses nombreux amis. Michel Le Riche raconte qu'il assista, le 18 novembre 1584, à l'une de ces réunions d'élite : ce fut la dernière. Peu de jours après, François de la Porte tomba malade et mourut à Parthenay, le 19 janvier 1585. « Le dimanche 18 novembre 1584, dit l'annaliste, j'allai à la Meilleraye, où était fort bonne compagnie. Alors M. de la Porte la Meilleraye tomba malade, d'une maladie qui lui continua jusqu'au 19 janvier suivant, qu'il décéda à Parthenay, où il fut mis en sépulture le lendemain, en l'église de Saint-Laurent. » Il était âgé d'environ quatre-vingts ans. Les six enfants nés de ses deux mariages étaient :

A. SUZANNE, issue du premier lit, vers 1555, mariée, en 1580, à FRANÇOIS DU PLESSIS, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres du roi, et capitaine de ses Gardes, fils de Louis du Plessis, seigneur de Richelieu, et de Françoise de Rochechouart. Elle devint mère, en 1585, de Armand-Jean, qui devait être le célèbre cardinal de Richelieu, l'un des plus grands hommes d'État de France. Suzanne mourut le 14 novembre 1616, à Braye, étant veuve depuis 1591 et mère de quatre enfants :

B. CHARLES, qui suit.

C. FRANÇOIS, seigneur de la Jobelinière, qui devint, croit-on, conseiller du roi, aumônier du prince de Condé, et prieur commendataire de Parthenay-le-Vieux en 1669.

D. RAOUL, seigneur du Boisliet, qui paraît être père d'une fille, FRANÇOISE, mariée à JEAN CLABAT, bailli de Gâtine.

E. AMADOR, chevalier de l'ordre de Malte, où il parvint aux premières dignités. Ce fut, selon toute apparence, quand il fut question d'admettre ce jeune aspirant dans la milice de Saint-Jean, que François, son père, se mit en quête de quartiers et d'armoiries. Il était né vers 1568. A cette époque, les statuts de l'ordre, encore sévèrement observés, exigeaient huit quartiers de noblesse du côté paternel, et autant du côté maternel. En considération des services rendus à leur Religion, dans un procès important, par François de la Porte, MM. de Malte consentirent, dit Dreux du Radier, à recevoir son fils, sans faire de preuves. Mais il fallait un blason connu. C'est alors que, si l'on en croit la tradition, le célèbre avocat fit, auprès du chef de la famille de la Porte des Vaux, une démarche qui échoua (1); et une autre qui eut plein succès, auprès de François de la Porte de la Rambourgère, cadet de la maison de Vezins, qui vivait obscurément dans les environs de Parthenay.

Amador fut admis dans l'ordre par le grand maître Hugues de Verdalle, le 11 juin 1582, dans un chapitre de la Langue de France, tenu à Paris. Cette date indique assez qu'il n'assista point à la bataille de Lépante, quoi qu'on en ait écrit : c'est au siège de Lépante qu'il faut dire, en 1603, sous la grande maîtrise d'Alof de Vignacourt. Il fut ensuite, paraît-il, bailli de Morée, et ravitailla l'île de Malte, menacée de famine, malgré le péril de la mer, infestée de pirates. — Lorsqu'il rentra en France comme commandeur de Braque, le futur cardinal, son neveu, était

(1) « Monsieur, aurait répondu, avec rudesse, le seigneur des Vaux, il y a des portes de tout bois : celle de ma maison est tellement vieille, que le moindre clou qu'on y voudrait enfoncer, la ferait tomber en poussière. » — J'ai souvent entendu citer ce trait, dans mon enfance, et en apprécier diversement les conséquences. Son authenticité est douteuse.

sorti de l'enfance. Tallemant des Reaux raconte que le chevalier ayant essayé de lui donner quelques avis, ne trouva dans Richelieu qu'une nature volontaire et rebelle au joug, et comme, plus tard, il s'en plaignait devant le prince de Condé : « Ne savez-vous pas, dit celui-ci, que lorsqu'on fait la folie d'élever un lion, il faut lui souffrir tout, de peur d'en être dévoré ? »

Devenu évêque et ministre en 1616, Richelieu n'oublia point son oncle. Nous le voyons successivement gouverneur de la ville et du château d'Angers en 1619, du Havre en 1626, amiral de la flotte française, au siège de la Rochelle, en 1627, intendant de la navigation et lieutenant du roi au pays d'Aunis, en 1633, et finalement, ambassadeur de la Religion près du roi Louis XIII, et grand prieur de la Langue de France, ce qui est une des plus grandes dignités de son ordre. Amador mourut d'apoplexie, le 31 octobre 1644, dans le palais du Temple de Paris, qui appartenait aux chevaliers de Malte, et qui n'existe plus aujourd'hui. Il fut enterré dans la chapelle du palais, où son tombeau se voyait encore avant la Révolution. Il n'en reste aujourd'hui qu'une statue agenouillée qui se trouve au musée de Versailles. Son portrait a été gravé par Moncornet. (*Voyez Biblioth. de la France*, t. IV.)

F. ÉLÉONORE, seconde fille du célèbre avocat, fut mariée, en 1579, à FRANÇOIS DE CHIVRÉ, écuyer, sieur du Plessis.

III. — PORTE (CHARLES DE LA), écuyer, seigneur de la Lunardière et la Meilleraye, né vers 1562, fut, dès sa jeunesse, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, charge qui exigeait la noblesse, depuis l'édit de 1579. On trouve un aveu fait par lui, pour la terre de la Meilleraye, à Marie de Bourbon, dame de Longueville, baronne de Parthenay, le 23 janvier 1601.

Ce gentilhomme fut beaucoup moins célèbre que son père, son frère et son fils : cependant il rendit au roi des services, puisqu'il reçut en 1612, de la reine-mère, des lettres de félicitation, avec une pension de deux mille livres. On lui trouve, en 1616, un commandement dans l'armée du maréchal de Boisdauphin, qui poursuivait le prince de Condé, révolté. Le jeune roi Louis XIII lui adressa, à la même époque, des remerciements pour sa fidélité. Ce dut être peu après ces événements, qu'il quitta la cour, et se retira au manoir de la Meilleraye, pour y finir sa vie.

Il avait épousé, le 16 mars 1596, CLAUDE DE CHAMPLAIS, fille de François, seigneur du Cerceau, en Poitou, secrétaire du roi, et de Jeanne de Beaumont. Cette union ne lui donna que deux enfants, élevés par leur mère dans la religion réformée, et pour lesquels il obtint la puissante protection de leur cousin le cardinal. Il était mort en 1625, laissant :

A. CHARLES, qui suit.

B. MADELEINE, célèbre abbesse de Chelles, morte en odeur de sainteté. Elle était née en 1599. Convertie au catholicisme par Richelieu, elle fut placée, à 18 ans, auprès de la reine, mère du roi Louis XIII ; mais, à 20 ans, elle quitta la cour, pour entrer aux religieuses bénédictines du Calvaire. Le roi la nomma abbesse de Chelles, à l'âge de 32 ans, pour succéder à Marie-Henriette de Bourbon, sa sœur, et elle y vécut pendant quarante ans comme une sainte.

Les écrivains religieux citent, avec admiration, la dévotion dont elle était animée pour la Mère de Dieu, et les mémoires du temps la représentent comme une personne d'une vertu extraordinaire. Un prêtre fort érudit, l'abbé Hamon, dans son *Histoire du culte de la sainte Vierge en France*, t. 1, p. 276, rend

témoignage qu'elle recourait à elle dans tous ses besoins, et voulait que tout le monde la regardât comme la souveraine de son abbaye. — « La foudre étant tombée sur le bûcher du couvent, sans y faire de dégâts, la pieuse abbesse, pour témoigner sa reconnaissance à la sainte Vierge, livra à un artiste toute sa vaisselle d'argent, avec ordre d'en faire une image en relief, de deux pieds de hauteur, travaillée le mieux possible, et l'offrit à Marie, en ces termes, comme un témoignage de sa gratitude : « O sacrée Mère de Dieu, recevez votre image qui vous est offerte par Madeleine de la Porte, humble abbesse de Chelles, pour marque de sa reconnaissance d'avoir conservé miraculeusement votre maison d'un grand embrasement, dont le ciel la menaçait, le 26 juillet 1655 ».

Cette illustre servante de Dieu jeûnait tous les samedis, en l'honneur de Notre-Dame, et récitait tous les jours le rosaire, prenant même sur son sommeil le temps nécessaire à cet exercice. « De toutes les richesses du couvent, celles qu'elle estimait le plus, étaient les saintes reliques du manteau de la sainte Vierge, de ses cheveux, de ses souliers et de son sépulcre, qu'on avait le bonheur d'y posséder. » Madeleine de la Porte mourut le 4 septembre 1671, âgée de 72 ans. Son éloge funèbre fut prononcé dans l'église de l'abbaye, par le Père Senault. Il est catalogué aux imprimés de la Bibliothèque nationale.

IV. — PORTE (CHARLES DE LA), marquis, puis duc de la Meilleraye, pair et maréchal de France, grand maître de l'artillerie, dut à son mérite, et à son cousin, le cardinal de Richelieu, une des plus brillantes fortunes militaires de son époque. Il naquit à la Meilleraye, d'autres disent à Parthenay, en 1602, et se

destina de bonne heure à la profession des armes, pour laquelle il avait un goût prononcé.

Il entra d'abord aux Gardes de la reine-mère; mais ses véritables débuts militaires eurent lieu, au siège de la Rochelle, sous la direction de son oncle Amador, qui commandait la flotte. Il était alors âgé de 26 ans, et revêtu du grade de colonel d'un régiment qui portait son nom. « Plein de courage et de présomption, dit un de ses historiens, il commit devant cette place une imprudence qui faillit lui devenir funeste. Ayant provoqué en duel un gentilhomme protestant réfugié à la Rochelle, nommé de Bessay de la Coutancière, les deux ennemis convinrent de se rencontrer au milieu d'une sortie de la garnison, afin de ne point donner l'éveil; mais cette escapade ne put passer inaperçue, car on sait avec quelle sévérité les duellistes étaient poursuivis sous Louis XIII. Traduit devant un conseil de guerre, la Meilleraye fut condamné à la dégradation. Il fallut toute l'influence du Cardinal pour apaiser l'affaire (1). Le jeune colonel reprit le commandement de son corps, et fit oublier son indiscipline par la valeur de sa conduite en face de l'ennemi, sous les yeux mêmes du maréchal de Bassompierre, le 11 avril 1628.

Bientôt la campagne de Piémont, entreprise en 1629, pour secourir le duc de Mantoue, menacé par les Espagnols, lui offrit l'occasion de se faire encore mieux connaître. Il se signala par son courage à l'attaque du Pas de Suze.

A son retour, le Cardinal lui fit épouser, le 26 février 1630, MARIE COIFFIER RUZÉ D'EFFIAT, fille de Antoine, marquis

(1) Le cardinal étant né en 1585, et Charles de la Porte seulement en 1602, il y avait entre eux une différence de 14 ou 15 ans; ce qui permettait au tout-puissant ministre de traiter son jeune cousin comme un fils d'adoption.

d'Effiat, maréchal de France et surintendant des finances, et de Marie de Fourcy. Il portait alors le titre de marquis.

A peine marié, il repartit pour l'Italie, et s'acquitta un nouveau lustre, sous les ordres de son beau-père, au combat du pont de Carignan. Le traité de Cherasco ayant terminé cette guerre, le brillant officier ne rentra en France que pour y être comblé d'honneurs. Le roi lui confia, en 1632, le gouvernement de la ville et du château de Nantes, qu'il garda toute sa vie ; et sur la fin de la même année, il l'appela à la charge de grand maître de l'artillerie, jadis occupée par Sully. L'ami de Henri IV était déjà logé à l'Arsenal : le nouveau grand maître s'y créa une installation magnifique. On retrouve encore ses armoiries dans les vastes salles de ce palais, et des peintures où il avait fait représenter les principales batailles de son temps.

Le collier du Saint-Esprit venait de mettre le comble à cette rapide fortune, lorsque la guerre de Lorraine l'appela à prendre pour la première fois le commandement de l'artillerie, au siège de la Mothe, en 1634 ; mais ce fut surtout dans la guerre contre l'Espagne et l'Empire qu'il sut faire briller, dans tout leur éclat, ses grandes qualités militaires, et cette habileté dans l'art des sièges qui devait le faire surnommer : *Le preneur de villes* (1).

Dès le commencement des hostilités, il concourut au gain de la bataille d'Avein, en 1635, commanda le siège de Louvain, servit en qualité de lieutenant général, sous le prince de Condé, à celui de Dôle, en 1636, suivit, en 1637, le cardinal de la Valette en Hainaut, et de concert avec lui emporta Bohain, Landrecies, Maubeuge et la Capelle.

(1) Le détail des campagnes du Maréchal se trouve dans les Lettres d'érection du duché de la Meilleraye, qui seront reproduites ci-dessous.

Au milieu de ces occupations, la Meilleraye, qui était veuf depuis quatre ans, contracta une nouvelle alliance. Il épousa, le 20 mai 1637, MARIE DE COSSÉ BRISSAC, fille de François, duc de Brissac, gouverneur de Bretagne, pair et grand pannetier de France, et de Guyonne de Ruellan. Une autre sœur ayant épousé Charles Le Porc, marquis de la Porte de Vezins, celui auquel on attribue le trait cité par Amelot, les deux beaux-frères se trouvèrent porter les mêmes armoiries et le même nom.

En 1639, le commandement du corps d'armée destiné à attaquer l'Artois fut confié au jeune général. C'était une occasion sans pareille de justifier la confiance du roi. Il mit le siège devant Hesdin, le 20 mai, avec 25,000 hommes de pied, 7,000 chevaux et 30 pièces de canon. Les travaux d'attaque furent poussés avec tant de vigueur, que la ville, forcée de se rendre, capitula au bout de six semaines. Sur la brèche même de la place conquise, Louis XIII voulut récompenser l'habile général, et lui tendant la canne qu'il tenait à la main : « Je vous fais maréchal de France, lui dit-il ; je n'ai jamais fait un maréchal de meilleur cœur que vous ». C'était le 30 juin 1639.

Lorsque la prise d'Arras, où la Meilleraye fit une entrée triomphale, en 1640, et celles de la Bassée, Aire, Lens et Bapaume, eurent assuré la possession de l'Artois, le nouveau maréchal partit avec le roi et le Cardinal, pour l'armée chargée de reconquérir le Roussillon sur les Espagnols. C'est là que se dénoua la malheureuse conspiration de Cinq-Mars, pendant que la Meilleraye s'emparait de Collioure, le 10 août, et forçait, de concert avec Schomberg, Perpignan à se rendre, le 9 septembre 1642, après trois mois de tranchée ouverte.

La mort du Cardinal (4 décembre 1642) ne changea rien aux

sentiments du roi pour le chef habile de son artillerie. Il lui donna, au contraire, la marque la plus éclatante de son estime, en lui confiant le gouvernement général de Bretagne, dont le brevet fut remis le 14 mai 1643, jour même de la mort de Louis XIII. Cette nouvelle dignité l'attacha plus que jamais à la ville de Nantes. Il voulut la doter d'un magnifique hôpital, et après en avoir posé la première pierre, dans une vaste prairie dont il avait fait don, il ajouta 60,000 livres, pour participer à sa construction.

Presque en même temps, nous le trouvons, comme lieutenant général à l'armée des Pays-Bas, devant Gravelines, Courtray et Mardick, qu'il soumit; et bientôt après, à celle d'Italie, où il s'empara de Piombino et de Porto-Longone, en 1646.

Pendant les troubles de la Fronde, le maréchal de la Meilleraye demeura fidèle à la reine et à Mazarin, dont il était l'ami. Ce fut lui qui, au nom d'Anne d'Autriche, signa le traité de Rueil, poursuivit en Poitou l'auteur des *Maximes*, qui y soutenait la Fronde, et alla attaquer les révoltés jusqu'à Bordeaux, dont il fit le siège, sous les yeux du jeune roi, en septembre 1650.

La mise en liberté des princes, et l'exil momentané de Mazarin, fut pour le Maréchal une occasion de quitter la cour, et de se retirer dans son gouvernement. Il avait atteint l'âge de cinquante ans, et les fatigues de la guerre l'avaient beaucoup affaibli. Pendant les dix années qui suivirent, sa plus grande préoccupation fut l'administration de sa province, et la défense des intérêts du roi contre les grandes familles bretonnes. Il était à Nantes en 1661, à l'époque où Sa Majesté y fit un voyage, et il reçut Louis XIV, comme gouverneur de la ville. L'arrestation du surintendant Fouquet donna un dénouement tragique aux fêtes célébrées à cette occasion.

Une dernière et considérable faveur suivit de près cette entrevue. Charles de la Porte s'était appliqué depuis vingt ans à embellir et à accroître ses terres de Gâtine. A son fief de la Meilleraye il avait d'abord ajouté la châtellenie de Saint-Maixent et celle de Secondigny, puis la baronnie de Parthenay. Louis XIV, voulant noblement récompenser ses services, et réaliser une intention autrefois manifestée par le roi, son père, érigea toutes ces terres en duché-pairie, sous le nom de la Meilleraye, par Lettres patentes du mois de décembre 1663.

Mais le nouveau pair put à peine jouir de l'insigne dignité qui formait le couronnement de sa glorieuse carrière. Il mourut à Paris, au palais de l'Arsenal, le 8 février 1664. Son corps, inhumé provisoirement dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine, fut ensuite transporté à Sainte-Croix de Parthenay, où son fils lui fit élever un magnifique tombeau de marbre noir. Le monument, quoique mutilé, existe encore : les cendres ont été jetées au vent pendant la Révolution.

Le Maréchal avait eu un fils de sa première femme. Il n'en eut point de la seconde. Les généalogistes lui attribuent cependant un deuxième enfant, du nom de CHARLES, seigneur de Montgouier, né, pendant son veuvage, de sa liaison avec Catherine de Fleury, et qui fut légitimé par lettres du mois de juin 1653. Nous n'indiquerons ici que :

A. ARMAND-CHARLES, qui suit.

V. — PORTE (ARMAND-CHARLES DE LA), duc de la Meilleraye et de Mazarin, pair de France, grand maître de l'artillerie, gouverneur d'Alsace, etc., etc., naquit en 1633, et passa une partie de son enfance à la Meilleraye, où aimait à résider Marie de

Cossé, sa belle-mère, tandis que son père conduisait à la victoire les armées de Louis XIII. Les *Mémoires* de Choisy et de Saint-Simon représentent ce jeune seigneur comme un homme fort à la mode, instruit, spirituel, magnifique, affable, et de la meilleure compagnie. Il avait été élevé pour la guerre et devint, à la place du Maréchal, grand maître de l'artillerie, puis lieutenant général des armées et chevalier des ordres du roi.

Il était gouverneur d'Alsace, lorsque le cardinal Mazarin conçut le projet de le marier à la plus belle et la plus chérie de ses célèbres nièces. A quinze ans, Hortense avait déjà été demandée en mariage, par Charles II d'Angleterre, par le frère du roi de Portugal, et par le prince de Courtenay. Mazarin leur préféra le fils de son vieil ami. On a prétendu que le Maréchal s'était vivement opposé à cette union, malgré les avantages nombreux qu'elle présentait, disant que tant de biens lui faisaient peur, et que leur immensité accablerait un jour sa famille. Cependant le mariage fut célébré le 28 février 1661 (1).

En devenant l'époux de HORTENSE MANCINI, fille de Michel-Laurent, baron romain, et de Hyéronime Mazarini, sœur du Cardinal, le marquis de la Porte fut institué par Son Éminence héritier et légataire universel, au préjudice de ses beaux-frères. La seule condition de cette insigne faveur fut que les nouveaux mariés porteraient le nom et les armes du donataire. Ces armes étaient : *d'azur à un faisceau d'or lié d'argent, du milieu duquel s'élève une hache d'armes ; à la fasce de gueules sur le faisceau,*

(1) On peut lire dans RENAUDOT : *Gazette de France*, 5 mars 1661, et dans LORET : *Muse historique*, le détail des fêtes qui furent données à cette occasion, au palais Mazarin, le 5 mars 1661, quatre jours avant la mort du Cardinal.

chargée de 3 étoiles d'or. Huit jours après le contrat, le Cardinal mourut, 9 mars 1661, laissant le marquis en possession d'une fortune de 28,000,000 de francs. Le Maréchal ayant à son tour cessé de vivre en 1664, les jeunes époux se trouvèrent à la tête de la plus belle fortune qu'il y eût en France.

Cependant leur bonheur dura à peine sept années. Au bout de ce temps, le magnifique palais Mazarin commença à devenir le théâtre de scènes de jalousie fréquentes et scandaleuses. La conduite légère de ses belles-sœurs, la beauté prodigieuse de sa femme, les visites fréquentes des jeunes seigneurs de la cour, et du roi lui-même, tournèrent la tête au duc de la Meilleraye, dont le caractère était naturellement jaloux et dévot. Il n'imagina pas d'autre moyen d'échapper aux dangers qu'il entrevoyait, que de tenir sa femme dans un état de locomotion perpétuelle. En dépit de ses grossesses fréquentes, il la traînait de gouvernement en gouvernement, de ville en ville, exposant sa compagne à mille fâcheuses aventures.

Ce fut en 1667 que la duchesse quitta le domicile de son mari pour n'y plus revenir. Déguisée en homme, elle gagna la Lorraine, accompagnée du jeune chevalier de Rohan, qui passait pour son amant. Elle voyagea quelque temps en Italie, débarqua en Provence comme une aventurière, après avoir passé huit jours dans une barque de pêcheur, se sauva en Savoie, parcourut la Suisse et l'Allemagne, gagna la Hollande en traversant des armées en guerre, enfin arriva en Angleterre, où elle se fixa et se fit une petite cour de poètes et de gens d'esprit. Elle y mourut, après vingt ans d'exil, en 1699 (1).

(1) AMÉDÉE RENÉE : *Les Nièces de Mazarin*. 1 vol. in-8. Paris, 1857.

Pendant ce temps, le duc de la Meilleraye-Mazarin s'était consolé de son amour. Fuyant les sarcasmes de la cour, et dégoûté des mœurs légères dont le roi Louis XIV donnait l'exemple, il se démit de sa charge en 1669, et quitta Paris pour aller vivre dans ses domaines de Gâtine. Il y passa les trente dernières années de sa vie, dans la pratique de la piété et des bonnes œuvres.

Par ses soins, s'achevait et se meublait magnifiquement, le splendide château que nous avons décrit. Habitation princière, eaux vives, forêt magnifique, jardins immenses, orangerie admirable, tout s'unissait pour rendre ce séjour enchanteur. Le duc avait entrepris, dès sa jeunesse, ces transformations pour y jouir de la vie, au milieu de sa femme et de ses enfants : il y passa ses dernières années à plaider contre son infidèle épouse, et contre les héritiers de la maison de Longueville. Ce dernier procès dura jusqu'en 1710. Il était à peine terminé quand Armand mourut, le 9 novembre 1713, en laissant quatre enfants :

A. MARIE-CHARLOTTE, née le 28 mars 1662, mariée à LOUIS-ARMAND DE VIGNEROT DU PLESSIS DE RICHELIEU, duc d'Aiguillon, fils de Jean-Baptiste-Amador, lieutenant général des armées du roi, et de Jeanne de Beauvais. Elle mourut à Dieppe, en 1729.

B. MARIE-ANNE, née en 1663, entra jeune en religion, et était déjà abbesse du Lys en 1699, quand sa mère mourut.

C. MARIE-OLYMPE-EMMANUELLE, née en 1665, épousa, à 16 ans, le 30 janvier 1681, LOUIS-CHRISTOPHE GIGAUT DE BELLEFONDS, premier écuyer de Madame la Dauphine, et colonel d'infanterie, fils de Bernardin, maréchal de France, et de Madeleine Fouquet. Restée veuve après la bataille de Dunkerque, où son mari fut tué, elle mourut à l'âge de 88 ans, en 1754.

D. PAUL-JULES, qui suit.

VI. — PORTE-MAZARIN (PAUL-JULES DE LA), duc de la Meilleraye et de Rethel-Mazarin, pair de France, gouverneur de Port-Louis, etc., était né le 25 janvier 1666. Il entra jeune au service dans le régiment de la Meilleraye, dont il était colonel, et se maria, à dix-neuf ans, le 15 novembre 1685, avec FÉLICIE-CHARLOTTE-ARMANDE DE DURFORT DE DURAS, fille de Jacques-Henri, duc de Duras et maréchal de France, et de Marguerite-Félicie de Levis-Ventadour.

Jules de la Porte se signala pendant les guerres qui occupèrent la dernière période du règne de Louis XIV et qui illustrèrent Catinat et Luxembourg. Il était, le 5 juin 1692, à la prise de Namur, où le roi lui-même commandait, et se fit remarquer aux batailles de Steinkerque et de Nerweinde. Il fut même blessé dans cette dernière journée. Le roi lui donna, pour récompense, le gouvernement de Port-Louis, le Blavet, Hennebon et Quimperlé.

Quand son père mourut, en 1713, il avait 47 ans. A partir de cette époque, il quitta rarement le château de la Meilleraye, où nous le voyons, en 1715, tenir sur les fonts baptismaux, avec la duchesse son épouse, Jules-Paul de la Porte de Vezins. Déjà, en 1711, son père avait donné le même exemple, en faveur de Marie-Thérèse de la Porte de Vezins, pour confirmer, par ce rapprochement, la parenté douteuse des deux familles. Il mourut en 1731, âgé de 65 ans. Des quatre enfants issus de son mariage, deux moururent en bas âge ; les deux autres furent :

A. ARMANDE-FÉLICITÉ, née le 3 septembre 1691. Elle épousa, le 2 avril 1709, LOUIS DE MAILLY, marquis DE NESLE, capitaine des Gendarmes écossais, fils de Louis, marquis de Mailly, maréchal de camp, et de Marie de Coligny. Nommée dame du palais de la

jeune reine Marie Leczinska, le 27 avril 1725, elle mourut à Versailles, le 14 octobre 1729.

B. GUY-PAUL-JULES, qui suit.

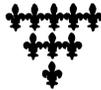
VII. — PORTE-MAZARIN (GUY-PAUL-JULES DE LA), duc de la Meilleraye, Mayenne et Rethel-Mazarin, dernier mâle de la maison, naquit le 12 septembre 1701, avant la retraite de son père en Poitou. La faiblesse de sa santé paraît avoir donné, dès son enfance, de grandes inquiétudes. A l'âge de 16 ans, on le maria avec LOUISE-FRANÇOISE DE ROHAN, fille d'Hercule-Mériadec, duc de Rohan-Rohan, pair de France, et d'Anne-Geneviève de Levis-Ventadour. Cette union, contractée le 5 mai 1717, ne donna naissance qu'à un seul enfant.

Jules de la Porte ne fit que traverser la cour de Louis XV, et survécut seulement de sept ans à son père. Il mourut à Paris, à l'âge de 37 ans, après une courte maladie, le 30 janvier 1738. A l'exemple de son grand-père et de son père, il avait tenu sur les fonts baptismaux, en 1719, un des enfants de la famille de la Porte de Vezins, qui porta, comme lui, le nom de Guy-Jules-Paul. La duchesse de la Porte-Mazarin vécut jusqu'en 1755 et mourut à 54 ans, à Paris, après une cruelle maladie. Elle avait été précédée au tombeau par sa fille unique :

A. CHARLOTTE-ANTOINETTE, née le 24 mars 1718, apporta en naissant la faiblesse de santé de son père. Elle épousa, à seize ans, le 1^{er} juin 1733, EMMANUEL-FÉLICITÉ DE DURFORT DE DURAS, qui n'en avait que dix-huit. Il était fils de Jean-Baptiste, duc de Duras, maréchal de France et gouverneur de Franche-Comté, et d'Angélique-Victoire de Bournonville. La proche parenté des deux époux, qui étaient cousins germains, n'était point propre à

renouveler le sang épuisé des la Meilleraye. Charlotte-Antoinette descendit au tombeau à dix-huit ans, le 7 septembre 1735, en couches d'une fille du nom de LOUISE-JEANNE. Le duc de Duras se remaria avec Louise de Coëtquen et devint maréchal de France. Sa fille épousa, en 1747, le maréchal de camp d'Aumont, qui prit le titre de duc de Mazarin. Mais ses cousines, les demoiselles de Mailly, filles d'Armande-Félicité de la Porte de la Meilleraye, lui disputèrent l'immense fortune de la famille, et furent déclarées co-proprétaires, par un arrêt du 18 août 1758. Enfin, en 1776, le comte d'Artois acheta le duché de la Meilleraye pour une somme de 1,400,000 livres, et le garda jusqu'à la Révolution, qui le dépouilla à son tour et vendit ses biens nationalement.

Ainsi s'éteignit, comme un arbre épuisé de sève, cette maison, la plus célèbre entre toutes celles qui ont porté le nom de la Porte. Le sang vicié des Mazarin avait arrêté sa robuste croissance, et les mariages de ses derniers représentants, contractés entre consanguins, à un âge à peine nubile, précipitèrent sa funeste destinée.





PIÈCES JUSTIFICATIVES

PREUVES POUR L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT EN 1633.

CETTE PIÈCE SE TROUVE AU CABINET DES TITRES : ELLE EST D'UNE ÉCRITURE ANCIENNE, ET NE PORTE PAS DE SIGNATURE.

EXTRAIT des titres et contrats produits par messire CHARLES DE LA PORTE, seigneur de la Meilleraie, conseiller du roi en ses conseils, gouverneur de ses ville et château de Nantes, lieutenant général de S. M. au comté Nantais, maréchal de camp d'un régiment entretenu de seize cents hommes, exerçant par commission la charge de grand maître et capitaine général de l'artillerie de France, nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, pour les preuves de sa noblesse, par-devant MM. les ducs de Chaulnes, pair de France, lieutenant général pour le roi en Picardie, et d'Aumont, commandeur dudit ordre, commissaires départis par Sa Majesté pour la vérification desdites preuves, par lettres patentes du 12 avril 1633. Signées : LOUIS ; — et plus bas : par le roi, chef et souverain grand maître de l'ordre du benoît Saint-Esprit, DURET.

Charles de la Porte. — Marie Ruzé. — Par deux actes de foi et hommages rendus par Charles de la Porte, seigneur du chatel et place forte de la Meilleraie et de la seigneurie de la Flocellière, au seigneur duc de Thouars, et au baron de Roannez, de la terre de la Flocellière, chacun pour la moitié d'icelle, il paraît que ledit Charles de la Porte est fils aîné et principal héritier de défunt Charles de la Porte, écuyer, seigneur dudit lieu de la Meille-

raie, et de demoiselle Claude de Champlais, et qu'il a hérité de ladite terre de la Flocellière de ladite dame de Champlais, sa mère. Lesdits actes, en leurs originaux en parchemin, en date, l'un du 6 septembre 1618, et l'autre du 7 du même mois et an. Ci coté A.

Par un acte de foi et hommage rendu par ledit Charles de la Porte, écuyer, seigneur de la Meilleraie, au seigneur, baron de Parthenay, de la haute justice, terre et seigneurie dudit lieu de la Meilleraie et ses appartenances, assise en la paroisse de Beau-lieu et ez environs, il appert encore qu'il est fils et principal héritier de défunt Charles de la Porte, écuyer, seigneur dudit lieu de la Meilleraie et de la Lunardière, par le décès duquel il a hérité de ladite terre de la Meilleraie. Ledit acte, en son original en parchemin, en date du 7 août 1619. Ci coté B.

Par contrat de mariage de haut et puissant seigneur, messire Charles de la Porte, chevalier, seigneur de la Meilleraie, capitaine des Gardes de la reine, mère du roi, et mestre de camp d'un régiment de gens de pied, entretenu pour le service du roi, avec demoiselle Marie Ruzé, fille de haut et puissant seigneur, messire Antoine Ruzé, chevalier des ordres du roi, marquis de Chilly et Longjumeau, seigneur d'Effiat, baron de Cinq-Mars et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, et surintendant des finances de Sa Majesté, et de dame Marie de Fourcy, il appert des qualités dudit messire Charles de la Porte, qu'il contracta mariage du consentement de Mgr l'illustrissime Armand, cardinal de Richelieu, et messire Amador de la Porte, commandeur et ambassadeur de Malte, ses oncles ; ledit contrat, en son original en parchemin, en date du 26 février 1630. Ci coté C.

Charles de la Porte. — Claude de Champlais. — Par un aveu rendu par demoiselle Madeleine Charles, veuve de défunt Fran-

çois de la Porte, écuyer, seigneur du château de Signy, de la Lunardière, de Maisons et de la Jobelinière, tant en son nom que comme tutrice naturelle de Charles de la Porte, son fils, au seigneur de Mairé, de la terre de la Jobelinière, il appert que ledit Charles de la Porte est fils aîné dudit feu François de la Porte et d'icelle ; ledit aveu, en l'original en parchemin, en date du 11 juin 1585. Ci coté D.

Par contrat de partage entre Charles de la Porte, écuyer, seigneur de la Meilleraie et de la Lunardière, et François de la Porte, aussi écuyer, seigneur de la Jobelinière, et Raoul de la Porte, aussi écuyer, seigneur du Boisliet, par raison des successions de François de la Porte, écuyer, seigneur de la Lunardière, leur père, et de Jean de la Porte, aussi écuyer, seigneur du Boisliet, leur oncle, il appert encore que ledit Charles de la Porte est fils aîné et principal héritier dudit défunt François de la Porte. Ledit contrat, en son original en parchemin, en date du 31 décembre 1591. Ci coté E.

Contrat de mariage de haut et puissant Charles de la Porte, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de la Meilleraie, en la paroisse de Beaulieu en Gâtine, avec demoiselle Claude de Champlais, fille naturelle et légitime de défunt François de Champlais, et de demoiselle Jeanne de Beaumont, sieur et dame du Cerceau. Ledit contrat, en son original en parchemin, en date du 16 mars 1596. Ci coté F.

Par deux aveux et dénombremens rendus par Charles de la Porte, écuyer, seigneur du lieu, châtel et maison forte, terre, seigneurie et haute justice de la Meilleraie et de la Lunardière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; l'un à très haute et très puissante dame et princesse, M^{me} Marie de Bourbon, du-

chesse de Longueville et d'Estouteville, dame de la baronnie de Parthenay, ayant la garde noble et administration de Messieurs les princes ses enfants, seigneurs desdites seigneuries ; et l'autre, à haut et puissant seigneur Louis Resty, seigneur de Vitré, la Tourette, Foy-sur-Arduin, le Plessis et Beaussey, desdites terres de la Meilleraie et de la Lunardière, savoir : à ladite dame, de la Meilleraie ; et audit sieur de Vitré, de la Lunardière ; il appert qu'il était seigneur desdites terres et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Lesdits aveux, en leurs originaux en parchemin, en date, le premier, du 26 juin 1601, et l'autre du 19 juin 1611. Ci cotés G.

Brevet du roi par lequel Sa Majesté accorde au sieur de la Meilleraie 2,000 livres de pension annuelle, en considération de ses services. Ledit brevet, en son original en parchemin, en date du 14 décembre 1612. Ci coté H.

Lettres closes de la reine régente, mère du roi, par lesquelles Sa Majesté mande audit sieur de la Meilleraie qu'elle lui sait bon gré des services qu'il a rendus au roi son fils, aux dernières occasions de remuements, en témoignage de quoi elle lui a fait accorder ladite pension de 2,000 livres. Lesdites lettres du 15 décembre 1612. Ci cotées I.

Autres lettres closes du roi, par lesquelles Sa Majesté mande audit sieur de la Meilleraie qu'elle lui sait bon gré des preuves qu'il a rendues de sa fidélité, en ses actions passées, et qu'elle ne doute point qu'il n'en fasse paraître les effets à l'avenir. Lesdites lettres, en leur original en papier, en date du 25 septembre 1616. Ci cotées L.

François de la Porte.— Claude Bochart.— Madeleine Charles.
— Par testament de Raoul de la Porte, écuyer, seigneur de

la Lunardière, du Boisliet et de la Jobelinière, il appert que François de la Porte est son fils aîné. Ledit contrat, en son original en parchemin, en date du 9 octobre 1551. Ci coté M.

Par contrat de partage, passé entre noble François de la Porte, écuyer, et noble Jean de la Porte, aussi écuyer, pour raison de la succession de défunt Raoul de la Porte, aussi écuyer, leur père, il appert que ledit François de la Porte est fils dudit feu Raoul de la Porte, et de défunte damoiselle Jeanne Chappelain. Ledit contrat, en son original en parchemin, en date du 1^{er} décembre 1551. Ci coté N.

Contrat de mariage de messire François de la Porte, écuyer, seigneur de la Lunardière, de la Jobelinière, le Cornoux et Villeneuve, avec demoiselle Claude Bochart, fille de noble homme et sage maître Antoine Bochart, conseiller du roi en sa cour de Parlement. Ledit contrat, en son original en parchemin, en date du 26 mai 1548. Ci coté O.

Autre contrat de mariage dudit noble messire François de la Porte, écuyer, seigneur de la Lunardière, la Jobelinière, Cornoux et Boisliet, avec demoiselle Madeleine Charles, fille de noble Nicolas Charles, écuyer, sieur du Plessis-Raoul, dit Picquet. Ledit contrat, par copie dûment collationnée, en parchemin, en date du 28 avril 1559. Ci coté P.

Raoul de la Porte.— Jeanne Chappelain.— Par contrat de mariage de Raoul de la Porte, écuyer, avec damoiselle Jeanne Chappelain, fille de Louis Chappelain, écuyer, seigneur de la Ronde, et de damoiselle Catherine de Ligniers, il appert que ledit Raoul est fils de Jean de la Porte, écuyer, et de damoiselle Philippe de Saigne. Ledit contrat, en son original en parchemin, en date du 9 janvier 1492. Ci coté Q.

Jean de la Porte. — Philippe de Saigne. — Par contrat de mariage de Jean de la Porte, écuyer, sieur de la Lunardière, la Jobelinière et autres terres, avec damoiselle Philippe de Saigne, fille de Philippe de Saigne, écuyer, sieur de Jolleurs, et de damoiselle Marguerite de Coudray, il appert que ledit Jean de la Porte est fils de défunt Guillaume de la Porte, écuyer, et de damoiselle Mathurine de Jouhé. Ledit contrat, en son original en parchemin, en date du 8 janvier 1450. Ci coté R.

Guillaume de la Porte. — Mathurine de Jouhé. — Par une enquête faite par le lieutenant du bailliage de Gastine, à Parthenay, de l'antiquité et origine des maisons de François de Trusseau (sic), écuyer, sieur de Boisvert, demeurant audit lieu, paroisse de Feniou en Gastine, et du susdit Raoul de la Porte, écuyer, sieur de la maison noble de la Lunardière, sise en ladite paroisse de Feniou, en vertu d'une commission de la sénéchaussée de Poitou, donnée sur les contentions mues entre lesdits de Trusseau et de la Porte, pour raison des honneurs de ladite paroisse de Feniou, auparavant faire droit, il appert que ledit Raoul de la Porte est fils de feu Jean de la Porte, écuyer, et de damoiselle Philippe de Saigne, et ledit Jean, fils de Guillaume de la Porte, écuyer, et de damoiselle Mathurine de Jouhé, et ledit Guillaume, de messire Bertrand de la Porte, cadet de la maison de Vezins, qui fut tué en la défense du roi de France, à la journée que le roi Jean perdit devant Poitiers, contre les Anglais, l'an 1356, selon les chroniques de France, et que ledit Raoul, et ses prédécesseurs, ont tous été reconnus pour parents des seigneurs de Vezins, comme étant sortis de la maison, par ledit Bertrand, cadet d'icelle, lequel en portait le nom et les armes, dont le blason est *de gueules au croissant d'argent semé d'hermines*, qui sont les armes que por-

tait ledit Raoul de la Porte, et encore à présent ledit seigneur de la Meilleraie. Ladite enquête, en son original en parchemin, en date du 12 mai 1524. i Ccotée S.

Toutes les susdites générations, depuis ledit François jusqu'audit Bertrand de la Porte, sont encore connues par une généalogie des seigneurs de Vezins, en la suite de laquelle elles se retrouvent, comme étant une des branches de ladite maison de Vezins, qui est une des plus anciennes de la province d'Anjou ; où il appert encore que ledit Bertrand fut tué à ladite journée perdue par le roi Jean, devant Poitiers, contre le prince de Galles, fils du roi Édouard d'Angleterre, le 19 septembre 1356. Ladite généalogie, par copie dûment collationnée, en parchemin, en date de l'an 1540. Ci cotée T.

Et d'autant qu'Amador de la Porte, fils de noble François de la Porte, écuyer, seigneur de la Lunardière, et de demoiselle Madeleine Charles, et oncle dudit sieur de la Meilleraie, a fait les preuves de la maison de la Meilleraie, pour entrer dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, comme il appert par le procès-verbal desdites preuves ci représenté, en son original en parchemin, signé des commandeurs dudit ordre de Saint-Jean, de Scissions, et de Gachy, et Mazeut, notaire. Ledit sieur de la Meilleraie emploie ici ladite preuve, pour faire voir que la noblesse de sa maison, tant du côté paternel que maternel, a déjà été examinée, et trouvée bonne et valable, en cette occasion. Ledit procès-verbal en date du 15 juin 1582. Ci coté V.

(Cette pièce, extrêmement curieuse, porte la date du 30 avril 1633. On la considère comme une copie faite sur l'original, par Clairambault, généalogiste des ordres du roi.)

LETTRES D'ÉRECTION EN DUCHÉ-PAIRIE, EN 1663.

LETTRES D'ÉRECTION EN DUCHÉ-PAIRIE DE LA TERRE DE LA MEILLERAYE, TIRÉES
DE L'HISTOIRE DES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE, T. IV.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. La générosité, fidélité et affection que le feu roi, notre très honoré seigneur et père, de glorieuse mémoire, a toujours remarquées, dans toutes les actions de notre très cher et bien-ami cousin, CHARLES DE LA PORTE, seigneur de la Meilleraye, comte de Secondigny, baron de Parthenay et de Saint-Maixent, chevalier de nos Ordres, conseiller en nos conseils, gouverneur de nos villes et citadelles de Nantes et Blavet, notre lieutenant général en nos pays et duché de Bretagne et comté Nantais, grand-maître et capitaine de l'artillerie de France, l'ayant porté à départir à notredit cousin, plusieurs grands et importants emplois, dont il s'est si dignement et utilement acquitté, pour le bien et avantage de l'État, qu'après avoir donné beaucoup de grandes et signalées preuves de sa vertu et de sa conduite, dans tous les sièges, attaques, batailles, combats et autres entreprises de guerre, où il s'est trouvé, il se serait acquis son approbation et son estime singulière; en sorte que notredit seigneur et père jugea à propos de lui confier le commandement de ses armées, dans lequel notredit cousin se comporta avec tant de prudence, de zèle et de courage, et y réussit si bien, qu'après avoir repris la Cappelle et soumis à l'obéissance la ville de Landrecy, il porta la terreur de ses armes dans le Hainault, le Brabant et la Flandre, où il a donné plusieurs combats contre les ennemis de cet État, toujours avec un égal et favorable succès, comme à la journée d'Avein, à laquelle, bien qu'il ne fût que la

troisième personne, il eut toutefois la meilleure part ; et pareillement à l'occasion de Saint-Nicolas et autres ; notredit seigneur et père, voulant le continuer, et maintenir de plus en plus une telle vertu, lui donna le bâton de maréchal de France, sur la brèche de Hesdin, afin qu'il eût cette marque de gloire dans le même lieu où il l'avait causé à ses armes, et s'aperçût que cette reconnaissance avait donné plus d'émulation à notre cousin, puisque à la campagne suivante, par son courage, valeur, bonne conduite et vigilance, il remporta deux grands et signalés avantages, durant le siège d'Arras, dans les combats de Sailly et de Bapaume, sur le général Lamboy et le comte de Bucquoy ; et lorsque, dans la troisième, après avoir été quérir avec peu de troupes le grand convoi à la vue d'une armée de quarante mille hommes, composée de toutes les forces du roi d'Espagne, de l'Empereur et de leurs alliés, il rentra dans les lignes de la circonvallation, où ayant trouvé plusieurs troupes françaises taillées en pièces, et l'un des principaux forts occupé par les ennemis, il reprit sur eux ledit fort et les contraignit de se retirer avec perte de quatre mille hommes sur la place, et la ville de céder à la puissance de ses armes ; à quoi elle fut forcée par la seule attaque dont il avait pris la conduite. Ces grandes et généreuses actions, ainsi que d'avoir mis notre artillerie dont il a le soin, au plus éminent degré de réputation qu'elle fut jamais, ce qu'il a fait par son expérience et sa bonne conduite, portèrent *notredit seigneur et père à lui accorder son brevet du 9 février 1641, pour l'érection de la terre de la Meilleraye en duché et pairie de France* ; auquel temps, nonobstant le soulèvement de quelques-uns des principaux de cet État, qui s'étaient assemblés à Sedan, et les grands préparatifs des ennemis en Allemagne et en Flandre, notredit seigneur et

père, ayant résolu d'entreprendre le siège d'une place qui, par sa situation, donne l'entrée de la Flandre, fit attaquer à cette fin, par notredit cousin, la ville d'Aire, forteresse autant importante que bien munie de tout ce que l'art, la nature et les hommes y avaient pu contribuer ; néanmoins, en trente-cinq jours de siège, après quinze attaques, autant hardies que difficiles et opiniâtres, dans lesquelles il a forcé treize demi-lunes, deux contrescarpes, et treize traverses à l'épreuve du canon, nonobstant trois doubles retranchements sur leurs bastions, avec peu de pertes, il contraignit les ennemis, par dix-sept batteries différentes et treize mines, d'en sortir, bien qu'ils eussent trois mille hommes d'élite, mille cinq cents habitants portant armes, et tous les plus intelligents remueurs de terre des Pays-Bas, et qu'ils n'eussent qu'une tête à garder, le reste du circuit étant inondé ; à la vue d'une armée espagnole, commandée par le Cardinal Infant en personne, qui a toujours été présent, pendant le siège, sans qu'il ait pu prendre aucun avantage, non seulement sur aucun quartier du camp, mais encore sur les convois de vivres, bien qu'ils fussent tous conduits de la ville de Montreuil, distante de quatorze lieues dudit camp ; et quoique pendant l'exécution d'un dessein si important, l'armée de Champagne eût reçu un notable échec, et que toutes les forces de Flandre et d'Allemagne, jointes ensemble, tournassent vers l'armée commandée par notredit cousin, néanmoins, après avoir présenté la bataille aux ennemis, deux jours consécutifs, il leur fit quitter un poste avantageux, qu'ils voulaient occuper, et prit sur eux huit étendards et une bonne partie de leurs bagages, et laissant la place munie et les fortifications rétablies, retourna sur la frontière, sans que tant de forces unies, étant incomparablement au-dessus de celles qu'il comman-

dait, osassent l'attaquer ; ensuite, il prit la Bassée, et porta la terreur à Lille, Courtray, et à toute la Flandre Gauloise; et revenant, il força Bapaume en sept jours ; et comme la grandeur des desseins de notre seigneur et père s'étendait beaucoup plus avant, il jugea n'en pouvoir entreprendre un plus important que la conquête de Roussillon, ni en commettre la conduite à un capitaine plus expérimenté que notredit cousin, lequel, par sa vigilance accoutumée, réduisit à l'obéissance de cette couronne la ville et château de Collioure et fort de Saint-Elne, qui furent défendus vigoureusement, pendant une fâcheuse saison, par le marquis de Mortare, l'un des principaux généraux d'armée d'Espagne, avec un corps de quatre mille hommes des plus aguerris ; comme aussi les villes et citadelles de Perpignan et Salces, par un long et rude blocus, pendant lequel notredit cousin donna plusieurs combats contre les ennemis, dont il remporta toujours la victoire ; tous lesquels services obligèrent notredit seigneur et père de penser aux moyens de témoigner à notredit cousin, le maréchal de la Meilleraye, la satisfaction singulière qu'il en avait, et l'estime qu'il faisait de sa personne. Et parce qu'il n'y a rien qui oblige davantage les courages généreux, que de se voir décorer des honneurs et dignités proportionnés à leurs vertus et mérites, et dont les marques passent jusqu'à leur postérité, et qu'il n'avait rien reconnu qui lui fût plus agréable que d'ériger quelqueune de ses terres en duché et pairie, *il lui aurait fait expédier ses Lettres patentes données à Narbonne, en 1642, pour celle de la Meilleraye* ; et depuis notre avènement à la couronne, notredit cousin, le maréchal de la Meilleraye a continué à nous en rendre, qui ne sont pas moins considérables, ayant été choisi pour notre lieutenant général, en l'année 1644, pour l'entreprise de Gravelines,

l'une des plus importantes et fortes places de l'Europe, où il eut la principale conduite de ce fameux siège, et s'en acquitta avec tant de générosité et de prudence, que nonobstant les grandes difficultés qui s'y rencontrèrent, par la grande résistance des ennemis et la bonté de la place, néanmoins nos armées y entrèrent victorieuses, après six semaines de défense, à la vue de toutes les forces des Pays-Bas; et ensuite, en l'année 1646, ayant appris que l'entreprise que nos armées avaient faite, sur les côtes d'Italie, par le siège de la forteresse d'Orbitello, n'avait pas eu le succès que nous en avions espéré, et que notre armée navale avait été obligée de se retirer, par la perte de notre cousin, le duc de Brézé, qui la commandait, nous crûmes que nous ne pouvions commettre le commandement de nos armées en Italie, à autre qu'à notredit cousin, pour rétablir notre réputation et celle de nosdites armées; ce qui succéda si bien à notre intention et à notre avantage, que notredit cousin s'étant embarqué au port de Toulon, avec nos troupes, au mois d'octobre, qui est une saison où l'on a accoutumé de se retirer, néanmoins, par sa générosité, il entreprit de faire la descente devant Piombino, à la vue des ennemis, lesquels il chassa, et se rendit maître de cette place en peu de jours; et ensuite attaqua la forteresse de Porto-Longone, dans l'île d'Elbe, l'une des meilleures et plus considérables qui soient dans toute l'Italie, tant par sa force qu'à cause de son beau port, ce qu'il exécuta avec tant de vigueur, qu'en moins de trois semaines il réduisit cette place à notre obéissance, et rétablit, par cette conquête, notre gloire et notre réputation dans l'Italie. Depuis, étant survenus de grands troubles dans notre royaume, notredit cousin nous a servi si utilement, que plusieurs provinces ont été maintenues dans l'obéissance, tant par son exemple que par sa bonne con-

duite; et en notre pays et duché de Bretagne, qu'il exerça la charge de notre lieutenant général, depuis plus de trente ans, il y a manié si adroitement nos affaires, particulièrement dans les assemblées des États, qu'elles ont toujours réussi à notre satisfaction et contentement, nous avons cru que tant de preuves d'une fidélité et capacité si éprouvées, et tant de signalés services, rendus à nous et à notre État, nous devaient porter à conférer à notredit cousin toutes les marques d'honneur qui se peuvent accorder aux personnes et aux maisons les plus illustres de notre royaume.

A ces causes, et autres considérations à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil, où étaient notre très honorée dame et mère, notre très cher frère unique le duc d'Orléans, nos cousins les princes de Condé et duc d'Anguien, et autres grands et notables personnages de notre conseil, de leur avis et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes, signées de notre main, à la terre et seigneurie de la Meilleraye uni et incorporé, unissons et incorporons, les comtés, baronnies, villes, châteaux, châtellenies, bourgs, villages et justices, terres et seigneuries de Secondigny, Parthenay, pays de Gâtine, Becelleuf, le Coudray, Sallebart, Baston, Aulmy, Chalandray, la Terrière, Laurais, Chapelle-Tireuil, Mauvergne, la Brandière, la Limardière, la Crolay, la Jobelinière, la Maire, Saint-Maixent et Bourgoûin, et généralement toutes les appartenances et dépendances de toutes lesdites terres jointes, et autres que notredit cousin y pourra joindre, ci-après, soit qu'elles relèvent de nous ou de notredit cousin, et le tout avons créé et érigé, ordonné et établi, et par ces présentes créons, érigeons, ordonnons et établissons en nom, titre et dignité de duché et pairie de France. Voulons et nous plaît lesdites terres, baron-

nies et châtellenies, lieux et seigneuries, être dits et appelés dorénavant et ci-après, le duché de la Meilleraye, pour en jouir et user, par notredit cousin, et après lui, par ses enfants mâles nés en légitime mariage, dudit seigneur dudit duché de la Meilleraye, à toujours, perpétuellement, en titre et dignité de duché et pairie de France, avec les honneurs, prérogatives et prééminences, à duc et pair de France appartenant, ainsi que les autres ducs et pairs de France en usent, tant en juridictions, qu'en tous autres droits quelconques, et ce, sous le ressort de notredite cour de Parlement. Lequel duché de la Meilleraye nous avons distraict et exempté, distrayons et exemptons de tous nos autres juges, en tous cas, fors et excepté ès cas royaux seulement, dont la connaissance appartiendra à nos juges, par-devant lesquels ils avaient accoutumé de ressortir auparavant cette présente érection. Voulons en outre que notredit cousin et sesdits légitimes enfants mâles tiennent désormais et à toujours, à titre de duché et pairie de France, à une foi et hommage de nous et de notre couronne, ladite pairie de France et duché de la Meilleraye, *de laquelle notredit cousin nous a fait le serment de fidélité*, tel qu'il est accoutumé, sans toutefois qu'au moyen de cette érection ni des édits des années 1566, du mois de juillet 1579, de décembre 1581, et de mars 1582, faits sur l'érection des terres en duchés, marquissats et comtés, nous, ni nos successeurs rois, puissions prétendre à présent, ni à l'avenir, à défaut d'enfants mâles de notredit cousin et de ses descendants, aucun droit de propriété et réversion dudit duché à la couronne; auxquels édits nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard, par cesdites présentes, *sans laquelle dérogation, notredit cousin n'aurait voulu accepter notre présente grâce, ni consentir à ladite érection*. A la charge, aussi, que

ledit duché, et les terres et seigneuries en dépendant, à défaut de légitimes enfants mâles de notredit cousin et de ses descendants, retourneront à leur première qualité de comté de Secondigny, et baronnie de Parthenay et de Saint-Maixent seulement, et lesdits titres et dignités de duché et pairie seront alors éteints et supprimés.

Si donnons en mandement, à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de Parlement et Chambres de nos comptes, à Paris, et à tous nos autres justiciers et officiers, chacun en droit soi, comme il appartiendra, que nos présentes Lettres d'érection et création dudit duché et pairie de la Meilleraye, ils fassent lire, publier et enregistrer, et de tout le contenu en icelles fassent, souffrent et laissent jouir notredit cousin, le duc de la Meilleraye, et user pleinement, paisiblement et perpétuellement, sans en ce leur faire, mettre, donner, ni souffrir leur être fait, mis ou donné, aucun trouble ou empêchement; lesquels si faits avaient, ou donnés leur étaient, ils les fassent lever et ôter et mettre incontinent et sans délai en pleine et entière délivrance, au premier état et du, nonobstant appellations ou oppositions quelconques, édits ou ordonnances, défenses et lettres à ce contraires, car tel est notre plaisir.

Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons signé lesdites présentes, et à icelles fait mettre notre scel, sauf, en autres choses, notre droit, et l'autrui. Donné à Paris, au mois de décembre, l'an de grâce 1663, et de notre règne le vingtième.

Signé : Louis. Et plus bas : par le roi, *Le Tellier*. Et scellé sur lacs de soie, du grand sceau de cire verte.

Enregistré au Parlement, le 18 février 1664.



SOURCES

DANS LESQUELLES ON A PUISÉ LES ÉLÉMENTS DE
CETTE GÉNÉALOGIE.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE des grands officiers de la couronne, par le P. ANSELME (Pierre de Guibours), 3^e édition, 9 vol. in-folio. Paris, 1733.

HISTOIRE DE PARTHENAY ET DE SES SEIGNEURS, par B. LEDAIN, 1 vol. in-8. Paris, Durand, 1858.

DICIONNAIRE DE LA NOBLESSE, par LA CHESNAYE-DESBOIS, 3^e édition, 20 vol. in-4. Paris, Schlesinger, 1863-1876.

DICIONNAIRE DES ANCIENNES FAMILLES DU POITOU, par BEAUCHET-FILLEAU, 2 vol. in-8. Poitiers, Dupré, 1844.

HISTOIRE DE BRETAGNE, par DOM ALEXIS LOBINEAU, bénédictin de Saint-Maur, 2 vol. in-folio. Paris, 1707.

HISTOIRE DE LA VILLE DE LA ROCHELLE, par l'abbé ARCÈRE, 2 vol. in-4, 1757.

LA GATINE HISTORIQUE ET MONUMENTALE, par B. LEDAIN, 1 vol. in-4° avec gravures. Paris, Claye, 1876.

MÉMOIRES DU TEMPS, par SAINT-SIMON — l'abbé DE CHOISY — DE BASSOMPIERRE — DE MONGLAS — DE PONTIS — DE CHOUPPES — LENET — M^e DE MOTTEVILLE. — HISTORIETTES DE TALLEMONT DES RÉAUX, — et les historiens des règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

MANUSCRITS DE DOM FONTENEAU, conservés à la bibliothèque de Poitiers, formant xc volumes.

PREUVES pour l'admission à l'ordre du Saint-Esprit, en 1633, dont la copie est conservée au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

I DEGRÉ. — Note constatant qu'à la date de 1530, Louis II, duc de Longueville, seigneur de Parthenay, avait confié l'administration de la ville et de tous ses domaines de Gâtine à Raoul de la Porte, sieur de la Lunardière. (*Manuscrits de Joseph Aubert, de Parthenay, cités par M. Ledain, Hist. de Parthenay, p. 262.*)

Titre des Archives nationales, dans lequel il est indiqué que Raoul de la Porte portait, en 1536, la qualité de sieur de la Lunardière. (*Pièce citée par M. Ledain, dans la GATINE, p. 295, et inscrite au catalogue des Archives Nationales : O, 19699.*)

Généalogie de la famille de la Porte de la Meilleraye. 395

La seigneurie de la Lunardière était située dans la paroisse de Fenioux, aujourd'hui canton de Coulonges-sur-l'Autise (Deux-Sèvres). — C'est par suite d'une erreur typographique, que ce lieu est indiqué, page 354, comme faisant partie de la paroisse de Beaulieu. Une grosse ferme où rien ne rappelle ses anciens maîtres, est aujourd'hui tout ce qui en reste. (*Note adressée à l'auteur, par M. l'abbé Moulin, curé de Fenioux.*)

Raoul de la Porte est indiqué dans les Preuves pour l'ordre du Saint-Esprit, du maréchal de la Meilleraye, comme fils de Jean de la Porte, et damoiselle Philippe de Saigne, et petit-fils de Guillaume de la Porte, issu lui-même de Bertrand de la Porte, mort à la bataille de Poitiers, en 1356, auquel est donnée la qualité de cadet de la maison de Vezins : — mais ce nom ne figure pas dans la filiation de la famille de la Porte de Vezins, et le Bertrand de la Porte, auquel il est fait allusion dans cette pièce, est attribué par les généalogistes à la famille de la Porte des Vaux. (*Voyez les Preuves de Charles de la Porte de la Meilleraye pour l'ordre du Saint-Esprit, qui sont reproduites ci-dessus, — et la Généalogie de la famille de la Porte des Vaux, dans le Dictionnaire des anciennes familles du Poitou, par Beauchet-Filleau, t. 2, p. 541.*)

Comptes de gestion rendus au mois de juin 1536, par Raoul de la Porte, des terres de la seigneurie de Parthenay, appartenant au feu duc Louis de Longueville. (*Bibliothèque nationale, département des manuscrits, suppl. français, 1875, pièce citée par M. Ledain.*)

Contrat de mariage de Raoul de la Porte, écuyer, seigneur de la Lunardière, avec damoiselle Jeanne Chappelain, fille de Louis, écuyer, seigneur de la Ronde, et de damoiselle Catherine de Liniers, en date du 9 janvier 1492. (*Cité dans les Preuves pour l'ordre du Saint-Esprit, et dans les Manuscrits de Dom Fonteneau.*)

ÉTAT des fiefs et arrière-fiefs de Vernay, dans lequel il est constaté que Raoul de la Porte, marchand, demeurant à Parthenay, possédait la métairie de Villeneuve en 1519 et 1526; qu'elle appartenait à François de la Porte, avocat au Parlement, fils de Raoul, et seigneur de la Jobelinière et la Lunardière, en 1561; à Charles de la Porte, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de la Meilleraye, la Jobelinière et la Lunardière, en 1611; et à Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraye, fils de feu Charles, en 1625. En 1694, Villeneuve fait partie du duché de la Meilleraye. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trim. 1879, p. 455.*)

II DEGRÉ. — Notice historique sur François de la Porte, seigneur de la Lunardière, avocat au Parlement de Paris, par Dreux du Radier. (*Bibliothèque historique et critique du Poitou, 5 vol. in-12, 1754.*)

Contrat de mariage de François de la Porte, seigneur du Boisliet, la Lunardière, la Jobelinière et Villeneuve, avec Claude Bochart, fille d'Antoine, seigneur de Farinvilliers, conseiller au Parlement de Paris, et de Françoise

Gayant, en date du 26 mars 1548. (*Cité par le P. Anselme : Histoire des grands officiers de la couronne, t. IV, p. 624.*)

Contrat de mariage de François de la Porte, seigneur du Boisliet, la Lunardière, la Jobelinière et Villeneuve, veuf de Claude Bochard, avec Madeleine Charles, fille de Nicolas, seigneur du Plessis-Piquet, et de Jeanne Bochard, en date du 28 avril 1559. (*Même source.*)

Vente de la terre de la Meilleraye, consentie par François de Marafin, chevalier de l'ordre du Roi, sire de Netz, en faveur de Jean de la Porte, sieur de Boisliet, au prix de 24,000 livres, en date du 12 novembre 1574. (*Archives Nationales, O, 19700.*)

III DEGRÉ. — Contrat de mariage de Suzanne de la Porte, fille de François, seigneur de la Lunardière et Boisliet, et de Claude Bochard, dame de la-reine Louise de Lorraine, avec François du Plessis, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres du roi, grand prévôt de France, fils de Louis, seigneur de Richelieu, et de Françoise de Rochechouart, en 1580. (*Cité par le P. Anselme : Histoire des grands officiers de la couronne, t. IV.*)

Contrat de mariage de Charles de la Porte, écuyer, seigneur de la Lunardière et la Meilleraye, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fils de François, seigneur de la Lunardière, la Jobelinière, le Carnoux, Villeneuve, etc., et de Madeleine Charles, avec Claude de Champlais, fille de François, seigneur du Cerceau et des Bourdières, conseiller secrétaire du roi, et de Jeanne de Beaumont; en date du 16 mars 1596. (*Même source, et Généalogie de Champlais, dans le Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou, par Beauchet-Filleau.*)

Dédicace à très vertueux seigneur messire Amador de la Porte, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, bailli de Morée, commandeur de Braque, ambassadeur dudit ordre près de Sa Majesté, gouverneur de la ville et château d'Angers, — avec les armoiries de au croissant de..... semé d'hermines (1) — de l'HISTOIRE DES CHEVALIERS DE MALTE, par Baudoin, et publiée en 1629, par Michel Soly, 1 vol. in-fol. (*Voir les premiers feuillets de l'ouvrage.*)

Acte de décès de Amador de la Porte, chevalier, grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de la Madeleine, près Parthenay, grand prieur de France, bailli de Morée, commandeur de Braque, ambassadeur de son Ordre près Sa Majesté, décédé à Paris, le 30 octobre 1644. (*Cité par le P. Anselme : Histoire des grands officiers de la couronne, t. IV.*)

(1) Il est important de se souvenir, quand on traite la question des gravures d'armoiries, que ce fut seulement vers 1634, que Vulson de la Colombière, chevalier de Saint-Michel, proposa l'emploi des points et des hachures, pour représenter les diverses couleurs, émaux et pannes du blason. Malgré son utilité, cette méthode ne fut adoptée que lentement par les héraldistes. Pietra Santa, dans l'ouvrage intitulé : *Tessera gentilitia*, Roma, 1638; et Paillet, dans *La Vraie science des Armoiries*, Paris, 1661, sont les premiers qui paraissent en avoir fait usage. (*Voy. La Science héroïque, 2^e édit. in-fol., Paris, 1669, page 39.*)

Quittance de la somme de 3,500 écus, donnée par Charles de la Porte, écuyer, seigneur de la Meilleraye, et y demeurant, paroisse de Beaulieu, à haut et puissant messire Charles Eschallard, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, et gouverneur au bas pays du Poitou, en date du 27 octobre 1593. (*Pièce possédée par M. B. Fillon, et citée dans le Dictionnaire des Familles de l'ancien Poitou.*)

Aveu fait par Charles de la Porte, de la terre et justice de la Meilleraye, à haute et puissante dame Marie de Bourbon, dame de Longueville, baronne de Parthenay, comme tutrice de ses enfants mineurs, en date du 25 janvier 1601. (*Cité par M. Ledain, dans la GATINE, p. 297.*)

IV DEGRÉ. — NOTICE sur le maréchal de la Porte de la Meilleraye, par Charles Perrault, dans son ouvrage : *Éloge des hommes illustres du XVII^e siècle.* (Deux vol. in-8. Paris, 1696-1701.)

Contrat de mariage de Charles de la Porte, chevalier, seigneur de la Meilleraye, colonel du régiment du même nom, fils de Charles, écuyer, seigneur de la Lunardière et la Meilleraye, gentilhomme de la chambre du roi, et de Claude de Champlais, avec Marie Ruzé d'Effiat, fille d'Antoine Coiffier dit Ruzé, marquis d'Effiat et de Chilly, maréchal de France, et de Marie de Fourcy; en date du 26 février 1630. (*Cité par le P. Anselme : Histoire des grands officiers de la couronne, t. IV.*)

Mariage de Charles de la Porte, chevalier, seigneur de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie de France, fils de Charles, écuyer, seigneur de la Lunardière et la Meilleraye, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Claude de Champlais, avec Marie de Cossé, fille de François, duc de Brissac, pair de France, gouverneur de Bretagne, et de Guyonne de Ruelan, en date du 20 mai 1637. (*Même source.*)

NOTICE sur Madeleine de la Porte de la Meilleraye, abbesse de Chelles, décédée le 4 septembre 1671. (*In Gallia christiana, t. VII, p. 571.*)

ORAISON FUNÈBRE de feu Madeleine de la Porte, abbesse de Chelles, prononcée dans l'église de l'abbaye, par le P. Senault. Paris, Le Petit, 1671, in-4. (*Citée au Catalogue de la Bibliothèque nationale, t. I, L n. 11437.*)

LETTRES d'érection de la terre de la Meilleraye en duché-pairie, en faveur de Charles de la Porte, maréchal de France et chevalier des ordres du roi, en date de décembre 1663. (*Reproduites ci-dessus, d'après l'Histoire des grands officiers de la couronne, t. IV*)

Acte de décès de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, pair, maréchal et grand maître de l'artillerie de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de haute et basse Bretagne, décédé à l'Arsenal de Paris, le 8 février 1664, à l'âge de 62 ans. (*Même source.*)

ELOGIUM Caroli de la Porte, ducis Melleræi, auctore Claudio d'Argenson, Augusto Pictonum 1664, in-8. (*Œuvres de Claude le Voyer d'Argenson, abbé de Saint-Nicolas de Poitiers.*)

LE MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE, par de la Fontenelle de Vaudoré, brochure in-12. Paris, Derache, 1839.

V DEGRÉ. — Contrat de mariage de Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye, gouverneur d'Alsace, fils de Charles, marquis de la Meilleraye, comte de Secondigny, grand maître de l'artillerie, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Bretagne, maréchal de France, et de dame Marie Ruzé d'Effiat, avec Hortense Mancini, fille de noble Laurent, chevalier romain, et de Hyéronime Mazarini, par lequel le cardinal Mazarin, oncle maternel de la fiancée, l'institue avec son mari ses héritiers et légataires universels, à la charge de porter le nom et les armes pleines de Mazarin, en date du 28 février 1661. (*Hist. des gr. officiers de la couronne, t. IV.*)

Lettres de légitimation de Charles, bâtard de la Meilleraye, seigneur de Montgoquier, fils de Charles de la Porte, maréchal de France, et de Catherine de Fleury, en date du mois de juin 1653. (*Même source.*)

LETTRES d'érection de la terre de Rethelois et autres, en duché de Mazarini et pairie de France, en faveur d'Armand-Charles de la Porte-Mazarin, gouverneur d'Alsace, et de ses descendants. Données à Paris, au mois de décembre 1663. (*Même source.*)

Décès d'Armand-Charles de la Porte-Mazarin, duc de la Meilleraye, de Rethelois-Mazarin et de Mayenne, pair et grand maître de l'artillerie de France, chevalier des ordres du roi et lieutenant général de ses armées, décédé au château de la Meilleraye, le 9 novembre 1713, à l'âge de 82 ans. (*Même source.*)

VI DEGRÉ. — Mariage de Marie-Charlotte de la Porte-Mazarin, fille de Armand-Charles, duc de la Meilleraye et de Rethel-Mazarin, chevalier des ordres du roi et lieutenant général de ses armées, et de Hortense Mancini, avec Louis de Vignerot du Plessis, marquis de Richelieu, comte d'Agenois, baron de Québriac, héritier du duché d'Aiguillon, fils de Jean-Baptiste-Amador, marquis de Richelieu, et de Jeanne de Beauvais, vers 1680. (*Cité par le P. Anselme : Histoire des grands officiers de la couronne.*)

Contrat de mariage de Marie-Olympe de la Porte-Mazarin, fille de Armand-Charles, duc de la Meilleraye et de Rethel-Mazarin, chevalier des ordres du roi et lieutenant général de ses armées, et de Hortense Mancini, avec Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefonds, premier écuyer de madame la Dauphine, colonel du régiment royal Comtois-Infanterie, fils de Bernardin, seigneur de Bellefonds, maréchal de France, et de Madeleine Fouquet, en date du 30 septembre 1681. (*Même source.*)

Contrat de mariage de Paul-Jules de la Porte-Mazarin, colonel du régiment de la Meilleraye, fils de Armand-Charles, duc de la Meilleraye, de Mayenne et de Rethel-Mazarin, chevalier des ordres du roi et lieutenant général de ses armées, et de Hortense Mancini, avec Félicie-Charlotte-Armande de Durfort, fille de Jacques-Henri, duc de Duras, maréchal de

France, et de Marguerite-Félicie de Levis, en date du 15 novembre 1685.
(*Même source.*)

VII Degré. — Mariage de Armande-Félicité de la Porte-Mazarin, fille de Paul-Jules, duc de la Meilleraye, de Rethel-Mazarin, pair de France, gouverneur de Port-Louis, etc., et de Félicité-Charlotte-Armande de Durfort de Duras, avec Louis de Mailly, marquis de Nesle, mousquetaire du roi, fils de Louis, marquis de Mailly, maréchal de camp, et de Marie de Coligny, en date du 2 avril 1709. (*Cité par le P. Anselme : Histoire des grands officiers de la couronne ; — et La Chesnaye, Généalogie de Mailly.*)

Mariage de Guy-Paul-Jules de la Porte-Mazarin, fils de Paul-Jules, duc de la Meilleraye et de Rethel-Mazarin, pair de France, gouverneur de Port-Louis, etc., et de Félicité-Charlotte-Armande de Durfort de Duras, avec Louise-Françoise de Rohan, fille de Hercule-Mériadec, duc de Rohan-Rohan, prince de Soubise, pair de France, et de Anne-Geneviève de Levis-Ventadour, en date du 5 mai 1717. (*Hist. des gr. off. de la couronne.*)

Acte de décès de Guy-Paul-Jules de la Porte-Mazarin, duc de la Meilleraye et de Rethel-Mazarin, pair de France, mort le 30 janvier 1738. (*Même source, et Mercure de France, de janv. 1738*)

Acte de décès de Charlotte-Antoinette de la Porte-Mazarin, morte à Paris, le 7 septembre 1735, à l'âge de 18 ans, épouse de Emmanuel-Félicité de Durfort de Duras, duc de Durfort. (*Extraits des registres de Paris, collationnés par M. de Chatellux. Revue historique, 1874.*)

Lettres de la chancellerie, des 12 mars 1738 et 7 juillet 1739, déclarant que Charlotte de la Porte de la Meilleraye, fille de Guy-Paul-Jules, duc de la Meilleraye, pair de France, et de Louise-Françoise de Rohan, décédée épouse d'Emmanuel-Félicité de Durfort de Duras, était seule héritière de Guy-Paul-Jules de la Porte, duc de la Meilleraye, son père. (*Voir : Manuscrits de Dom Fonteneau, à la Bibliothèque de Poitiers, t. XLIV, p. 179.*)

FIN DE LA PREMIÈRE SÉRIE.





ÉTAT

DES GENTILSHOMMES DU NOM DE LA PORTE

QUI ONT PRIS PART AUX ÉLECTIONS DE LA NOBLESSE
POUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

(EXTRAIT DU CATALOGUE PUBLIÉ PAR MM. DE LA ROQUE ET DE BARTHÉLEMY, 2 v. in-8°)

Les noms écrits en italique sont ceux des familles dont la généalogie n'est pas dans ce volume. On publiera ce qui les concerne aussitôt que leur dossier sera complet.

ALSACE, CORSE et COMTAT VENAISSIN : — néant. = ARTOIS, FLANDRE et HAINAUT : — *de la Porte de Waulx*, — *de la Porte de Waulx*.

ANJOU et PAYS SAUMUROIS : — Julie Hauteclair, veuve de M. de la Porte aux Loups, seigneur de Saint-Jean. — *Dame Marguerite Govin, veuve de Luc de la Porte, seigneur de la Garanne.*

ARMAGNAC et QUERCY : — *de la Porte de Larnagol.*

AUVERGNE et ROUERGUE : — néant. = BÉARN, NAVARRE et GASCOGNE : — néant.

BOURGOGNE, BRESSE, BUGEY : — *Marin de la Porte de Messigny*, — *Antoine-Charles de la Porte, seigneur d'Anglefort.*

BOURBONNAIS et NIVERNAIS : — de la Porte d'Issertieux, — le marquis de la Porte d'Issertieux.

BRETAGNE : — néant. = CHAMPAGNE : — néant.

DAUPHINÉ : — de la Porte, — de la Porte, lieutenant des maréchaux de France à Saint-Marcellin, — de la Porte, vicaire général de Grenoble, — de la Porte-Montagneux, chanoine de Saint-Pierre à Vienne.

FRANCHE-COMTÉ : — néant. = GUYENNE, AGENOIS et BAZADOIS : — *Daniel de la Porte, chevalier, baron de Pauliac, seigneur de Galissac*, — *Pierre-Jean-Baptiste de la Porte*, — *Arnaud-Yves-Jean-Baptiste de la Porte de Pauliac*, — *Arnaud-Yves-Jean-Baptiste de la Porte, conseiller au Parlement de Bordeaux*, — *de la Porte, vicaire général à Bordeaux.*

ILE DE FRANCE. — Chambre des comptes de Paris : — *La Porte, conseiller-maitre*, — *de la Porte, conseiller honoraire.* — Cour des aides : — *de la Porte-Lalanne, conseiller honoraire, maitre des requêtes.* — Conseil d'État : — *de la Porte, conseiller ordinaire*, — *de la Porte, maitre des requêtes*, — *de la Porte de Lalanne, maitre des requêtes*, = de la Porte, page de la reine.

LANGUEDOC : — *de la Porte, trésorier du bureau des Finances de Toulouse, — de la Porte-Mérignac, écuyer, avocat du roi.*

LYONNAIS, FOREZ et BEAUJOLAIS. — Aux chapitres nobles d'Alix, Coize et l'Argentière : — *de la Porte, — de la Porte de Châteauvieux, — de la Porte d'Eydoche, — de la Porte de Marlieux, — de la Porte, — de la Porte de Vezins. = Louis-Hugues de la Porte, seigneur de Saint-Nizier d'Azergues.*

LORRAINE et DUCHÉ DE BAR : — *de la Porte de Meslay, maître des requêtes, intendant de la généralité de Lorraine et Barrois, — de la Porte, chanoine de Saint-Louis de Metz.*

MAINE, PERCHE et THIMERAIS : — Le comte de la Porte de Riants, — Guy-François de la Porte de Riants, — le comte de la Porte, — *de la Porte de la Houssaye, lieutenant particulier, assesseur criminel au présidial du Mans.*

MARCHE et LIMOUSIN : — Jérôme-Augustin de la Porte, chevalier, seigneur des Vaux, l'Age-Bougrain, Fontvallais et autres lieux, ancien officier de grenadiers au régiment de Paris; — François de la Porte, chevalier, seigneur de la Chapelle-Viviers, le Theil-au-Servant, etc.; — *de la Porte de Lissac, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Brives.*

NORMANDIE : — *de la Porte, — de la Porte, seigneur, baron de la Ferté-Fresnel, — son frère, — de la Porte, seigneur de Chanfray.*

ORLÉANAIS, BLAISOIS, BEAUCE et VENDÔMOIS : — *de la Porte, seigneur d'un fief en la paroisse de Lignières, — de la Porte, seigneur d'un fief à Meslay.*

PÉRIGORD, AUNIS et SAINTONGE : — *de la Porte, marquis de Puyferrat, — Gaspard-Armand de la Porte, — le chevalier de la Porte, — Henri-Gaspard de la Porte aux Loups, chevalier.*

PICARDIE : — *de la Porte, seigneur de Remaisnil, — de la Porte, maintenu en 1696.*

POITOU : — Gabriel-Louis de la Porte, chevalier, seigneur du Ry, — Dame Elisabeth de la Porte de Vezins, veuve de Henri-Charles de Mauvise.

PROVENCE et PRINCIPAUTÉ D'ORANGE : — Le comte de la Porte, ancien capitaine des vaisseaux du roi, — le comte de la Porte d'Issertieux.

ROUSSILLON, FOIX et COMMINGES : — néant. = TOURAINE et BERRY : — Le chevalier de la Porte, — le chevalier de la Porte d'Issertieux, — *de la Porte, seigneur de Saint-Denis de Jouhet, — le marquis de la Porte, seigneur d'Issertieux. = COLONIES : — néant.*

TITRE CONCÉDÉ SOUS L'EMPIRE : — *René-Jacques-Henri de la Porte, baron.*

SOUS LA RESTAURATION : — *Auguste de la Porte, chef d'escadr. d'artil., baron.*





TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages
PRÉFACE.	5
INTRODUCTION.	9
<i>GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LA PORTE DE YDOCHE, avec les branches (1) de l'Artaudière et de Bocsozel. . .</i>	19
<i>GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LA PORTE DE VEZINS, avec les branches substituées et celle de la Rambourgère. . .</i>	79
<i>GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LA PORTE DE LUSI- GNAC (aux Loups), avec les branches de la Vallade, de Pérignac, de Beaumont et d'Estrades.</i>	127
<i>GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LA PORTE D'IS- SERTIEUX, avec les branches de Riants et de Pierry. . .</i>	205
<i>GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LA PORTE DE CHA- VAGNEUX, avec les branches du Petit-Chavagneux et de Messimy.</i>	239
<i>GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LA PORTE DES VAUX, avec les branches du Theil, de l'Age-Bougrain et de Forges.</i>	277

(1) Le lecteur voudra bien supprimer les désignations de Branche *Aînée* et Branche *Cadette* qui se trouvent en titre des §. Ces termes répondent à une distinction généalogique établie sur la possession du fief, suivant une doctrine qui n'est pas universellement admise.

	Pages
<i>GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LA PORTE DE LA MEILLERAYE.</i>	353
<i>ÉTAT DES GENTILSHOMMES DU NOM DE LA PORTE qui ont pris part aux élections de la noblesse pour les États généraux de 1789.</i>	401

FIN DE LA TABLE.







3 2044 012 939 260



